

Date de dépôt : 16 septembre 2009

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion HES à Genève en 2008

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

Le présent rapport retrace l'activité de la Haute école de Genève et des écoles HES qu'elle regroupe, durant l'année 2008. Il inclut aussi dans ce panorama la Haute école de musique, qui, bien que n'étant pas encore officiellement rattachée au dispositif HES genevois, était néanmoins fortement impliquée dans les options stratégiques et les décisions prises par la Haute école genevoise et dans ses actions menées en commun.

I. Points forts de l'année 2008 pour la Haute école de Genève (HES-SO Genève)

1.1 Achèvement de l'intégration de la HEM dans la HES-SO Genève

En juin 2008, le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité la nouvelle loi créant la Haute école de musique, rattachée à la HES-SO Genève dès le 1^{er} janvier 2009.

La décision des députés genevois a marqué l'aboutissement du travail entamé en 2007 par le Comité de pilotage chargé de préparer l'intégration de la nouvelle fondation HEM au sein du dispositif législatif genevois et composé de tous les acteurs et actrices concerné-e-s.

Le projet de loi déposé en novembre 2007, PL 10172, proposait la séparation de la partie du Conservatoire de musique de Genève qui assure l'enseignement musical de base (EM) de la partie dispensant les formations professionnelles HEM de niveau HES ainsi que la transformation de cette seconde composante du CMG en une fondation de droit public.

Aujourd'hui, la HEM est une fondation de droit public tandis que le Conservatoire a conservé uniquement l'enseignement non-professionnel, aux termes d'une convention liant les deux entités sur l'utilisation des locaux, le partage des services et les prestations réciproques.

Les 6 filières de la nouvelle HEM ont été reconnues pour la plupart d'entre elles (5) en 2004 par la Confédération puis en 2007 (pour la 6^{ème} filière).

1.2 Convention sur la musique entre Genève et Neuchâtel

En août 2008, les cantons de Genève et de Neuchâtel ont signé une convention qui plaçait l'enseignement professionnel de la musique dans le canton de Neuchâtel sous l'entière responsabilité de la Haute école de musique de Genève.

Les cantons de Fribourg et du Valais ont également signé une convention dans le même esprit en mai 2008, conférant au Conservatoire de Lausanne la responsabilité de leur enseignement HES de la musique. Il s'agit d'un choix approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) – organe de tutelle des HES – et entériné par le Grand Conseil neuchâtelois en janvier 2008.

Dès la rentrée 2008, une centaine d'étudiant-e-s ont été immatriculé-e-s à la Haute école de musique de Genève. Les éléments clés de la convention sont les suivants :

- l'unité décentralisée de Neuchâtel est sous la complète responsabilité pédagogique, artistique, administrative et financière de la Haute école de musique;
- les collaboratrices et collaborateurs de la filiale neuchâteloise seront engagé-e-s en septembre 2009 par la Haute école de musique de Genève sous statut de droit public du corps enseignant HES genevois et du personnel de l'Etat de Genève;
- l'ensemble des coûts liés au site neuchâtelois seront à la charge du canton de Neuchâtel, dans le cadre du système financier de la HES-SO.

1.3 Nouvelle entité réunissant les deux écoles d'ingénieurs de Genève et de Lullier

Si le principe de réunion de l'Ecole d'ingénieurs de Genève et de l'Ecole d'ingénieurs de Lullier a été décidé à la fin de l'année 2007, le processus de cette réunion a véritablement commencé en janvier 2008, avec la mise en

place d'un comité de pilotage composé des représentants du personnel, de la direction des deux écoles et de la direction générale.

Durant l'année 2008, les collaboratrices et les collaborateurs des deux institutions ont travaillé en groupes sur les 19 sous-projets définis par le comité de pilotage, tant sur le plan de la formation et de la recherche que sur celui des structures et des bâtiments ou encore de l'identité, de la culture d'entreprise et de la communication. Dans le respect du calendrier fixé pour la concrétisation de ces sous-projets à fin 2009, le niveau d'avancement des travaux atteint 45% à fin 2008.

La nouvelle institution accorde une attention particulière à l'axe du développement durable dans l'orientation des métiers qu'elle enseigne, elle organise ses activités de recherche appliquée au sein d'instituts au profil bien défini et précise son offre de formations Bachelor et Master.

Le 13 novembre 2008, lors d'une conférence de presse en présence du conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique, M. Charles Beer, le nouveau nom de l'institution réunissant les deux écoles d'ingénieurs de Genève et de Lullier a été communiqué : il s'agit de la *Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève*, (HEPIA).

Le nom de la nouvelle Haute école traduit ses multiples compétences, dont la combinaison unique en Suisse romande va permettre à Genève de maintenir et développer son ingénierie, maillon indispensable dans la chaîne qui relie la formation à l'innovation.

Aujourd'hui, la nouvelle Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève rassemble au total 711 étudiant-e-s, dont le plus grand nombre en architecture et architecture du paysage (respectivement 123 et 156), suivi par 96 étudiant-e-s en gestion de la nature et 79 en microtechniques.

1.4 Plan de développement immobilier des écoles de la HES-SO Genève

En automne 2008, le Conseil HES a manifesté sa préoccupation face à la situation difficile que vivent les écoles HES genevoises en raison d'un manque de locaux.

Aujourd'hui, en effet, les activités des 6 écoles genevoises, qui comptent au total près de 4000 étudiant-e-s, s'exercent dans 30 bâtiments répartis sur 21 sites, parfois très éloignés les uns des autres. Cet éparpillement engendre non seulement des coûts de fonctionnement importants mais il entrave sérieusement le développement d'un projet pédagogique cohérent et ambitieux pour Genève.

En conséquence, en 2006 déjà, la HES-SO Genève a proposé de regrouper sur 2 sites principaux les activités de ses écoles, respectivement sur le site de « Battelle » à Carouge et le « site de la Prairie » à la rue la Prairie-rue de Lyon. Ce plan permettra aux écoles HES genevoises de partager des espaces communs, d'harmoniser l'organisation académique générale et de renforcer les collaborations transversales. En septembre 2008, les conseillers en charge du DIP et du DCTI ont donné leur feu vert pour lancer les crédits d'études.

Plus largement, pour sortir de ce contexte d'urgence, la HES-SO Genève est convaincue de la nécessité stratégique de mettre en place, avec l'Université de Genève, une politique commune des équipements pour l'enseignement supérieur genevois. Elle participe donc activement aux réflexions en cours sur la création de pôles communs de formation supérieure, entre autres dans le domaine de la santé, des sciences et de l'ingénierie. Cette démarche s'inscrit dans la collaboration qu'elle mène depuis plusieurs mois avec l'Université, tant sur le plan académique que des infrastructures.

1.5 Avant-projet de nouvelle convention intercantonale

Durant toute l'année 2008, la direction générale de la HES-SO Genève a été très impliquée dans l'élaboration de l'avant-projet de nouvelle convention intercantonale de la HES-SO. Cette convention doit intégrer deux éléments de poids : d'une part les changements survenus depuis la construction de la HES-SO en 1997 (à savoir : le rattachement au réseau des domaines santé-social et arts), d'autre part les conditions fixées par la Confédération lors de l'octroi de l'autorisation d'exploiter la HES-SO (à savoir : « une organisation de conduite adaptée aux nécessités stratégiques et opérationnelles, dépassant la logique des sites et basée sur les domaines »).

Le Comité stratégique (composé des conseillers d'Etat responsables de la formation des 7 cantons membres) a envoyé au Conseil fédéral cet avant-projet le 28 novembre 2008, accompagné d'un rapport proposant une gestion académique qui concilie la logique des domaines de formation et celle des régions. L'avant-projet prévoit une plus grande autonomie de la HES-SO et de ses composantes avec la signature, entre celle-ci et les conseillers d'Etat des cantons membres, d'un mandat de prestations confié à la direction qui devient un rectorat. L'avant-projet introduit en outre une plus grande participation de toutes les composantes de la HES-SO, notamment des étudiant-e-s et des enseignant-e-s à travers un *Conseil de concertation*. On

attend pour le printemps 2009 le préavis de la Confédération sur les grands axes de cette nouvelle convention.

II. Formation HES-SO Genève

II.1 Bachelors: premiers diplômés remis

La HES-SO ayant introduit le cursus Bachelor à l'automne 2006 – de même que de nombreuses autres Hautes écoles de Suisse – c'est au terme de l'année académique 2008-2009 que les écoles genevoises remettront leurs premiers titres de Bachelor. Cependant, le domaine Economie et services de la HES-SO a adapté ses cursus au processus de Bologne en 2005 déjà. En 2008, la Haute école de gestion et la Haute école de musique ont été les seules écoles de la HES-SO Genève à délivrer des titres de Bachelor.

En 2008, les écoles genevoises ont en revanche toutes approfondi et harmonisé les changements apportés à leurs plans d'études respectifs depuis 2 ou 3 ans pour respecter le modèle de Bologne. Ensemble, elles ont délivré 805 diplômes, dont 195 sont des Bachelors HES-SO. La Haute école de musique n'étant pas encore rattachée au dispositif HES-SO Genève, ses diplômé-e-s ne figurent pas dans les données fournies au tableau VIII.4 (p. 37).

La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève a remis en 2008 197 diplômes HES, soit 105 pour la composante « d'ingénierie classique » de l'école – architecture, génie civil, génie mécanique, technologies industrielles, informatique et télécommunications – et 92 pour celle dite « d'ingénierie verte » – agronomie, architecture du paysage, gestion de la nature.

La Haute école d'art et de design – Genève a remis 146 diplômes aux étudiant-e-s ayant achevé avec succès leur formation en arts visuels, architecture d'intérieur, communication visuelle et design industriel et de produits.

L'organisation de ses enseignements selon le modèle de Bologne s'appuie, pour les arts visuels, sur la recherche et l'expérimentation liées à une activité artistique et intellectuelle, sur la connaissance et l'expérimentation des techniques et des médias ainsi que sur l'histoire et la théorie des arts, la philosophie et les sciences humaines.

En ce qui concerne le design, la formation est structurée en modules appelés à constituer un tout. Chaque module combine de manière cohérente plusieurs enseignements visant des objectifs pédagogiques partagés.

La Haute école de gestion de Genève a donc été la première école genevoise, avec la Haute école de musique, à délivrer des diplômes Bachelor à la fin de l'année 2008 : au total 195 dans les 3 filières que sont l'économie d'entreprise, l'informatique de gestion et l'information documentaire. Cette année marquait également le 10^{ème} anniversaire de l'école, devenue la plus grande Haute école de gestion de Suisse occidentale avec près de 800 étudiants Bachelor (sa croissance annuelle moyenne sur les sept dernières années académiques atteint 15%).

En ce qui concerne les Alumni (ancien-ne-s étudiant-e-s de la Haute école de gestion), très engagé-e-s dans l'organisation du 10^{ème} anniversaire de l'école, ils ont été les premiers à se constituer en Association, en 2008, avec un site web et une adresse internet attribuée à chaque membre.

L'école s'est également illustrée à travers trois de ses étudiant-e-s, dans le cadre d'un concours international de marketing organisé par L'Oréal, puisqu'elle s'est retrouvée finaliste pour la Suisse, devant HEC St-Gall.

La Haute école de santé a remis, à la fin de l'année 2008, 127 diplômes HES aux étudiant-e-s ayant achevé avec succès leur formation dans l'une de ses cinq filières : soins-infirmiers, sage-femme / homme sage-femme, diététique, physiothérapie et technique en radiologie médicale.

Sur le plan de la formation, l'école a pu acquérir un outil important pour permettre aux étudiant-e-s de travailler sur des situations d'urgence dans un cadre sécurisant : un mannequin simulateur médical informatisé obstétrical.

De même que la Haute école de travail social, la HEdS travaille en étroite collaboration avec les autres écoles romandes du domaine santé-social en vue d'harmoniser et de coordonner leurs programmes de formation au niveau romand.

La Haute école de santé a poursuivi sa collaboration avec l'Université de Genève, à travers deux formations : l'une intitulée « Immersion en communauté », donnée conjointement avec la Faculté de médecine et l'autre autour du thème de la recherche « Corps, Identité, Sujet » financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique et menée par la filière Physiothérapie avec la Faculté des Lettres et la filière Psychomotricité de la Haute école de travail social.

La Haute école de travail social de Genève a concentré ses efforts durant l'année 2008 sur l'adaptation du programme de formation de sa filière Psychomotricité aux exigences Bachelor.

Cette filière – quoique rattachée au domaine de la santé, selon la classification des formations HES prévue par l'OFFT – fait historiquement partie intégrante de la HETS, dans la mesure où elle entretient un lien étroit avec l'éducation et le Travail social.

Auparavant, la formation en Psychomotricité correspondait à 240 crédits ECTS (unité européenne de mesure de la formation supérieure), soit : 136 semaines d'études. Le cursus Bachelor équivaut, lui, à 180 crédits ECTS, soit 96 semaines d'études. Il a donc fallu ajuster les contenus et les rythmes de formation tout en garantissant que le titre délivré continue de répondre aux exigences de la CDIP formulées dans le « Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles de logopédie et des diplômes de hautes écoles de psychomotricité », du 3 novembre 2000.

En 2008, 140 étudiant-e-s ayant achevé leur formation en psychomotricité ou en travail social ont reçu leur diplôme HES.

Simultanément avec la remise d'environ 130 diplômes des anciennes filières HES reconnues par la CDIP, **la Haute Ecole de Musique** a remis ses 11 premiers Bachelors HES-SO en juin 2008. Ce titre, professionnellement non qualifiant dans les HEM, a permis à ses titulaires de briguer la poursuite de leurs études Master, soit à Genève, soit dans d'autres écoles suisses ou européennes. Une orientation (Bachelor musique-musicologie) est offerte conjointement par la HEM et la Faculté des lettres de l'Université de Genève.

II.2 Ouverture des Masters : spécificités

La HES-SO a reçu à la fin de l'année 2007 l'autorisation de la Confédération d'ouvrir des formations Master, auxquelles les écoles HES genevoises participent avec leurs homologues d'autres cantons. A la rentrée académique 2008, les écoles de la HES-SO Genève dispensent une partie des cours et/ou des orientations figurant au programme de 7 nouveaux Masters : 2 dans le domaine de l'économie et des services, 4 dans le domaine de la musique et 1 dans le domaine des arts visuels. La HES-SO Genève participait déjà auparavant à 2 autres Masters (en cinéma et architecture) avec d'autres écoles de la HES-SO. Au total, en 2008, les écoles de la HES-SO Genève comptent 217 inscrit-e-s en formation Master.

Plusieurs écoles genevoises ont mis la dernière main, durant l'année 2008, à leur contribution aux programmes de nouveaux Masters dont l'ouverture aura lieu à la rentrée académique 2009, notamment dans le domaine de l'ingénierie, de la santé et du travail social.

– HEPIA

La deuxième cérémonie de remise des diplômes *Master of Arts HES-SO in Architecture*, formation ouverte à la rentrée académique 2005, en collaboration avec l'école d'ingénieurs de Fribourg et celle de Burgdorf (BE), a eu lieu le 28 novembre 2008 à Fribourg. Pour la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, le succès du Master est réjouissant et confirme la position spécifique de l'école dans la formation HES-SO en architecture, à savoir : un savoir-faire et des compétences particulières dans le contexte d'une grande agglomération urbaine. Au 15 octobre 2008, 24 étudiant-e-s suivaient la formation Master.

Par ailleurs, les filières Agronomie et Gestion de la Nature ont contribué à l'élaboration du concept de formation du Master of Life Sciences qui sera proposé à la rentrée académique 2009-2010. Quant au Master en Architecture du paysage – porté par la filière du même nom – il est encore en phase d'examen pour son autorisation.

– HEAD

La Haute école d'art et de design – Genève collabore avec l'Ecal–Lausanne et l'Ecav–Sierre au Master HES-SO en Arts visuels, qui regroupe sur Genève 32 étudiant-e-s pour l'année académique 2008-2009.

La filière d'études Master en Arts visuels HES-SO fait partie intégrante du Master in Fine Arts Plate-forme Suisse qui regroupe les sept Hautes écoles d'art suisses. Ce programme fixe diverses exigences communes à l'ensemble des Masters en arts visuels et prévoit une collaboration nationale.

La HEAD–Genève dispense trois des cinq orientations offertes dans le cadre du Master en Arts visuels.

L'école participe en outre au Master en réalisation cinématographique, l'une des deux formations Master proposées par le Réseau Cinéma CH – la première *Histoire et théorie du cinéma* étant assurée par plusieurs Universités et la seconde *Réalisation cinématographique*, par les HES. Onze étudiants suivent les cours dispensés à Genève.

– HEG

En exclusivité, la Haute école de gestion propose, depuis la rentrée académique 2008, une formation *Master en Information Documentaire*, en collaboration avec l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal.

Le Master en information documentaire se déroule sur deux ans et en deux lieux – la première année est suivie par les participant-e-s au Canada, la seconde à Genève; l'enseignement dispensé par la filière Information documentaire est axé sur le management et les enjeux des grandes structures documentaires. Depuis la rentrée 2008, 7 étudiant-e-s en provenance de Genève suivent la première partie du Master au Québec.

La HEG de Genève a également ouvert une orientation en *Management et Ingénierie des Services* dans le cadre du Master en Business Administration offert par les 5 HEG romandes et l'Ecole hôtelière de Lausanne.

Au niveau intercantonal, le Master en Business Administration regroupe une trentaine d'étudiants, dont plus d'une dizaine suivent l'orientation proposée par la HEG de Genève, à savoir : *Management et Ingénierie des Services*. Cette orientation repose sur une démarche pragmatique et sur les compétences développées par les professeur-e-s de la HEG au fil des mandats et des projets de recherche appliquée. Elle intègre aussi certaines approches comportementales appliquées en sociologie, psychologie ou dans les sciences environnementales, afin de placer l'humain au cœur des entreprises de services à haute valeur ajoutée.

– HEdS

Durant l'année 2008, la Haute école de santé a participé à la mise sur pied du Master en sciences infirmières, organisé conjointement par l'Université de Lausanne et la HES-SO, avec les Hôpitaux universitaires vaudois et genevois, la Faculté de médecine de l'Université de Genève, la Fondation La Source et l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI).

Ce cursus conjoint UNIL-HES-SO, qui débutera à l'automne 2009, sera organisé par l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins (IUFRS), créé en 2007 à Lausanne et placé sous la responsabilité de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL.

– HETS

La Haute école de travail social élabore, avec ses trois homologues de Suisse romande, un Master en travail social, selon la pratique de collaboration intercantonale que ces écoles exercent depuis de longues années.

La mise en place de ce Master suit une procédure de reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). L'ouverture du Master en travail social est prévue pour la rentrée académique 2009-2010.

– HEM

Conformément aux décisions prises en décembre 2007 par le DFE, quatre filières de Master (assorties d'une vingtaine d'orientations) ont été ouvertes en septembre 2008 dans le domaine musique de la HES-SO. La HEM a accueilli une première volée de 133 étudiant-e-s sur l'ensemble de ces filières (dont 7 sur le site décentralisé de Neuchâtel), qui se signalent par une forte attractivité internationale. Diverses conventions ont été signées à cet effet avec des institutions telles que l'Orchestre de la Suisse Romande ou l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique.

II.3 Evolution des effectifs estudiantins

Croissance de la HES-SO Genève

Entre 1998 et 2008, le nombre global d'étudiant-e-s est passé de 986 à 3790 étudiant-e-s. Cette progression est essentiellement due à l'intégration des écoles de santé, du travail social, des beaux-arts et de la musique. Toutefois, durant cette période, les effectifs des quatre premières écoles à rejoindre la HES-SO (Ecole d'ingénieurs de Genève, Ecole d'ingénieurs de Lullier, Haute école d'arts appliqués et Haute école de gestion) sont passés de 986 à 1700, soit une progression de 72%.

L'évolution du nombre des étudiant-e-s se manifeste différemment d'une école à une autre. En effet, si l'Ecole d'ingénieurs de Genève a vu, depuis 1998, ses effectifs baisser de 23,3%, les autres écoles enregistrent des progressions plus ou moins fortes qui vont, durant la même période, de +101,6% pour la Haute école d'art et design (sans tenir compte des effectifs en Arts visuels), à +109,4% pour l'Ecole d'ingénieurs de Lullier et jusqu'à +330% pour la Haute école de gestion. Depuis 2002, la hausse des effectifs est, pour la Haute école de santé, de +58,4% et, pour la Haute école de travail social, de +31,1%.

Cependant, une tendance à la stabilisation se dessine depuis 2007, tant dans les écoles de la santé et du travail social que pour la HEAD et l'EIL (+ ou - 3 étudiant-e-s). L'EIG voit, durant cette période, une progression due à un attrait de sa filière Architecture (+13,9%). La HEG, par contre, a

enregistré une diminution du nombre de ses étudiant-e-s entre 2007 et 2008 (- 5,6%).

Tous domaines confondus, le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s en formation Bachelor dans une école de la HES-SO Genève représente 28,7 % de l'ensemble des effectifs des étudiant-e-s de la HES-SO. Cette proportion est de 15,0% pour les étudiant-e-s en Master.

Répartition par domaine d'études

Selon les domaines, la HES-SO Genève enregistre des différences de répartition par rapport à la HES-SO (cf tableau VIII.2, p.40).

Située dans un canton-ville, la HES-SO Genève comprend, logiquement, en proportion plus d'étudiant-e-s dans le domaine des arts (musique, design et arts visuels) que dans les autres cantons de la HES-SO. Le pourcentage des inscrit-e-s en design et arts visuels au niveau HES-SO est de 7,3% du total, contre 13,9% à Genève, celui des effectifs estudiantins en musique atteint 8,0% au niveau HES-SO, contre 16,3% du total à Genève. Ces différences s'expliquent également par le fait que ces dernières formations ne sont pas dispensées dans tous les établissements membres de la HES-SO. A titre informatif, le domaine musique représente 10,4% des effectifs de la Haute école vaudoise qui est, avec Genève, le seul établissement offrant des formations HES dans ce domaine.

Les écarts entre Genève et les autres cantons HES-SO sont négligeables dans les domaines de la santé et du travail social (34,8% du total HES-SO et 31,8% de l'ensemble à Genève). En revanche, dans le domaine Economie et services (26,8% du total HES-SO et 19,3% du total à Genève) et Sciences de l'ingénieur (23,1% du total HES-SO et 18,9% du total à Genève), ils sont plus importants.

II.4 Evolution du personnel enseignant

Statut du corps enseignant

En août 2008, le règlement fixant le statut du corps enseignant (B 5 10.16), qui datait du 10 octobre 2001, a été modifié en raison de l'intégration de la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-CSMG) dans le dispositif HES genevois. Il s'est agi de créer deux nouvelles fonctions pour le personnel enseignant, à savoir : *accompagnateur/trice* et *soliste d'un orchestre professionnel*. Tant les aspects juridiques de l'intégration de la HEM à la HES-SO Genève que les

démarches administratives ont été réglés pour permettre d'engager le personnel de la HEM-CSMG le 1^{er} janvier 2009.

Répartition des postes du personnel enseignant

Pour l'année 2008, le corps enseignant se compose à 71 % de membres du corps professoral et de 29 % de membres du corps intermédiaire. Cette répartition des postes entre décembre 2007 et l'année 2008 indique une légère diminution de la proportion du corps professoral et une légère augmentation du corps intermédiaire (en décembre 2007, 73% pour le corps professoral et 27% pour le corps intermédiaire). Cependant, les chiffres de 2008 sont similaires à ceux de 2006 en ce qui concerne cette répartition. Cette légère variation annuelle de la répartition entre le corps professoral et le corps intermédiaire s'explique par un phénomène naturel de rotation des enseignants et par les variations des taux d'activité durant les années académiques.

Evolution des postes entre 2007 et 2008

Pour l'année 2008, nous constatons une augmentation de 2,45 % des postes en Equivalent Plein Temps (EPT), pour le corps professoral et de 8,15% des EPT pour le corps intermédiaire. Cette augmentation tient à plusieurs facteurs : l'augmentation des étudiant-e-s sur l'année 2008 (+1,5%), le développement des activités de Recherche appliquée et prestations de services ainsi que l'utilisation d'une faible partie du budget initialement prévu pour l'engagement des enseignants vacataires HES pour créer des postes de chargé-e-s de cours HES et/ou de chargé-e-s d'enseignement HES.

Ainsi, entre 2007 et 2008, l'évolution de l'ensemble du personnel enseignant de la HES-SO Genève est la suivante :

- les postes de professeur-e-s HES diminuent de 0,9 % alors que les postes de chargé-e-s de cours HES augmentent de 2,75% et ceux de chargé-e-s d'enseignement HES augmentent de 0,6 %,
- pour le corps intermédiaire, les postes d'adjoint-e-s scientifiques HES augmentent de 2,95%, ceux d'assistant-e-s de recherche HES de 0,85% et ceux d'assistant-e-s HES de 4,35%.

Le recul des postes de professeur-e-s HES pour les écoles HES-SO Genève est principalement dû à la diminution des postes à l'Ecole d'ingénieurs de Genève, qui fait suite à la diminution du nombre des étudiant-e-s dans cette école.

III. Recherche appliquée et développement (Ra&D), prestations de services et transfert de technologies

III.1 Commentaire général

Le chiffre d'affaires généré par la recherche appliquée et développement (Ra&D) des quatre premières écoles genevoises ayant adhéré à la HES-SO a enregistré une hausse de 130% depuis 2002, pour atteindre presque 6,3 millions de francs en 2008.¹

Pour l'Ecole d'ingénieurs de Genève, cette hausse atteint 165%; pour l'Ecole d'ingénieurs de Lullier, 185%; pour la Haute école d'art et de design, 108% et 53% pour la Haute école de gestion.

Les revenus liés aux mandats de prestations de services ont progressé pour ces quatre écoles de 48% durant cette même période et avoisinent cette année 3 millions de francs de recettes.

Quant aux deux écoles du domaine santé-social, le chiffre d'affaires généré par leurs activités de Ra&D dépasse en 2008 1,7 million alors qu'en 2004, il s'élevait à 500 000 F, soit une progression de 247%.

Les revenus des activités liées aux mandats de prestations de services atteignent, en 2008, 2,15 millions de francs ce qui représente une progression de 1,5% durant ces 4 dernières années. Toutefois, c'est la HETS qui joué un rôle moteur dans cette progression, car la HEdS a enregistré une baisse sensible du produit de ses mandats (-83% de 2004 à 2008).

Par rapport à l'ensemble des sources de financement des quatre écoles des sciences de l'ingénieur-e, de l'économie et des services ainsi que du design, la part revenant à la Ra&D représentait, en 2008, 8,8% alors qu'en 2002 la proportion était de 6,4%. Les recettes provenant des mandats de prestations de service représentaient 4,2% en 2008, contre 4,7% en 2002.

Pour les deux écoles de la santé et du travail social, la proportion des recettes Ra&D est passée de 2,02% en 2004 à 5,2% en 2008. Pour les mandats de prestations de services, l'évolution a été négative, la part des revenus passant de 7,7% en 2004 à 6,4% en 2008.

¹ Les chiffres indiqués dans les rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion de la HES-SO Genève des années précédentes étaient tirés de la comptabilité financière de notre institution. Or, les données disponibles dans notre comptabilité analytique sont plus complètes, cette dernière ayant justement pour but de fournir des résultats par école, filière d'étude et sur d'autres activités. C'est pourquoi les données ci-dessous proviennent de notre comptabilité analytique 2008. Les chiffres relatifs aux années antérieures ont été adaptés en conséquence.

III. 2 Quelques projets emblématiques de la Ra&D des écoles

Les quelques exemples de projets ci-dessous ont pour objectif d'illustrer le type d'activités de recherche menées dans les écoles de la HES-SO Genève. Ils ne reflètent donc que très partiellement le volume de la recherche déployée par ces dernières.

– HEPIA

A travers ses instituts, actifs dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'environnement, du paysage et territoire, de la gestion des milieux naturels et des fonctions environnementales soumises à l'intervention humaine, l'école a poursuivi ou lancé, en 2008, divers projets de recherche appliquée.

- Dans le cadre du projet européen STREP « RC2 » doté de 3,2 millions d'euros, l'institut des nanotechnologies et d'ingénierie des surfaces participe à la caractérisation à l'échelle micro- et nanométrique de pièces-prototypes réalisées par frittage laser. Ce même institut a déposé en 2008 un brevet sur un nouveau mouvement horloger novateur et a réalisé de nombreux mandats et prestations de service.
- L'institut de bio-ingénierie a acquis un projet d'envergure dans le domaine de la détermination in-vitro de la toxicité de produits chimiques. Il l'a été dans le cadre des premiers projets de type « CALL » HES-SO (projets thématiques d'envergure faisant intervenir des compétences multi domaines et financés par la HES-SO) et fait intervenir des compétences de plusieurs écoles ainsi qu'une jeune entreprise active dans les sciences de la vie. Suivi piscicole du Brassus et du Nats de Pry : il s'agit d'un projet important dans le domaine de l'aménagement et de la revitalisation des cours d'eau.
- Le « canal du Rhône au Rhin, un projet qui mobilise la Suisse romande durant la première moitié du XXème siècle » concerne à la fois la conservation de la biodiversité, les plantes et pathogènes et l'utilisation durable des ressources naturelles. Il revêt dès lors une importance particulière.

– HEAD

Outre le projet CreaSearch, en cours depuis 2006, qui consiste à élaborer une méthodologie et des modèles pour une recherche en design basée sur la création, la Haute école d'art et design – Genève mène deux autres projets de recherche appliquée.

- Sustainable Design : ce projet vise à mettre au point les instruments pédagogiques et les outils spécifiques qui permettront aux hautes écoles et universités de design de développer rapidement une véritable stratégie de Développement durable. Les disciplines du design sont certes concernées par le respect des indicateurs de développement durable, dans les choix de matériaux et de processus de construction, par exemple, mais elles offrent surtout un très grand potentiel de meilleure intégration de la philosophie de la durabilité grâce à une approche créative globale.
- UrbanMob : la mobilité des personnes, des marchandises et des informations est un thème majeur de l'urbanisme contemporain et un défi pour les politiques d'aménagement. L'hypothèse de travail du projet « UrbanMob » consiste à proposer des solutions prospectives de mobilier urbain dans le cadre de la politique de mobilité douce de la Ville de Genève, en proposant des fonctionnalités et usages innovants.

– HEG

Deux réalisations majeures émergent des nombreuses activités de recherche appliquée menée par la Haute école de gestion de Genève.

- L'ouverture du *Swiss Institute of Service Science* (SISS), en août 2008. Il s'agit du tout premier institut de recherche interdisciplinaire pour le secteur des services en Suisse, mis sur pied en partenariat avec la Haute école spécialisée de Zurich (ZHAW) et la Haute école spécialisée de la Suisse du nord ouest (FHNW). L'agence suisse pour la promotion de l'innovation (CTI) envisage l'établissement d'un consortium Ra&D autour de l'institut SISS. Par ailleurs, des contacts internationaux ont déjà été établis en particulier avec un institut de même nature à l'Université de Manchester ou encore en Thaïlande.
- Le financement pour un programme de recherche visant à constituer une *Bibliothèque électronique suisse* (E-lib.ch), étape importante pour la construction d'une société basée sur la connaissance. L'E-lib.ch revêt une importance nationale en raison du retard significatif que la Suisse accuse dans ce domaine par rapport à l'Europe et aux États-Unis. L'objectif stratégique est de développer et de positionner durablement E-lib.ch comme le portail central et principal pour la recherche et la mise à disposition d'informations scientifiques en Suisse. Au total, ce sont donc trois projets, deux en tant que leader et un en qualité de co-partenaire, avec RODIN et ACCEPT ainsi que

Info-Net Economy qui seront soutenus par la Conférence universitaire suisse (CRUS).

– HEdS

De même que la Haute école de travail social, la Haute école de santé de Genève reçoit une part importante des montants alloués par la HES-SO aux écoles pour favoriser leurs activités de recherche. En effet, toutes deux ont bénéficié d'un supplément financier en raison du grand nombre de projets « labellisés » (c'est-à-dire co-financés par des organismes extérieurs au système HES) qu'elles ont obtenu.

- En 2008, 14 recherches étaient en cours à la Haute école de santé et 7 autres ont démarré; toutes les filières développent leur recherche appliquée, conformément aux objectifs visés par la HEdS.
- Le projet Infirmières scolaires et familles précaires : pour une meilleure compréhension des liens entre conditions sociales et rapports à la santé/maladie s'est achevé à la fin 2008. Mené sur le terrain avec le Service Santé Jeunesse, il a reçu l'accueil enthousiaste du nouveau médecin-chef, des cadres et du personnel de ce service et il débouche sur un prolongement de collaboration.

– HETS

Avec 19 projets labellisés entre 2003 et 2008, et un socle obtenu de 224 000 F, la HETS est l'un des sites les plus dynamiques du domaine social-santé en matière de recherche labellisée. Par ailleurs, la HETS a reçu en 2008 deux nouveaux mandats fédéraux, un mandat communal et un mandat d'une institution éducative.

Certaines recherches en travail social ont fait l'objet d'une publication en 2008 par les *Editions ies*. L'exemple ci-dessous illustre les compétences de la HETS sur les thématiques de l'assistance et de la réinsertion.

- De l'aide à la reconnaissance. Ethnographie de l'action sociale

Menée en partenariat avec l'Hospice général, ainsi qu'avec l'entreprise d'insertion sociale Réalise, la boutique Les Fringantes, le Bilan portfolio de compétences et l'Arcade 84, cette recherche documente la manière dont les professionnel-le-s de la réinsertion sociale appliquent les politiques publiques aux bénéficiaires de l'aide sociale. Elle montre en particulier que ces activités renvoient avant tout à une « resocialisation », c'est-à-dire davantage à un reformatage des comportements qu'au développement des compétences et des réseaux des bénéficiaires. L'analyse fait ressortir les relations de dons et

de contre-dons qui s'instaurent entre les travailleurs sociaux et les bénéficiaires comme autant de processus de défi et de reconnaissance qu'il convient d'articuler avec des principes renouvelés de justice sociale.

– HEM

La recherche de la HEM ne bénéficie que depuis 2008 du fonds stratégique de la HES-SO. Par ailleurs, les conférences spécialisées et la Conférence des recteurs des HES sont en train de préciser cette notion de recherche appliquée dans le domaine des arts au niveau suisse.

- Le projet iPercussion (soutenu par le fonds DORE à hauteur de 200 000 F) vise à développer des instruments de musique à partir de surfaces tels que tables, parois, plans métalliques, etc. L'idée est de transformer ces objets en interfaces de contrôles virtuels, en utilisant la technologie de captation des mouvements faits par le musicien avec ses mains ou ses baguettes et les zones de contact de la surface ainsi frappée. Ses possibles applications pédagogiques et artistiques vont du travail en classe de percussion jusqu'à la composition musicale. Une nouvelle phase du projet est menée en collaboration avec l'EPFL et soutenue à hauteur de 170 000 F par le programme COST.
- La HEM assure de nombreuses prestations de service telles que les auditions et examens publics et les concerts de toutes tailles (depuis le récital de soliste jusqu'à l'orchestre symphonique). Ces prestations se font souvent en collaboration avec diverses institutions régionales, nationales ou internationales (Concours de Genève, OSR, OCG, Contrechamps, Grand-Théâtre de Genève, Festival Archipel, Fondation Bodmer, autres HEM suisses et étrangères, Fondation Royaumont, Académie d'Ambronay, IRCAM, etc.).

IV. Formation continue

IV.1 Commentaire général

La formation continue destinée aux milieux professionnels est une tradition bien ancrée parmi les écoles de la santé et du travail social de la HES-SO Genève tandis que pour d'autres entités, il s'agit d'une nouvelle mission qui ne cesse de se développer.

Durant l'année 2008, les écoles ont dispensé, au total, 41 formations certifiantes à un ensemble de 822 participant-e-s. Ces formations se répartissent ainsi :

- 21 CAS (Certificate of Advanced Studies - 10 crédits ECTS),

- 13 DAS (Diploma of Advanced Studies - 30 crédits ECTS),
- 6 MAS (Master of Advanced Studies - 60 crédits ECTS).
- 1 EMBA (Executive Master of Business Administration - 60 crédits ECTS).

Ces écoles dispensent également des formations courtes (un ou plusieurs jours) pour répondre à une demande spécifique des entreprises ou institutions de leur domaine de formation. Ces « cours sur mesure » peuvent prendre la forme d'une conférence réunissant plus d'une centaine de participant-e-s.

La HES-SO Genève a participé activement en 2008 aux réflexions d'une plus grande collaboration avec le Service formation continue de l'Université de Genève, qui répondrait à une logique de proximité et de complémentarité entre les deux Hautes écoles genevoises dans plusieurs secteurs. Les modalités de ce rapprochement seront clairement définies au terme de l'étude entreprise sur cette question à la fin 2008.

IV. 2 Détail par école

– HEPIA

L'école a proposé aux milieux professionnels en collaboration avec d'autres écoles de la HES-SO en 2008 cinq MAS et un CAS, dont on trouve la liste ci-dessous :

- Master of Advanced Studies in Nano- and Micro Technology (la deuxième volée terminera son cursus début 2009). Ce MAS est le résultat d'un effort conjoint de professeur-e-s de plusieurs HES suisses spécialisé-e-s dans le domaine des Nano et Micro Technologies.
- Master of Advanced Studies en « Energie et développement durable dans l'environnement bâti ». Ce MAS offre aux architectes, ingénieurs et professionnels du bâtiment un enseignement pluridisciplinaire composé de cinq CAS portant sur des domaines complémentaires.
- Master of Advanced Studies en conception horlogère. Cette formation est offerte conjointement par la Haute Ecole Arc – domaine Ingénierie – et la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, avec le soutien de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse.
- Master of Advanced Studies en Intelligent Manufacturing Systems (60 ECTS). La maîtrise des nouveaux enjeux de la conception et de la production industrielle, tel est l'objectif visé par ce MAS proposé

conjointement par la Haute Ecole Arc – domaine Ingénierie –, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève.

- Master of Advanced Studies en technologies de l'information et de la communication. Ce MAS est organisé par les hautes écoles partenaires de la HES-SO appartenant au domaine de l'ingénierie.
- Certificate of Advanced Studies (CAS) en Bio-ingénierie. Ce CAS est proposé par la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia), la HES-SO Valais, la Haute école Arc – domaine Ingénierie –, en collaboration avec les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et la Faculté de Médecine de l'Université de Genève.

Les filières dites « vertes » de l'HEPIA ont élaboré en vue d'une ouverture en automne 2009, une formation continue à l'attention de personnes souhaitant approfondir leurs connaissances en éducation à l'environnement. Il s'agira d'un Certificate of Advanced Studies (CAS) en *Education à l'environnement par la nature* en collaboration avec la Fondation SILVIVA.

Au total ce sont **93** participant-e-s qui ont suivi les formations continues certifiantes de l'HEPIA.

– HEAD

La Haute école d'art et de design offrait en 2008 quatre formations continues certifiantes aux milieux professionnels : ALPes (CAS) et REAL (DAS), ainsi que deux cours postgrades Immédiat, art et médias, et postgrade Arts Visuels.

• ALPes

Le programme ALPes est une formation postdiplôme, un laboratoire expérimental qui articule pratiques et réflexions théoriques dans le domaine de l'intervention dans l'espace public (architectures, friches, territoires suburbains, paysages).

• REAL

Dispensée au sein du CERCCO, centre d'expérimentation et de réalisation en céramique contemporaine de la HEAD-Genève, la formation REALisation - céramique & polymères s'adresse aux designers et artistes désireux de compléter leur formation et d'acquérir des compétences techniques, technologiques et esthétiques dans le domaine de la céramique et des polymères.

Au total ce sont **61** participant-e-s qui ont suivi les formations continues certifiantes de la HEAD.

– HEG

La Haute école de gestion offre aux milieux professionnels 2 MAS, 1 EMBA, 2 formations DAS et 4 formations CAS. Ces formations n'ont pas toutes ouvert de session en 2008, mais leur liste exhaustive figure ci-dessous :

- MAS en Intelligence économique et veille stratégique.
- MAS en Management de la sécurité des systèmes d'information en collaboration avec l'Université d'Aix-en-Provence.
- EMBA en Management, communication et organisation (reconnu provisoirement par le Comité stratégique HES-SO en avril 2008 sous réserve d'une confirmation par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses, OAQ). Cette formation comprend : (1) un bilan de compétences, puis l'élaboration et le suivi d'un projet personnel (2) la constitution d'un réseau d'affaires ciblé en fonction du projet de carrière individuel (3) un enseignement en partie à distance, au travers d'études de cas interdisciplinaires.
- DAS en gestion des risques d'entreprise : il s'agit d'une première collaboration avec HEC Genève qui permet de délivrer un diplôme conjoint entre les deux institutions. Cette formation place la HEG comme leader parmi les écoles de la HES-SO dans les métiers de la gestion des risques et valorise des compétences ayant fait l'objet de nombreuses publications internationales.
- DAS en Commodity Trading; il s'agit d'une deuxième collaboration avec HEC Genève, bien accueillie par le marché.
- CAS en management de projet appliqué.
- CAS en Compliance Management.
- CAS Cap Manager en Management de proximité.
- CAS Cap Manager en Leadership organisationnel.

Au total ce sont **162** participant-e-s qui ont suivi les formations continues certifiantes de la HEG.

– HEdS

La Haute école de santé offre aux milieux professionnels en tant que site requérant ou partenaire 1 MAS, 6 formations DAS et 5 formations CAS. Ces formations n'ont pas toutes ouvert de session en 2008, mais leur liste exhaustive figure ci-dessous :

- MAS en direction et stratégie d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires (partenaire)
- DAS en gestion et direction éducatives, sociales et socio-sanitaires (partenaire)
- DAS en oncologie et soins palliatifs
- DAS en santé de l'enfant, de l'adolescent et de la famille
- DAS en thérapie manuelle
- DAS en médiation de conflits – spécialisation familiale (partenaire)
- DAS en santé des populations vieillissantes (partenaire)
- CAS en médiation des conflits (partenaire)
- CAS en prise en charge interdisciplinaire des plaies et cicatrisation
- CAS de praticiens formateurs (partenaire)
- CAS en santé mentale et psychiatrie sociale
- CAS en intervention communautaire

Au total, ce sont **84** professionnel-le-s qui ont suivi un cursus postgrade durant l'année 2008 et ont été enregistrés à la HEdS. A noter que **58** participant-e-s issu-e-s de la santé ont également suivi une formation postgrade, mais ont été enregistrés dans d'autres sites HES-SO.

La FC HEdS a aussi travaillé sur le développement de 4 nouveaux CAS HES-SO dont celui de la diététique de l'obésité qui répondra dès 2010 à un besoin socio-sanitaire prioritaire pour notre région.

– HETS

En 2008, le Centre de formation continue (CEFOC) de la Haute école de travail social a développé et géré plus de dix programmes de formation postgrade conduisant à des CAS, DAS ou MAS HES-SO, au bénéfice de **422** participant-e-s. Parmi ces formations, le Master of Advanced Studies en direction d'institutions éducatives, sociales ou socio-sanitaires est conduit en partenariat avec les domaines du Travail social, de la Santé et de l'Economie

et services de la HES-SO. Par ailleurs, un DAS en santé sexuelle et reproductive, destiné aux spécialistes en éducation sexuelle et en planning familial, a été mené en partenariat avec les Universités de Lausanne et de Genève.

Le tableau ci-dessous résume les formations certifiantes gérées par le CEFOC de la HETS.

Formations postgrades HES-SO gérées par le Centre de formation continue en 2008

Programmes		Participants		Domicile	
Type	Nombre de programmes	Nombre d'étudiant-e-s	% Femmes	Genève	Suisse Romande
CAS	5	245	65%	224	21
DAS	5	141	61%	40	101
MAS	1	36	58%	5	31
Total	11	422	63%	269	153

En parallèle, l'offre de formation continue propre à la HETS (sessions courtes de perfectionnement sur catalogue) a été utilisée par environ 750 professionnel-le-s venant du secteur du travail social et de la psychomotricité et du secteur de la petite enfance. L'objectif prioritaire de ces journées de formation reste le développement de compétences nécessaires à l'exercice professionnel qui exige d'être dynamique face aux évolutions sociales et aux besoins des populations prises en charge par les institutions sociales.

Pour l'ensemble des missions de la formation continue, la règle de l'autofinancement prônée par les autorités fédérales et cantonales (Confédération et CDIP) reste une préoccupation importante. Le coût des formations courtes et postgrades ayant augmenté, les professionnel-le-s souhaitant se former et aux institutions subventionnant la formation continue se sont montrés plus hésitants à suivre ces programmes. Le risque existe que seuls les professionnel-le-s qui en ont les moyens, s'inscrivent dans nos formations pour autant que ces dernières leurs donnent la possibilité d'avoir une mobilité professionnelle.

– HEM

La formation continue est en phase d'organisation à la Haute école de musique, et un mandat d'étude et de mise en œuvre vient d'être confié à un prestataire extérieur, conjointement avec la Haute école de musique vaudoise.

V. Mobilité des étudiant-e-s et enseignant-e-s

V.1. Introduction

Les échanges d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s entre les écoles de la HES-SO Genève et des institutions de formations supérieures suisses et étrangères varient fortement d'une école à l'autre. Cela tient à la fois à leur histoire propre – par exemple, la Haute école de musique-Conservatoire de musique de Genève est traditionnellement tournée vers l'étranger – et aux spécificités de leur domaine de formation – liens avec les milieux professionnels.

Au total, la HES-SO Genève entretient, à travers ses écoles, des relations d'échanges d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s avec quelque 200 établissements différents. La Haute école d'art et de design – Genève et la Haute école de musique ont des réseaux nettement plus importants (respectivement 75 et 50 conventions de partenariat) que les autres écoles de la HES-SO Genève.

Ces accords entre écoles HES genevoises et Hautes écoles à l'étranger couvrent non seulement l'Europe (France, Roumanie, Grèce, Portugal, Espagne, Pays-Bas, entre autres) mais également l'Asie (Chine, Japon, Mongolie), le continent américain (Etats-Unis, Canada, Mexique, Argentine), et l'Afrique (notamment pour les écoles de la santé et du travail social : Cameroun et Rwanda).

En 2008, la HES-SO Genève dans son ensemble a envoyé davantage d'étudiant-e-s à l'extérieur – tant en Suisse qu'à l'étranger (111) – qu'elle n'en a accueilli (63). Les chiffres sont moins importants (une quinzaine) pour la mobilité des enseignant-e-s, qui prend des formes très variables : mission d'enseignement de courte durée dans l'une ou l'autre des deux institutions ayant signé un partenariat, invitation à une conférence ou un colloque, ou encore participation à un atelier ou workshop. Ci-dessous figurent quelques exemples de la mobilité pratiquée par les écoles de la HES-SO Genève.

V.2. *Détail par école*

– HEPIA

Les étudiant-e-s et enseignant-e-s de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture ont rencontré leurs homologues de l'**Université Technique de Delft** dans le cadre du JointMaster en Architecture pour réaliser en commun un travail d'atelier sur la relation entre le bâtiment public et l'espace public. Le site choisi pour cet atelier se situait à Budapest, sur la place Hunyadi.

Par ailleurs l'HEPIA a accueilli durant un semestre deux étudiant-e-s en filière Architecture du paysage et en Gestion de la nature, qui provenaient respectivement de Rapperswil et de Wädenswil.

– HEAD

En 2008, 51 étudiant-e-s sont parti-e-s étudier à l'étranger, tandis que 41 étudiant-e-s sont venu-e-s à la HEAD. La majorité s'est rendue en Europe, notamment à Barcelone, Paris ou Bruxelles, mais quelques-un-e-s se sont aussi envolé-e-s pour New-York, San-Francisco, Baltimore, Montréal ou Kyoto. L'Europe était aussi surreprésentée en ce qui concerne les pays de provenance des étudiant-e-s en échange dans notre école, mais la HEAD a accueilli également 8 étudiant-e-s non européen-ne-s (Montréal, Baltimore, Tokyo).

A titre d'exemple d'échanges entre professeur-e-s, la responsable de la filière mode est partie à l'université de Moscou avec une chargée de cours pour approfondir un échange pédagogique (ce qui a abouti sur un workshop pour les étudiant-e-s des deux écoles et sur la publication d'une brochure consacrée à ce partenariat), un chargé de cours s'est rendu en visite exploratoire à l'institut universitaire d'architecture de Venise et plusieurs intervenant-e-s de renommée internationale ont pris part à un cycle de conférences organisé par la filière de design en mode.

– HEG

L'élargissement du réseau international de la Haute école de gestion s'est traduit, en 2008, par la signature de 23 accords de collaboration avec des institutions telles que, entre autres, l'Universidad de Buenos Aires (UCES), la Hochschule de Hambourg, ISCAP de Porto ou encore l'Istanbul Kültür University. Cette dernière collaboration s'est concrétisée notamment par la visite d'une représentante du corps professoral de l'université turque à Genève; l'occasion pour elle d'échanger pendant une semaine avec les

professeur-e-s HEG et de dispenser son enseignement aux étudiant-e-s. Diverses conférences internationales ont permis aux enseignants HEG de faire des rencontres à l'étranger ou d'accueillir leurs confrères d'autres institutions.

Dix étudiant-e-s de la HEG ont bénéficié des possibilités d'échange offertes auparavant, pour des destinations telles que la Pologne, la Hollande, l'Estonie, l'Allemagne ou la Finlande. 17 étudiant-e-s en études bilingues de la filière information documentaire ont participé à un projet commun avec les étudiant-e-s et professeur-e-s de Munich. Cinq autres étudiant-e-s de cette filière ont fait de même avec Stuttgart.

– HEdS

Une des collaborations particulièrement riche pour la Haute école de santé est le développement des échanges avec la Haute Ecole Provinciale du Hainaut Occidental (HEPHO) qui a permis à deux enseignant-e-s de la HEdS d'aller enseigner à Tournai et à la HEdS d'accueillir deux enseignant-e-s belges. D'autre part, l'organisation 2009 du 2^{ème} congrès international francophone des étudiant-e-s en physiothérapie se met en oeuvre avec l'HEPHO.

Par ailleurs, la HEdS et Médecins Sans Frontières ont signé un partenariat avec l'Université Catholique d'Afrique Centrale au Cameroun – Ecole privée catholique d'infirmiers de Yaoundé – qui prévoit l'enseignement des soins aux plaies et cicatrisation, et plus particulièrement ceux concernant l'ulcère de Burulli, objectif prioritaire de l'OMS, par deux membres du corps professoral de la HEdS, qui ont formé un réseau d'infirmiers camerounais compétents permettant d'assurer la continuité de cette prise en soins. Ce projet permettra à des étudiant-e-s de la filière Soins infirmiers de la HEDS de partir au Cameroun, d'enrichir leurs pratiques et de contribuer au développement de ce projet.

– HETS

Au cours de l'année académique 2007-08, les échanges internationaux ont été relativement nombreux et diversifiés. 13 étudiant-e-s de la HETS ont profité du programme d'échanges pour passer un semestre à l'étranger : 4 se sont rendu-e-s au Canada, une en Amérique latine, une en Inde dans le cadre de nos accords avec les Universités de Sherbrook, Santiago et Bangalore, et 7 ont pu expérimenter une mobilité dans le cadre Erasmus (Berlin, Séville, Montpellier, Paris, Bologne et Leira/Portuga). En retour la HETS a accueilli 10 étudiant-e-s européen-ne-s.

Par ailleurs, des conventions de collaboration (enseignement et/ou recherche) sont en cours de finalisation ou ont été signées avec l'Université nationale du Rwanda à Butare, avec l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, l'Université nationale Mar del Plata/Argentine, entre autres. Plusieurs professeurs de la HETS participent en outre activement à des congrès ou rencontres internationales, favorisant ainsi la constitution de réseaux internationaux.

– HEM

En plus de ses collaborations au chapitre des prestations de service, la HEM a signé une cinquantaine de conventions bilatérales Erasmus avec les plus importantes institutions d'enseignement musical professionnel du continent. Des contacts sont également en cours avec diverses universités américaines et asiatiques. En 2008, une quinzaine d'étudiant-e-s a bénéficié de ces accords.

VI. Egalité des chances

VI.1 Commentaire général

L'année 2008 a été marquée par la désignation d'une nouvelle répondante égalité des chances pour la HES-SO Genève, en la personne d'Anne-Catherine Rinkenberger, professeure HES et responsable égalité à l'HEPIA. La cellule égalité de la HES-SO Genève fonctionne avec deux autres collaboratrices qui interviennent sur plusieurs écoles. Durant cette année, la stratégie de la HES-SO Genève en matière d'égalité a été précisée et certains objectifs harmonisés entre les écoles.

Effectifs étudiants

Sur l'ensemble des étudiant-e-s de la HES-SO Genève, la proportion de femmes est supérieure à la moitié (55,3%), voir tableau VIII.3, p. 42. Toutefois, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture ainsi que la Haute école de gestion demeurent en-deçà de la parité (21,5% pour l'HEPIA et 42,8% pour la HEG).

Si, depuis 2005, la proportion du nombre des étudiantes demeure stable à l'HEPIA et à la HEAD, la HEG enregistre une progression de ses effectifs féminins qui passent de 34,0% en 2005 à 42,8% en 2008.

Inversement, la HEdS et la HETS, tout en restant largement au-dessus de la parité, notent un effritement de la part relative de leurs étudiantes (82,5% en 2005 à 77,8% en 2008).

Effectifs du personnel

Toutes catégories de personnel confondues, la proportion du nombre de femmes au sein de la HES-SO Genève est de 44,4% (voir tableau VIII.10, p. 50). En 2003, les femmes représentaient 41,0% des effectifs.

Durant cette même période, le nombre de collaboratrices du corps enseignant pris dans son ensemble est demeuré stable mais ce chiffre recouvre une réalité différente. En effet, la proportion de professeuses HES est passée de 12,7% à 28,2%, celle de chargées d'enseignement de 27,1% à 43,9% et celle de chargées de cours de 29,5% à 36,7%.

Par ailleurs, les membres féminins du corps intermédiaire sont passés de 35,7% en 2003 à 42,5% en 2008. Le nombre de collaboratrices dans le personnel administratif et technique a également progressé de 50,4% à 59,3%; la proportion du nombre de femmes occupant un poste de direction atteint 39,8%, sans compter les enseignantes exerçant dans les écoles des activités de direction (responsable de filière, responsable de l'enseignement, responsable de la recherche, etc.).

VII.2 Mesures adoptées par les écoles de la HES-SO Genève

Le plan d'action en matière d'égalité des chances 2008-2011 a été élaboré par la HES-SO, au nom de toutes les écoles membres du réseau romand et adressé ensuite à l'OFFT. Ce rapport est le fil rouge du travail des répondantes égalité des chances pour 2008 et les années à venir.

Les mesures prises par les écoles de la HES-SO Genève reflètent forcément leur spécificité. Certaines des actions entreprises dès la rentrée académique 2008 sont détaillées ci-dessous.

– HEPIA

Dans le cadre du projet WIN'S 2008 (women in science and technology), l'HEPIA a organisé 7 mini-stages techniques de sensibilisation aux professions techniques, d'une durée de deux jours, dans 7 de ses laboratoires. Ces stages s'adressaient aux jeunes filles en dernière année du collège, sur le point d'obtenir une maturité gymnasiale.

Par ailleurs, depuis 2007, l'école prend une part active à l'élaboration, la réalisation et la distribution de la revue en ligne « **l'ingéneuse.ch** » et de son tiré à part imprimé. Ce projet, qui réunit toutes les écoles d'ingénieur-e-s de la HES-SO vise aussi à promouvoir les métiers techniques auprès des filles.

– HEAD

Les femmes représentant globalement 66,7% de la population estudiantine de la HEAD (voir plus haut *Effectifs estudiantins*), c'est sur la parité au niveau du corps enseignant que l'école a mis l'accent. Dans le cadre du recrutement du corps professoral effectué en vue de la rentrée 2008-2009, l'égalité des chances a été considérée comme un objectif stratégique. En conséquence, après une mise au concours, trois femmes ont été nommées au poste de professeure HES et cinq autres au poste de chargée de cours.

– HEG

En 2008, la HEG par l'intermédiaire de la filière Informatique de Gestion a accueilli 18 écolières âgées de 10 ans dans le cadre de la « Journée *les filles et l'informatique* » organisée par Informatica 08 pendant la « journée genre ». Le programme prévu leur a permis de visionner un film d'interviews d'informaticiennes, de démonter au tournevis des disques durs d'ordinateur et de s'initier à la programmation. De plus, elles ont pu s'initier au travail de helpdesk et à celui des installations réseau de l'école. Enfin, les jeunes filles ont pu voir et réaliser des sites web. Dans la filière Informatique de Gestion, la HEG a pu observer que les « trop rares » jeunes femmes qui s'inscrivent ont malheureusement un taux d'abandon de leurs études plus élevé que leurs collègues masculins. Pour enrayer ce phénomène, l'École a confié une mission de mentoring à une de ses professeures.

– HEdS

Afin de concrétiser les objectifs spécifiques formulés dans le plan stratégique de la HES-SO, la HEdS a travaillé en partenariat avec la HETS. Ainsi, en 2008, l'école a diffusé une large information sur le plan HES-SO en matière d'égalité des chances auprès des étudiant-e-s de 1^{ère} année Bachelor.

Un repérage des travaux d'étudiant-e-s portant sur la thématique « genre » a été mis en place puis valorisé au sein de l'école.

– HETS

Parmi le corps estudiantin, les jeunes femmes sont fortement majoritaires, à la Haute école de travail social de Genève comme dans les trois autres écoles de Suisse romande, soit un peu moins des trois/quarts des effectifs.

Au sein de l'école, trois enseignantes sont plus particulièrement investies dans la problématique « genre », abordée au niveau de la formation de base; par ailleurs la HETS a accueilli en mai 2008 la journée « Etudes Genre »

organisée en collaboration avec le Laboratoire interuniversitaire LIEGE. En psychomotricité, où la féminisation rejoint les taux de la santé, un effort tout particulier est fait pour attirer des hommes.

Quant au corps professoral de la HETS, il comporte 45% d'hommes et 55% de femmes (EPT) avec une plus forte présentation des femmes parmi les professeur-e-s HES (74%) mais une moindre représentation parmi les chargé-e-s d'enseignement et de cours (49%). Un effort pour mieux équilibrer la représentation des genres sera fait lors des prochains engagements de professeur-e-s HES.

– HEM

De manière générale, les statistiques du domaine musique de la HES-SO montrent que les étudiantes représentent un peu plus de 50% des effectifs des HEM genevoise et vaudoise. En ce qui concerne le personnel HEM engagé par l'Etat de Genève au 1.1.09, on compte 22 femmes et 75 hommes. L'enseignement de la musique est souvent à temps partiel, ce qui facilite l'accès aux femmes. Il en va de même avec les Masters à temps partiel, qui permettent de concilier vie familiale (ou/et vie professionnelle) et études.

La HEM s'est fixé pour objectif 2009 la production, dans le cadre d'une collaboration Erasmus avec le Conservatoire de Palerme, du premier opéra écrit par une femme, Francesca Caccini (1587-1640).

VII. Perspectives

L'évolution de la Haute école de Genève est étroitement liée à celle de la HES-SO et, plus généralement, à celle du paysage des hautes écoles en Suisse. Dans ce contexte, la HES-SO Genève a besoin d'un nouveau cadre légal qui lui confère, à l'image d'autres hautes écoles, une plus grande autonomie et une plus grande participation des différents corps, mais également qui permet un meilleur pilotage par les autorités politiques.

D'autre part, dans la perspective de la nouvelle loi fédérale sur les hautes écoles, la HES-SO se prépare aux futures accréditations institutionnelles. Dans ce contexte et avec d'autres établissements de la HES-SO, la Haute école genevoise va finaliser en 2009 la certification ISO 9001 de ces processus administratifs et de management.

Par ailleurs, avec l'arrivée des nouveaux domaines et l'évolution des effectifs dans certaines écoles de la HES-SO Genève, cette dernière va renforcer ces actions auprès des jeunes candidat-e-s en collaboration étroite avec les directions générales des autres ordres d'enseignement.

Enfin, l'année 2009 va permettre de renforcer nos collaborations avec l'Université de Genève dans plusieurs domaines.

Par conséquent les écoles de la HES-SO Genève doivent mettre en valeur leurs spécificités, à savoir : ensemble elles recouvrent tous les domaines de formation de la HES-SO (ingénierie et architecture, économie et services, santé et travail social, design et arts visuels) et depuis plus de 10 ans elles travaillent ensemble sur des projets interdisciplinaires.

La HES-SO Genève entend aussi disposer des outils de conduite qui servent le mieux son évolution; cette exigence suppose une nouvelle loi cantonale, l'accréditation qualité de son organisation, le renforcement de sa visibilité auprès des futur-e-s étudiant-e-s et la complémentarité de son offre de formation par rapport à celle de l'Université de Genève.

VII.1 Projet de révision de la loi C 1 26

Aujourd'hui la loi cantonale sur les HES ne répond plus vraiment aux exigences actuelles en matière de gouvernance, notamment. La Haute école genevoise (HES-SO Genève) a en effet beaucoup évolué durant ces onze dernières années (croissance importante du nombre d'étudiant-e-s, intégration de nouvelles écoles, fusion d'écoles, renforcement de la transversalité, meilleure répartition des tâches, etc.).

De plus, l'avant-projet de convention intercantonale de la HES-SO remis au Conseil fédéral le 28 novembre 2008 (voir point I.5), confère aux hautes écoles cantonales l'autonomie vis-à-vis de leur administration centrale dont elles ont besoin pour jouer leur rôle au sein du réseau intercantonal.

En outre, la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) – dont l'avant-projet a été mis en consultation de septembre 2007 à janvier 2008 – prévoit une gestion plus autonome des Hautes écoles et un pilotage réuni des EPF, des universités, des HES et des HEP.

A cela s'ajoute à Genève la volonté politique de créer les conditions permettant au Conseil d'Etat et au Grand Conseil genevois d'améliorer le pilotage stratégique de la Haute école et de le rendre plus efficace à l'image de ce qui a été réalisé avec la nouvelle loi sur l'Université acceptée en votation populaire le 30 novembre 2008.

En conséquence, durant l'année 2009, une commission d'expert-e-s indépendant-e-s devrait se constituer pour élaborer la nouvelle loi C 1 26 régissant les activités de la Haute école de Genève.

VII.2 Certification ISO 9001

L'échéance fixée à fin 2009 pour la certification ISO 9001 de la HES-SO Genève a mobilisé les efforts de tous les acteurs concernés (à l'exception de la Haute École de Musique, pour l'instant hors du périmètre de certification).

La démarche qualité de la Haute école de Genève (HES-SO Genève) se concentre prioritairement sur les processus administratifs et de management, ainsi que sur l'évaluation des enseignant-e-s par les étudiant-e-s.

Cette démarche de certification a permis de mieux répartir et de clarifier les tâches entre les écoles genevoises et la direction générale de la HES-SO Genève. A long terme, la démarche qualité favorisera le renouvellement de l'accréditation HES et permettra de répondre aux normes fixées par l'OFFT – dont les exigences semblent être couvertes à 80% par la norme ISO 9001. Par ailleurs, la direction générale HES-SO étant déjà certifiée ISO 9001, ainsi que la plupart de ses écoles, la certification genevoise satisfait aux décisions du Comité directeur et au processus d'intégration intercantonale.

Les travaux commencés en 2007 ont donné en 2008 les résultats suivants:

- ouverture d'un intranet Qualité permettant de mettre les éléments communs à disposition de tous et, à l'inverse, de mettre des éléments spécifiques à une école sur son propre intranet;
- une carte des *processus pères*, c'est-à-dire un référentiel commun qui représente le fonctionnement de la Haute école de Genève dans son ensemble;
- formalisation et mise en œuvre de 27 procédures communes telles que : l'ensemble du processus d'engagement du personnel, depuis la publication d'une offre d'emploi jusqu'à la signature du contrat;
- 260 documents de référence communs, (formulaire, modèles, modes d'emploi, directives) à la disposition de tous, dont l'inventaire des documents externes et l'inventaire des « enregistrements »;
- un système d'amélioration continue permettant individuellement et collectivement d'accroître la qualité;
- un système d'audit interne du management de la qualité.

Les autres aspects en lien direct avec les quatre missions HES fixées par la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées – formation de base, formation continue, Ra&D et services aux tiers, relations internationales, – seront pris en compte dans un deuxième temps (de même que la Haute École de Musique) lors du renouvellement de la certification ISO 9001 (3 ans après la certification).

VII.3 Information HES-SO Genève auprès des élèves du secondaire II

Pour faciliter la transition entre la fin des études secondaires et l'entrée en HES de futur-e-s étudiant-e-s, la direction générale et les écoles de la HES-SO Genève travaillent très étroitement avec la direction du postobligatoire notamment dans le cadre des classes « passerelles ou propédeutiques ».

Le 16 novembre 2008, le groupe de travail chargé de la « Sensibilisation à l'orientation des élèves de maturité professionnelle en HES » a rendu un rapport détaillé sur l'activité qu'il a déployée entre février 2007 et août 2008. Sa mission consistait, entre autres, à préciser les rôles respectifs de l'enseignement secondaire II et de la HES-SO Genève, à définir un dispositif d'orientation sur le système de formation genevois permettant aux candidat-e-s à une maturité professionnelle d'avoir une meilleure compréhension des offres de formation et à proposer des actions favorisant leur connaissance du système HES.

Les actions proposées par ce groupe – et ciblées sur l'information aux élèves en formation dans le pôle Technique et Construction – ont reçu l'approbation des membres du Conseil de direction de la Haute école de Genève qui ont accepté de reconduire l'opération à la rentrée 2008-2009 et de l'étendre aux pôles Commerce, Nature-Environnement et Arts appliqués.

De manière plus générale, la HES-SO Genève considère comme l'une de ses priorités, pour le recrutement des futur-e-s étudiant-e-s, la mise en place d'un dispositif d'information visant les élèves des collèges, des écoles de culture générale, les écoles professionnelles, mais aussi ceux du cycle d'orientation. Elle mettra en place diverses actions d'information et de sensibilisation durant l'année 2009.

VII.4 Collaboration avec l'Université de Genève

Compte tenu de la proximité des deux hautes écoles sur le territoire genevois et de leur complémentarité, les collaborations entre l'Université de Genève et la HES-SO Genève revêtent une importance toute particulière.

Si les chercheurs et chercheuses, de même que les professeur-e-s de la Haute école de Genève et de l'Université de Genève coopèrent depuis plusieurs années déjà dans plusieurs domaines (formation, formation continue et recherche) les deux institutions se doivent de les étendre et de les renforcer. L'année 2008 a donc été marquée par d'importantes rencontres entre responsables des deux Hautes écoles genevoises dont les résultats se concrétiseront en 2009 et dans les années à venir. Cette coopération entre les deux Hautes écoles doit permettre au canton de consolider sa position

d'excellence dans divers secteurs de la formation, particulièrement dans les sciences de l'environnement, le transfert de technologie, la gestion, la santé, les arts et la formation continue.

Conclusion

La Haute école de Genève, comme ses homologues de Suisse romande, a traversé une année 2008 marquée par les incertitudes quant à l'organisation et la gouvernance de la HES-SO. Elle a néanmoins continué à développer les missions qui lui sont confiées par la loi fédérale sur les HES dans la formation de base, la recherche et les prestations de services, la formation continue et les relations internationales.

Notre Conseil entend soutenir la HES-SO Genève dans la concrétisation des actions entreprises au cours de l'année 2008 afin d'optimiser l'efficacité, l'attractivité et la qualité des prestations des écoles qui la composent. Ces actions reflètent la volonté de notre canton de garantir à ses habitants une offre de formations riche et diversifiée, notamment en matière d'enseignement supérieur.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler

VIII.1 Evolution des effectifs étudiant-e-s par filière

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ecole d'ingénieurs de Genève	550	484	439	431	508	518	536	503	452	410	422
Architecture master	-	-	-	-	-	-	-	2	4	15	24
Architecture	112	71	67	66	87	76	89	93	97	108	123
Architecture (EE)	10	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Génie civil	60	42	27	26	29	38	49	56	52	49	54
Electricité (=> télécommunication)	37	41	39	43	26	14	-	-	-	-	-
Informatique	44	58	74	69	80	75	83	83	56	53	50
Télécommunications	66	66	67	56	66	70	72	68	58	44	36
Microtechnique	45	43	47	47	59	71	91	98	94	81	79
Génie mécanique	54	49	41	47	51	66	94	85	91	60	56
Electronique (=> microtechnique)	29	31	21	11	24	19	8	2	-	-	-
Physique appliquée (=> microtechnique)	23	14	12	17	21	23	16	5	-	-	-
Génie chimique (=> génie mécanique)	47	40	32	39	54	49	30	11	-	-	-
Energie électrique (=> microtechnique)	23	19	12	10	11	17	4	-	-	-	-
Ecole d'ingénieurs de Lullier	138	146	183	223	268	320	377	392	363	321	289
Architecture du paysage	54	54	63	77	97	132	175	212	200	179	156
Agronomie	33	37	52	60	64	65	63	47	39	28	37
Gestion de la nature	51	55	68	86	107	123	139	133	124	114	96
Haute école de gestion	170	277	356	415	469	480	585	646	689	774	731
Economie d'entreprise (PT)	15	52	80	89	104	138	190	237	268	316	312
Economie d'entreprise (EE)	67	85	84	101	124	136	161	173	182	206	214
Informatique de gestion (PT)	14	54	86	99	102	91	95	92	93	107	84
Informatique de gestion (TP)	0	0	0	0	0	0	7	11	16	22	18
Information et documentation	74	86	106	126	139	115	132	133	130	123	103
Haute école d'art et design	128	118	131	149	440	492	496	528	529	528	528
Communication visuelle	27	30	37	47	56	77	89	105	107	106	114
Design industriel et de produits - Céramique	15	10	9	14	16	21	16	11	-	-	-
Design industriel et de produits - Stylisme	26	21	26	29	39	39	39	45	77	80	73
Design industriel et de produits - Bijouterie	16	15	18	18	16	22	20	23	-	-	-
Architecture d'intérieur	44	42	41	41	45	51	57	70	70	73	71
Arts visuels	-	-	-	-	268	282	275	274	275	269	238
Arts visuels master	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32
Haute école de santé	-	-	-	-	438	471	498	591	681	693	694
Soins infirmiers	-	-	-	-	181	199	227	271	330	341	345
Sages-femmes et hommes sages-femmes	-	-	-	-	87	91	87	90	84	87	85
Physiothérapie	-	-	-	-	81	79	81	83	88	92	91
Diététique	-	-	-	-	49	57	62	85	94	90	88
Techniciens en radiologie médicale	-	-	-	-	40	45	41	62	85	83	85
Haute école de travail social	-	-	-	-	389	446	482	498	493	511	510
Assistants sociaux (PT) (=> Travail social PT)	-	-	-	-	39	49	60	76	47	28	3
Assistants sociaux (EE) (=> Travail social EE)	-	-	-	-	28	34	27	15	12	6	5
Assistants sociaux (TP) (=> Travail social TP)	-	-	-	-	14	18	21	18	14	10	4
Educateurs sociaux (PT) (=> Travail social PT)	-	-	-	-	104	120	124	136	91	44	1
Educateurs sociaux (EE) (=> Travail social EE)	-	-	-	-	64	78	76	66	44	31	12
Educateurs sociaux (TP) (=> Travail social TP)	-	-	-	-	28	34	40	42	29	22	11
Animateurs socioculturels(PT)(=>Travail social PT)	-	-	-	-	34	31	44	44	34	22	2
Animateurs socioculturels(EE)(=>Travail social EE)	-	-	-	-	29	27	28	25	16	11	4
Animateurs socioculturels(TP)(=> Travail social TP)	-	-	-	-	13	16	17	16	11	6	5
Thérapeutes en psychomotricité	-	-	-	-	36	39	45	60	59	60	63
Travail social (PT)	-	-	-	-	-	-	-	-	95	196	298
Travail social (EE)	-	-	-	-	-	-	-	-	26	43	65
Travail social (TP)	-	-	-	-	-	-	-	-	15	32	37
Haute école de musique	-	-	-	-	-	-	-	499	498	498	616
Musique	-	-	-	-	-	-	-	112	103	78	467
Musique et mouvement	-	-	-	-	-	-	-	259	240	231	23
Master en pédagogie musicale	-	-	-	-	-	-	-	50	38	27	25
Master en interprétation musicale	-	-	-	-	-	-	-	13	12	10	64
Master en interprétation musicale spécialisée	-	-	-	-	-	-	-	31	33	30	27
Master en composition et théorie musicale	-	-	-	-	-	-	-	34	72	122	10
TOTAL HES-SO GENEVE	986	1'025	1'109	1'218	2'512	2'727	2'974	3'657	3'705	3'735	3'790

Source : IS Academia

VIII.2 Evolution des effectifs étudiant-e-s par domaine / pôle d'études

Evolution des effectifs étudiant-e-s par domaine

au 15 novembre et au 15 octobre depuis 2007	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Sciences de l'ingénieur	688	630	622	654	776	838	913	893	816	731	711
Economie et services	170	277	356	415	469	480	585	646	689	774	731
Design	128	118	131	149	440	492	496	528	520	528	528
Santé	-	-	-	-	438	471	498	591	681	753	757
Travail social	-	-	-	-	389	446	482	498	491	451	447
Musique	-	-	-	-	-	-	-	499	498	498	616
Total HES-Genève	986	1'025	1'109	1'218	2'512	2'727	2'974	3'655	3'695	3'735	3'790

Source : IS Academia

Répartition des effectifs étudiant-e-s par domaine / pôle d'études

	au 15.10.2008		au 15.10.2007	
	nb	%	nb	%
Sciences de l'ingénieur	711	18.8%	731	19.6%
Pôle Construction et environnement	357	9.4%	351	9.4%
Pôle Chimie et sciences de la vie	133	3.5%	142	3.8%
Pôle Technologies de l'information et de la communication	86	2.3%	97	2.6%
Pôle Technologies industrielles	135	3.6%	141	3.8%
Economie et services	731	19.3%	774	20.7%
Design	528	13.9%	528	14.1%
Santé	757	20.0%	753	20.2%
Travail social	447	11.8%	451	12.1%
Musique	616	16.3%	498	13.3%
Totaux des domaines Sciences de l'ingénieur, Economie et services, Design	1'970	52.0%	2'033	54.4%
Totaux des domaines Santé et Travail social	1'204	31.8%	1'204	32.2%
Totaux des domaines Musique	616	16.3%	498	13.3%
Total HES-Genève	3'790	100.0%	3'735	100.0%

Source : IS Academia

VIII.3 Détail des effectifs étudiant-e-s par genre

	15.10.2008				15.10.2007			
	Total	H	F	% F	Total	H	F	% F
Construction et environnement								
Architecture	123	89	34	27.6%	108	79	29	26.9%
Architecture (master)	24	18	6	25.0%	15	12	3	20.0%
Architecture du paysage	156	108	48	30.8%	179	123	56	31.3%
Génie civil	54	49	5	9.3%	49	45	4	8.2%
Chimie et sciences de la vie								
Agronomie	37	19	18	48.6%	28	18	10	35.7%
Gestion de la nature	96	62	34	35.4%	114	64	50	43.9%
Technologies de l'information et de la communication								
Informatique	50	49	1	2.0%	53	52	1	1.9%
Télécommunications	36	35	1	2.8%	44	40	4	9.1%
Technologies industrielles								
Génie mécanique	56	54	2	3.6%	60	60	0	0.0%
Microtechniques	79	75	4	5.1%	81	78	3	3.7%
Economie et services								
Economie d'entreprise	526	295	231	43.9%	521	316	205	39.3%
Informatique de gestion	102	92	10	9.8%	129	113	16	12.4%
Information documentaire	103	31	72	69.9%	124	37	87	70.2%
Design								
Architecture d'intérieur	71	17	54	76.1%	73	17	56	76.7%
Communication visuelle	114	45	69	60.5%	106	45	61	57.5%
Design industriel et de produits	73	8	65	89.0%	80	6	74	92.5%
Arts visuels	238	95	143	60.1%	269	102	167	62.1%
Arts visuels (Master)	32	11	21	65.6%	-	-	-	-
Santé								
Soins infirmiers	345	64	281	81.4%	341	53	288	84.5%
Sage-femme et homme sage-femme	85	1	84	98.8%	87	1	86	98.9%
Physiothérapie	91	36	55	60.4%	92	38	54	58.7%
Dietétique	88	4	84	95.5%	90	5	85	94.4%
Technicien-ne en radiologie médicale	85	36	49	57.6%	83	34	49	59.0%
Psychomotricité	63	3	60	95.2%	60	1	59	98.3%
Travail social								
Travail social	447	123	324	72.5%	451	122	329	72.9%
Totaux des domaines Sciences de l'ingénieur, Economie et services, Design								
	1'970	1'152	818	41.5%	2'033	1'207	826	40.6%
Totaux des domaines Santé et Travail								
	1'204	267	937	77.8%	1'204	254	950	78.9%
Total HES-Genève	3'174	1'419	1'755	55.3%	3'237	1'461	1'776	54.9%
Totaux des domaines Musique								
	616	-	-	-	498	-	-	-

Source : IS Academia

VIII.4 Formation des étudiant-e-s à l'entrée en HES, provenance des étudiant-e-s et nombre de diplômes HES délivrés par école

Formation des étudiant-e-s à l'entrée	Type de formation antérieure	15.10.2008	15.10.2007
Sciences de l'ingénieur	Maturité professionnelle suisse	19.9%	19.9%
Economie et services	Autre formation professionnelle	24.5%	24.5%
Design	Maturité gymnasiale suisse	24.9%	24.9%
Santé	Autre formation gymnasiale et universitaire	15.3%	15.3%
Travail social	Autre formation	15.4%	15.4%
Total HES-Genève		100.0%	100.0%

En 2008, la maturité professionnelle suisse constitue la principale formation antérieure à la Haute école de gestion (56.3%) alors que le diplôme d'une école technique est la principale formation à l'Ecole d'ingénieurs de Genève (48.9%). Dans les écoles de santé et de travail social, la maturité gymnasiale représente le quart des certificats d'admission.

Le domaine Musique n'est pas pris en considération dans le tableau ci-dessus

Source : IS Academia

Provenance des étudiant-e-s	Type de provenance	15.10.2008	15.10.2007
Sciences de l'ingénieur	Etudiants-e-s domicilié-e-s à Genève	51.2%	51.0%
Economie et services	Etudiants-e-s domicilié-e-s frontaliers-ères	6.8%	6.0%
Design	Etudiants-e-s domicilié-e-s dans cantons partenaires HES-SO	23.4%	22.0%
Santé	Etudiants-e-s domicilié-e-s en Suisse	2.1%	3.0%
Travail social	Etudiants-e-s domicilié-e-s à l'étranger	16.5%	18.0%
Total HES-Genève		100.0%	100.0%

Une progression de 10% du nombre d'étudiant-e-s vaudois-e-s ainsi que du nombre d'étudiant-e-s frontaliers-ières est enregistrée en 2008 par rapport à 2007. Parallèlement, le nombre d'étudiant-e-s étrangers-ères enregistre une baisse de 10%.

Le domaine Musique n'est pas pris en considération dans le tableau ci-dessus

Source : IS Academia

Nombre de diplômes HES délivrés par école	Ecoles	2008	2007
Sciences de l'ingénieur	Ecole d'ingénieurs de Genève	105	157
Sciences de l'ingénieur	Ecole d'ingénieurs de Lullier	92	99
Economie et services	Haute école de gestion	195	133
Design	Haute école d'art et design	146	147
Santé	Haute école de santé	127	140
Travail social	Haute école de travail social	140	73
Total HES-Genève		805	749

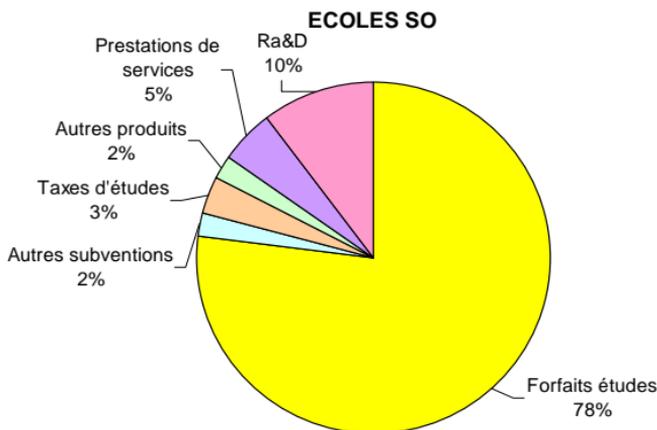
Le domaine Musique n'est pas pris en considération dans le tableau ci-dessus

Source : IS Academia

VIII.5a Sources de financement (source : comptabilité financière) – Écoles SO

Subventions fédérales HES-SO - Forfaits	45'517'458.00	600'934.00	0.00	0.00	0.00	46'118'392.00
Subventions fédérales HES-SO - Réserve stratégique	390'506.00	32'950.00	209'116.00	11'244.00	3'215'466.00	3'859'281.00
Autres financements HES-SO	24'062.00	671.00	1'001.00	16'008.00	2'072.00	43'814.00
Contributions AHES (à l'intérieur de la région)						
Contributions AHES (à l'extérieur de la région)						
Taxes forfaitaires d'études - Ecolages	1'641'491.00	-800.00	353'137.00	188'697.00	0.00	2'182'526.00
Produits de tiers	17'615.00	0.00	307'044.00	2'858'149.00	1'157'294.00	4'340'101.00
Autres produits (revenus directs de biens)	378'347.00	1'643.00	2'850.00	4'974.00	5'216.00	393'030.00
Financement par des programmes internationaux						
Subventions fédérales CTI	0.00	0.00	0.00	0.00	789'489.00	789'489.00
Subventions fédérales Fonds national	0.00	0.00	0.00	0.00	29'770.00	29'770.00
Autres subventions de l'OFFT	705'839.00	5'010.00	7'142.00	0.00	179'688.00	897'680.00
Autres subventions fédérales spécifiques (OFEN, OFES, OFEFP, OFC, OFCOM...)	0.00	0.00	22'000.00	0.00	413'904.00	435'904.00
Subventions cantonales	5'526.00	33.00	304.00	402.00	540'632.00	546'897.00
Variation des travaux en cours	554.00	118'883.00	419'975.00	-119'261.00	-97'606.00	322'545.00
TOTAL DES PRODUITS DIRECTS	48'681'398.00	759'324.00	1'322'568.00	2'960'213.00	6'235'925.00	59'959'429.00

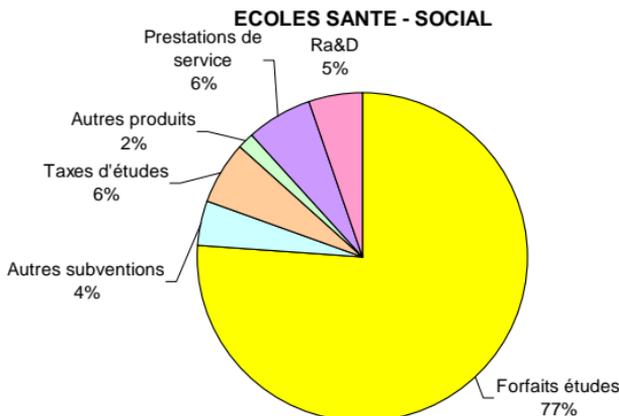
Forfaits études	46'118'392.00
Autres subventions	1404160
Taxes d'études	1993828
Autres produits	1246911
Prestations de service	2'960'213.00
Ra&D	6'235'925.00



VIII.5b Sources de financement (source : comptabilité financière) – Écoles Santé – Social

Subventions fédérales HES-SO - Forfaits	25'310'149.00	0.00	130'947.00	0.00	0.00	25'441'096.00
Subventions fédérales HES-SO - Réserve stratégique	53'435.00	0.00	1'961.00	0.00	1'253'482.00	1'308'877.00
Autres financements HES-SO	36'394.00	0.00	363'892.00	15'673.00	0.00	415'960.00
Contributions AHES (à l'intérieur de la région)						
Contributions AHES (à l'extérieur de la région)						
Taxes forfaitaires d'études - Ecolages	840'460.00	150.00	1'198'640.00	488'096.00	0.00	2'527'346.00
Produits de tiers	132'614.00	0.00	131'331.00	1'158'550.00	33'750.00	1'456'245.00
Autres produits (revenus directs de biens)	280'890.00	0.00	32'711.00	0.00	0.00	313'602.00
Financement par des programmes internationaux						
Subventions fédérales CTI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions fédérales Fonds national	0.00	0.00	0.00	0.00	340'584.00	340'584.00
Autres subventions de l'OFFTT	0.00	0.00	0.00	0.00	27'820.00	27'820.00
Autres subventions fédérales spécifiques (OFEN, OFES, OFEFP, OFC, OFCOM...)	0.00	0.00	10'560.00	305'000.00	0.00	315'560.00
Subventions cantonales	931'417.00	0.00	74'558.00	184'661.00	111'979.00	1'302'616.00
Variation des travaux en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	-33'541.00	-33'541.00
TOTAL DES PRODUITS DIRECTS	27'585'360.00	150.00	1'944'600.00	2'151'980.00	1'734'074.00	33'416'165.00

Forfaits études	25'441'096
Autres subventions	1'472'217
Taxes d'études	2'039'250
Autres produits	577'546
Prestations de service	2'151'980
Ra&D	1'734'074

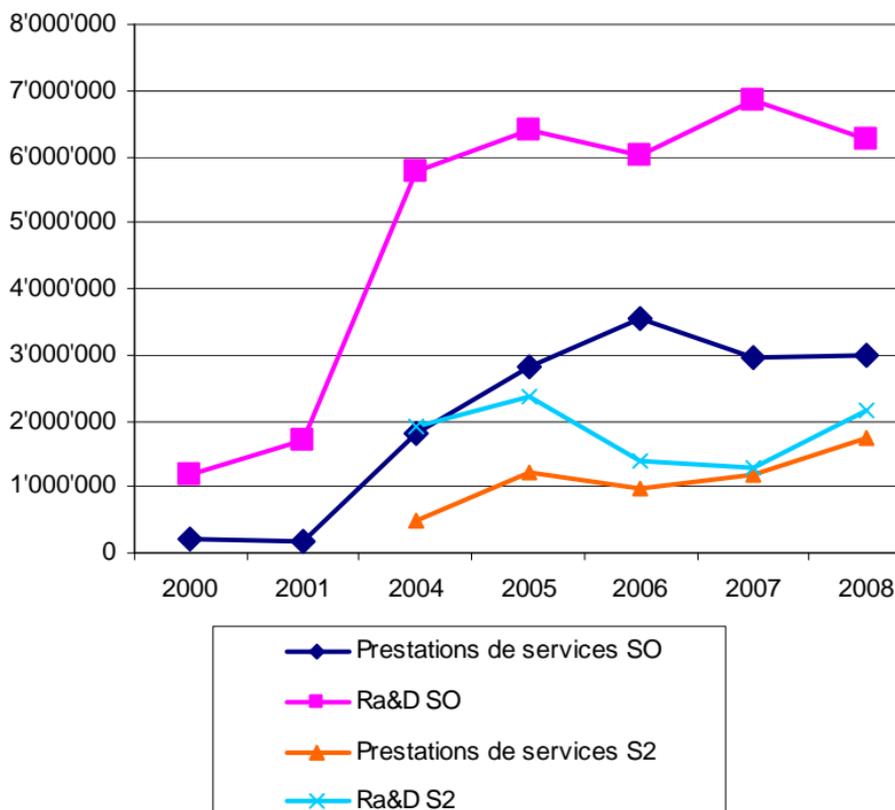


VIII.6 Evolution du chiffre d'affaires de la recherche appliquée et développement (Ra&D) et des prestations de services

(source : comptabilité financière)

	2000	2001	2004	2005	2006	2007	2008
Prestations de services SO	215'968	174'147	1'808'584	2'811'089	3'560'312	2'945'619	2'984'017
Ra&D SO	1'177'231	1'690'783	5'766'551	6'392'611	6'026'782	6'838'722	6'272'211
Prestations de services S2			499'588	1'223'341	961'050	1'186'752	1'734'075
Ra&D S2			1'896'575	2'359'235	1'388'051	1'273'216	2'151'979

Chiffre d'affaire de la Ra&D et des prestations de services pour les écoles SO et S2



VIII.7 Evolution du coût par étudiant-e par filière (source comptabilité analytique, décomptes OFFT)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 03 / 08
Ecole d'ingénieurs de Genève							
Architecture	35'336	39'316	34'482	32'919	35'006	31'350	-11.3%
Génie civil	50'554	36'918	29'174	27'774	33'448	33'348	-34.0%
Informatique	46'948	42'579	45'782	45'191	45'517	37'741	-19.6%
Télécommunications	43'898	42'059	45'680	47'795	42'707	37'275	-15.1%
Microtechnique	44'503	41'134	40'199	43'059	45'174	48'166	8.2%
Génie mécanique	48'807	44'902	41'841	40'825	36'342	45'489	-6.8%
Ecole d'ingénieurs de Lullier							
Architecture du paysage	30'633	22'883	20'990	21'608	25'296	28'013	-8.6%
Agronomie	36'684	48'571	57'242	65'882	71'617	66'988	82.6%
Gestion de la nature	24'961	25'132	26'222	28'578	31'790	35'297	41.4%
Haute école de gestion							
Economie d'entreprise (PT)	19'752	20'779	17'552	16'557	16'111	16'610	-15.9%
Economie d'entreprise (EE)	11'628	10'578	9'053	7'893	7'336	6'073	-47.8%
Informatique de gestion	29'749	32'482	26'094	28'734	24'449	27'015	-9.2%
Information et documentation	20'185	19'829	18'914	18'203	20'529	23'306	15.5%
Haute école d'art et design							
Communication visuelle	33'063	30'289	30'708	34'121	31'780	32'482	-1.8%
Design industriel et de produits	41'391	40'190	40'098	38'857	37'579	40'558	-2.0%
Architecture d'intérieur	40'177	33'445	31'092	30'366	30'694	33'574	-16.4%
Arts visuels	-	-	-	-	-	-	-
Haute école de santé							
Soins infirmiers	31'182	27'443	26'277	21'915	20'835	18'311	-41.3%
Sages-femmes et hommes sages-femmes	31'175	29'377	27'099	27'329	29'824	28'161	-9.7%
Physiothérapie	32'593	32'248	35'813	33'876	30'482	28'234	-13.4%
Diététique	37'327	32'321	26'214	21'424	20'094	22'727	-39.1%
Techniciens en radiologie médicale	28'722	28'562	29'782	18'592	17'539	18'077	-37.1%
Haute école de travail social							
Travail social (PT)	20'198	24'460	22'757	23'473	25'364	22'653	12.2%
Travail social (EE)	15'686	18'911	22'811	23'438	26'007	22'040	40.5%
Travail social (TP)	15'804	19'107	22'791	23'410	25'842	21'981	39.1%
Thérapeutes en psychomotricité	43'111	42'117	34'035	27'862	26'168	32'118	-25.5%

Source : Décompte OFFT

VIII.8 Evolution du personnel enseignant par catégorie

Evolution de la répartition du personnel par catégorie (en EPT)

(avec ESIG)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Corps professoral	336.686	342.651	335.527	330.269	322.332	327.561
Corps intermédiaire	96.950	116.950	112.100	123.100	119.200	129.700
Personnel administratif et technique*	181.170	170.823	173.293	173.604	168.556	172.530
Total HES-Genève	614.806	630.424	620.920	626.973	610.088	629.791

* sans les auxiliaires

Evolution de la proportion du nombre de femmes par catégorie (en EPT)

(avec ESIG)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Corps professoral	38.1%	36.7%	37.1%	38.2%	37.5%	37.3%
Corps intermédiaire	35.7%	39.4%	38.6%	41.8%	43.8%	42.5%
Personnel administratif et technique*	67.5%	61.6%	62.1%	53.6%	59.0%	59.3%
Total HES-Genève	45.6%	43.9%	44.7%	43.6%	44.8%	44.4%

* sans les auxiliaires

Source : GIP - SIRH / au 31 décembre

VIII.9 Répartition par école et catégorie de personnel, en EPT et en personnes

(Situation au 31 décembre 2008)

	EIG	EIL	HEG ¹⁾	HEAD	HEDS	HETS	DG	TOTAL
Répartition en postes (EPT)								
(Sans remplaçant-e-s et surnuméraires)								
Corps professoral								
Professeur-e-s HES	36.282	14.600	18.300	8.450	12.318	11.400	0.000	101.350
Chargé-e-s de cours	5.150	8.300	7.650	30.150	10.900	4.800	0.000	66.950
Chargé-e-s d'enseignement	26.317	13.670	17.393	14.998	49.650	27.400	0.000	149.428
Enseignant-e-s postobligatoire	0.515	0.000	7.085	0.083	1.400	0.750	0.000	9.833
TOTAL	68.264	36.570	50.428	53.681	74.268	44.350	0.000	327.561
Corps intermédiaire								
Adjoint-e-s scientifiques	5.600	7.900	3.800	0.800	2.000	1.000	0.000	21.100
Assistant-e-s de recherche	5.900	3.800	3.350	0.450	1.100	2.700	0.000	17.300
Assistant-e-s HES	12.650	17.000	25.900	26.450	5.200	4.100	0.000	91.300
TOTAL	24.150	28.700	33.050	27.700	8.300	7.800	0.000	129.700
Personnel administratif et technique								
PAT	33.950	19.100	17.200	23.030	23.350	25.900	12.900	155.430
Direction	1.300	1.000	2.000	2.000	2.000	2.000	6.800	17.100
TOTAL	35.250	20.100	19.200	25.030	25.350	27.900	19.700	172.530
TOTAL	127.664	85.370	102.678	106.411	107.918	80.050	19.700	629.791

¹⁾ Avec les effectifs de l'ESIG

	EIG	EIL	HEG ¹⁾	HEAD	HEDS	HETS	DG	TOTAL
Répartition en personnes								
(Sans remplaçant-e-s et surnuméraires)								
Corps professoral								
Professeur-e-s HES	40	15	19	11	15	12	0	112
Chargé-e-s de cours	13	18	16	64	24	9	0	144
Chargé-e-s d'enseignement	30	16	23	24	63	34	0	190
Enseignant-e-s postobligatoire	4	0	12	1	3	1	0	21
TOTAL	87	49	70	100	105	56	0	467
Corps intermédiaire								
Adjoint-e-s scientifiques	7	9	4	2	4	1	0	27
Assistant-e-s de recherche	7	4	6	2	2	8	0	29
Assistant-e-s HES	15	18	32	47	7	5	0	124
TOTAL	29	31	42	51	13	14	0	180
Personnel administratif et technique								
PAT	41	30	28	33	32	35	17	216
Direction	2	2	4	4	2	2	7	23
TOTAL	43	32	32	37	34	37	24	239
TOTAL	159	112	144	188	152	107	24	886

¹⁾ Avec les effectifs de l'ESIG

Source : SIRH - déc. 2008

VIII.10 Répartition du nombre de femmes par école et catégorie de personnel, en EPT

(Situation au 31 décembre 2008)

	EIG	EIL	HEG ¹⁾	HEAD	HEDS	HETS	DG	TOTAL
Répartition en postes (EPT) (Sans remplaçantes et surnuméraires)								
Corps professoral								
Professeures HES	1.550	1.000	3.300	3.750	10.600	8.400	0.000	28.600
Chargées de cours	0.600	2.200	3.750	9.850	6.400	1.800	0.000	24.600
Chargées d'enseignement	5.520	1.000	5.579	4.298	35.000	14.200	0.000	65.597
Enseignantes postobligatoire	0.000	0.000	2.177	0.083	1.000	0.000	0.000	3.260
TOTAL	7.670	4.200	14.806	17.981	53.000	24.400	0.000	122.057
Corps intermédiaire								
Adjointes scientifiques	1.300	2.500	2.800	0.000	1.200	0.000	0.000	7.800
Assistantes de recherche	0.600	0.800	0.200	0.300	1.100	2.200	0.000	5.200
Assistantes HES	0.000	9.000	9.900	15.450	4.700	3.100	0.000	42.150
TOTAL	1.900	12.300	12.900	15.750	7.000	5.300	0.000	55.150
Personnel administratif et technique								
PAT	7.600	10.400	15.200	12.700	18.350	20.900	10.400	95.550
Direction	0.500	0.500	2.000	0.000	1.000	0.000	2.800	6.800
TOTAL	8.100	10.900	17.200	12.700	19.350	20.900	13.200	102.350
TOTAL	17.670	27.400	44.906	46.431	79.350	50.600	13.200	279.557

¹⁾ Avec les effectifs de l'ESIG

	EIG	EIL	HEG ¹⁾	HEAD	HEDS	HETS	DG	TOTAL
Proportion de femmes (EPT) (Sans remplaçantes et surnuméraires)								
Corps professoral								
Professeures HES	4.3%	6.8%	18.0%	44.4%	86.1%	73.7%	-	28.2%
Chargées de cours	11.7%	26.5%	49.0%	32.7%	58.7%	37.5%	-	36.7%
Chargées d'enseignement	21.0%	7.3%	32.1%	28.7%	70.5%	51.8%	-	43.9%
Enseignantes postobligatoire	0.0%	-	30.7%	100.0%	71.4%	0.0%	-	33.2%
TOTAL	11.2%	11.5%	29.4%	33.5%	71.4%	55.0%	-	37.3%
Corps intermédiaire								
Adjointes scientifiques	23.2%	31.6%	-	0.0%	60.0%	0.0%	-	37.0%
Assistantes de recherche	10.2%	21.1%	6.0%	66.7%	100.0%	81.5%	-	30.1%
Assistantes HES	0.0%	52.9%	38.2%	58.4%	90.4%	75.6%	-	46.2%
TOTAL	7.9%	42.9%	39.0%	56.9%	84.3%	67.9%	-	42.5%
Personnel administratif et technique								
PAT	22.4%	54.5%	88.4%	55.1%	78.6%	80.7%	80.6%	61.5%
Direction	38.5%	50.0%	100.0%	0.0%	50.0%	0.0%	41.2%	39.8%
TOTAL	23.0%	54.2%	89.6%	50.7%	76.3%	74.9%	67.0%	59.3%
TOTAL	13.8%	32.1%	43.7%	43.6%	73.5%	63.2%	67.0%	44.4%

¹⁾ Avec les effectifs de l'ESIG

Source : SIRH - déc. 2008

Table des matières

Préambule

I. Points forts de l'année 2008 pour Genève

I.1 Achèvement de l'intégration de la HEM dans la HES-SO Genève

I.2 Convention sur la musique entre Genève et Neuchâtel

I.3 Nouvelle entité réunissant les deux écoles d'ingénieurs de Genève et de Lullier

I.4 Plan de développement immobilier des écoles de la HES-SO Genève

I.5 Avant-projet de nouvelle convention intercantonale

II. Formation HES-SO Genève

II.1 Bachelors : premiers diplômes remis

II.2 Ouverture des Masters : spécificités

II.3 Evolution des effectifs étudiants

II.4 Evolution du personnel enseignant

III. Recherche appliquée et développement (Ra&D), prestations de services et transfert de technologies

III.1 Commentaire général

III.2 Quelques projets emblématiques de la Ra&D des écoles

IV. Formation continue

IV.1 Commentaire général

IV.2 Détail par école

V. Mobilité des étudiant-e-s et enseignant-e-s

V.1 Introduction

V.2 Détail par école

VI. Egalité des chances

VI.1 Commentaire général

VI.2 Mesures adoptées par les écoles de la HES-SO Genève

VII. Perspectives

VII.1 Projet de révision de la loi C1 26

VII.2 Certification ISO 9001

VII.3 Information HES-SO Genève auprès des élèves du secondaire II

VII.4 Collaboration avec l'Université de Genève

Conclusion

VIII. Tableaux et statistiques

VIII.1 Évolution des effectifs étudiant-e-s par filière

VIII.2 Evolution des effectifs étudiant-e-s par domaine/pôle d'études

VIII.3 Détail des effectifs étudiant-e-s par genre

VIII.4 Formation des étudiant-e-s à l'entrée en HES, provenance des étudiant-e-s et nombre de diplômes délivrés par école

VIII.5a Sources de financement - Ecoles SO

VIII.5b Sources de financement - Ecoles Santé-Social

VIII.6 Evolution du chiffre d'affaires de la recherche appliquée et développement (Ra&D) et des prestations de services

VIII.7 Evolution du coût par étudiant-e par filière

VIII.8 Evolution du personnel enseignant par catégorie

VIII.9 Répartition par école et catégorie du personnel, en EPT et personnes

VIII.10 Répartition du nombre de femmes par école et catégorie de personnel, en EPT

Annexes

1. « Activité HES-SO »

2. Comptes 2008 HES-SO Genève

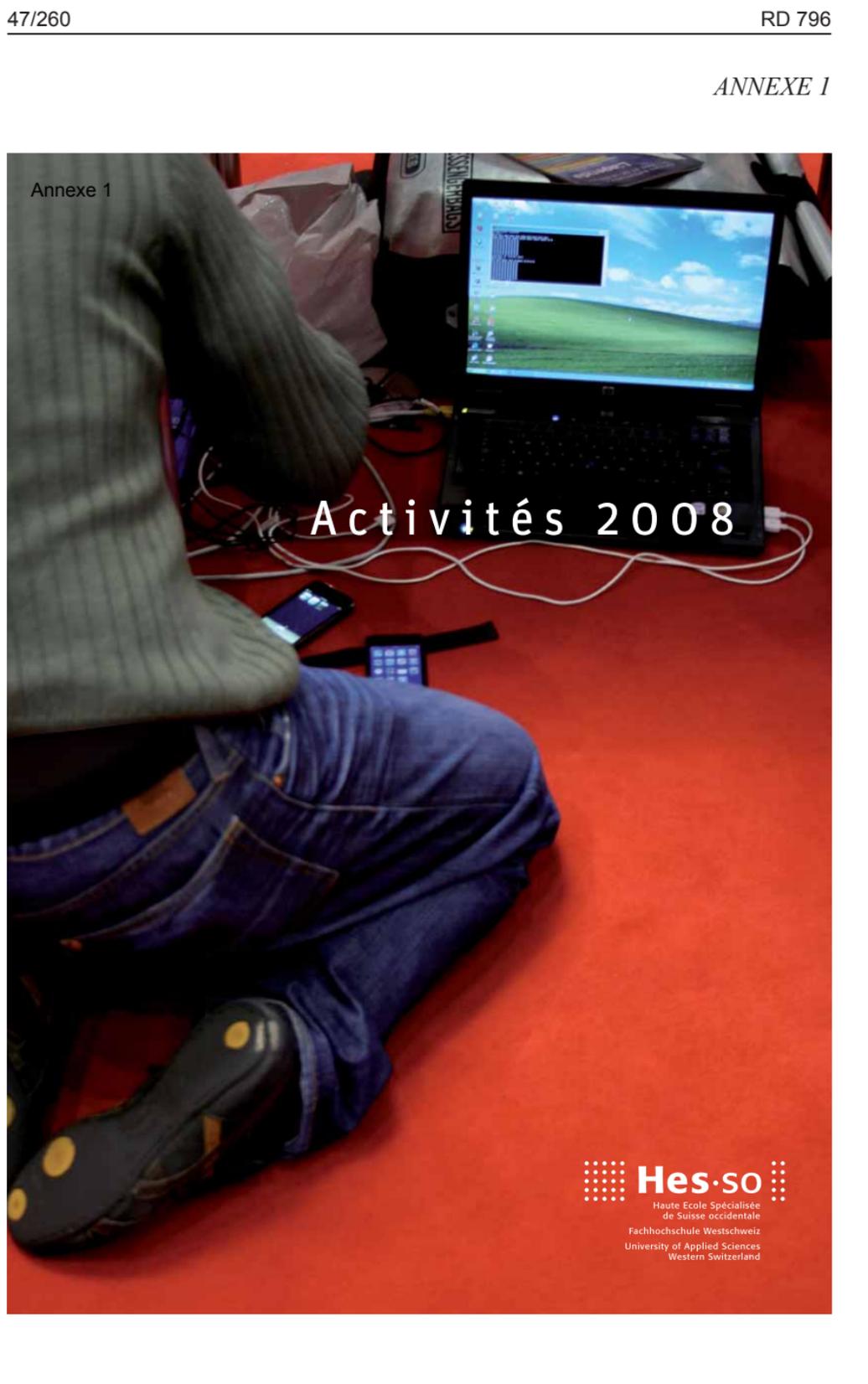
3. Membres du Conseil HES-SO Genève

4. Rapport de la commission interparlementaire

5. Réseaux de compétences

6. Abréviations

Annexe 1

A photograph showing a person sitting on a red carpeted floor. The person is wearing a grey ribbed sweater and blue denim jeans. In front of them is a black laptop with a Windows XP desktop background. To the left of the laptop, two mobile phones are lying on the floor. The text "Activités 2008" is overlaid in white on the image.

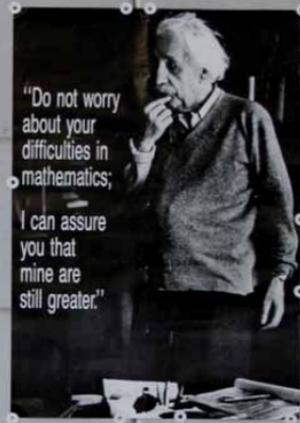
Activités 2008

La connaissance s'acquiert par l'expérience. Tout le reste n'est que de l'information.

Albert Einstein

Sommaire

- Entretien avec Anne-Catherine Lyon – Comité stratégique p. 3 / Entretien avec Marc-André Berclaz – Comité directeur p. 4 /
Entretien avec Martin Kasser – Enseignement p. 6 / Entretien avec Daniel Mlynek – Ra&D p. 7 /
Design et arts visuels p. 8 / Entretien avec Yves Rey – Economie et services p. 10 /
Entretien avec Philippe Dinkel – Musique et arts de la scène p. 11 / Entretien avec Nicole Seiler – Santé p. 12 /
Entretien avec Sylvie Villa – Sciences de l'ingénieur-e p. 14 / Entretien avec Joseph Coquoz – Travail social p. 15 /
Entretien avec Sophie Barbaza Simonot – Missions p. 16 /
Entretien avec Mireille Clerc – Responsable du dispositif Formation pratique pp. 18-19 /
Entretien avec Raphaël Spano – Ressources humaines p. 20 / Rapport de la Plateforme Egalité des chances 2008 p. 23 /
Comité stratégique et Comité directeur de la HES-SO p. 25 /
Conseil consultatif p. 26 / Commission interparlementaire p. 27 /
Les écoles de la HES-SO pp. 28-29 / Chiffres et statistiques 2008 pp. 30-34 /



Entretien avec Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, Présidente du Comité stratégique

[Madame la Présidente, quels ont été les grands enjeux du Comité stratégique de la HES-SO durant cette année?](#)

2008 n'a pas été une année facile, cependant un certain nombre de dossiers ont évolué de manière positive. Le nombre d'étudiantes et étudiants est en croissance constante notamment grâce à l'intégration de nouveaux sites dans le domaine de la Musique mais aussi d'une croissance réjouissante dans les domaines Economie et services ou de la Santé. Une étude de l'OFST a également montré que les Bachelors issus des HES trouvaient très rapidement un travail avec de bonnes conditions de salaire, ce qui est une reconnaissance importante pour nos écoles.

[Et sur le plan des formations, quelles ont été les nouveautés marquantes?](#)

Plusieurs Masters ont démarré à la rentrée 2008 en Business Administration, Information documentaire avec un partenariat canadien, en Conservation-Restauration, Arts visuels et Musique. Cette offre vient compléter ceux qui avaient déjà débuté en architecture et réalisation cinématographique. D'autres comme le Master en Sciences de l'ingénieur-e ou en Travail social vont s'ouvrir en 2009. Durant l'année, nous avons poursuivi les travaux en vue d'obtenir une autorisation pour un master en Sciences infirmières. Le domaine de la Santé a également été au centre des discussions avec la délicate question de l'année préparatoire, sans toutefois aboutir à une décision pour l'instant.

[Un groupe de pilotage du Comité stratégique a travaillé sur l'avant-projet de convention, quels sont les éléments marquants de ce nouveau modèle de gouvernance soumis au Conseil fédéral?](#)

Actuellement, la HES-SO repose sur un concordat intercantonal de 1997 instaurant la HES-S0 [Sciences de l'ingénieur-e, Economie et services, Design] et une convention intercantonale de 2001 instaurant la HES-S2 [Santé et Travail Social] et il s'agit de remplacer ces deux bases légales. Le comité stratégique a travaillé à remplacer ces deux bases légales par un texte unique intégrant également les domaines de la Musique et des Arts. Il s'est mis d'accord en été-automne 2008 sur un avant-projet qui confirme la HES-S0 dans son statut d'établissement intercantonal de droit public. Cet avant-projet a été déposé fin novembre 2008. Nous attendons maintenant de rencontrer le groupe d'experts chargé par le Conseil fédéral de l'évaluation de ce document à la lumière de la future loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles [LAHE].

[Et comment s'annonce 2009?](#)

Avec une situation économique et sociale qui s'est dégradée depuis la fin 2008, nous devons être encore plus vigilants pour offrir des prestations de haut niveau à nos étudiantes et étudiants. Il est important que ces actrices et acteurs de notre société de demain disposent des meilleurs outils pour assumer les responsabilités qui les attendent.

Entretien avec Marc-André Berclaz, Président du Comité directeur

Quels ont été les faits marquants en 2008 ?

La croissance régulière du nombre de nos étudiantes et étudiants positionne la HES-SO clairement comme la plus grande HES de Suisse. Ce développement très positif génère une augmentation des défis à relever, des dossiers à traiter et à faire suivre sur le plan politique. La dotation du Siège est restée inchangée depuis trois ans, comme d'ailleurs l'administration dans nos écoles, ce qui signifie que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs s'engagent pour maintenir un niveau très élevé de prestations. Avec 27 écoles réparties dans 7 cantons, notre structure nécessite un important dispositif de coordination. Ce sont des exigences et une flexibilité supplémentaires qu'assume l'ensemble du personnel. La Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale constitue un très grand ensemble qui se distingue aussi par sa diversité, son ouverture et son dynamisme, un atout que bon nombre nous envie.

Comment se concrétisent cette diversité et ce dynamisme ?

Par la richesse des enseignements dans les différents secteurs, les liens qui commencent à se tisser entre les domaines tant au niveau des activités d'enseignement et de formation que sur le plan de la recherche. La HES-SO est encore une jeune institution qui renforce son profil chaque année. Sa notoriété augmente régulièrement dans le grand public, la qualité de son enseignement et de ses prestations sont unanimement reconnues à l'extérieur. Sur le plan interne nous devons encore travailler à renforcer les liens et favoriser les collaborations.

Quels sont les projets originaux que la HES-SO a soutenus cette année ?

L'organisation par la DGES de la seconde Université d'été des écoles du canton de Vaud en collaboration avec des Universités californiennes sur les sites d'Yverdon-les-Bains et de Changins a contribué à renforcer la position internationale de la HES-SO.

Par ailleurs, des délégations réunissant des professeur-e-s de différentes écoles ont effectué des visites dans des établissements similaires en Chine, en Inde ou encore en Amérique latine. Tous ces échanges permettent de tisser des liens tant sur le plan local qu'international.

Un partenariat original avec le Conservatoire de Lausanne-HEM s'est concrétisé par un magnifique Songe d'une nuit d'été de Benjamin Britten. Cet opéra a été présenté au Théâtre de Mézières et a fait la part belle aux étudiantes et étudiants de l'école et de ses sites décentralisés.

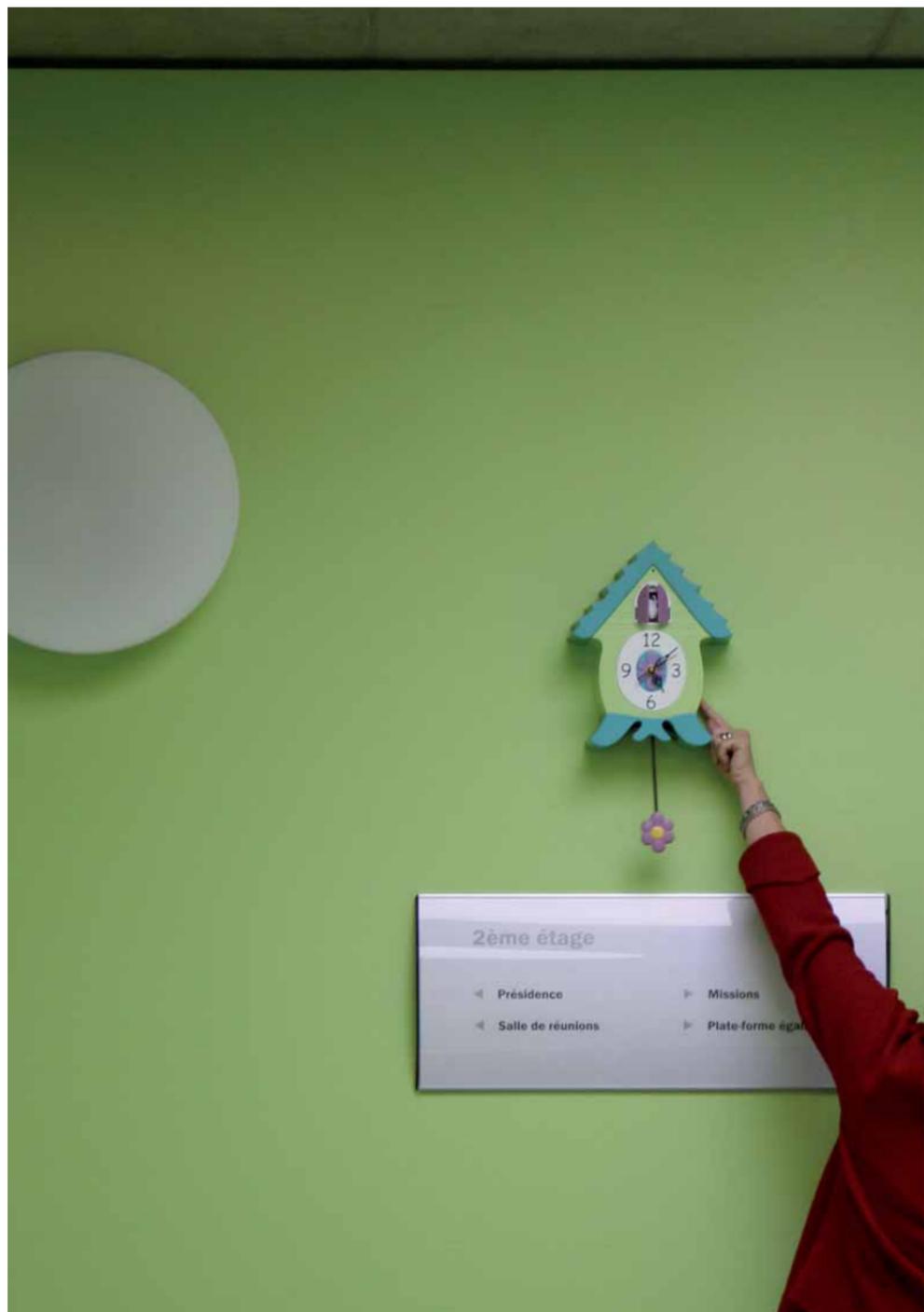
Sur le plan national, au sein de la KFH (Conférence des recteurs des Hautes écoles spécialisées de Suisse), la HES-SO a participé activement aux discussions relatives à la mise en place de trois bases légales essentielles qui sont la modification de la Loi sur la recherche, l'Ordonnance sur la maturité professionnelle et la Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE).

Et comment s'annonce 2009 ?

A la rentrée 2009, la HES-SO confirmera sa place de deuxième plus importante haute école de Suisse, derrière l'Université de Zurich, du moins sur le plan de sa population estudiantine.

En revanche, sur le plan économique, la situation sera plus difficile et il s'agira de faire converger tous nos efforts vers une préparation optimale de nos étudiantes et étudiants pour leur assurer les meilleures perspectives possibles dans le monde du travail.

Afin de prendre en compte le modèle d'organisation académique introduit par les accords de Bologne, nous aurons également à travailler sur le statut des professeur-e-s tant dans leurs activités de recherche que d'enseignement.



2ème étage

- ◀ Présidence
- ▶ Missions
- ◀ Salle de réunions
- ▶ Plate-forme égalité

Entretien avec Martin Kasser, Vice-président en charge de l'Enseignement

Quels ont été les faits marquants en 2008?

Nous avons reçu fin 2007 l'autorisation d'ouvrir huit nouvelles filières Master, ce qui laissait très peu de temps pour la mise en place. Ceci nous a conduits à différer l'ouverture de certaines filières à la rentrée 2009.

Un nouveau dispositif des admissions réunissant dans un même texte l'ensemble des domaines a été mis en place et permet ainsi d'achever le processus d'intégration dans la HES-SO des domaines Santé, Travail social et Arts. L'idée d'un règlement d'admission unique est de simplifier à terme les dispositions de l'ensemble des domaines compte tenu d'une nouvelle voie d'apport qui est la maturité spécialisée, délivrée progressivement par les écoles de culture générale. Celle-ci remplacera l'année préparatoire en santé pour les étudiantes et étudiants issus des écoles de culture générale.

Une réflexion a également débuté en collaboration avec l'Université de Genève sur la validation des acquis d'expériences (life long learning) pour tenir compte des compétences acquises par des études et des processus professionnels formels et non-formels.

Un nouvel outil d'apprentissage Calis (Computing assisted learning in information systems), développé dans le cadre du campus virtuel suisse par la filière information documentaire à Genève, est désormais proposé à toutes les filières. C'est un module qui permet aux étudiantes et étudiants d'apprendre l'utilisation des ressources bibliographiques par médias électroniques et il est étroitement lié à Cyberlearn, le centre d'E-Learning de la HES-SO.

Des procédures d'accréditation ont démarré notamment pour des formations continues dont certaines ont été labellisées par une instance externe.

Quels ont été les enjeux sur le plan national et international?

Sur le plan national, les Hautes écoles (Universités et HES) se sont mises d'accord sur une liste de passerelles de Bachelor à Master, en imposant un maximum de 60 crédits ECTS de complément de part et d'autre. Pour les HES, cette exigence pourrait se concrétiser dans une expérience professionnelle.

Des ajustements et développements dans le cadre du processus Bologne ont été nécessaires avec la participation à la consultation sur le Cadre national de qualification des Hautes écoles et fédérales. Ce cadre déterminera le type de compétences à acquérir selon le niveau d'étude (Bachelor, Master, Formation continue) et le profil de la haute école. Les Conférences des recteurs des Universités, des Hautes écoles pédagogiques et des HES ont signé un accord avec deux conférences françaises de recteurs d'Universités et d'Écoles d'ingénieurs visant à faire reconnaître les crédits d'étude entre les établissements, ce qui encouragera la mobilité (Accord de Nice).

Comment s'annonce l'année 2009?

Les accords de Bologne auront dix ans en juin 2009 et de nombreuses exigences ont été remplies à ce jour. Il reste encore du travail notamment sur l'ensemble des questions liées à la qualité, à la définition des objectifs de formation en termes de compétences (output) ainsi qu'à la mobilité.

D'autre part, l'European University Association (EUA) a élargi ses statuts, ce qui va permettre aux HES d'adhérer dès 2009. Cette ouverture facilitera la collaboration entre les hautes écoles suisses et celles sises à l'étranger avec par exemple des projets de titres conjoints.

Entretien avec Daniel Mlynek, Vice-président en charge de la Recherche appliquée et développement (Ra&D)

Quels ont été les principaux enjeux sur le plan de la Ra&D en 2008 ?

Les enjeux d'une institution comme la nôtre sont multiples et basés sur le long terme. La Ra&D de la HES-SO est portée localement par les écoles, les cantons et la réunion de ces compétences permet une présence marquée au niveau national ou international. La HES-SO a augmenté de façon significative sa participation à des projets européens. Pour certaines écoles, la reconnaissance d'industries et d'institutions nationales se concrétise par des soutiens financiers importants. La Ra&D de la HES-SO est organisée en 13 réseaux transdisciplinaires qui relient des instituts situés sur les différents sites. Cette organisation contribue à stimuler les échanges de compétences et à favoriser les collaborations. L'ensemble des réseaux a été évalué en 2007 et les recommandations des experts ont été analysées par un groupe de travail. Une présentation par fiches d'une cinquantaine de projets de recherche est en préparation et sera disponible prochainement.

Où en sont les CALLS 2007 ?

Ces Calls sont constitués en consortium de recherche, avec des collaborations à large échelle et une participation externe. Un groupe d'experts a analysé les projets présentés et en a sélectionné cinq. Ces CALLS 2007 évoluent bien comme en témoignent la qualité des équipes, de la gestion et la participation de PME ou d'institutions.

MPC, Micro-Production Chimique est une unité peu onéreuse qui réalise un échantillonnage rapide de différentes réactions, un "scale-up" et une micro-production. Le couplage réaction/analyse, la flexibilité de configuration et de temps de réalisation ainsi que l'efficacité des transferts de matière/chaleur permettent un gain de temps appréciable.

MediCoordination propose des solutions concrètes à l'interopérabilité de dossiers électroniques de patients entre les hôpitaux et les acteurs métiers de la santé (cabinets de médecin, homes médicalisés, infirmières, etc.). Cet échange basé sur la digitalisation des données correspond à un besoin médical et financier demandé par nos partenaires du secteur médical comme du secteur public.

Diagnotox développe une plateforme multifonctionnelle de mesure pour le diagnostic en temps réel de la toxicité de produits chimiques, biochimiques et de nanoparticules.

IS CIA (Internet Surveillance for Criminal Intelligence Analysis for security in regards to fundamental rights) met en place la définition et la réalisation d'une architecture logicielle qui permet la surveillance et l'analyse de plusieurs formes de criminalité organisée, basées notamment sur l'envoi de courriels non-sollicités.

SmartEnergy permet l'expérimentation de nouveaux services basés sur l'échange en temps réel d'informations entre un acteur du domaine de l'énergie électrique et les consommateurs. La production, le transport, la distribution et la consommation d'électricité sont ainsi améliorés et apportent un gain écologique et économique.

Quelles sont les perspectives pour 2009 ?

Tout d'abord, la préparation du CALL 2009 basée sur les expériences de 2007 avec notamment l'intégration de la question genre. Des améliorations sont prévues au niveau du dispositif et de la valorisation des projets retenus. Nous poursuivrons également le soutien aux collaborations entre les différents domaines de la HES-SO par les réseaux, sur le plan national et international. Notre présence est aussi renforcée dans les projets européens, notamment dans le cadre de partenariats sur des projets communs avec les pays de l'est européen (NMS-Sciex). La redistribution des responsabilités de la Ra&D dans les différents domaines entraînera une dynamique nouvelle qui permettra plus de collaborations pluridisciplinaires, multi-domaines et c'est un défi que nous aurons à relever.

Domaine Design et arts visuels

Ce domaine réunit les quatre écoles d'art l'ECAL, Lausanne, l'ECAV, Sierre, la HEAD, Genève et HE-Arc Conservation-restauration, La Chaux de Fonds.

Lancement de Masters

Sur le plan de la formation, ces quatre écoles d'art ont concentré leurs efforts sur la préparation de différents Masters en continu qui débutaient à la rentrée 2008.

Le Master HES-SO en arts visuels proposent cinq orientations liées à des domaines d'approfondissement spécifiques. Celles-ci sont dispensées dans les trois écoles d'art, ce sont

- European Art Ensemble – ECAL, Lausanne
- MAPS Art in Public Sphere – ECAV, Sierre
- WORK MASTER Pratiques artistiques contemporaines – HEAD, Genève
- CCC Critical Curatorial Cybermedia – HEAD, Genève
- TRANS-Médiation Enseignement – HEAD, Genève.

La Haute Ecole Arc Conservation-restauration a ouvert un Master en Conservation-Restauration, proposé par le Swiss Conservation-Restoration Campus (SCRC) qui regroupe la HE Arc Conservation-restauration, les Hautes écoles bernoises et tessinoises ainsi que la Fondation Abegg. Ce Master propose deux orientations, l'une en objets archéologiques et l'autre en objets scientifiques, techniques et horlogers.

Dans le cadre du Master mis en place en 2006 par le Réseau cinéma CH, une nouvelle volée en réalisation cinématographique a démarré à l'ECAL et à la HEAD à l'automne 2008.

Un Master en Design est en préparation et débutera à la rentrée 2009 avec les orientations Art Direction et Design de produit à l'ECAL, Lausanne, et Espaces et Communication ainsi que Média Design à la HEAD, Genève.

Faits marquants 2008

ECAL, Lausanne

- Présence dans le cadre du Salon du meuble de Milan
- Lancement d'un MAS (Master of advanced Studies) en luxe
- Meilleur diplôme européen en Design attribué à une étudiante de l'ECAL dans le cadre de l'exposition TALENT

ECAV, Sierre

- Champs libres, invitation à l'évasion avec des artistes et étudiants dans la vallée de Conches
- Académie d'été : invitation à visiter ses ateliers
- Lancement du Master of Advanced Studies MAS en Médiation des Arts

HEAD, Genève

- Rencontres cinéma art contemporain
- Défilé Design Mode au Centre d'art contemporain de Genève
- DAS (Diploma of Advanced Studies) formation postgrade REALisation - céramique & polymères

HE Arc Conservation-restauration, La Chaux-de-Fonds

- Le domaine des Arts appliqués de la HE Arc a été rebaptisé Conservation-restauration après la disparition de la filière Design
- Succès d'un cours « Risques » consacré aux conséquences d'un sinistre (incendie d'une collection)
- Fin du premier cycle Bachelor et remise des premiers diplômes de Bachelor en Conservation.



Entretien avec Yves Rey, Responsable du domaine Economie et services

En 2008, la première volée du Master en Business Administration a été lancée, parlez-nous un peu de ce défi.

C'est en effet un projet sur lequel a travaillé l'ensemble des écoles du domaine depuis plus de 2 ans. Deux orientations - Entrepreneurship et Management et Ingénierie des services - sur les 5 proposées ont pu ainsi débiter avec 34 candidat-e-s. Environ 2/3 de ces personnes sont issues de différentes HES et le tiers restant provient d'universités étrangères. Les modules centraux ont été dispensés à Lausanne et depuis mars 2009, les étudiantes et étudiants ont rejoint les sites de Fribourg et de Genève pour suivre les programmes d'orientation. Un lien très important est assuré entre la formation et la Ra&D effectuées dans les instituts en construisant le Master sur les projets menés par ceux-ci.

Parallèlement, la filière Information documentaire a lancé son Master en partenariat avec l'Université de Québec et durant cette première année, les étudiantes et étudiants suisses se sont rendus au Canada pour les deux premiers semestres.

Votre domaine est également très actif dans la formation continue et la recherche, quels sont les faits marquants de 2008 ?

La formation continue est un pilier important de notre domaine et nous avons pu lancer les premières accréditations de nos MAS et EMBA. Plusieurs produits ont ainsi pu être labellisés. Le portefeuille de formations est étoffé avec 12 MAS ou EMBA, et plus d'une trentaine de formations de type DAS ou CAS. Sur le plan de la recherche, nos instituts et réseaux poursuivent leurs activités très orientées vers des projets en partenariat avec l'économie privée et financés par la CTI ou d'autres fonds nationaux. De gros efforts sont menés pour se profiler également sur le plan européen.

Quelles ont été les actions menées dans votre domaine pour les Bachelors ?

Les écoles d'informatique de gestion ont été très actives autour d'Informatica 08 et de l'année suisse de l'information. Par ailleurs, les écoles ont organisé des journées portes ouvertes dans plusieurs cantons et ont été présentes lors de salons destinés aux étudiantes et étudiants. Une collaboration a été mise en place avec le GRI (Groupement romand de l'Informatique) qui nous aide à donner une image positive de cette filière et des métiers de l'informatique auprès des futurs employeurs et des jeunes. Une conférence a également été organisée en septembre dernier pour réfléchir et anticiper les nouveaux défis auxquels est confrontée la filière Information documentaire.

A la fin de l'année, nous avons délivré les premiers diplômes Bachelors HES en Economie d'entreprise, Information documentaire et Informatique de gestion.

Et quelles sont les perspectives qui se dessinent pour 2009 ?

Le nombre de personnes étudiantes va certainement se stabiliser notamment dans les filières à forte croissance comme le Tourisme, Hôtellerie et professions de l'accueil et l'Economie d'entreprise. En revanche, le recrutement pour les filières Informatique de gestion et Information documentaire reste plus difficile. Ce sont deux métiers qui ont beaucoup évolué et qui doivent gagner en intérêt auprès du grand public. Le premier, pourtant grand pourvoyeur d'emplois en Suisse romande et dans le monde reste malheureusement très marqué auprès des parents par les conséquences du bug de 2000, suivi de la crise qui a sévi dans le domaine des nouvelles technologies ainsi que toutes les craintes liées à la sécurité informatique. L'information documentaire qui ouvre notamment les portes du monde très exigeant de l'intelligence et de la veille économique, offre des perspectives très prometteuses mais souffre encore d'un manque de reconnaissance du grand public.

Entretien avec Philippe Dinkel, Responsable du domaine Musique et arts de la scène

[Votre domaine vient de rejoindre officiellement la HES-SO, quels sont les défis que vous avez rencontrés ?](#)

C'est le fruit d'un très long processus qui a débuté en 1997. Plusieurs modèles ont été analysés avant d'aboutir à un domaine qui regroupe les différentes musiques (classique, jazz, musique et mouvement) ainsi que les arts de la scène. Aujourd'hui, ce nouveau domaine apporte une culture différente qui complète l'offre des domaines. L'un des enjeux se situe sur le plan de la Recherche appliquée & Développement qui doit trouver un vocabulaire et une culture propre. Sur ce plan, les pays anglo-saxons, qui ont beaucoup d'avance et travaillent de manière très interdisciplinaire, peuvent nous servir d'exemple. La formation continue est aussi un espace où peut se faire ce développement, entre la musique et la gestion ou encore la musique et la médecine, notamment avec la filière musique et mouvement.

[Que représente la décision des cantons de regrouper les HEM à Genève et Lausanne avec des enseignements décentralisés à Fribourg, Neuchâtel et Sion ?](#)

Cette décision qui tenait compte des exigences d'organisation de l'OFFT, a conduit à la reprise des activités d'enseignement musical professionnel des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Valais par les cantons de Vaud et Genève. Un important travail a été nécessaire pour accueillir dans les meilleures conditions des effectifs beaucoup plus importants avec les conséquences induites sur le plan de la gestion des étudiants, des finances et des structures. Il s'agissait aussi de préparer une offre cohérente et complémentaire.

Aujourd'hui quelque 1'150 étudiantes et étudiants sont réunis sous l'égide des HEM Genève et Lausanne tout en maintenant un ancrage culturel local dans les trois autres cantons. L'ensemble des instruments est représenté avec des spécificités sur différents sites. Cette répartition s'est faite sur la base des histoires institutionnelles et se décline de la manière suivante : le jazz et la direction d'ensemble à vent à Lausanne, la musique d'église à Fribourg, la musique ancienne, la rythmique Jacques-Dalcroze et la musique électroacoustique à Genève. Sur le plan de l'enseignement, les échanges sont déjà nombreux et des collaborations se construisent progressivement tant sur le plan national qu'international.

[Quel est l'apport des arts de la scène pour le domaine de la musique avec l'arrivée de La Manufacture ?](#)

La Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (La Manufacture) compte quelque 30 étudiantes et étudiants qui préparent un Bachelor. En 2009, la première volée d'étudiantes et étudiants recevra son diplôme et parallèlement un groupe d'experts externes procède à l'évaluation de l'école. Par ailleurs, la HETSRSU prépare par un Master en collaboration avec les écoles de Berne, Zurich et la Scuola Dimitri. La Manufacture avec toute la dimension mise en scène et jeu scénique, apporte un important potentiel de métissage, en particulier pour l'art lyrique.

[Quelles sont les perspectives pour 2009 ?](#)

L'accréditation des Masters va demander un gros effort en 2009 avec un groupe d'experts qui se rendra sur tous les sites avant de livrer ses conclusions au début de l'année prochaine. Dans la musique, les enjeux du Master sont différents puisque contrairement aux autres domaines, il se situe dans la continuité des études. L'attractivité des écoles du domaine est réjouissante, avec en moyenne environ 6 à 7 candidatures pour une place d'études. Nous collaborons étroitement entre HEM afin d'éviter le tourisme étudiant et nous assurer que ce sont les meilleurs éléments qui pourront se lancer dans cette filière. Notre domaine doit aussi poursuivre la construction de son identité et encourager toute forme de collaboration avec l'ensemble des autres domaines de la HES-SO.

Entretien avec Nicole Seiler, Responsable du domaine Santé

Le domaine de la santé vit une profonde mutation depuis quelques années, entre la chasse aux coûts, le manque de personnel soignant, quels sont aujourd'hui les principaux enjeux des métiers de la santé ?

Le premier enjeu est de dispenser une formation qui réponde aux besoins et à la complexité croissante des situations de soins, dans un contexte de pénurie chronique de personnel et de diminution des ressources financières. Cette formation doit constamment être adaptée à une clientèle qui change, notamment avec le vieillissement de la population, pour répondre au mieux à ces nouvelles exigences. Un autre enjeu est de faire évoluer ces professions par une réflexion basée sur la pratique, sur la recherche et les développements possibles en termes de carrière. En améliorant la qualité des soins, c'est toute la profession qui est légitimée. La recherche effectuée dans ce domaine participe à consolider ce positionnement et à faire évoluer les pratiques ainsi que l'enseignement. Le troisième défi est de rendre ces professions attractives, de positionner les personnes actives dans le domaine de la santé en interlocutrices crédibles, actrices indispensables du développement de nouvelles politiques de santé.

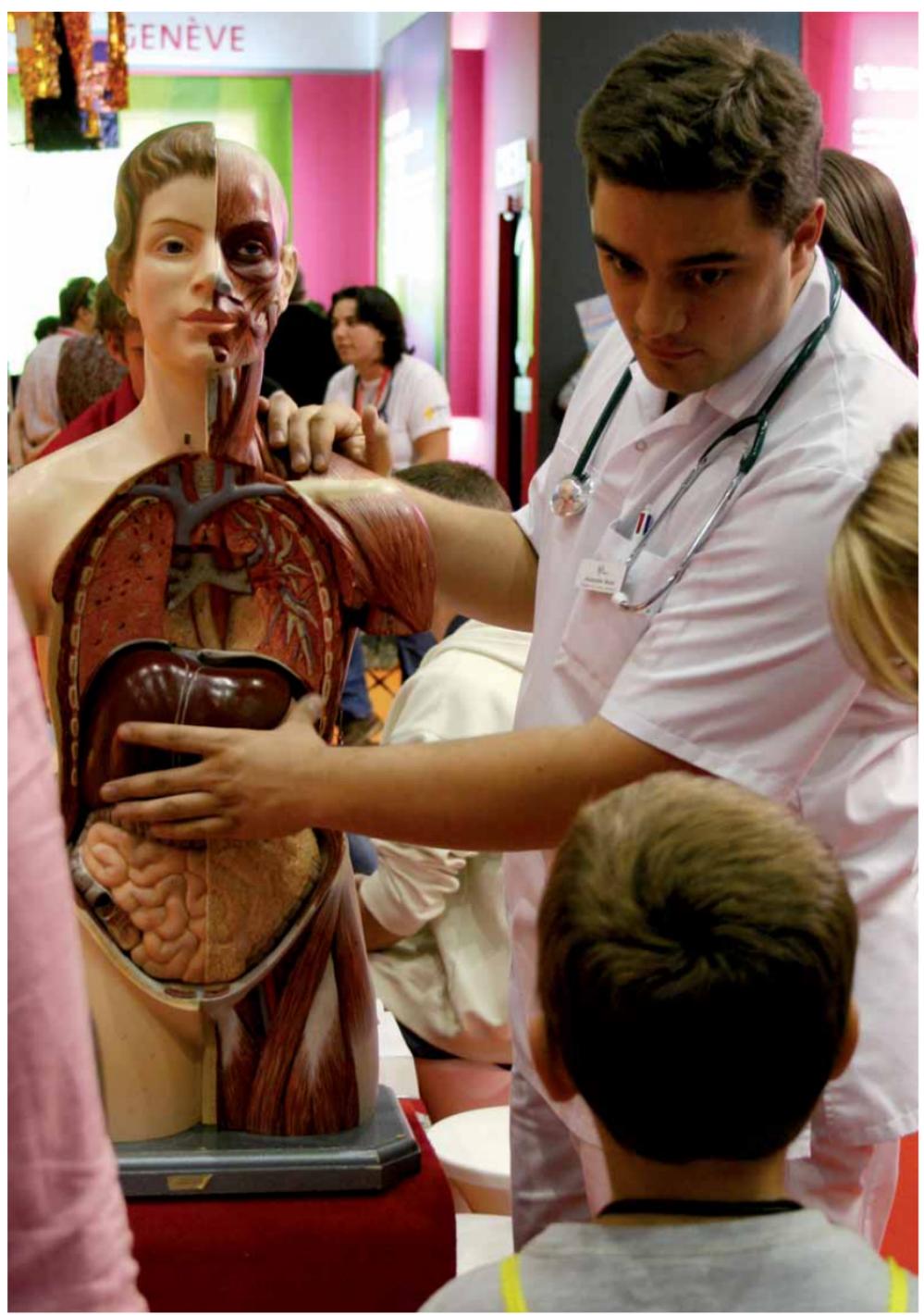
Dans votre domaine, certaines filières sont régulées, qu'est-ce que cela signifie ? C'est toujours dans les soins infirmiers que le manque se fait sentir, quels sont les perspectives pour les futur-e-s étudiant-e-s ?

Les admissions sont donc limitées en fonction du nombre de places de stages pratiques disponibles dans les filières à régulation. En effet, les formations Bachelor du domaine Santé sont dispensées en système dual, alternance de formation pratique sur le terrain et acquisitions de connaissances scientifiques à l'école. Nous sensibilisons les jeunes à l'importance de ces professions exigeantes tant sur le plan de l'émotionnel, de l'humain que du contenu. Ce sont des formations qui offrent des perspectives de travail dans des structures très variées et auprès de populations différentes (malades chroniques, enfants, personnes âgées), qui permettent aussi d'effectuer des stages à l'étranger (CICR, Médecins sans frontière etc). Par la suite, des formations continues de haut niveau permettent de faire évoluer les pratiques professionnelles en adéquation avec les exigences du métier et de la société.

En 2009, vous lancez un Master conjoint avec l'Unil, quels sont les enjeux de ce partenariat ?

Ce Master est, dans un premier temps, destiné prioritairement aux infirmières et infirmiers. Il vise à renforcer le positionnement de cette profession. Grâce au partenariat avec l'Unil, nous avons pu construire des modules exigeants qui permettent aux professionnels d'acquérir de nouvelles compétences. Les personnes diplômées pourront ainsi optimiser la qualité des soins, assurer toujours mieux la sécurité des patients et garantir une utilisation efficace des ressources. Elles seront appelées à travailler de manière interdisciplinaire auprès des patients et de leurs familles, dans des unités de soins des établissements de santé publics ou privés, ainsi que dans la communauté. Dans un second temps il est prévu de développer une formation de niveau master pour les autres filières du domaine de la santé : ergothérapie, nutrition et diététique, physiothérapie, psychomotricité, sage-femme et technique en radiologie médicale.

Dans le système des Hautes écoles, la Santé est encore un domaine jeune et dynamique qui développe son identité et qui est parvenu en trois ans à se faire reconnaître, notamment sur le plan de la recherche. Et dans cette perspective : en 2010 nous organiserons le premier Congrès national des professions de la Santé (avril 2010 à Fribourg).



Entretien avec Sylvie Villa, Responsable du domaine Sciences de l'ingénieur-e

En tant que femme, vous vous engagez beaucoup pour intéresser d'autres femmes à cette profession réputée masculine. Quels ont été les principaux enjeux durant cette année?

Actuellement l'essentiel des activités menées dans ce domaine vise à augmenter le nombre de personnes étudiantes. Sur le plan du corps enseignant, le nombre de femmes est légèrement supérieur à celui des hommes. C'est dans la vie professionnelle que les femmes ne représentent que 0.32 %. Pour les jeunes gens, c'est souvent le modèle d'un père, d'un oncle, d'un voisin qui oriente leur choix. Difficile donc pour les jeunes filles de trouver ce type de modèles parmi les femmes si peu présentes dans le monde professionnel.

Des initiatives comme Ingénieuse¹ ou l'année préparatoire sont destinées à faire découvrir les différentes filières et secteurs technologiques aux jeunes femmes durant deux semestres. Ce sont à ce jour près de 80 jeunes femmes qui ont suivi ce programme et plus de soixante qui ont choisi de se lancer dans un Bachelor en Sciences de l'ingénieur-e à l'issue de cette année. En 2008, 13 candidates issues de ce parcours ont terminé leur diplôme Bachelor.

Vous avez décidé de reporter l'ouverture du Master MSE à la rentrée 2009, quelles sont les raisons de cette décision?

Ce Master MSE entend faire collaborer les cinq Hautes écoles d'ingénieur-e-s de Suisse romande, ce qui demande du temps et une préparation soignée. Par ailleurs, nous avons décidé de lancer une enquête auprès d'une centaine d'entreprises suisses pour confronter l'organisation de nos modules à la réalité des besoins des futurs employeurs. Cette démarche nous a permis de consolider notre approche et surtout de soigner le travail de promotion dans tous les secteurs de l'économie. Nos filières Bachelors en Sciences de l'ingénieur-e préparent des jeunes avec un niveau d'expérience qui leur permet d'entrer de plain-pied dans la vie professionnelle. Ils et elles sont déjà d'excellents professionnels, recherchés sur le marché du travail et le Master ne devait pas constituer une concurrence. Ceci nous a conduit à mettre en place un système de recrutement basé sur un ranking afin d'aiguiller les personnes étudiantes. Le Master MSE leur offre la possibilité de développer des compétences supplémentaires dans le domaine de la conceptualisation, la spécification d'un produit, la conduite de contrôles et de tests ainsi que la validation et la gestion de projets.

Quels sont les enjeux et les perspectives pour 2009?

Ce sera sans doute l'accueil et la mise en place de la rentrée du Master MSE où nous espérons accueillir plus de 130 étudiantes et étudiants. Le domaine Sciences de l'ingénieur-e va également changer de nom pour s'intituler Ingénierie et architecture à l'avenir, donnant ainsi une meilleure visibilité aux différents secteurs de la profession. Nous poursuivrons nos efforts pour intéresser un grand nombre de jeunes à ces professions de l'ingénierie et de l'architecture dont notre pays aura un grand besoin au cours des années à venir, malgré une situation économique difficile.

¹ Le magazine Ingénieuse.ch est distribué à toutes les jeunes femmes de 16 à 20 ans étudiantes en post obligatoire et 3 fois par année. Ce projet est soutenu par la HES-SO et de la plateforme égalité de la Confédération.

Entretien avec Joseph Coquoz Responsable du domaine Travail social

[Au centre des décisions politiques sur le plan socio-sanitaire, quelles ont été les incidences des dernières votations sur la toxicomanie pour les travailleuses et travailleurs social?](#)

Le travail social dépend fondamentalement des politiques sociales d'un pays. Toute grande révision de ces dernières produit des effets sur la mission et sur les pratiques de ce domaine. La votation au sujet de la prise en charge des personnes toxicomanes, qui a eu lieu en novembre 2008, portait sur un aspect important de celle-ci qui émanait de solutions pragmatiques élaborées par l'expérience sur le terrain. La politique helvétique à l'égard de la toxicomanie a été infléchie dans les années 90 par l'abandon d'une priorité à l'abstinence accompagnée d'un arsenal pénal condamnant les pratiques de dépendance. Cet abandon s'est fondé sur les réflexions et les propositions des professionnels (médecins, personnel soignant et travailleurs-euses sociaux) qui s'occupaient de cette population. Très clairement, si le résultat avait été différent, il aurait fallu modifier la pratique en Suisse, ce qui aurait eu des conséquences sur les plans d'études des Bachelors du domaine Travail social.

[Vous lancez un Master en travail social. Comment s'organise-t-il? Quels sont ses objectifs prioritaires?](#)

La mise en place du Master en travail social est le fruit d'une intense collaboration entre des enseignantes et des enseignants des quatre écoles du domaine Travail social de la HES-SO, sous la conduite d'un responsable de filière. Ce Master doit apporter un complément à la formation Bachelor dans lequel les étudiantes et étudiants développent des compétences conceptuelles et méthodologiques de haut niveau. Il vise à faire acquérir les instruments permettant de construire une perspective critique sur le travail social et les enjeux de l'action sociale, d'analyser et de faire des comparaisons nationales et internationales en matière de politiques sociales, de participer à des recherches scientifiques et d'assurer la communication au sujet du travail social auprès des pouvoirs politiques et du public. Cette formation s'adresse à des candidates et candidats qui occuperont des postes à responsabilité dans les secteurs public, parapublic ou associatif ainsi que dans des organisations non gouvernementales ou des bureaux d'études.

[Le travail social est un baromètre de notre société, quels sont les défis qui se profilent pour l'an prochain et quelles sont les réponses que vous pouvez apporter aux étudiantes et étudiants?](#)

Le travail social est toujours au cœur des tensions sociales. Une société en forte mutation, traversant une crise économique profonde, va engendrer des souffrances individuelles et collectives, des solitudes, voire des détresses. Certaines franges de la population vont être confrontées à des problèmes de désinsertion. Or les professionnel-le-s du travail social sont à la fois des représentants de cette société qui doivent appliquer des politiques sociales et ils-elles accompagnent en même temps les plus fragiles de ses membres, être les porte-paroles de la souffrance souvent indicible des personnes en grande difficulté pour dégager des solutions nouvelles. Le défi contemporain du travail social est la rapidité des changements. Cela nécessite des personnes disposant à la fois d'un important bagage de connaissances pour comprendre aussi bien les enjeux de société que les problèmes des personnes en difficulté et de la créativité pour renouveler les pratiques.

Entretien avec Sophie Barbaza Simonot, Responsable des Missions

La formation pratique arrive au terme de la phase transitoire, quelle évolution est prévue à l'avenir ?

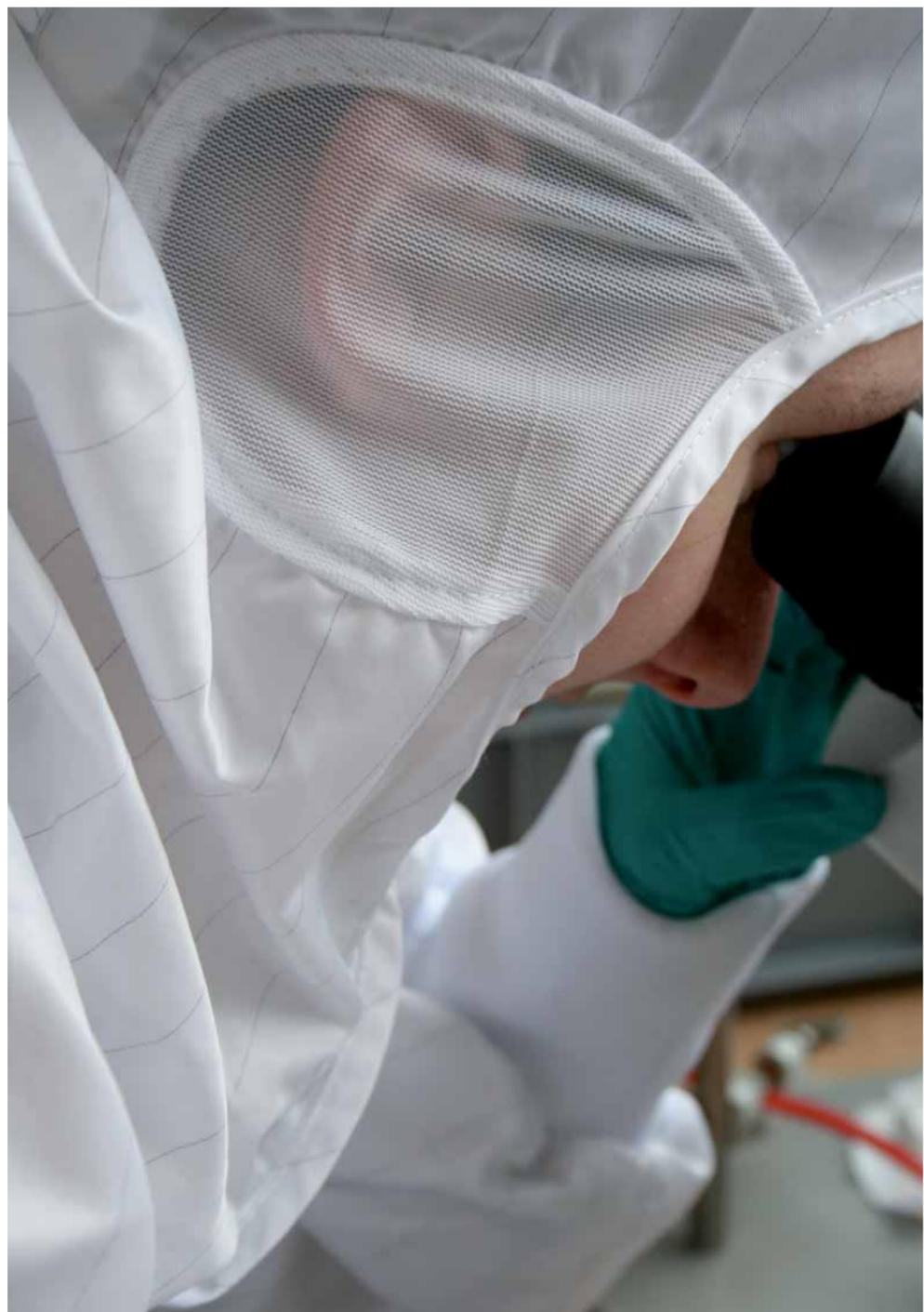
Prévue initialement en 2007, la phase transitoire s'est terminée fin 2008, permettant ainsi à un certain nombre de personnes d'achever leur formation de praticien-ne formateur-trice. Les contacts fréquents avec les 800 institutions partenaires ont permis de répondre à leurs attentes et questions durant toute cette période. Pour ces institutions l'une des priorités était de consolider le dispositif et de proposer à leurs professionnelles de suivre la formation du CAS HES-SO PF afin d'assurer un encadrement de qualité. Une partie des charges d'encadrement des institutions partenaires sont financées par le fonds de la formation pratique. Ce soutien renforce la reconnaissance des engagements consentis par les institutions et soulage leur budget. La collaboration ne fait que s'améliorer dans l'ensemble du dispositif notamment en tissant des liens entre les différents acteurs et actrices, ce qui permet de construire un climat de confiance. Une procédure qualité va être développée afin de pouvoir analyser sur le terrain comment les institutions répondent aux exigences du dispositif. Ce travail est confié aux personnes formatrices-responsables des écoles qui entretiennent les relations avec les institutions partenaires. Les écoles voient ainsi leur investissement reconnu notamment par l'intérêt croissant des partenaires qui offrent des places de stage et des nouvelles perspectives de coopération. Les institutions relèvent que leurs collaboratrices et collaborateurs engagés dans ce processus acquièrent de nouvelles compétences qui apportent une valeur ajoutée à la vie institutionnelle.

Une procédure d'accréditation a été lancée dans le domaine de la formation continue, quels sont les enjeux ?

Cette démarche, consistant à confier le travail à une agence d'évaluation extérieure a été bien comprise, même si elle a suscité quelques craintes au départ. Les personnes évaluatrices ont passé nos offres au crible de critères exigeants, ce qui permet de les préciser et les améliorer. Les premières évaluations de formation continue [EMBA – Executive Master in Business Administration] et MAS ont été couronnées de succès. Les expertes et experts ont souligné l'investissement consenti par les responsables de projet qui ont procédé à une autoévaluation préalable. Celle-ci a ensuite été vérifiée par les experts. Ce travail a permis à l'ensemble des personnes impliquées dans le processus de se confronter au regard extérieur d'une experte et de réinterroger leur pratique en vue de l'améliorer. Soulignons encore que la collaboration avec l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAO) a été reconnue comme très professionnelle et soucieuse d'une parfaite équité de traitement.

De votre secteur, dépend également l'égalité des chances, comment se développe ce dossier ?

Même si c'est un sujet très porteur, il reste difficile à mettre en œuvre. Une plateforme a été créée en 2008 au niveau du siège grâce au financement de la Confédération, mais l'essentiel du travail doit se faire dans les établissements et les écoles. Il reste encore le fait de quelques personnes très motivées (voir page 23). Ce dossier est pris entre la pression fédérale qui souhaite une adhésion large à l'égalité des chances hommes/femmes et la position des écoles pour lesquelles il n'est pas toujours prioritaire. C'est un défi que nous devons poursuivre en 2009 en mettant en place de nouvelles mesures incitatives.



Entretien avec Mireille Clerc

Responsable du dispositif Formation pratique

Comment est né ce projet formation pratique ?

C'est une magnifique histoire qui a débuté en 2001 avec les réflexions sur le concept de formation HES-S2 (santé-travail social), avant même la mise en place du système Bologne. Il s'agissait de faire évoluer l'enseignement dispensé vers un niveau supérieur en même temps que la formation sur le terrain alors même que les institutions socio-sanitaires étaient confrontées à de nouvelles restrictions (durées d'hospitalisation raccourcies, coupes budgétaires) et que la durée des stages se réduisait. Il devenait évident que l'encadrement sur le terrain devait être revisité. La HES-SO a initié avec les institutions socio-sanitaires une réflexion approfondie pour redéfinir la mission de formation pratique des institutions qui accueillent des étudiants et des étudiantes, la valoriser et trouver un appui sur le plan du financement. Elle a mis en place ce dispositif avec une première phase transitoire de 2004 à 2006, prolongée ensuite à fin 2008.

Cette mise en œuvre n'a pas été un long fleuve tranquille, les résistances étaient importantes au niveau des institutions qui discutaient les exigences de la HES-SO ne percevant que partiellement les mutations en cours dans l'enseignement professionnel supérieur et dans les hautes écoles. Il a fallu convaincre les actrices et acteurs de la pertinence d'un nouveau partenariat avec les institutions et de la mise en œuvre d'un système commun aux deux domaines Santé et Travail social.

Comment s'organise le dispositif de formation pratique ?

Il repose sur trois piliers qui sont la pédagogie, la logistique et les finances. Celles-ci proviennent d'un fonds commun alimenté par les cantons romands qui indemnisent les institutions d'accueil. Ce soutien constitue une reconnaissance des instances cantonales pour la formation pratique indispensable à un parcours professionnalisant cohérent. Ainsi, les institutions mettent à disposition des professionnel-le-s expérimenté-e-s, les praticiens formateurs (PF) qui accompagnent les étudiantes et étudiants en situation réelle, et leur permettent de développer les compétences professionnelles, relationnelles et sociales requises. Cette approche est complétée par une démarche réflexive leur permettant d'interroger leur pratique et d'acquérir de nouveaux savoirs. Les praticiens formateurs sont tenus de suivre une formation CAS (Certificate of Advanced Studies) HES-SO de praticien formateur. Le taux d'encadrement par étudiant est de 20% pour la Santé et de 15% pour le Travail social.

Une convention HES-SO lie l'institution qui offre des places de formation et met à disposition les praticiens formateurs. L'organisation des périodes de formation pratique est régie par des accords entre les hautes écoles et les institutions. Ensuite, un contrat pédagogique tripartite fixant notamment les objectifs qui doivent être atteints au terme de la formation est signé entre le PF, l'étudiant-e et l'enseignant-e de la haute école qui assure le suivi de l'étudiant durant sa formation

Quelles ont été les résistances que vous avez rencontrées ?

Ce qui était et reste difficile, c'est la question du financement des institutions. La HES-SO finance le 50% des charges d'encadrement des institutions partenaires. C'est un effort conséquent pour elles, mais cette démarche est un gage pour assurer leur relève et la qualité des formations dispensées au niveau des hautes écoles des domaines Santé et Travail social. Avec les financements reçus, les institutions doivent organiser la mise à disposition de leur praticien formateur pour l'encadrement des étudiants mais aussi pour suivre la formation postgrade requise. Ces difficultés ont pu être surmontées par un important travail de sensibilisation et de prise en compte des réserves exprimées par les institutions lors de la signature de la convention. Ainsi, les modalités de déploiement du dispositif ont été assouplies sans pour autant toucher aux conditions-cadre définies.

Sur le plan de la gestion, il a été difficile dans un premier temps, de convaincre les instances politiques de mettre en place un dispositif romand, c'est chose faite aujourd'hui et l'ensemble est intégré dans le système d'information de la HES-SO et des hautes écoles. Il a fallu beaucoup de temps pour expliquer notre démarche aux administrations cantonales, aux responsables politiques cantonaux en charge de l'alimentation du fonds romand de formation pratique.

Sur le plan interne, il a fallu gérer dans certaines filières le changement de rôle des professeurs et le transfert d'activités de l'enseignement clinique vers la Ra&D et dans d'autres aider à la concrétisation de la notion d'alternance intégrative. L'acceptation du dispositif a nécessité diverses stratégies d'accompagnement des changements, tant ils ont été nombreux et profonds.

Quelles sont les réussites ?

Ce dispositif de la Formation pratique a été légitimé lors de l'évaluation des concepts Bachelor par la « Commission Ite » en charge de la reconnaissance des filières HES. L'ensemble du dispositif est fondé sur les notions d'approche compétences, de pratique réflexive, d'alternance intégrative et vise à renforcer la qualité des programmes d'études des Bachelors en Santé et Travail social. Les enseignants ont interrogé leur rapport à la pratique. Les étudiants relèvent l'apport des praticiens formateurs dans leur formation pratique au sein des institutions et n'hésitent pas à confronter leurs expériences sur le terrain aux enseignements théoriques et vice versa.

Les milieux institutionnels sont sensibilisés à l'importance de cet apport professionnalisant et les PF sont perçus comme des vecteurs importants de changement et d'innovation. Du fait des formations de PF ouvertes aux deux domaines, ces personnes développent une nouvelle culture santé-social.

Il est également à relever que c'est le partenariat avec les institutions qui globalement s'est transformé. Les rôles et responsabilités entre les institutions se sont clarifiées mais de nouvelles complémentarités sont apparues et se réalisent dans les missions de Formation postgrade, la Ra&D et les prestations de service des hautes écoles.

Si ce dossier a pu évoluer ainsi c'est qu'un certain nombre de personnes y ont cru dès le début et lui ont donné les outils nécessaires en offrant un appui indispensable sur les plans pédagogique, logistique, juridique, financier, et en créant un poste dédié à la conduite de ce dossier.

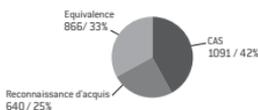
Alors que notre système était parfois remis en question sur le plan romand, il suscitait de plus en plus d'admiration et d'envie de la part d'autres hautes écoles tant sur le plan national qu'international.

Vous avez remis votre mandat après cette phase préparatoire, quels sont les défis qui restent à relever ?

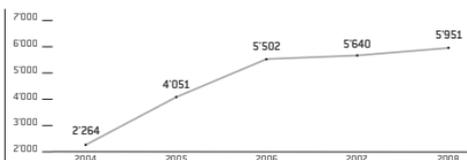
Le dispositif Formation pratique est aujourd'hui bien implanté en Suisse romande et satisfait aux critères d'un développement durable. Son évolution dépendra de la capacité de ses acteurs à mettre en place un dispositif Qualité qui permettra une amélioration continue de l'encadrement offert aux étudiants sur le terrain sans pour autant toucher aux conditions cadre, garantes du partenariat entre les institutions sociosanitaires et la HES-SO. Ce dispositif caractérisé par sa cohérence interne doit être promu largement au-delà de la Suisse romande car il est aujourd'hui l'un des modèles parmi les plus pertinents pour répondre aux enjeux des formations Bachelor des professions de la santé et du travail social. Désirant m'investir dans d'autres projets, je passe le flambeau à une nouvelle personne avec la conviction que notre dispositif fonctionne, qu'il est reconnu et surtout qu'il va continuer à se développer de manière positive comme en témoignent les chiffres ci-dessous.

720 institutions partenaires de la HES-SO
4'300 étudiant-e-s
200'000 jours de formation pratique
6'000 périodes de formation pratique
2'600 praticiens formateurs reconnus

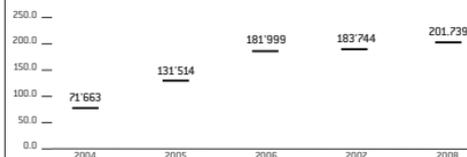
Formation pratique HES-SO
Domaines Santé et Travail social 2008



2'600 praticiens formateurs reconnus par la HES-SO au 31.12.08



Evolution 2004-2008 du nombre de périodes de formation pratique offertes dans le dispositif HES-SO



Evolution 2004-2008 du nombre de jours de formation pratique effectués dans le dispositif HES-SO

Entretien avec Raphaël Spano, Responsable Ressources humaines

[Vous gérez une cinquantaine de personnes qui travaillent pour la plupart à temps partiel, quels sont les défis auxquels vous êtes confrontés ?](#)

Nous avons beaucoup de jeunes collaboratrices qui sont actuellement en congé maternité, ce qui nécessite la mise en place de remplacements. Souvent, ces congés entraînent ensuite une réduction du temps de travail et il s'agit de trouver des solutions qui permettent d'assurer un suivi des dossiers et un partage des tâches tout en offrant un service irréprochable. Ceci demande une organisation des places comme des tâches et entraîne un surcroît de travail, mais offre une valeur ajoutée qui contribue à la motivation de l'ensemble du personnel. Une réflexion permanente est menée sur la charge de travail. Tout est fait pour que les temps partiels soient possibles, car ils contribuent aussi bien à la qualité de vie de personnes engagées au siège qu'à leur performance sur le lieu de travail. Les ressources humaines sont ajustées en permanence aux besoins des dossiers et objectifs à atteindre sans augmenter la masse salariale. Actuellement, le siège compte 36 équivalents plein temps (EPT) et propose 6 places de stages et d'apprentissage.

[Le siège de la HES-SO forme des personnes apprenties et en stage, comment se déroule cette collaboration ?](#)

Nous formons des apprenties et apprentis depuis plusieurs années et c'est une expérience très enrichissante pour l'ensemble du personnel même si elle demande un encadrement plus important. Le système a changé voici trois ans avec la nouvelle formation commerciale de base. Les entreprises sont davantage impliquées et la pratique fait partie intégrante du résultat final avec la moyenne annuelle et les examens. Nous avons ainsi nommé des maîtresses et maîtres d'apprentissage qui suivent ces personnes tout au long de leur formation chez nous. De plus, nous accueillons également des stagiaires en maturité professionnelle qui préparent leur entrée en haute école.

[Quelles sont les démarches dans le domaine de la formation continue des collaboratrices et collaborateurs du siège HES-SO ?](#)

C'est une priorité que nous reprenons durant les entretiens annuels où sont définis les besoins et les attentes dans ce domaine. Des solutions sont ensuite mises en place afin de permettre aux personnes en formation longue de bénéficier de temps de travail pour leurs études. Nous organisons également des formations internes selon les besoins des services. Une fois par année, le personnel du siège se rend dans des écoles, en 2008 nous avons ainsi été accueillis par le Conservatoire de Lausanne HEM et l'ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne. Ces visites offrent l'occasion de créer des liens entre les personnels des écoles et du siège, ce qui contribue à améliorer les contacts réguliers qui se font souvent par téléphone ou par courriel. Chaque fois que c'est possible, nous veillons aussi à ce que les collaboratrices et collaborateurs concernés puissent rencontrer au moins une fois leurs partenaires dans les filières et les écoles, lors de séances de travail.





Rapport de la plateforme Egalité des chances 2008

La plateforme Egalité des chances s'est fixé quatre objectifs prioritaires qui devaient être portés avec la collaboration des établissements cantonaux. Les mesures les plus importantes étaient les suivantes :

Augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les filières sous-représentées

Cofinancés par l'OFFT, des projets incitatifs ont été mis en place notamment dans le domaine des Sciences de l'ingénieur-e. Des stages pratiques WINS (Women in Science) ont été organisés pour des collégiennes et gymnasiennes par les écoles d'ingénieur-e des cantons de Fribourg, Valais et Vaud. Avec l'appui de la HES-SO, un magazine en ligne www.ingenieuse.ch est publié quatre fois par année et distribué dans les collèges et gymnases afin de promouvoir les études d'ingénierie et d'architecture auprès des jeunes filles. La HEIG-VD a accueilli la cinquième volée d'année préparatoire aux filières techniques qui réunissaient une quinzaine de jeunes femmes venues de différents cantons. Elles avaient en commun l'objectif de découvrir les filières techniques et de se préparer à leurs futures études d'ingénierie. L'Institut du Tourisme de Sièra (HES-SO Valais Wallis) a été mandaté pour évaluer la politique Egalité de la HES-SO et ses projets d'incitatifs. Les résultats de cette enquête seront disponibles courant 2009.

Intégrer le genre dans la formation et la Recherche appliquée & Développement

L'intégration des compétences genre dans la formation est un développement de compétences interpersonnelles, pédagogiques et didactiques. Il s'agit d'intégrer la dimension genre dans les contenus, les formes et méthodes de travail, le langage et la communication. Pour ce faire, la plateforme Egalité a élaboré un guide à l'attention de la communauté scientifique de la HES-SO afin de donner des pistes conduisant à une intégration effective de cette thématique dans les recherches entreprises. Un plan de communication sera mis en œuvre en 2009.

En collaboration avec le LIEGE, deux journées ont été consacrées à la présentation des recherches axées sur des problématiques de genre tant sur le plan des cours, des travaux de mémoire que de l'expérience sur le terrain.

Une réflexion a été menée par la plateforme Egalité pour développer un outil permettant une intégration des compétences genre dans la formation et ce projet sera concrétisé l'an prochain.

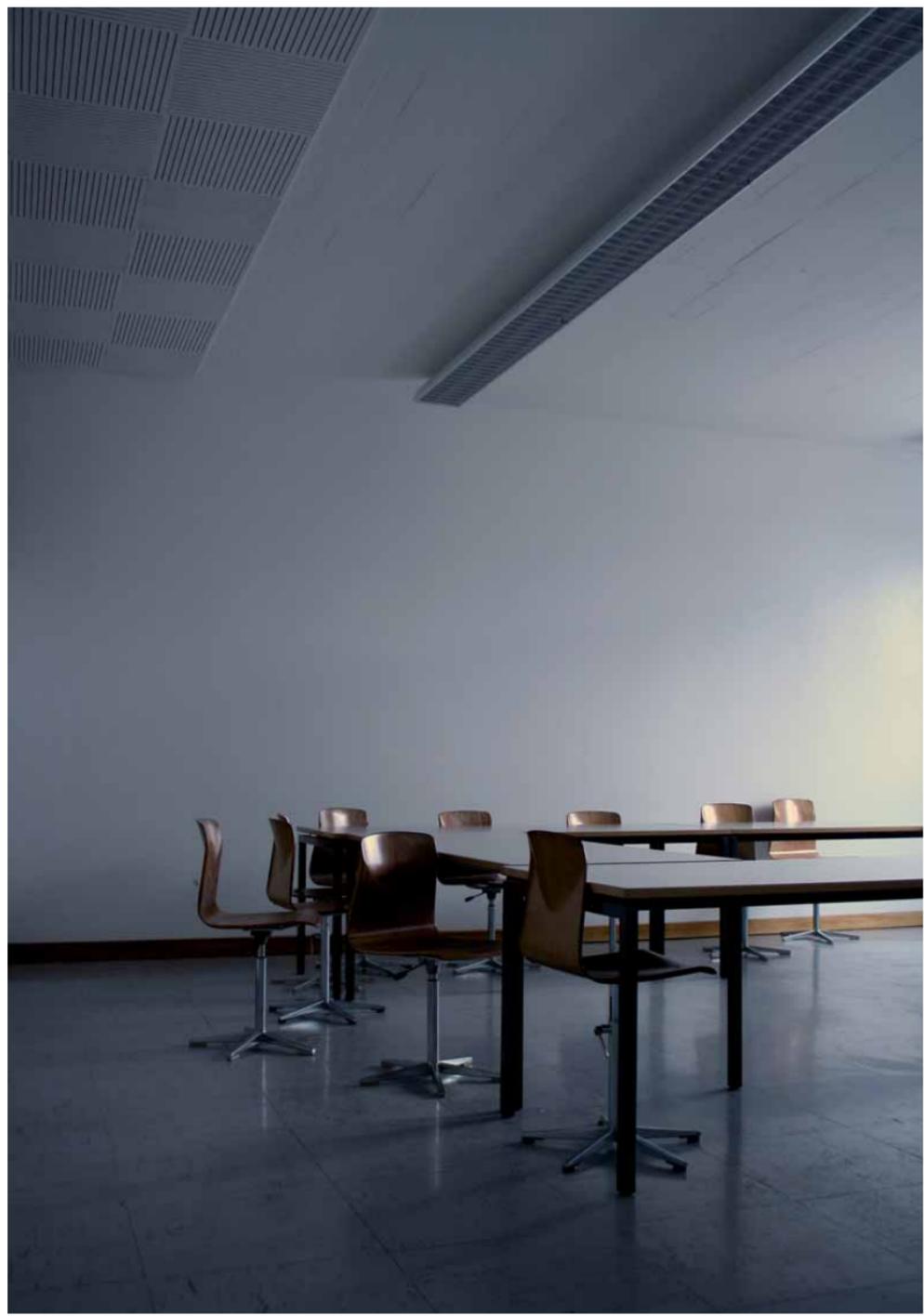
En raison de la diversité des cultures au sein de chaque domaine, la thématique du genre a été inscrite dans le cahier des charges des responsables de domaines et filières. Une première réflexion a été menée et a permis une sensibilisation qui devra toutefois être poursuivie.

Augmenter le nombre de femmes professeures et de femmes cadres

En 2008, la plateforme Egalité en collaboration avec les responsables des établissements cantonaux, de la Haute école La Source et du siège, a élaboré un guide destiné aux responsables des ressources humaines. Il décrit les outils qui permettent d'améliorer la répartition femmes/hommes à tous les niveaux hiérarchiques de la HES-SO.

Elaborer une politique de communication et de valorisation

Une politique de communication des actions en faveur de l'égalité des chances est indispensable et la plateforme Egalité appuie toute initiative dans ce sens. Elle publie également ses activités dans les newsletters de LIEGE/GENDERCAMPUS qui relatent toutes les actualités Egalité et Etudes Genre directement en lien avec les domaines de la HES-SO. Par ailleurs, des relations sont développées avec les HES suisses et les Universités latines afin d'améliorer les synergies et d'envisager des collaborations.



Le Comité stratégique HES-SO en 2008

[Anne-Catherine LYON](#)

Présidente,
Conseillère d'Etat, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (VD)

[Elisabeth BAUME-SCHNEIDER](#)

Ministre, Département de la formation, de la culture et des sports (JU)

[Charles BEER](#)

Conseiller d'Etat, Département de l'instruction publique (GE)

[Isabelle CHASSOT](#)

Conseillère d'Etat, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (FR – HES-S2)

[Sylvie FERRINIAQUET](#)

Conseillère d'Etat, Département de l'éducation, de la culture et des sports (NE)

[Bernhard PULVER](#)

Conseiller d'Etat, Direction de l'instruction publique (BE)

[Claude ROCH](#)

Conseiller d'Etat, Département de l'éducation, de la culture et du sport (VS)

[Beat VONLANTHEN](#)

Conseiller d'Etat, Direction de l'économie et de l'emploi (FR – HES-SO)

Le Comité directeur en 2008

[Marc-André BERCLAZ](#)

Président du Comité directeur

[Martin KASSER](#)

Vice-président en charge de l'Enseignement

[Daniel MLYNEK](#)

Vice-président en charge de la Recherche appliquée & Développement (Ra&D)

[François ABBE-DECARROUX](#)

Directeur général, HES-SO // Genève

[Dominik ALBRECHT](#)

Directeur général, HES-SO // Valais Wallis

[Brigitte BACHELARD](#)

Directrice générale, Haute Ecole Arc

[Jean-Etienne BERSET](#)

Directeur général, HES-SO // Fribourg

[Michel ROCHAT](#)

Directeur général de l'enseignement supérieur vaudois

[Joseph COQUOZ](#)

Responsable domaine Travail social

[Philippe DINKEL](#)

Responsable domaine Musique et arts de la scène

[Jean-Pierre GREFF](#)

Responsable domaine provisoire Arts visuels

[Pierre KELLER](#)

Responsable domaine Design

[Yves REY](#)

Responsable domaine Economie et services

[Nicole SEILER](#)

Responsable domaine Santé

[Sylvie VILLA](#)

Responsable domaine Sciences de l'ingénieur-e

Rapport du Conseil consultatif

En 2008, le Conseil consultatif HES-SO/S2 a poursuivi sa tâche d'organe consultatif des Comités stratégiques en siégeant à trois reprises. Il a traité les affaires courantes et a été attentif à l'intégration des masters et des nouveaux domaines d'enseignement et de recherche. Dans ce sens, il s'est informé concrètement des particularités de ces démarches en tenant séance successivement dans les locaux de La Manufacture à Lausanne, dans ceux du Conservatoire de la capitale vaudoise et auprès de la HES Valais. Le Conseil s'est aussi réjoui de la rentrée exceptionnelle de l'année académique 2008/09 avec ses contraintes et ses enjeux. Il a relevé l'énorme travail accompli par tous les actrices et acteurs de l'institution dans les différentes écoles, ce qui contribue à l'excellente exécution des missions, ainsi qu'au succès, à la renommée de la HES-SO, et les en remercie vivement.

Dans le domaine des affaires stratégiques, le Conseil consultatif a suivi attentivement l'évolution des réflexions et des propositions touchant la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles (LAHE) en préparation. En ce qui concerne plus directement notre HES, il a examiné dans le détail la lettre du Conseil fédéral du 2 avril 2008 relative à l'autorisation illimitée de gestion de la HES-SO et les exigences qui lui sont liées. En fin d'année, il a pris connaissance de la position des Comités stratégiques et de l'avant-projet de nouvelle convention intercantonale en réponse à ces dernières. Ce sujet sera au cœur des réflexions du Conseil consultatif en 2009.

Pour conclure, les membres du Conseil consultatif remercient les Comités stratégiques et la Direction de la HES-SO/S2 pour leur soutien dans l'exécution de leurs tâches tout au long de l'année.

Serge J.M. Chammartin
Président

Membres du Conseil consultatif

[Serge J.M. CHAMMARTIN](#)

Président du Conseil consultatif, Fribourg

[Sylvie MEYER](#)

Vice-présidente, responsable de formation Haute Ecole d'études sociales et pédagogiques, Vaud

[Chantal BALET](#)

Consultante, Cabinet fbl Fasel Balet Loretan, Vaud

[Jeanne BARRAS ZWAHLÉN](#)

Consultante, Genève

[Noëlle CHATAGNY](#)

Tutrice générale, Service des tutelles et curatelles, Fribourg

[Laurent CHRISTE](#)

Directeur général de l'Hôpital du Jura

[Pierre-André D'ANDRÈS](#)

Professeur HES-SO // Valais Wallis

[Marc DISERENS](#)

Chef du Service de la santé publique, Vaud

[Pierre-André FARINE](#)

Professeur à l'Institut de microtechnique, EPFL / MT NE, Neuchâtel

[Jean-Daniel JIMENEZ](#)

Chargé d'enseignement HES, Haute école de travail social (HETS), Genève

[Pierre-Alain MATTHEY](#)

Délégué à Avenir social, Neuchâtel

[Andrés REVUELTA](#)

Professeur, Haute école de paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève – hepia, Genève

[Jane ROYSTON](#)

Consultante, Vaud

Rapport de la Commission interparlementaire

11 ans d'existence... 27 écoles réparties dans 7 cantons... près de 14'000 étudiantes et étudiants... la commission interparlementaire ne peut que se réjouir de ce bilan quantitatif positif de la HES-SO. Et sur le plan qualitatif : les diplômés continuent à être reconnus par le marché du travail, une offre de formation très riche est disponible, 34% des étudiants des Hautes Ecoles passent par les HES et la reconnaissance dans le cadre de coopérations internationales est affirmée. La commission a donc constaté qu'une vitesse de croisière avait été atteinte alors même que l'année 2008 n'a pas été un long fleuve tranquille !

Recevoir du Conseil fédéral l'autorisation d'exploiter la HES-SO a procuré une grande satisfaction. Certes cette autorisation est conditionnée à l'élaboration d'une convention unique intégrant les domaines de la santé, du social et des arts qui peine à voir le jour. Cependant, la commission reste confiante : la solution proposée, qui sera étudiée par une nouvelle CIP, devra proposer une organisation plus claire au niveau des décisions.

La commission, selon un rythme établi, a siégé à trois reprises en étudiant les thèmes génériques ayant trait au système HES, en prenant connaissance des comptes et du budget et en commentant le rapport d'information des comités stratégiques. Elle s'est également préoccupée d'actes législatifs déposés par des députés dans leur convention canton. Il est nécessaire que les membres de la commission, tout en bénéficiant de leur liberté de parlementaires dans le cadre des instances cantonales, veillent à coordonner leurs interventions, afin d'éviter que les structures actuelles ne soient ébranlées et que les personnes qui œuvrent loyalement pour leur fonctionnement ne soient pas déstabilisées. Face aux enjeux à venir, la HES-SO est déterminée à rester une seule école, la plus grande de Suisse. Certaines propositions extrêmes ne résistent pas face au consensus.

Le bilan de la commission est satisfaisant : cette dernière joue pleinement son rôle de contrôle et de lien entre une institution intercantonale et les parlements des cantons qui la composent.

Janine Hagmann
Présidente en 2008

Membres du bureau de la Commission interparlementaire en 2008

<u>Jean-Pierre RERAT</u>	Berne
<u>Benoît REY</u>	Fribourg
<u>Janine HAGMANN, Présidente</u>	Genève
<u>Paul FROIDEVAUX</u>	Jura
<u>Marianne GUILLAUME-GENTIL</u>	Neuchâtel
<u>Anne-Marie DEPOISIER</u>	Vaud
<u>Jean-Albert FERREZ</u>	Valais
<u>Olivier RAPIN, Secrétaire</u>	

Les écoles de la HES-SO

Berne-Jura-Neuchâtel

- ▶ **Haute Ecole Arc Ingénierie – HE-Arc Ingénierie**
www.he-arc.ch – ingenierie@he-arc.ch
*Génie électrique – Génie mécanique
 Informatique – Ingénieur-e designer – Microtechniques*
- ▶ **Haute Ecole Arc Gestion – HE-Arc Gestion**
www.he-arc.ch – gestion@he-arc.ch
Economie d'entreprise – Informatique de gestion
- ▶ **Haute Ecole Arc Conservation-Restauration**
www.he-arc.ch – conservation-restauration@he-arc.ch
Conservation
- ▶ **Haute Ecole Arc Santé – HE-Arc Santé**
www.he-arc.ch – sante@he-arc.ch
Soins infirmiers
- ▶ **Haute Ecole de Musique de Genève HEM – Site de Neuchâtel**
www.hemge.ch – site-ne@hemge.ch
Musique

Fribourg

- ▶ **Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg – EIA-FR**
www.eia-fr.ch – info@eif.ch
*Architecture – Chimie – Génie civil – Génie électrique
 Génie mécanique – Informatique – Télécommunications*
- ▶ **Haute école de gestion de Fribourg – HEG-FR**
www.heg-fr.ch – heg-fr@hefr.ch
Economie d'entreprise
- ▶ **Haute Ecole fribourgeoise de travail social – HEF-TS**
www.hef-ts.ch – secretariat@hef-ts.ch
Travail social
- ▶ **Haute école de santé Fribourg – HEdS-FR**
www.heds-fr.ch – heds@hefr.ch
Soins infirmiers
- ▶ **Conservatoire de Lausanne HEM - Site de Fribourg**
www.cdthem.ch – fribourg@cdthem.ch
Musique

Genève

- ▶ **Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève – hepia**
www.hepia.hesge.ch – hepia@hesge.ch
*Architecture – Génie civil – Génie mécanique – Informatique
 Microtechniques – Télécommunications
 Site de Lullier : www.hepia.hesge.ch – lullier.hepia@hesge.ch
 Agronomie – Architecture du paysage – Gestion de la nature*
- ▶ **Haute école de gestion de Genève – HEG**
www.hesge.ch / heg@hesge.ch
*Economie d'entreprise – Informatique de gestion – Information
 documentaire*
- ▶ **Haute école d'art et de design Genève – HEAD**
www.head.hesge.ch – info.head@hesge.ch
*Architecture d'intérieur – Arts visuels – Communication visuelle
 Design industriel et de produits*
- ▶ **Haute Ecole de Musique de Genève – HEM**
www.hemge.ch – info@hemge.ch
Musique – Musique et mouvement
- ▶ **Haute école de travail social Genève – hets**
www.hesge.ch/hets – info.hets@hesge.ch
Travail social – Psychomotricité
- ▶ **Haute Ecole de Santé Genève – HEdS**
www.hedsge.ch – info.heds@hesge.ch
*Nutrition et diététique – Physiothérapie – Sage-femme
 Soins infirmiers – Technique en radiologie médicale*

Valais

- ▶ **HES-SO Valais Wallis – Economie & Services**
www.hevs.ch – info@hevs.ch
Economie d'entreprise – Informatique de gestion – Tourisme
- ▶ **HES-SO Valais Wallis – Sciences de l'ingénieur-e**
www.hevs.ch – info@hevs.ch
Systèmes industriels – Technologies du vivant
- ▶ **HES-SO Valais Wallis – Santé & Social**
www.hevs.ch – info@hevs.ch
Physiothérapie – Soins infirmiers – Travail social
- ▶ **Ecole cantonale d'art du Valais – ECAV**
www.ecav.ch – info@ecav.ch
Arts visuels
- ▶ **Conservatoire de Lausanne HEM - Site de Sion**
www.cdnhem.ch – sion@cdnhem.ch
Musique

Etablissements privés ou fondations de droit privé

- ▶ **Ecole d'ingénieurs de Changins – EIC**
www.eichangins.ch – office@eichangins.ch
Déologie
- ▶ **Ecole hôtelière de Lausanne – EHL**
www.ehl.edu – admissions@ehl.ch
Hôtellerie et professions de l'accueil
- ▶ **Haute école de théâtre de Suisse romande – HETSRLa Manufacture**
www.hetsr.ch – info@hetsr.ch
Théâtre

Vaud

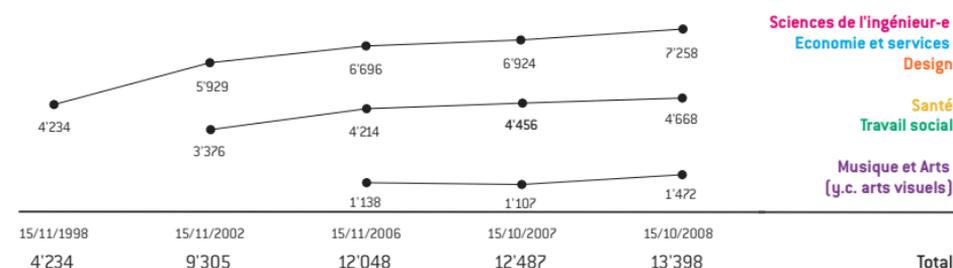
- ▶ **Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud – HEIG-VD**
www.heig-vd.ch – info@heig-vd.ch
*Economie d'entreprise – Génie électrique – Géomatique
 Informatique – Ingénieur-e de gestion – Ingénieur-e des médias
 Microtechniques – Systèmes industriels – Télécommunications*
- ▶ **Haute école de travail social et de la santé Vaud – EESP**
www.eesp.ch – contact@eesp.ch
Ergothérapie – Travail social
- ▶ **Haute école cantonale vaudoise de la santé – HECVSanté**
www.hecvssante.ch – reception@hecvssante.ch
*Physiothérapie – Sage-femme – Soins infirmiers
 Technique en radiologie médicale*
- ▶ **Haute Ecole de la Santé La Source – HEdS-La Source**
www.ecolelasource.ch – info@ecolelasource.ch
Soins infirmiers
- ▶ **ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne**
www.ecal.ch – ecal@ecal.ch
*Arts visuels – Communication visuelle
 Design industriel et de produits*
- ▶ **Conservatoire de Lausanne HEM**
 Haute école de musique – Classique :
www.cdnhem.ch/hemClassique – infohem@cdnhem.ch
 Haute école de musique – Jazz :
www.cdnhem.ch/hemJazz – jazz@cdnhem.ch
Musique

Siège et directions cantonales

- ▶ **Siège de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)**
www.hes-so.ch – info@hes-so.ch
- ▶ **Haute Ecole Arc – Direction générale**
www.he-arc.ch – info@he-arc.ch
- ▶ **HES-SO // Fribourg – Direction générale**
www.hes-so-fr.ch
- ▶ **HES-SO // Genève – Direction générale**
www.hesge.ch – secretariat@hesge.ch
- ▶ **HES-SO // Valais Wallis – Direction générale**
www.hevs.ch – info@hevs.ch
- ▶ **Direction générale de l'enseignement supérieur du Canton de Vaud**
info.dges@vd.ch

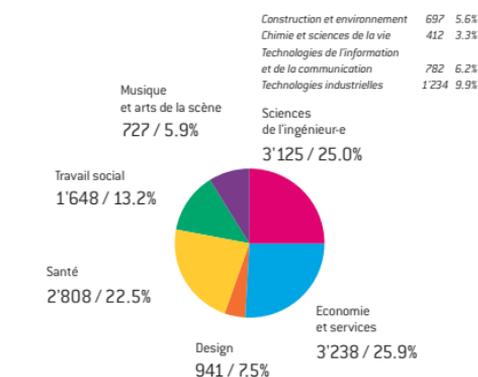
Chiffres et statistiques – Étudiantes et étudiants

Évolution des effectifs aux dates déterminantes

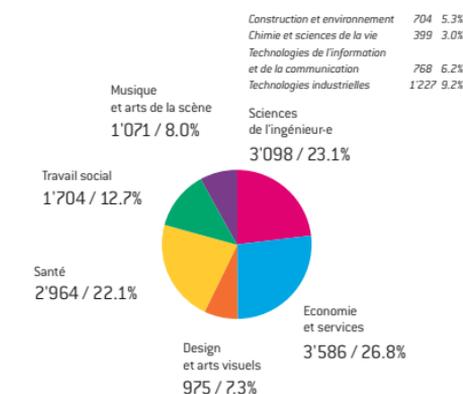


Répartition des effectifs par domaine d'études

15/10/2007



15/10/2008



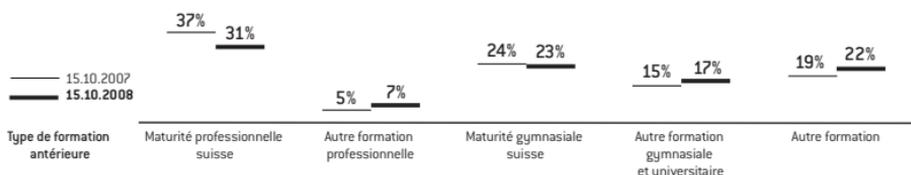
Totaux des domaines Sciences de l'ingénieur-e, Economie et services, Design	6'924 / 55.4%
Totaux des domaines Santé et Travail social	4'456 / 35.7%
Totaux des domaines des Arts (y.c. arts visuels)	1'107 / 8.9%
Total global	12'487 / 100%

Totaux des domaines Sciences de l'ingénieur-e, Economie et services, Design	7'258 / 54.2%
Totaux des domaines Santé et Travail social	4'668 / 34.8%
Totaux des domaines des Arts (y.c. arts visuels)	1'472 / 11.0%
Total global	13'398 / 100%

Détail des effectifs par domaines, filières et genre

	15/10/2007			15/10/2008		
	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Domaine Sciences de l'ingénieur-e	2'679	446	3'125	2'634	464	3'098
Chimie et sciences de la vie	264	148	412	248	151	399
Agronomie	18	10	28	19	18	37
Chimie	58	14	72	51	19	70
Gestion de la nature	64	50	114	61	34	95
Énologie	41	11	52	42	15	57
Technologies du vivant	83	63	146	75	65	140
Construction et environnement	529	168	697	531	173	704
Architecture	174	68	242	183	81	264
Architecture du paysage	123	56	179	108	48	156
Génie civil	88	9	97	104	7	111
Géomatique	118	25	143	107	26	133
Master Architecture	26	10	36	29	11	40
Technologies industrielles	1'171	63	1'234	1'137	90	1'227
Génie électrique	352	13	365	297	13	310
Génie mécanique	219	5	224	217	7	224
Ingénieur-e de gestion	53	4	57	72	11	83
Ingénieur-e designer	43	20	63	54	34	88
Microtechniques	231	14	245	244	15	259
Systèmes industriels	273	7	280	253	10	263
Technologies de l'information et de la communication	715	67	782	718	50	768
Informatique	460	25	485	450	19	469
Ingénieur-e des médias	92	23	115	92	21	113
Télécommunications	163	19	182	176	10	186
Domaine Economie et services	1'786	1'452	3'238	1'921	1'665	3'586
Economie d'entreprise	1'006	723	1'729	1'098	806	1'904
Hôtellerie et professions de l'accueil	474	534	1'008	501	578	1'079
Information documentaire	37	87	124	31	74	105
Informatique de gestion	240	37	277	225	27	252
Tourisme	29	71	100	46	159	205
Master Business Administration				17	17	34
Master Information documentaire				3	4	7
Domaine Design et arts visuels	376	565	941	409	566	975
Architecture d'intérieur	17	56	73	17	58	75
Arts visuels	144	236	380	138	211	349
Master Arts visuels				23	29	52
Communication visuelle	148	124	272	155	137	292
Conservation-restauration	4	25	29	0	20	20
Design industriel et de produits	58	118	176	64	101	165
Master Conservation-restauration				2	3	5
Master Réalisation cinématographique	5	6	11	10	7	17
Domaine Santé	438	2'370	2'808	454	2'510	2'964
Développement	5	85	90	4	84	88
Ergothérapie	10	131	141	9	133	142
Physiothérapie	93	225	318	90	239	329
Psychomotricité	1	59	60	3	60	63
Radiologie médicale	76	109	185	74	111	185
Sage-femme et homme sage-femme	3	122	125	2	123	125
Soins infirmiers	250	1'639	1'889	272	1'760	2'032
Domaine Travail social	389	1'259	1'648	404	1'300	1'704
Travail social	389	1'259	1'648	404	1'300	1'704
Domaine Musique et arts de la scène	317	410	727	475	596	1'071
Musique	317	410	727	367	431	798
Musique et mouvement				3	20	23
Théâtre				12	20	32
Master pédagogie musicale				12	27	39
Master interprétation musicale				59	68	127
Master interprétation musicale spécialisée				16	26	42
Master théorie et composition musicale				6	4	10
Totaux HES-SO	5'985	6'502	12'487	6'297	7'101	13'398

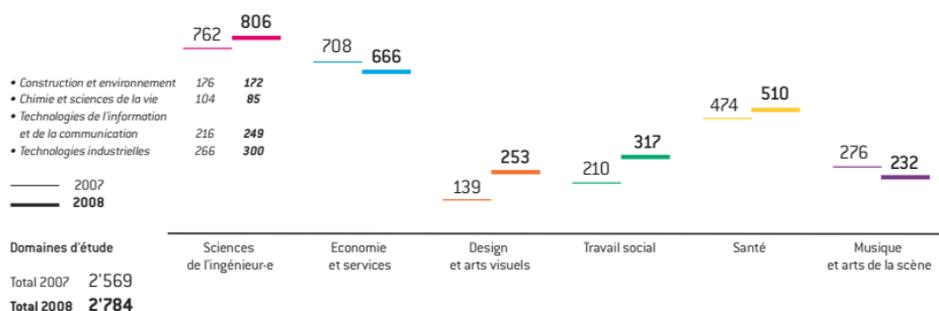
Étudiantes et étudiants* – Formation à l'entrée



La formation professionnelle constitue la principale voie d'accès à la HES-SO (38%). La baisse enregistrée entre 2007 et 2008 provient de l'intégration en 2008 des nouveaux domaines (filiales de la musique, des arts visuels et des arts de la scène) où le nombre de certificats d'accès étrangers et d'admissions sur examen est plus élevé que dans les autres domaines.

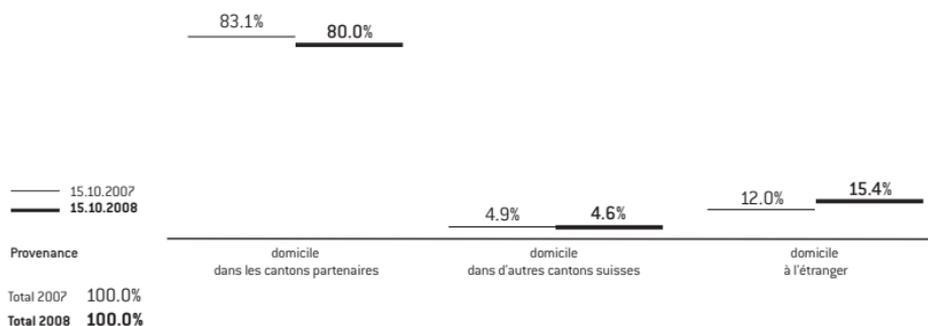
Dans les domaines Sciences de l'ingénieur-e et Economie & services, ce type de formation antérieure représente toujours plus de la moitié des certificats d'accès.

Étudiantes et étudiants – Diplômes par domaine d'études (formation de base)



En 2008, 2'784 diplômes de formation de base ont été délivrés, dont 14 diplômes Master (6 en Architecture et 8 en Réalisation cinématographique).

Étudiantes et étudiants* – Provenance



* Les étudiantes et étudiants des filières des arts visuels et du domaine Musique et arts de la scène sont pris en compte dès le 15.10.2008

Personnel – Répartition de personnel de la HES-SO par catégorie (en ept*)

	2005	2006	2007
Corps professoral	719	701	692
Autres enseignants	159	166	176
Assistants et collaborateurs scientifiques	357	360	383
Personnel administratif et technique	455	459	487
Totaux	1'690	1'686	1'738

Personnel – Répartition de personnel de la HES-S2 par catégorie (en ept*)

	2005	2006	2007**
Corps professoral	342	388	399
Autres enseignants	145	90	109
Assistants et collaborateurs scientifiques	13	19	44
Personnel administratif et technique	215	222	218
Totaux	715	719	770

* ept = équivalent plein temps

** hors domaine Musique et arts de la scène

Finances

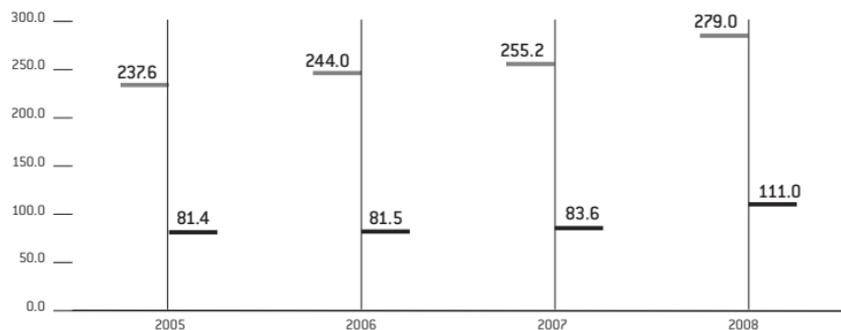
Coût par étudiant: charges courantes de fonctionnement des formations à plein temps, par domaine

	2003	2004	2005	2006	2007
Sciences de l'ingénieur-e					
> Construction et environnement	38'642	35'294	31'723	30'974	31'875
> Technologies industrielles	47'551	47'634	46'854	44'058	41'238
> Technologies de l'information et de la communication	35'269	34'056	35'049	36'646	38'375
> Chimie et sciences de la vie	41'416	43'396	43'842	43'000	43'600
Economie et services	26'643	27'480	26'036	25'481	26'116
Design	42'486	41'539	36'083	34'062	33'034
Santé*	28'584	29'102	29'318	26'890	26'227
Travail social*	18'953	21'815	22'797	23'971	22'763

* y compris formation pratique

Principales sources de fonds 2008 de la HES-SO et de la HES-S2

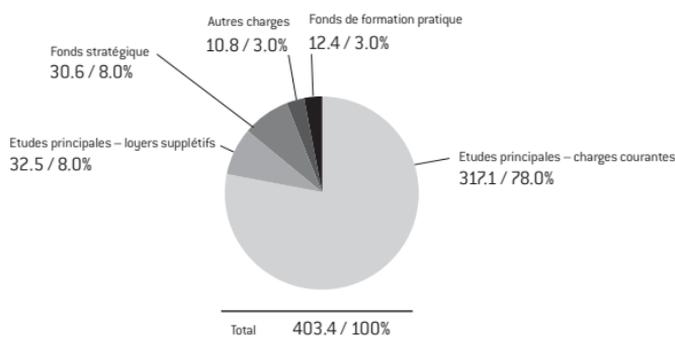
(en mios de CHF)



— Contributions des cantons partenaires
 — Subventions fédérales

Emplois de fonds 2008 de la HES-SO et de la HES-S2

(en mios de CHF)





Si vous trouvez
que l'éducation
coûte cher,
essayez l'ignorance.

Abraham Lincoln

Publication	HES-SO, Delémont – Juin 2009
Conception et rédaction	Marianne Tellenbach
Conception graphique et réalisation	Anne Hogge Duc
Crédits photographiques	HES-SO - Nadia Gagnebin [couverture 1 et 4, p. 2, 5, 9, 13, 17, 24, 35] HEM Genève – François Pirene [p. 21] La Manufacture [p. 22]
Impression	Pressor SA, Delémont



www.hes-so.ch

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale (HES-SO)
rue de la Jeunesse 1
case postale 452
2800 Delémont 1
T+41 32 424 49 00
F+41 32 424 49 01

HES-SO Genève
(selon ligne budgétaire du DIP)

Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)

Comptes annuels 2008

KPMG SA
Genève, le 8 mai 2009
Réf. BD/FC



KPMG SA

Audit

14, Chemin De-Normandie
CH-1206 GenèveCase postale 449
CH-1211 Genève 12Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à la

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux règles genevoises en vigueur.

Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la remarque 3.1 dans l'annexe des comptes annuels, où il est fait mention de la phase transitoire que constitue cet exercice 2008 quant à la première application du référentiel comptable IPSAS DiCo-GE, phase transitoire qui devrait permettre une conformité totale aux normes IPSAS DiCo-GE d'ici à fin 2009.

*HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale pour l'établissement des comptes annuels était en cours de documentation. Deux processus principaux sont en cours d'élaboration et devraient être achevés d'ici la fin de l'exercice 2009.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

KPMG SA



Beat Dozrig
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*



Françoise Chemin

Genève, le 8 mai 2009

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	12,003,850	5,343,935
Débiteurs:	5		
- envers des tiers		1,903,803	2,070,189
- envers des parties liées	6	12,677,763	17,960,836
Autres débiteurs		-	35,000
Stocks	7	1,541,165	1,410,087
Actifs transitoires	8	211,009	427,466
Total actifs circulants		28,337,590	27,247,513
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	9	71,585	185,992
Autres actifs financiers		8,717	8,660
Total actifs immobilisés		80,302	194,652
TOTAL ACTIF		28,417,892	27,442,165

PASSIF	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		1,144,870	1,251,592
Dettes envers des tiers		484,382	-
Dettes envers des parties liées	6	4,587,565	268,374
Passifs transitoires	10	9,566,626	10,873,717
Total fonds étrangers à court terme		15,783,443	12,393,683
Fonds étrangers à long terme			
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		2,324,665	2,449,357
Provisions	11	3,642,489	3,849,734
Fonds de tiers affectés	12	752,736	823,074
Total fonds étrangers à long terme		6,719,890	7,122,165
Fonds propres			
Bénéfice reporté		3,808,009	3,532,069
Bénéfice de l'exercice (yc ESIG)		2,106,550	4,394,248
Total fonds propres		5,914,559	7,926,317
TOTAL PASSIF		28,417,892	27,442,165

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	67,438,287	69,574,821
Total subventions		67,438,287	69,574,821
Produits			
Ecolages		2,247,206	2,138,360
Mandats et prestations de services		4,507,203	4,084,401
Refacturation des charges communes HES-SO Genève		1,767,000	1,770,000
Produits financiers		24,421	22,727
Autres produits	14	1,937,045	1,040,247
Utilisation des provisions	11	933,533	1,828,215
Utilisation de fonds de tiers	12	76,122	118,546
Total produits		11,492,530	11,002,496
TOTAL REVENUS	16	78,930,817	80,577,317
CHARGES	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Charges de personnel		55,593,477	54,622,045
Charges de biens, services et marchandises	15	10,797,409	9,968,577
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		444,525	460,498
Charges d'infrastructures		9,070,042	8,383,799
Frais financiers		20,134	51,197
Amortissements	9	114,406	170,215
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	38,951	113,344
Attribution aux provisions	11	671,256	2,337,443
Attribution de fonds de tiers	12	76,122	59,862
TOTAL CHARGES	16	76,826,322	76,166,980
Résultat de l'exercice		2,104,495	4,410,337

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves	Réserve ESIG	(Découvert) / fortune	Résultat de l'exercice	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2006	-	1,754,325	42,795	-	4,735,600	6,532,720
Attribution résultat 2006		1,777,744			(1,777,744)	-
Remboursement résultat 2006					(2,957,856)	(2,957,856)
Dissolution de réserve			(58,884)			(58,884)
Résultat de l'exercice					4,410,337	4,410,337
Au 31 décembre 2007	-	3,532,069	(16,089)	-	4,410,337	7,926,317
Attribution résultat 2007		275,941	16,089		(1,522,238)	(1,230,208)
Remboursement résultat 2007					(2,888,099)	(2,888,099)
Dissolution de réserve						-
Résultat de l'exercice			2,056		2,104,494	2,106,550
Au 31 décembre 2008	-	3,808,010	2,056	-	2,104,494	5,914,560

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont provisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

Tableau de flux de trésorerie

	2008
	CHF
Activités d'exploitation	
Résultat de l'exercice	2,106,550
Amortissements	114,407
Attributions aux provisions	671,256
Dissolutions de provisions	(933,533)
Attributions aux fonds	76,122
Dissolutions de fonds	(76,122)
Capacité d'autofinancement	1,958,681
Variation débiteurs	5,449,460
Variation autres débiteurs	35,000
Variation stocks	(131,078)
Variation actifs transitoires	216,458
Variation créanciers	(106,722)
Variation passifs transitoires	(1,307,091)
Variation provisions	55,031
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	6,169,739
Activités d'investissement	
Achats autres actifs financiers	(56)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(56)
Activités de financement	
Variation des dettes envers des parties liées	4,803,573
Consommation de fonds de tiers affectés	(70,338)
Remboursement résultat de l'exercice 2007 / 2006	(4,118,308)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	(124,692)
Flux de trésorerie des activités de financement	490,235
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	6,659,918
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	12,003,850
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	5,343,935
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	6,659,915

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève	2008	2007
Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG)	intégrée	intégrée
Haute école de gestion de Genève (HEG)	intégrée	intégrée
Haute école d'arts appliqués de Genève (HEAA)	intégrée	intégrée
Ecole d'ingénieurs de Lullier (Lullier)	intégrée	intégrée
 Autres écoles	 2008	 2007
Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIG)	non intégrée	non intégrée

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-SO sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paratâtes". La HES-SO est ainsi en phase transitoire pour répondre aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS DICO-GE édictées par le Département des Finances. A cet effet, les notes 17.1, 17.2 et 17.3 présentent les retraitements du bilan et du compte d'exploitation 2008 afin de présenter les données conformes à DiCo-GE. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

Afin de respecter les exigences de comparabilité, les états financiers 2008 présentent les chiffres 2007 ajustés des reclassements conformes (bilan et compte d'exploitation) aux normes DiCo-GE. Ces reclassements sont présentés sous les notes 18.1 et 18.2. De plus, les informations complémentaires exigées par les normes DiCo-GE ont été également présentées pour l'année comparative 2007.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Stocks

3.5.1 Stocks de matière

Les stocks sont évalués au plus faible du coût (méthode "coût moyen pondéré") et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés d'achèvement et de vente / d'échange / de distribution.

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

3.5.2 Travaux en cours (projets Ra&D)

Les travaux en cours sont définis comme des "en cours de production pour la vente" et de ce fait constituent des stocks pour la HES-SO Genève.

Dans le cadre de travaux en cours de projets Ra&D, il faut comprendre que la valeur nette de réalisation correspond aux coûts des projets spécifiques, déduits des versements d'acomptes reçus avant la date de clôture.

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement). Conformément au principe de prudence, les pertes sont enregistrées dès leurs connaissances.

3.6 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées dès qu'elles sont constatées. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Machines et matériel audiovisuel	4-8 ans
Matériel et mobilier	8 ans

3.7 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

3.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur nominale.

3.9 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.10 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.11 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.12 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

3.12.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.13.1 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et bourses sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges

Les charges sont enregistrés selon le principe de l'échéance à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2009. Cependant, l'intégralité des charges ne peut pas être garantie dans la mesure où les charges mixtes (HES-non HES) doivent être enregistrées avant le 1er janvier 2009. Il est à mentionner que les charges mixtes représentent une faible part des charges totales de la HES-SO Genève.

3.16 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.17 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

4	Liquidités et équivalents de liquidités	2008	2007
		CHF	CHF
	Avoirs en caisse	102,765	94,763
	Avoirs bancaires et postaux	11,901,085	5,249,172
	Liquidités et équivalents de liquidités	12,003,850	5,343,935

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5	Débiteurs	2008	2007
		CHF	CHF
	Débiteurs:		
	- envers des tiers	2,064,030	2,230,898
	- envers des parties liées	12,677,763	17,960,836
	Provision pour pertes sur débiteurs	(160,227)	(160,709)
	Débiteurs	14,581,566	20,031,025

Durant l'exercice 2008, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 59'085.- (2007: CHF 41'294.-). Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

Provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que:

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs	(160,227)	(160,709)
---	------------------	------------------

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

6 Comptes courants et parties liées	2008	2007
	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève - Liquidités	-	3,763,354
Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	7,605,815	11,610,505
Compte courant Etat de Genève - ESBA	484,382	468,590
Comptes courants HEM	1,089,848	-
Comptes courants HES-S2	3,497,718	2,118,387
Comptes courants actifs	12,677,763	17,960,836
Comptes courants ESBA	-	268,374
Comptes courants HEM	1,089,847	-
Comptes courants S2	3,497,718	-
Comptes courants passifs	4,587,565	268,374

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

	Nature des relations	Type d'opérations survenues
a) entités contrôlées:		
- Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG)	Soutien de la DG;	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ;
- Haute école de gestion de Genève (HEG)	Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Prestations internes
- Haute école d'arts appliqués de Genève (HEAA)		
- Ecole d'ingénieurs de Lullier (Lullier)		
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant DIP - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'EIG, EIL, HEG, HEAA et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

7 Stocks	2008	2007
	CHF	CHF
Stocks de métaux précieux pour la filière bijouterie (HEAA)	18,288	112,216
Travaux en cours projets Ra&D	1,522,877	1,297,871
Stocks	1,541,165	1,410,087

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

8 Actifs transitoires	2008	2007
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	14,379	46,119
Produits à recevoir de la HES-S2	-	128,070
Impôt anticipé à récupérer	14,349	9,783
Autres actifs transitoires	182,281	243,494
Actifs transitoires	211,009	427,466

9 Immobilisations corporelles

2008	Informatique	Machines et mat. audiovisuel	Matériel et Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition				
Au 01.01.07	345'278	478'688	146'948	970'914
Entrées
Sorties
Transferts
Valeur d'acquisition au 31.12.2008	345'278	478'688	146'948	970'914
Amortissements cumulés				
Au 01.01.07	(289'118)	(378'651)	(146'948)	(814'717)
Pertes et transferts sur amortissements
Amort. année par epse de résultat
Amort. année par epse de résultat (y.c. pertes)
Sorties
Mouvements Fonds Amortissements	(59'160)	(57'246)	.	(116'406)
Amortissements cumulés au 31.12.2008	(348'278)	(435'897)	(146'948)	(931'123)
Valeur nette au 01.01.2008	59'160	100'037	.	159'197
Valeur nette au 31.12.2008	-	44'791	.	44'791
2007	Informatique	Machines et mat. audiovisuel	Matériel et Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition				
Au 01.01.07	345'278	478'688	146'948	13'288'288
Entrées
Sorties
Transferts
Valeur d'acquisition au 31.12.2007	345'278	478'688	146'948	13'288'288
Amortissements cumulés				
Au 01.01.07	(228'959)	(290'630)	(146'948)	(664'537)
Pertes et transferts sur amortissements
Amort. année par epse de résultat
Amort. année par epse de résultat (y.c. pertes)
Sorties
Mouvements Fonds Amortissements	(59'160)	(88'021)	.	(147'180)
Amortissements cumulés au 31.12.2007	(288'118)	(378'651)	(146'948)	(811'717)
Valeur nette au 01.01.2007	118'319	100'038	.	306'357
Valeur nette au 31.12.2007	59'160	100'037	.	159'197

La valeur d'assurance des immobilisations corporelles est déterminée par les services d'assurances de l'Etat de Genève pour l'ensemble du DIP. Dans l'état actuel des informations disponibles, la valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles ne peut pas être déterminée de façon suffisamment fiable concernant la HES-SO Genève seule.

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

10 Passifs transitoires	2008 CHF	2007 CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-SO	6,818,381	9,466,777
Subventions à rembourser à la HES-SO	370,352	-
Taxes scolaires reçues d'avance	-	204,000
Divers produits reçus d'avance	467,100	55,200
Charges à payer	506,778	401,719
TVA nette à payer	87,893	100,918
Salaires et indemnités à payer	1,016,453	289,536
Provision pour vacances non prises	271,583	306,737
Provision pour heures supplémentaires non prises	28,084	48,830
Passifs transitoires à court terme	9,566,624	10,873,717

11 Provisions

Détail et mouvements des provisions	Etat des provisions au 01.01.2008	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2008
Provision pour rattrapage PPI	1'086'576			(29'466)	300'049	1'311'159
Provision salaire indexation rétroactive	-				43'000	43'000
Provision pour restructuration	2'594'000			(690'000)		1'904'000
Provision pour pénalités OFFT	-				259'330	259'330
Provision pour litiges	125'000					125'000
Provision spécifiques HEAD	44'158			(44'158)		-

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

Provision salaire indexation rétroactive

En application du principe de prudence, une provision pour 43'000.- a été comptabilisée selon la décision de l'Office du personnel de l'Etat (OPE) de verser l'indexation rétroactive également aux personnes ayant quitté leur poste avant octobre 2008.

Provision pour restructuration

Cette provision concerne le projet de fusion entre l'EIG et l'EIL. Au 31.12.08, l'état d'avancement du projet est de 27%. Ce projet est financé à moitié par l'OFFT et à moitié par la HES.

Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT a été comptabilisée pour l'EIG en

Provision pour litiges

Cette provision concerne un litige entre un professeur et une école HES.

Provision spécifique HEAD

Le litige en cours a été soldé courant 2008.

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

12 Fonds de tiers et fonds propres

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
				-
				-
				-
Total fonds alloués par des tiers avec conditions				
Détail et mouvements des fonds propres affectés	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
Réserves	3'532'068	3'044'476	(2'768'535)	3'808'009
				-
Total fonds propres affectés	3'532'068	3'044'476	(2'768'535)	3'808'009
Détail et mouvements des financements spéciaux	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
Fonds de transfert de technologie	428'367	-	-	428'367
Autres fonds et dépôts	394'707	297'264	(367'603)	324'367
				-
Total financements spéciaux	823'074	297'264	(367'603)	752'734

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

13 Subventions

	2008	2008 Budget ("non audité")	2007
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant)	46'118'392	48'088'308	48'478'002
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	5'542'102	5'722'222	5'963'610
Subventions des fonds stratégiques HES-SO	3'722'634	3'860'000	4'723'882
Autres subventions reçues	2'543'184	1'850'000	1'571'623
Subventions de fonctionnement	57'926'312	59'520'530	60'737'117
Subventions d'investissement	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	9'511'974	9'470'000	8'837'705
Subventions en nature	9'511'974	9'470'000	8'837'705
Remboursements de subventions	-	-	-
Remboursements de subventions	-	-	-
Total subventions	67'438'286	68'990'530	69'574'822

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2008.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

14	Autres produits	2008	2007
		CHF	CHF
	# 427 Revenus divers	27,184	50,912
	# 435 Vente fournitures diverses	250,453	254,488
	# 436 Remboursements divers	595,157	575,486
	# 439 Produits exceptionnels	1,064,251	159,361
	Autres produits	1,937,045	1,040,247

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

15 Contrats de location

Contrats de location simple

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2008	à 1 an:	80,143
	2 à 5 ans (inclus):	113,810
	à plus de 5 ans:	-
	Total	193,953

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2008	2007
	CHF	CHF
	324,602	341,396

Le paiement de location sur l'année 2008 comprend les comptes de location photocopieuses, location audiovisuels, matériels et machines, matériel informatique, véhicules ainsi que des locations diverses.

16 Comparaison avec le budget 2008

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2008	2008 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	67,438,287	68,990,530
Total subventions		67,438,287	68,990,530
Produits			
Ecologies		2,247,206	2,204,100
Mandats et prestations de services		4,507,203	3,760,000
Refacturation des charges communes HES-SO Genève		1,767,000	1,871,000
Produits financiers		24,421	11,000
Autres produits	14	1,937,045	1,356,000
Utilisation des provisions	11	933,533	880,000
Utilisation de fonds de tiers	12	76,122	-
Total produits		11,492,530	10,082,100
Total revenus		78,930,817	79,072,630
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel		55,593,477	58,234,000
Charges de biens, services et marchandises	15	10,797,409	8,718,500
Charges supplémentaires de salaires, biens, services et marchandises		444,525	470,000
Charges d'infrastructures		9,070,042	9,000,000
Frais financiers		20,134	57,000
Amortissements	9	114,406	113,000
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	38,951	-
Attribution aux provisions	11	671,256	412,000
Attribution de fonds de tiers	12	76,122	-
Total charges		76,826,322	77,004,500
Résultat d'exercice		2,104,495	2,068,130

17.1 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le bilan au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements	Réf.	Retraitements sur bilan d'entrée	Retraitements de l'exercice	Situation au 31.12.2008 après retraitements
	CHF		CHF	CHF	CHF
ACTIF					
Actifs circulants					
Stocks	1,541,165	A	-	(679)	1,540,486
Autres actifs circulants (sans changement)	26,796,423	D	-	1,065,282	27,861,705
Total actifs circulants	28,337,588		-	1,064,603	29,402,191
Actifs immobilisés					
Immobilisations corporelles	71,585	B	10,590,324	(1,080,346)	9,581,563
Subventions d'investissement obtenues	-		-	-	0
Autres actifs immobilisés (sans changement)	8,716		-	-	8,716
Total actifs immobilisés	80,301		10,590,324	(1,080,346)	9,590,279
TOTAL ACTIF	28,417,889		10,590,324.00	(15,743)	38,992,470
PASSIF					
Fonds étrangers à court terme					
Autres fonds étrangers à court terme	15,783,443	D	1,065,282	614,909	17,463,634
Total fonds étrangers à court terme	15,783,443		1,065,282	614,909	17,463,634
Fonds étrangers à long terme					
Provisions	3,642,489		-	-	3,642,489
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	2,324,665		-	-	2,324,665
Emprunts hypothécaires	-		-	-	-
Fonds affectés	752,736	C	-	-	752,736
Autres fonds étrangers à long terme (sans changement)	-		-	-	-
Total fonds étrangers à long terme	6,719,890		-	-	6,719,890
Fonds propres (sans changement)	5,914,559	A/B/D	9,509,978	(615,589)	14,808,948
TOTAL PASSIF	28,417,889		10,575,260	(679)	38,992,473

17.2 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Réf.	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
PRODUITS				
Subventions	67,438,287	-	-	67,438,287
Autres produits (sans changement)	11,492,530	-	-	11,492,530
TOTAL PRODUITS	78,930,817			78,930,817
CHARGES				
Charges de personnel	55,593,477	D	614,909	56,208,386
Frais Financiers	20,134	-	-	20,134
Amortissements	114,406	-	-	114,406
Autres charges (sans changement)	21,098,305	-	-	21,098,305
TOTAL CHARGES	76,826,322		614,909	77,441,232
Résultat de l'exercice	2,104,495		(614,909)	1,489,585

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

17.3 Conversion du bilan et du compte d'exploitation au 31 décembre

A. Stocks

Jusqu'en 2007, les stocks de métaux précieux recensés à la HEAA ont été valorisés au prix du marché. Or, selon la norme DiCo-GE 17 les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de L'impact du retraitement dû au changement de méthode d'évaluation s'élève à CHF 0 au 31.12.2007 et à CHF 679 au 31.12.2008.

Le changement de méthode d'évaluation n'a pas pu être retraitée en 2007 étant donné que les stocks de métaux précieux comprenaient les stocks non-HES. Ces stocks ont été transférés au post obligatoire en

Le stock d'or a été valorisé selon la valeur du marché. En effet, en 2008 les achats d'or ont été effectués sur la base de déchets refondus. La valeur au gramme selon le calcul de la moyenne pondérée n'a donc aucune réalité économique

B. Immobilisations corporelles

En conformité avec la norme DiCo-GE 13, un seuil d'activation doit être défini pour chaque catégorie d'immobilisation. Ce seuil s'établit à CHF 50'000 pour toutes les catégories.

L'amortissement des actifs immobilisés commencent en même temps que débutent l'utilisation de ces actifs. Jusqu'en 2007, l'amortissement a été calculé dès le 01.01 de l'année d'acquisition du bien. Par conséquent, un retraitement des amortissements cumulés est nécessaire et s'établit à CHF 10'590'324 au 31.12.2007. Le retraitement des amortissements de l'exercice 2008 s'élève à CHF 1'080'346

	Durée d'utilité
Informatique	5 - 10 ans
Appareils scientifiques	10 - 20 ans
Machines et gros outillages	25 - 40 ans

C. Fonds affectés

La norme DiCo-GE 25 fait référence au traitement comptable des fonds affectés ou libres provenant de tiers ou de l'entité elle-même.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Aucun retraitement n'a été nécessaire étant donné que tous les fonds sont déjà comptabilisés selon la méthode des produits différés

D. Provisions / passifs transitoires

Conformément à la norme DiCo-GE 11, une provision doit être comptabilisée pour les engagements à long terme en faveur du personnel. Cette provision est égale à la valeur actuelle de l'obligation, elle-même déterminée au moyen de la méthode des unités de crédit projetés.

Les ponts de retraite (voir note 12) concernent deux catégories d'employés:

- les employés déjà à la retraite et profitant d'un pont financé par la HES Genève;
- les employés en service de la HES Genève et pouvant profiter de ces ponts à l'âge de la retraite.

Le calcul de l'obligation relative à la seconde catégorie d'employés s'avérant difficile, celle-ci n'est pas comptabilisée ce qui est conforme à la norme DiCo-GE 11 qui exige que la provision soit enregistrée pour autant qu'elle puisse être calculée avec fiabilité. Par conséquent, l'impact de l'enregistrement de cette provision pour engagements à long terme au faveur du personnel est de CHF 1'065'282 au 31.12.2007 et de CHF 614'909 au 31.12.2008.

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

18.1 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le bilan au 31.12.2007

	Situation au 31.12.2007 avant reclassements	Réf.	Reclassements	Situation au 31.12.2007 après reclassements
	CHF		CHF	CHF
ACTIF				
Actifs circulants				
Débiteurs envers des parties liées	17,692,462	A	268,374	17,960,836
Stocks	112,216	B	1,297,871	1,410,087
Actifs transitoires	1,725,337	B	(1,297,871)	427,466
Autres actifs circulants (sans changement)	7,449,124			7,449,124
Total actifs circulants	26,979,139		268,374	27,247,513
Actifs immobilisés (sans changement)	194,652			194,652
TOTAL ACTIF	27,173,791		268,374	27,442,165
PASSIF				
Fonds étrangers à court terme				
Créanciers	1251592		-	1251592
Dettes envers des parties liées	-	A	268,374	268,374
Passifs transitoires	12,967,507	C	(2,093,790)	10,873,717
Total fonds étrangers à court terme	14,219,099		(1,825,416)	12,393,683
Fonds étrangers à long terme				
Provisions	4,205,301	C	(355,567)	3,849,734
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	-	C	2,449,357	2,449,357
Autres fonds étrangers à long terme (sans changement)	823,074			823,074
Total fonds étrangers à long terme	5,028,375		2,093,790	7,122,165
Fonds propres (sans changement)	7,926,317		-	7,926,317
TOTAL PASSIF	27,173,791		268,374	27,442,165

A. Comptes courants envers des parties liées

En conformité avec la norme DiCo-GE 2, les actifs et passifs ne peuvent pas être compensés. Par conséquent, les comptes courants passifs sont reclassés dans un poste distinct "Dettes envers des parties liées" pour un montant de CHF 268'374.

B. Travaux en cours

En conformité avec la norme DiCo-GE 17, les travaux en cours sont considérés comme des "en cours de production pour la vente" et constituent de stocks pour l'entité. Par conséquent, les travaux en cours précédemment enregistrés dans les Actifs transitoires sont reclassés dans les stocks pour un montant de CHF 1'297'871.

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

C. Subventions d'investissement

En conformité avec la norme DiCo-GE 9, les subventions d'investissement reçues d'avance doivent figurer séparément au passif du bilan. Par conséquent, les subventions pour projets de Ra&D reçues d'avance sont reclassées du poste de passifs transitoires dans un poste distinct pour un montant de CHF 2'449'357. Aux passifs transitoires se sont ajoutés les provisions à court terme (provisions vacances et provisions heures supplémentaires).

18.2 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2007

En 2007, nous avons présenté dans le compte d'exploitation un poste "Produits exercices antérieurs" et un poste "Charges exercices antérieurs". En conformité avec la norme DiCo-GE 5, ces éléments doivent être présentés avec les produits ou charges de nature correspondante. Ainsi, un produit pour un montant de CHF 1'101'832 a été reclassé dans la rubrique "Subventions", un autre produit d'un montant de CHF 82'907 a été reclassé dans la rubrique "Autres produits" alors qu'une charge de CHF 6'785 a été enregistrée dans la rubrique "Charges de biens, services et marchandises".

19.1 Explication sur les charges et produits des exercices antérieurs

	Situation au 31.12.2007 avant retraitements CHF	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2007 après retraitements CHF
PRODUITS			
Subventions	68,472,990	1,101,832	69,574,822
Autres produits	957,340	82,907	1,040,247
TOTAL PRODUITS	69,430,330	1,184,739	70,615,069
CHARGES			
Charges de biens, services et marchandises	9,961,792	6,785	9,968,577
TOTAL CHARGES	9,961,792	6,785	9,968,577
Résultat de l'exercice	59,468,538	1,177,954	60,646,492
	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
PRODUITS			
Subventions	67,381,470	56,817	67,438,287
Autres produits	1,038,065	898,980	1,937,045
TOTAL PRODUITS	68,419,535	955,797	69,375,332
CHARGES			
Charges de biens, services et marchandises	10,785,439	11,970	10,797,409
TOTAL CHARGES	10,785,439	11,970	10,797,409
Résultat de l'exercice	57,634,096	943,827	58,577,923

19.2 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2007

En 2007, nous avions présenté dans le compte d'exploitation un poste "Produits exercices antérieurs" et un poste "Charges exercices antérieurs". En conformité avec la norme DiCo-GE 5, ces éléments doivent être présentés avec les produits ou charges de nature correspondante. Ainsi, un produit pour un montant de CHF 1'101'832.- a été reclassé dans le poste "Subventions" et un autre de CHF 82'907.- dans le poste "Autres produits" alors qu'une charge de CHF 6'785.- a été enregistrée dans le poste "Charges de biens, services et marchandises".

HES-S2 Genève
(selon ligne budgétaire du DIP)

Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)
Comptes annuels 2008

KPMG SA
Genève, le 8 mai 2009
Réf. BD/FC



KPMG SA

Audit

14, Chemin De-Normandie
CH-1206 GenèveCase postale 449
CH-1211 Genève 12Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à la

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux règles genevoises en vigueur.

Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la remarque 3.1 dans l'annexe des comptes annuels, où il est fait mention de la phase transitoire que constitue cet exercice 2008 quant à la première application du référentiel comptable IPSAS DiCo-GE, phase transitoire qui devrait permettre une conformité totale aux normes IPSAS DiCo-GE d'ici à fin 2009.



HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale pour l'établissement des comptes annuels était en cours de documentation. Deux processus principaux sont en cours d'élaboration et devraient être achevés d'ici à la fin de l'exercice 2009.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

KPMG SA

Beat Doerig
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Françoise Chemin

Genève, le 8 mai 2009

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	1,861,839	1,551,690
Débiteurs:	5		
- envers des tiers		881,462	925,604
- envers des parties liées	6	4,587,127	3,136,573
Actifs transitoires	7	632,910	787,120
Titres	3.7.1	5,399,640	6,097,208
Total actifs circulants		13,362,978	12,498,195
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	8	14,140,960	14,707,297
Total actifs immobilisés		14,140,960	14,707,297
TOTAL ACTIF		27,503,938	27,205,492
PASSIF			
	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		285,275	308,183
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	13	112,269	78,728
Dettes envers des parties liées	6	1,083,977	2,602,032
Passifs transitoires	9	1,780,091	1,603,350
Total fonds étrangers à court terme		3,261,612	4,592,293
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	811,921	582,427
Emprunts hypothécaires	11	10,867,200	11,093,600
Fonds de tiers affectés	12	6,088,613	6,427,952
Total fonds étrangers à long terme		17,767,734	18,103,979
Fonds propres			
Capital de dotation		4,150,000	4,150,000
Fonds propres affectés	12	1,747,658	1,747,658
Bénéfice reporté		(1,662,954)	(2,303,173)
Bénéfice de l'exercice		2,239,888	914,735
Total fonds propres		6,474,592	4,509,220
TOTAL PASSIF		27,503,938	27,205,492

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2008 CHF	2007 CHF
Subventions			
Subventions	13	38,474,449	38,111,309
Total subventions		38,474,449	38,111,309
Produits			
Ecolages		2,680,636	3,771,727
Mandats et prestations de services		1,274,113	164,297
Contributions de stage		816,040	846,220
Produits financiers		4,892	5,087
Autres produits	14+19.2	3,228,131	1,547,024
Dissolution des provisions	11	13,216	2,442,154
Total produits		8,017,028	8,776,509
TOTAL REVENUS	16	46,491,477	46,887,818
CHARGES	Notes	2008 CHF	2007 CHF
Charges de personnel		31,420,846	32,620,270
Charges de biens, services et marchandises	15+19.2	3,604,538	3,887,979
Part des charges communes HES-SO Genève		1,296,000	1,340,000
Indemnité de stage		3,125,600	3,162,400
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		299,801	300,111
Charges d'infrastructures		3,213,226	3,139,095
Frais financiers		435,822	444,109
Amortissements	9	566,338	631,862
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	7,826	16,695
Attribution aux provisions	11	281,592	430,562
TOTAL CHARGES	16	44,251,589	45,973,083
Résultat de l'exercice		2,239,888	914,735

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Fonds propres affectés	Perte reportée	(Découvert)/ fortune	Résultat de l'exercice	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2006	4,150,000	1,747,658	(3,072,000)	-	976,126	3,801,784
Attribution résultat 2006					(768,827)	-
Remboursement résultat 2006			768,827		(207,299)	(207,299)
Dissolution de réserve					-	-
Résultat de l'exercice					914,735	914,735
Au 31 décembre 2007	4,150,000	1,747,658	(2,303,173)	-	914,735	4,509,220
Attribution résultat 2007					(640,219)	-
Remboursement résultat 2007			640,219		(274,516)	(274,516)
Dissolution de réserve					-	-
Résultat de l'exercice					2,239,888	2,239,888
Au 31 décembre 2008	4,150,000	1,747,658	(1,662,954)	-	2,239,888	6,474,592

Les réserves sont créées par la thésauroisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésauroisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

Tableau de flux de trésorerie

	2008
	CHF
Activités d'exploitation	
Résultat de l'exercice	2,239,888
Amortissements	566,337
Attributions aux provisions	289,418
Dissolutions de provisions	(13,216)
Capacité d'autofinancement	3,082,427
Variation débiteurs	(1,414,238)
Variation des titres	697,568
Variation actifs transitoires	154,210
Variation créanciers	(22,908)
Variation passifs transitoires	176,741
Variation provisions	(38,883)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	2,634,918
Activités d'investissement	
Achats autres actifs financiers	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-
Activités de financement	
Remboursement dettes envers des parties liées	(1,518,055)
Consommation des fonds de tiers affectés	(339,339)
Remboursement résultat de l'exercice 2007 / 2006	(274,516)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	33,541
Remboursements emprunts hypothécaires	(226,400)
Flux de trésorerie des activités de financement	(2,324,769)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	310,149
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	1,861,839
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	1,551,690
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	310,149

*HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)***Annexe au 31 décembre****1 Activité et missions**

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2)	2008	2007
Haute école de travail social (HETS)	intégrée	intégrée
Haute école de santé (HEdS)	intégrée	intégrée

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-S2 Santé - Social sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DiCo-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paratâchées". La HES-S2 Santé - Social est ainsi en phase transitoire pour répondre aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS DiCo-GE édictées par le Département des Finances. A cet effet, les notes 17.1, 17.2 et 17.3 présentent les retraitements du bilan et du compte d'exploitation 2008 afin de présenter les données conformes à DiCo-GE. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

Afin de respecter les exigences de comparabilité, les états financiers 2008 présentent les chiffres 2007 ajustés des reclassements conformes (bilan et compte d'exploitation) aux normes DiCo-GE. Ces reclassements sont présentés sous les notes 18.1 et 19.1. De plus, les informations complémentaires exigées par les normes DiCo-GE ont été également présentées pour l'année comparative 2007.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires et postaux. Les placements à court terme sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées dès qu'elles sont constatées. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Machines et matériel audiovisuel	4-8 ans
Matériel et mobilier	8 ans

3.6 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été

3.7 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de titres et de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur nominale.

3.7.1 Titres

Les titres sont des titres de placement constitués d'actifs cotés et non cotés. Ils sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur d'inventaire si cette dernière est inférieure.

3.8 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.9 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.10 Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont initialement évalués à leur juste valeur et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et la liquidation ou le rachat d'emprunts est comptabilisée sur la durée de vie des emprunts.

3.11 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.12 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

3.12.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.13.1 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de l'échéance à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2009.

3.16 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

3.17 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

4	Liquidités et équivalents de liquidités	2008 CHF	2007 CHF
	Avoirs en caisse	41,575	26,119
	Avoirs bancaires et postaux	1,820,264	1,525,571
	Liquidités et équivalents de liquidités	1,861,839	1,551,690

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5	Débiteurs	2008 CHF	2007 CHF
	Débiteurs:		
	- envers des tiers	881,462	925,604
	- envers des parties liées	3,503,150	534,540
	Provision pour pertes sur débiteurs	(37,675)	(30,415)
	Débiteurs	4,346,937	1,429,729

Durant l'exercice 2008, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 566.-. (2007 : CHF 0.-). Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'un étudiant.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

Provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que:

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;

- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs (37,675) (30,415)

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

6 Comptes courants et parties liées	2008	2007
	CHF	CHF
Comptes courants HES-SO	4,581,695	3,134,764
Comptes courants HEAA	2,379	915
Comptes courants ESBA	2,159	894
Comptes courants HEM	894	-
Comptes courants actifs	4,587,127	3,136,573
Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	1,083,977	2,602,032
Comptes courants passifs	1,083,977	2,602,032

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
- Haute école de travail social (HETS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
- Haute école de santé (HEdS)		
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- Etat de Genève		
- HES-SO Delémont		

Le solde du compte courant DIP - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEdS, l'HETS et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-S2 Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Pendant, les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

7 Actifs transitoires	2008 CHF	2007 CHF
Produits à recevoir de la HES-S2	27,820	101,537
Impôt anticipé à récupérer	3,531	2,125
Autres actifs transitoires	601,559	683,457
Actifs transitoires	632,910	787,120

8 Immobilisations corporelles

2008	Informatique	Machines et mat. audiovisuel	Matériel et Mobilier	Immobilier Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.08	240'000	654'356	1'047'590	11'346'340	2'750'000	13'288'286
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2008	240'000	654'356	1'047'590	11'346'340	2'750'000	13'288'286
Amortissements cumulés						
Au 01.01.08	(120'000)	(369'442)	(387'691)	(453'854)	-	(1'330'987)
Pertes et transferts sur amortissements	(60'000)	(1'499'13)	(129'492)	-	-	(339'442)
Annul. année par opte de résultat	-	-	-	-	-	-
Annul. année par opte de résultat (y.c. pertes)	(60'000)	(1'499'13)	(129'492)	-	-	(339'442)
Sorties	-	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(60'000)	(1'499'13)	(129'492)	(226'927)	-	(566'332)
Amortissements cumulés au 31.12.2008	(180'000)	(519'356)	(517'183)	(680'781)	-	(1'897'320)
Valeur nette au 01.01.2008	120'000	284'913	659'899	10'892'486	2'750'000	14'707'286
Valeur nette au 31.12.2008	60'000	135'000	530'407	10'665'559	2'750'000	14'140'966
2007	Informatique	Machines et mat. audiovisuel	Matériel et Mobilier	Immobilier Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.07	240'000	654'356	1'047'590	11'346'340	2'750'000	16'038'286
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2007	240'000	654'356	1'047'590	11'346'340	2'750'000	16'038'286
Amortissements cumulés						
Au 01.01.07	(60'000)	(219'529)	(256'743)	(226'927)	-	(763'199)
Pertes et transferts sur amortissements	-	(1'499'14)	(130'948)	-	-	(280'841)
Annul. année par opte de résultat	-	-	-	-	-	-
Annul. année par opte de résultat (y.c. pertes)	-	(1'499'14)	(130'948)	-	-	(280'841)
Sorties	-	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(60'000)	(1'499'14)	(130'948)	(226'927)	-	(567'779)
Amortissements cumulés au 31.12.2007	(120'000)	(369'442)	(387'691)	(453'854)	-	(1'330'987)
Valeur nette au 01.01.2007	180'000	434'827	790'847	11'119'413	2'750'000	15'275'087
Valeur nette au 31.12.2007	120'000	284'913	659'899	10'892'486	2'750'000	14'707'286

La valeur d'assurance des immobilisations corporelles est déterminée par les services d'assurances de l'Etat de Genève pour l'ensemble du DIP. Dans l'état actuel des informations disponibles, la valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles ne peut pas être déterminée de façon suffisamment fiable concernant la HES-SO Genève seule.

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

9 Passifs transitoires	2008	2007
	CHF	CHF
Taxes scolaires reçues d'avance	751,029	452,705
Divers produits reçus d'avance	23,950	20,050
Charges à payer	115,784	419,820
Salaires et indemnités à payer	850,465	514,013
Passifs transitoires sur les titres	1,500	161,498
Provision vacances non prises	37,363	28,738
Provision heures supplémentaires non prises	-	6,527
Passifs transitoires à court terme	1,780,091	1,603,350

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions S2	Etat des provisions au 01.01.2008	Contributions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2008
Provision pour rattrapage PPI	532'427				157'779	690'206
Provision pour pénalités OFFT					121'715	121'715
Provision pour litiges	50'000		(36'784)	(13'216)		-
Total des provisions	582'427		(36'784)	(13'216)	279'494	811'921

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT à été comptabilisée pour l'HEdS en raison de sa filière "Technique en radiologie médicale" qui apparaît comme sous-critique selon les standards de l'OFFT.

Provision pour litiges

L'unique litige en cours a été soldé courant 2008 par jugement rendu.

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

11 Emprunts hypothécaires	2008	2007
	CHF	CHF
Juste valeur de l'hypothèque	10,867,200	11,093,600
Échéance	30,06.08	30.06.07
Taux d'intérêt effectif	3.705%	3.705%
Emprunts hypothécaires (coût amorti)		
Dont		
Part à court terme	226,400	226,400
Part à long terme	10,640,800	10,867,200
Emprunts hypothécaires (coût amorti)	10,867,200	11,093,600

Conditions générales:

L'immeuble situé au 16 Pré-Jérôme est propriété de la Fondation de la Haute Ecole de Travail Social - Institut d'études sociales. Le terrain a été donné à la Fondation par l'Etat, avec droit de réméré.

Le crédit de construction accordé par la BCGe pour financer la construction de cet immeuble a été consolidé le 1er juillet 2006 par l'octroi d'un prêt hypothécaire à long terme de CHF 11'320'000.--.

hypothécaires 1er et 2ème rang et par un cautionnement simple de l'Etat de Genève à concurrence de CHF 13'400'000.--.

La durée de financement est de 50 ans. Un amortissement linéaire de CHF 226'400.-- par année est convenu contractuellement. Payable le 30 juin de chaque année.

12 Fonds de tiers et fonds propres

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
Caution	780	-	-	780
Dépôts divers HES	8'500	5'310	(3'255)	10'555
Fonds Wildorf	5'814	33'230	(25'486)	13'558
Fonds Barbour	20'160	94'267	(72'902)	41'525
LBS Aide humanitaire à l'Albanie	80'230	-	(683)	79'547
Fonds Cameroun	5'630	20'653	(12'250)	14'034
Dons et legs (sans conditions)	148'446	72'267	(54'917)	165'796
Fonds Michaud	1'571'519	82'375	(54'917)	1'598'977
Fonds Sage-Femmes	19'038	-	(1'272)	17'766
Fonds Soins Infirmiers	675'459	200'500	(8'742)	867'217
Fonds Vergois	3'791'336	3'442'185	(3'791'336)	3'442'185
Fonds Corraz	33'673	42	-	33'715
Fonds prêts d'honneur	22'573	51	-	22'624
Compte résultat Fonds Spéciaux	34'794	116'843	(371'302)	(219'666)
Total fonds alloués par des tiers avec conditions	6'417'952	4'067'723	(4'397'062)	6'088'613
Détail et mouvements des fonds propres affectés	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
Réserves	1'747'658	-	-	1'747'658
Total fonds propres affectés	1'747'658			1'747'658

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

13 Subventions

	2008	2008 Budget ("non audité")	2007
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiants)	2'544'096	2'622'894	2'561'924
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	2'100'268	2'141'004	2'061'827
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	1'206'268	1'010'000	769'414
Autres subventions reçues	7'839'402	6'909'352	7'856'065
Subventions de fonctionnement	36'587'034	36'281'250	36'306'552
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement			
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	1'887'415	2'000'000	1'804'757
Subventions en nature	1'887'415	2'000'000	1'804'757
Remboursements de subventions			

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2008.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.). La couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions Locales Particulières (CLP) ou déficit des écoles est versée par le Canton de Genève directement à la HES-SO Genève. Ces CLP peuvent être liés à plusieurs facteurs: coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience... Par ailleurs, le Canton de Genève finance les indemnités de stage versées aux étudiants ainsi que les coûts liés au bâtiment Pré-Jérôme.

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

14	Autres produits		2008	2007
			CHF	CHF
	# 427 Revenus divers		852,695	853,850
	# 435 Vente fournitures diverses		230,663	276,469
	# 436 Remboursements divers		385,476	407,985
	# 439 Produits exceptionnels		1,759,297	39,271
	Autres produits		3,228,131	1,577,575
15	Contrats de location			
	Contrats de location simple			
	Contrat de location de photocopieuses:			
	Paievements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2008		à 1 an:	133,201
			2 à 5 ans (inclus):	372,188
			à plus de 5 ans:	-
			Total	505,389
	Paievements de location enregistrés sur l'exercice		2008	2007
			CHF	CHF
			99,508	78,779
	Le paievement de location sur l'année 2008 comprend les comptes de location photocopieuses, location audio-visuels, locations diverses ainsi que de matériel et machines.			
16	Comparaison avec le budget 2008			
	Compte d'exploitation au 31 décembre			
	Revenus		2008	2008 Budget
			CHF	("non audité")
				CHF
	Subventions			
	Subventions	13	38,474,449	38,281,250
	Total subventions		38,474,449	38,281,250
	Produits			
	Ecologies		2,680,636	4,248,450
	Mandats et prestations de services		1,274,113	450,000
	Contributions de stage		816,040	1,000,000
	Produits financiers		4,892	-
	Autres produits	14+19.2	3,228,131	-
	Dissolution / Utilisation du dueroire	5	-	1,030,000
	Dissolution des provisions	11	13,216	-
	Total produits		8,017,028	6,728,450
	Total revenus		46,491,477	45,009,700
	Charges		2,008	2008 Budget
			CHF	("non audité")
				CHF
	Charges de personnel		31,420,846	31,296,000
	Charges de biens, services et marchandises	15+19.2	3,604,538	4,287,000
	Part des charges communes HES-SO Genève		1,296,000	1,395,000
	Indemnité de stage		3,125,600	3,259,200
	Charges suppléives de salaires, biens, services et marchandises		299,801	250,000
	Charges d'infrastructures		3,213,226	4,040,000
	Frais financiers		435,822	25,000
	Amortissements	9	566,338	275,000
	Attribution du dueroire et pertes sur débiteurs	5	7,826	-
	Attribution aux provisions	11	281,592	182,500
	Total charges		44,251,589	45,009,700
	Résultat d'exercice		2,239,888	-

17.1 Effets en vue de l'adoption des normes DCo-GE sur le bilan au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Réf.	Retraitements sur bilan d'entrée CHF	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
ACTIF					
Actifs circulants					
Autres actifs circulants (sans changement)	13,362,978		-	1,113,903	14,476,881
Total actifs circulants	13,362,978		-	1,113,903	14,476,881
Actifs immobilisés					
Immobilisations corporelles	14,140,960	A	-	-	14,140,960
Subventions d'investissement obtenues	-		-	-	-
Autres actifs immobilisés (sans changement)	14,140,960		-	-	14,140,960
Total actifs immobilisés	14,140,960		-	-	14,140,960
TOTAL ACTIF	27,503,938		-	1,113,903	28,617,841
PASSIF					
Fonds étrangers à court terme					
Autres fonds étrangers à court terme (sans changement)	3,261,612	D	-	-	3,261,612
Total fonds étrangers à court terme	3,261,612		-	-	3,261,612
Fonds étrangers à long terme					
Passifs transitoires	-	D	-	1,109,059	1,109,059
Provisions	811,921	D	-	-	811,921
Emprunts hypothécaires	10,867,200	B	15,637	10,682	10,893,519
Fonds affectés (alloués par des tiers avec conditions)	6,088,613	C	-	-	6,088,613
Fonds libres (alloués par des tiers sans conditions)	-		-	-	-
Total fonds étrangers à long terme	17,767,734		15,637	1,119,741	18,903,112
Fonds propres (sans changement)					
Fonds propres affectés	1,747,658		(15,637)	-	1,732,021
Fonds propres libres	4,726,934		-	(5,838)	4,721,096
TOTAL PASSIF	27,503,938		-	1,113,903	28,617,841

HES-SZ Genève (selon ligne budgétaire DIF)

17.2 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Ref.	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
PRODUITS				
Subventions	38,474,449	D/F	599,046	39,073,495
Autres produits (sans changement)	8,017,028		-	8,017,028
TOTAL PRODUITS	46,491,477		599,046	47,090,523
CHARGES				
Charges de personnel	31,420,846	E	594,201	32,015,047
Frais Financiers	435,822	C	10,682	446,504
Amortissements	566,338	B	-	566,338
Autres charges (sans changement)	11,828,583		-	11,828,583
TOTAL CHARGES	44,251,589		604,883	44,856,472
Résultat de l'exercice	2,239,888		(5,837)	2,234,051

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

17.3 Conversion du bilan et du compte d'exploitation au 31 décembre

A. Immobilisations corporelles

En conformité avec la norme DiCo-GE 13, un seuil d'activation doit être défini pour chaque catégorie d'immobilisation. Ce seuil s'établit à CHF 50'000 pour toutes les catégories.

B. Emprunts hypothécaires

Selon la norme DiCo-GE 21, les emprunts hypothécaires doivent être évalués selon la méthode du coût amorti qui implique la détermination du taux d'intérêt effectif de l'emprunt. L'application de cette méthode implique un retraitement de CHF 15'636.67 au 31.12.2007 et de CHF 10'682.49 sur l'exercice 2008.

C. Fonds affectés

La norme DiCo-GE 25 fait référence au traitement comptable des fonds affectés ou libres provenant de tiers ou de l'entité elle-même.

D. Provisions / passifs transitoires

Conformément à la norme DiCo-GE 11, une provision doit être comptabilisée pour les engagements à long terme en faveur du personnel. Cette provision est égale à la valeur actuelle de l'obligation, elle-même déterminée au moyen de la méthode des unités de crédit projetés.

Les ponts de retraite (voir note 12) concernent deux catégories d'employés:

- les employés déjà à la retraite et profitant d'un pont financé par la HES Genève;
- les employés en service de la HES Genève et pouvant profiter de ces ponts à l'âge de la retraite.

Le calcul de l'obligation relative à la seconde catégorie d'employés s'avérant difficile, celle-ci n'est pas comptabilisée ce qui est conforme à la norme DiCo-GE 11 qui exige que la provision soit enregistrée pour autant qu'elle puisse être calculée avec fiabilité. Par conséquent, l'impact de l'enregistrement de cette provision pour engagements à long terme au faveur du personnel est de CHF 0 au 31.12.2007 et de CHF 1'109'059 au 31.12.2008.

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

18.1 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le bilan au 31.12.2007

	Situation au	Réf.	Reclassements	Situation au
	31.12.2007			31.12.2007
	avant			après
	reclassements			reclassements
	CHF		CHF	CHF
ACTIF				
Actifs circulants				
Liquidités	1,143,791	A	407,899	1,551,690
Débiteurs envers des tiers	831,566	B	94,038	925,604
Débiteurs envers des parties liées (anciennement c/c Etat GE)	2,652,929	C	483,644	3,136,573
Actifs transitoires	777,860	A	9,260	787,120
Titres	-	E	6,097,208	6,097,208
Total actifs circulants	5,406,146		7,092,049	12,498,195
Actifs immobilisés				
Immobilisations corporelles	15,192,099	D	(484,802)	14,707,297
Immobilisations financières	56,030	A	(56,030)	-
Fonds de tiers affectés	2,505,501	A	(2,505,501)	-
Fonds divers	4,046,872	B	(4,046,872)	-
Total actifs immobilisés	21,800,502		(7,093,205)	14,707,297
TOTAL ACTIF	27,206,648		(1,156)	27,205,492
PASSIF				
Fonds étrangers à court terme				
Fournisseurs	308,183		-	308,183
Passifs transitoires	1,485,315	D/E	118,035	1,603,350
Dettes envers des parties liées (anciennement c/c Etat GE)	2,118,388	C	483,644	2,602,032
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	-	E	78,728	78,728
Total fonds étrangers à court terme	3,911,886		680,407	4,592,293
Fonds étrangers à long terme				
Provisions	1,102,492	D	(520,065)	582,427
Emprunts hypothèque	11,093,600		-	11,093,600
Fonds de tiers affectés	6,589,450	E	(161,498)	6,427,952
Total fonds étrangers à long terme	18,785,542		(681,563)	18,103,979
Fonds propres				
Capital de dotation	4,150,000		-	4,150,000
Fonds propres affectés	1,747,658		-	1,747,658
Perte reporté	(2,303,173)		-	(2,303,173)
Bénéfice reporté	914,735		-	914,735
Total fonds propres	4,509,220		-	4,509,220
TOTAL PASSIF	27,206,648		(1,156)	27,205,492

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

A. Liquidités

La norme DiCo-GE 2 (Présentation des Etats financiers) impose une distinction entre les actifs courants et les actifs non courants. Par conséquent, les comptes actifs transitoires, immobilisations financières et les fonds de tiers affectés sont donc présentés séparément des comptes de liquidités.

B. Débiteurs envers des tiers

En conformité avec les normes DiCo-GE, aux débiteurs tiers, aux comptes d'attente, aux mouvements de fonds et de la provision pour débiteurs douteux, se sont ajoutés les programmes d'échange et le fond Vergottis pour un montant de 4'046'872.-.

C. Débiteurs envers des parties liées

En conformité avec la norme DiCo-GE 2, les actifs et passifs ne peuvent pas être compensés. Par conséquent, les comptes courants passifs sont reclassés dans un poste distinct "Dettes envers des parties liées" pour un montant de CHF 483'644.-.

D. Immobilisations corporelles

En conformité avec la norme DiCo-Ge 13 et 14, il y a une différence dans les immobilisations corporelles car les amortissements ont été calculés selon le taux de l'immeuble mais pas selon le taux réel. C'est pourquoi cette distinction de Fr. 484800.- a été passée les provisions. Dans les passifs transitoires se sont ajoutés les provisions à court terme c'est à dire les provisions pour vacances et heures supplémentaires pour un montant de Fr. 35'265.

E. Passifs transitoires

En conformité avec les normes DiCo-Ge, les subventions pour projets de Ra&D reçues d'avance sont reclassées du poste de passifs transitoires dans un poste distinct pour un montant de CHF 78'728.- mais aux passifs transitoires se sont ajoutés les provisions pour vacances et heures supplémentaires pour un montant de Fr. 35'265.- En 2007, nous avions présenté dans le bilan les fonds mais avec l'adoption des normes DiCo-Ge les passifs transitoires sur titres sont donc présentés dans les passifs transitoires.

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire DIP)

19.1 Explication sur les charges et produits des exercices antérieurs

	Situation au 31.12.2007 avant retraitements CHF	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2007 après retraitements CHF
PRODUITS			
Subventions	37,935,240	176,069	38,111,309
Autres produits	1,516,473	(30,551)	1,547,024
TOTAL PRODUITS	39,451,713	145,518	39,658,333
CHARGES			
Charges de biens, services et marchandises	3,172,289	55,842	3,228,131
TOTAL CHARGES	3,172,289	55,842	3,228,131
Résultat de l'exercice	36,279,424	89,676	36,430,202

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
PRODUITS			
Subventions	39,095,838	130,947	39,226,785
Autres produits	1,553,990	1,674,141	3,228,131
TOTAL PRODUITS	40,649,828	1,805,088	42,454,916
CHARGES			
Charges de biens, services et marchandises	3,534,472	70,066	3,604,538
TOTAL CHARGES	3,534,472	70,066	3,604,538
Résultat de l'exercice	37,115,356	1,735,022	38,850,378

Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2007

En 2007, nous avions présenté dans le compte d'exploitation un poste "Produits exercices antérieurs" et un poste "Charges exercices antérieurs". En conformité avec la norme DiCo-GE 5, ces éléments doivent être présentés avec les produits ou charges de nature correspondante. Ainsi, un produit pour un montant de CHF -30'551.- a été reclassé dans le poste "Autres produits" et un autre de CHF 176'069 dans le poste "Subventions" alors qu'une charge de CHF 55'842.- a été enregistrée dans le poste "Charges de biens, services et marchandises".

**Fondation de la Haute école de gestion et
d'information documentaire, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation**

Comptes annuels 2008

KPMG SA
Genève, le 8 mai 2009
Réf. BD/FC


KPMG SA
Audit

 14, Chemin De-Normandie
 CH-1206 Genève

 Case postale 449
 CH-1211 Genève 12

 Téléphone +41 22 704 15 15
 Téléfax +41 22 347 73 13
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-SO Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux règles genevoises en vigueur.

Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la remarque 3.1 dans l'annexe des comptes annuels, où il est fait mention de la phase transitoire que constitue cet exercice 2008 quant à la première application du référentiel comptable IPSAS DiCo-GE, phase transitoire qui devrait permettre une conformité totale aux normes IPSAS DiCo-GE d'ici à fin 2009.



Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil de fondation pour l'établissement des comptes annuels était en cours de documentation. Deux processus principaux sont en cours d'élaboration et devraient être achevés d'ici la fin de l'exercice 2009.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

KPMG SA

Beat Doerig
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Françoise Chemin

Genève, le 8 mai 2009

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2008 CHF	2007 CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	195,223	152,324
Débiteurs:	5		
- envers des tiers		706,548	575,506
- envers des parties liées	6	5,253,949	4,059,169
Stocks	7	93,000	173,805
Actifs transitoires	8	240	1,615
Total actifs circulants		6,248,960	4,962,419
TOTAL ACTIF		6,248,960	4,962,419
PASSIF	Notes	2008 CHF	2007 CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		198,810	93,280
Dettes envers des parties liées	6	3,612,545	1,484,399
Passifs transitoires	9	407,833	268,685
Total fonds étrangers à court terme		4,219,188	1,846,364
Fonds étrangers à long terme			
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		419,600	405,847
Provisions	10	473,945	385,097
Total fonds étrangers à long terme		893,545	790,944
Fonds propres			
Bénéfice reporté HEG		118,648	118,648
Bénéfice reporté ESIG		-	42,796
Bénéfice de l'exercice HEG		1,015,523	2,222,552
Bénéfice de l'exercice ESIG		2,056	(58,885)
Total fonds propres		1,136,227	2,325,111
TOTAL PASSIF		6,248,960	4,962,419

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

Compte d'exploitation au 31 décembre de la HEG

REVENUS	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	15,752,860	15,328,612
Total subventions		15,752,860	15,328,612
Produits			
Ecologies		1,001,311	905,119
Mandats et prestations de services		2,033,231	1,635,074
Produits financiers		1,448	107,539
Autres produits	13	408,969	297,130
Dissolution du dueroire	5	9,810	-
Dissolution des provisions	10	20,847	284,632
Total produits		3,475,615	3,229,495
TOTAL REVENUS	16+17	19,228,475	18,558,107
CHARGES	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Charges de personnel		13,110,405	12,013,081
Charges de biens, services et marchandises et charges ex. antérieurs	15	2,968,898	2,133,617
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		181,420	178,184
Charges d'infrastructures		1,253,124	1,276,581
Part des charges communes HES-GE		596,000	508,000
Frais financiers		3,277	9,916
Attribution pertes sur débiteurs	5	10,187	9,815
Attribution aux provisions	10	89,641	206,362
TOTAL CHARGES	16+17	18,212,952	16,335,556
Résultat de l'exercice		1,015,523	2,222,552

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

Compte d'exploitation au 31 décembre de l'ESIG

REVENUS	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	1,639,876	2,084,881
Total subventions		1,639,876	2,084,881
Produits			
Ecolages		13,000	16,000
Autres produits	14	30,426	50,258
Dissolution des provisions	10	1,350	-
Utilisation de fonds affectés		-	42,795
Total produits		44,776	109,053
TOTAL REVENUS	17	1,684,652	2,193,934
CHARGES	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Charges de personnel		1,487,642	1,540,951
Charges de biens, services et marchandises	15	115,225	132,775
Part des charges communes HES-GE		60,000	63,000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		18,400	473,146
Frais financiers		1	1
Attribution pertes sur débiteurs	5	1,329	150
TOTAL CHARGES	17	1,682,597	2,210,023
Résultat de l'exercice		2,056	(16,089)

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Fonds propres HEG	Fonds propres ESIG	(Découvert)/ fortune	Résultat de l'exercice HEG	Résultat de l'exercice ESIG	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2006	-	118,648	52,278	-	2,832,851	(9,482)	2,994,295
Attribution résultat 2006			(9,482)		(2,832,851)	9,482	(2,832,851)
Remboursement résultat 2006							-
Dissolution de réserve					2,222,552	(58,885)	2,163,667
Résultat de l'exercice					2,222,552	(58,885)	2,325,111
Au 31 décembre 2007	-	118,648	42,796	-	(2,222,552)	58,885	(2,222,552)
Attribution résultat 2007			(58,885)			16,089	16,089
Remboursement résultat 2007							-
Dissolution de réserve					1,015,523	2,056	1,017,579
Résultat de l'exercice					1,015,523	2,056	1,136,227
Au 31 décembre 2008	-	118,648	-	-	-	-	-

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

Tableau de flux de trésorerie

	2008
	CHF
Activités d'exploitation	
Résultat de l'exercice	1,017,579
Amortissements	-
Utilisation subvention investissement pour amortissements	-
Attributions aux provisions	89,641
Dissolutions de provisions	(22,197)
Capacité d'autofinancement	1,085,023
Variation débiteurs	(1,325,822)
Variation autres débiteurs	0
Variation stocks	80,805
Variation actifs transitoires	1,375
Variation créanciers	105,530
Variation passifs transitoires	139,148
Variation provisions	21,404
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	107,463
Activités d'investissement	
Achats d'immobilisations corporelles	-
Ventes d'immobilisations corporelles	-
Achats autres actifs financiers	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-
Activités de financement	
Variation des dettes envers des parties liées	2,128,146
Remboursement résultat de l'exercice 2007 / 2006	(2,206,463)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	13,753
Remboursements emprunts hypothécaires	-
Flux de trésorerie des activités de financement	(64,564)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	42,899
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	195,223
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	152,324
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	42,899

Annexe au 31 décembre**1 Activité et missions**

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève	2008	2007
Haute école de gestion de Genève (HEG)	intégrée	intégrée
Autres écoles	2008	2007
Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIG)	non intégrée	non intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HEG sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DiCo-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". La HEG est ainsi en phase transitoire pour répondre aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS DiCo-GE édictées par le Département des Finances. A cet effet, les notes 18.1, 18.2 et 18.3 présentent les retraitements du bilan et du compte d'exploitation 2008 afin de présenter les données conformes à DiCo-GE. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

Afin de respecter les exigences de comparabilité, les états financiers 2008 présentent les chiffres 2007 ajustés des reclassements conformes (bilan et compte d'exploitation) aux normes DiCo-GE. Ces reclassements sont présentés sous les notes 19.1 et 19.2. De plus, les informations complémentaires exigées par les normes DiCo-GE ont été également présentées pour l'année comparative 2007.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires et postaux. Les placements à court terme sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Stocks

3.5.1 Travaux en cours (projets Ra&D)

Les travaux en cours sont définis comme des "en cours de production pour la vente" et de ce fait constituent des stocks pour la HES-SO Genève.

Dans le cadre de travaux en cours de projets Ra&D, il faut comprendre que la valeur nette de réalisation correspond aux coûts des projets spécifiques, déduits des versements d'acomptes reçus avant la date de clôture.

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement). Conformément au principe de prudence, les pertes sont enregistrées dès leurs connaissances.

3.6 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.7 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur

3.8 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.9 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.10 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.11 Contrats de location

3.11.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.12 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles (subventions d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que la HES-SO Genève achète, construise ou acquière des immobilisations corporelles. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée et vient compenser l'amortissement de l'immobilisation corporelle concernée.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.13 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges

Les charges sont enregistrés selon le principe de l'échéance à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2009. Cependant, l'intégralité des charges ne peut pas être garantie dans la mesure où les charges mixtes (HES-non HES) doivent être enregistrées avant le 1er janvier 2009. Il est à mentionner que les charges mixtes représentent une faible part des charges totales de la HES-SO Genève.

3.16 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.17 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

4	Liquidités et équivalents de liquidités	2008	2007
		CHF	CHF
	Avoirs en caisse	10,180	9,100
	Avoirs bancaires et postaux	185,043	143,224
	Liquidités et équivalents de liquidités	195,223	152,324

Les avois bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5	Débiteurs	2008	2007
		CHF	CHF
	Débiteurs:		
	- envers des tiers	712,168	592,286
	- envers des parties liées	4,608,972	2,329,543
	- envers ESIG	644,977	468,590
	Provision pour pertes sur débiteurs	(5,620)	(16,780)
	Débiteurs	5,960,497	3,373,639

Durant l'exercice 2008, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 2'450.- (2007 : CHF 11'515.80). Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité des étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

Provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que:

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs	(5,620)	(16,780)
---	----------------	-----------------

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

6	Comptes courants et parties liées	2008	2007
		CHF	CHF
	Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	3,347,936	2,329,543
	Comptes courants ESIG	644,977	468,590
	Comptes courants HEAA - ESBA	1,261,036	1,261,036
	Comptes courants actifs	5,253,949	4,059,169
	Comptes courants HES-SO	3,612,545	1,484,399
	Comptes courants passifs	3,612,545	1,484,399

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
Haute école de gestion (HEG) Ecole supérieure d'informatique de gestion	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant DIP - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'EIG, EIL, HEG, HEAA et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

7	Stocks	2008	2007
		CHF	CHF
	Travaux en cours projets Ra&D	93,000	173,805
	Stocks	93,000	173,805

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

8	Actifs transitoires	2008	2007
		CHF	CHF
	Impôt anticipé à récupérer	240	304
	Autres actifs transitoires	-	1,311
	Actifs transitoires	240	1,615
9	Passifs transitoires	CHF	CHF
	Subventions à rembourser à la HES-SO		10,500
	Charges à payer	75,660	63,633
	Salaires et indemnités à payer	290,694	133,020
	Provision vacances non prises	33,531	54,378
	Provision heures supplémentaires non prises	7,947	7,154
	Passifs transitoires à court terme	407,833	268,685

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions	Etat des provisions au 01.01.2008	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2008
Provision pour rattrapage PPI	260'097				88'848	348'945
Provision pour litiges	125'000					125'000
Total des provisions	385'097	0	0	0	88'848	473'945

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

Provision pour litiges

Cette provision a été créée suite au licenciement d'un professeur.

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

11 Fonds de tiers et fonds propres

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2008	Atributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
				-
				-
				-
Total fonds alloués par des tiers avec conditions				-
Détail et mouvements des fonds propres affectés	Etat des fonds au 01.01.2008	Atributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
Réserves	118'648	-	-	118'648
				-
Total fonds propres affectés	118'648			118'648
Détail et mouvements des financements spéciaux	Etat des fonds au 01.01.2008	Atributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
				-
				-
				-
Total financements spéciaux				-

12 Subventions

	2008	2008 Budget ("non audité")	2007
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant) HEG	11'928'611	12'073'110	11'661'050
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers) HEG	1'235'093	1'239'272	1'197'181
Subventions des fonds stratégiques HEG	924'746	1'100'000	578'807
Autres subventions reçues HEG	229'866	400'000	436'809
Autres subventions reçues ESIG	1'621'476	1'520'000	1'611'735
Subventions de fonctionnement	15'939'792	16'332'382	15'485'583
Subventions d'investissement	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature HEG	1'434'544	-	1'454'764
Subventions cantonales en nature ESIG	18'400	450'000	473'146
Subventions en nature	1'452'944	450'000	1'927'910

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2008.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.). La couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions Locales Particulières (CLP) ou déficit des écoles est versée par le Canton de Genève directement à la HES-SO Genève. Ces CLP peuvent être liés à plusieurs facteurs: coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience.

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

13	Autres produits HEG	2008	2007
		CHF	CHF
	# 427 Revenus divers	19,019	34,605
	# 435 Vente fournitures diverses	102,786	113,440
	# 436 Remboursements divers	117,538	99,948
	# 439 Produits exceptionnels	169,626	49,182
	Autres produits	408,969	297,175
14	Autres produits ESIG	2008	2007
		CHF	CHF
	# 435 Vente fournitures diverses	13,521	11,988
	# 436 Remboursements divers	9,010	36,770
	# 439 Produits exceptionnels	7,895	1,500
	Autres produits	30,426	50,258

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

15 Contrats de location mixte

Contrats de location simple

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2008	à 1 an:	49,131
	2 à 5 ans (inclus):	69,602
	à plus de 5 ans:	
	Total	118,733

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2008	2007
	CHF	CHF
	168,016	156,313

Le paiement de location sur l'année 2008 comprend les comptes de location photocopieuses et locations diverses.

16 Comparaison avec le budget 2008 HEG

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2008	2008 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	15,752,860	13,573,110
Total subventions		15,752,860	13,573,110
Produits			
Ecolages		1,008,871	980,100
Mandats et prestations de services		2,033,231	1,135,000
Produits financiers		1,448	-
Autres produits	13	401,409	340,000
Dissolution du dueroire	5	9,810	-
Dissolution des provisions	10	20,847	-
Total produits		3,475,615	2,455,100
Total revenus		19,228,475	16,028,210
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel		13,110,405	13,572,000
Charges de biens, services et marchandises et charges ex. antérieurs	15	2,968,898	2,658,500
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		181,420	-
Charges d'infrastructures		1,253,124	-
Part des charges communes HES-GE		596,000	-
Frais financiers		3,277	-
Attribution pertes sur débiteurs	5	10,187	-
Attribution aux provisions	10	89,641	42,000
Total charges		18,212,952	16,272,500
Résultat d'exercice		1,015,523	(244,290)

18.1 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le bilan au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Réf.	Retraitements sur bilan d'entrée CHF	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
ACTIF					
Actifs circulants					
Stocks	-				-
Autres actifs circulants (sans changement)	6,248,960	B	-	(22,723)	6,226,237
Total actifs circulants	6,248,960			(22,723)	6,226,237
Actifs immobilisés					
Immobilisations corporelles	-				-
Subventions d'investissement obtenues	-				-
Autres actifs immobilisés (sans changement)	-				-
Total actifs immobilisés	-			-	-
TOTAL ACTIF	6,248,960			(22,723)	6,226,237
PASSIF					
Fonds étrangers à court terme					
Autres fonds étrangers à court terme (sans changement)	4,219,188	B	-	250,231	4,469,419
Total fonds étrangers à court terme	4,219,188			250,231	4,469,419
Fonds étrangers à long terme					
Provisions	473,945		-	-	473,945
Fonds affectés	-		-	-	-
Autres fonds étrangers à long terme (sans changement)	419,600		-	-	419,600
Total fonds étrangers à long terme	893,545			-	893,545
Fonds propres (sans changement)	1,136,227	A	-	(272,954)	863,273
TOTAL PASSIF	6,248,960			(22,723)	6,226,237

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

18.2 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Ref.	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
PRODUITS				
Subventions	15,752,860		-	15,752,860
Autres produits (sans changement)	3,475,615		-	3,475,615
TOTAL PRODUITS	19,228,475		-	19,228,475
CHARGES				
Charges de personnel	13,110,405	B	272,954	13,383,359
Frais Financiers	3,277		-	3,277
Amortissements	-		-	-
Autres charges (sans changement)	5,099,270		-	5,099,270
TOTAL CHARGES	18,212,952		272,954	18,485,906
Résultat de l'exercice	1,015,523		(272,954)	742,569

18.3 Conversion du bilan et du compte d'exploitation au 31 décembre

A. Fonds propres

La prise en charge du Plend dans les comptes de la HEG implique une diminution du résultat. Il est à noter que la subvention pour le Plend versée par le canton de Genève est prise en compte globalement dans les comptes de la HES-SO Genève

B. Provisions / passifs transitoires

Conformément à la norme DiCo-GE 11, une provision doit être comptabilisée pour les engagements à long terme en faveur du personnel. Cette provision est égale à la valeur actuelle de l'obligation, elle-même déterminée au moyen de la méthode des unités de crédit projetés.

Les ponts de retraite (voir note 12) concernent deux catégories d'employés:

- les employés déjà à la retraite et profitant d'un pont financé par la HES Genève;
- les employés en service de la HES Genève et pouvant profiter de ces ponts à l'âge de la retraite.

Le calcul de l'obligation relative à la seconde catégorie d'employés s'avérant difficile, celle-ci n'est pas comptabilisée ce qui est conforme à la norme DiCo-GE 11 qui exige que la provision soit enregistrée pour autant qu'elle puisse être calculée avec fiabilité. Par conséquent, l'impact de l'enregistrement de cette provision pour engagements à long terme au faveur du personnel est de CHF 0 au 31.12.2007 et de CHF 272'954 au 31.12.2008.

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

19.1 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le bilan au 31.12.2007

	Situation au 31.12.2007 avant reclassements	Réf	Reclassements	Situation au 31.12.2007 après reclassements
	CHF		CHF	CHF
ACTIF				
Actifs circulants				
Liquidités	152,325		-	152,325
Débiteurs envers des tiers	575,809	A	(304)	575,505
Débiteurs envers des parties liées	2,329,543		1,261,036	3,590,579
Débiteurs envers ESIG	468,590		-	468,590
Stocks	-	A	173,805	173,805
Actifs transitoires	175,116	A	(173,501)	1,615
Total actifs circulants	3,701,383		1,261,036	4,962,419
Actifs immobilisés (sans changement)	-		-	-
TOTAL ACTIF	3,701,383		1,261,036	4,962,419
PASSIF				
Fonds étrangers à court terme				
Fournisseurs	93,280		-	93,280
Dettes envers des parties liées	223,363		1,261,036	1,484,399
Passifs transitoires	613,000	B	(344,315)	268,685
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	-	B	405,847	405,847
Provisions	446,629		(61,532)	385,097
Total fonds étrangers à court terme	1,376,272		1,261,036	2,637,308
Fonds propres (sans changement)	2,325,111		-	2,325,111
TOTAL PASSIF	3,701,383		1,261,036	4,962,419

A. Débiteurs envers des tiers

En 2007, les impôts anticipés étaient dans les débiteurs mais avec l'adoption des normes DiCo-Ge, ils sont reclassés dans les actifs transitoires.

B. Passifs transitoires

En conformité avec la norme DiCo-Ge 9, les subventions pour projets de Ra&D reçues d'avance sont reclassées du poste de passifs transitoires dans un poste distinct pour un montant de CHF 405'847.-

Fondation de la haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

19.2 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2007

	Situation au 31.12.2007 avant retraitements CHF	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2007 après retraitements CHF
PRODUITS			
Subventions	15,221,432	107,181	15,328,612
TOTAL PRODUITS	15,221,432	107,181	15,328,612
CHARGES			
Charges de biens, services et marchandises	2,133,430	187	2,133,617
TOTAL CHARGES	2,133,430	187	2,133,617
Résultat de l'exercice	13,088,002	106,993	13,194,995

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
PRODUITS			
Autres produits	259,352	142,057	401,409
TOTAL PRODUITS	259,352	142,057	401,409
CHARGES			
Charges de biens, services et marchandises	-	-	-
TOTAL CHARGES	-	-	-
Résultat de l'exercice	259,352	142,057	401,409

En 2007, nous avons présenté dans le compte d'exploitation un poste "Produits exercices antérieurs" et un poste "Charges exercices antérieurs". En conformité avec la norme DiCo-GE 5, ces éléments doivent être présentés avec les produits ou charges de nature correspondante. Ainsi, un produit pour un montant de CHF 107'180.50 a été reclassé dans la rubrique "Subventions", alors qu'une charge de CHF 187.23 a été enregistrée dans la rubrique "Charges de biens, services et marchandises et charges ex. antérieurs".

**Fondation de la Haute école de santé
Le Bon Secours, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
Comptes annuels 2008**

KPMG SA
Genève, le 8 mai 2009
Réf. BD/FC



KPMG SA

Audit

14, Chemin De-Normandie
CH-1206 Genève

Case postale 449
CH-1211 Genève 12

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de santé - Le Bon Secours, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de santé - Le Bon Secours, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux règles genevoises en vigueur.

Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la remarque 3.1 dans l'annexe des comptes annuels, où il est fait mention de la phase transitoire que constitue cet exercice 2008 quant à la première application du référentiel comptable IPSAS DiCo-GE, phase transitoire qui devrait permettre une conformité totale aux normes IPSAS DiCo-GE d'ici à fin 2009.



*Fondation de la Haute école de santé - Le Bon Secours, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil de fondation pour l'établissement des comptes annuels était en cours de documentation. Deux processus principaux sont en cours d'élaboration et devraient être achevés d'ici la fin de l'exercice 2009.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

KPMG SA

Beat Doerig
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

Françoise Chemin

Genève, le 8 mai 2009

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe

Fondation de la Haute Ecole de santé - Le Bon Secours, Genève

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	886,198	632,203
Débiteurs:	5		
- envers des tiers		550,378	566,063
- envers des parties liées	6	3,654,836	2,641,525
Actifs transitoires	7	42,451	26,620
Titres	3.7.1	5,343,382	6,041,178
Total actifs circulants		10,477,245	9,907,589
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	8	146,414	200,587
Total actifs immobilisés		146,414	200,587
TOTAL ACTIF		10,623,659	10,108,176
PASSIF	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		157,325	143,045
Dettes envers des parties liées	6	2,507,982	3,139,030
Passifs transitoires	9	338,335	355,039
Total fonds étrangers à court terme		3,003,642	3,637,114
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	495,961	339,829
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		33,541	-
Fonds de tiers affectés	11	6,031,494	6,360,926
Total fonds étrangers à long terme		6,560,996	6,700,755
Fonds propres			
Fonds propres affectés	11	483,896	483,896
Perte reportée		(800,755)	(1,159,605)
Bénéfice de l'exercice		1,375,880	446,016
Total fonds propres		1,059,021	(229,693)
TOTAL PASSIF		10,623,659	10,108,176

Fondation de la Haute Ecole de santé - Le Bon Secours, Genève

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	22,060,013	21,541,463
Total subventions		22,060,013	21,541,463
Produits			
Ecolages		1,120,292	806,273
Mandats et prestations de services		280,192	334,038
Contributions de stages		816,040	846,220
Produits financiers		1,719	1,451
Autres produits	13+19.2	2,317,307	1,263,017
Dissolution / Utilisation du ducroire	5	-	-
Dissolution des provisions	10	13,216	1,484,004
Total produits		4,548,765	4,735,004
TOTAL REVENUS	15	26,608,778	26,276,467
CHARGES	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Charges de personnel		17,340,568	17,733,103
Charges de biens, services et marchandises	14+19.2	1,809,672	1,948,140
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		168,174	169,145
Charges d'infrastructures		1,807,429	1,860,601
Charges communes		708,000	720,000
Indemnité de stage		3,125,600	3,162,400
Frais financiers		6,499	6,485
Amortissements		54,173	90,646
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	7,268	1,720
Attribution aux provisions	10	205,515	138,211
TOTAL CHARGES	15	25,232,898	25,830,451
Résultat de l'exercice		1,375,880	446,016

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Fonds propres affectés	Perte reportée	(Découvert) / fortune	Résultat de l'exercice	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2006	-	483,896	(1,696,000)	-	681,023	(531,081)
Attribution résultat 2006					(536,395)	-
Remboursement résultat 2006			536,395		(144,628)	(144,628)
Dissolution de réserve					-	-
Résultat de l'exercice					446,016	446,016
Au 31 décembre 2007	-	483,896	(1,159,605)	-	446,016	(229,693)
Attribution résultat 2007					(358,850)	-
Remboursement résultat 2007			358,850		(87,167)	(87,167)
Dissolution de réserve					-	-
Résultat de l'exercice					1,375,880	1,375,880
Au 31 décembre 2008	-	483,896	(800,755)	-	1,375,880	1,059,020

Les réserves sont créées par la théaurisation de subventions reçus du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LOAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être théaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Fondation de la Haute Ecole de santé - Le Bon Secours, Genève

Tableau de flux de trésorerie

	2008
	CHF
Activités d'exploitation	
Résultat de l'exercice	1,375,880
Amortissements	54,173
Utilisation subvention investissement pour amortissements	-
Attributions aux provisions	212,783
Dissolutions de provisions	(13,216)
Attributions aux fonds	-
Dissolutions de fonds	-
Capacité d'autofinancement	1,629,620
Variation débiteurs	(1,004,894)
Variation autres débiteurs	-
Variation des titres	697,795
Variation stocks	-
Variation actifs transitoires	(15,831)
Variation créanciers	14,280
Variation passifs transitoires	(16,704)
Variation provisions	(36,168)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	1,268,098
Activités d'investissement	
Achats d'immobilisations corporelles	-
Ventes d'immobilisations corporelles	-
Achats autres actifs financiers	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-
Activités de financement	
Variation des dettes envers des parties liées	(631,048)
Consommation de fonds de tiers affectés	(329,432)
Remboursement résultat de l'exercice 2007 / 2006	(87,166)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	33,541
Remboursements emprunts hypothécaires	-
Flux de trésorerie des activités de financement	(1,014,105)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	253,993
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	886,198
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	632,203
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	253,995

Annexe au 31 décembre**1 Activité et missions**

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2)	2008	2007
Haute école de santé (HEdS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-SO Genève sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DiCo-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". La HES-SO est ainsi en phase transitoire pour répondre aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS DiCo-GE édictées par le Département des Finances. A cet effet, les notes 16.1, 16.2 et 16.3 présentent les retraitements du bilan et du compte d'exploitation 2008 afin de présenter les données conformes à DiCo-GE. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

Afin de respecter les exigences de comparabilité, les états financiers 2008 présentent les chiffres 2007 ajustés des reclassements conformes (bilan et compte d'exploitation) aux normes DiCo-GE. Ces reclassements sont présentés sous les notes 17.1 et 18.1. De plus, les informations complémentaires exigées par les normes DiCo-GE ont été également présentées pour l'année comparative 2007.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires et postaux. Les placements à court terme sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées dès qu'elles sont constatées. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Machines et matériel audiovisuel	4-8 ans
Matériel et mobilier	8 ans

3.6 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.7 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur nominale.

3.7.1 Titres

Les titres sont des titres de placement constitués d'actifs cotés et non cotés. Ils sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur d'inventaire si cette dernière est inférieure.

3.8 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.9 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.10 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.11 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

3.11.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.12 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.12.1 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.13 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.14 Charges

Les charges sont enregistrés selon le principe de l'échéance à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2009.

3.15 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.16 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Fondation de la Haute Ecole de santé - Le Bon Secours, Genève

4	Liquidités et équivalents de liquidités	2008	2007
		CHF	CHF
	Avoirs en caisse	12,042	6,504
	Avoirs bancaires et postaux	874,156	625,699
	Liquidités et équivalents de liquidités	886,198	632,203

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5	Débiteurs	2008	2007
		CHF	CHF
	Débiteurs:		
	- envers des tiers	550,378	566,063
	- envers des parties liées	3,654,836	2,641,525
	Provision pour pertes sur débiteurs	(22,700)	(15,440)
	Débiteurs	4,182,514	3,192,148

Durant l'exercice 2008, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 8.- (2007 : CHF 0.-). Ces pertes sont dues essentiellement à des différences d'arrondis.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

Provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs	(22,700)	(15,440)
---	-----------------	-----------------

Fondation de la Haute Ecole de santé - Le Bon Secours, Genève

6 Comptes courants et parties liées	2008	2007
	CHF	CHF
Compte courants HES-SO	3,604,984	2,639,716
Compte courants HES-S2	44,420	-
Compte courants HEAA	2,379	915
Compte courants ESBA	894	894
Compte courants HEM	2,159	-
Comptes courants actifs	3,654,836	2,641,525
Compte courants Etat de Genève - HES-S2 Genève	2,507,982	3,139,030
Comptes courants passifs	2,507,982	3,139,030

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
Haute école de santé (HEDS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant DIP - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEDS, l'HETS et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-S2 Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Pendant, les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

7 Actifs transitoires	2008	2007
	CHF	CHF
Impôt anticipé à récupérer	1,212	927
Autres actifs transitoires	41,239	25,693
Actifs transitoires	42,451	26,620

Fondation de la Haute Ecole de santé - Le Bon Secours, Genève

8 Immobilisations corporelles

2008	Informatique	Machines et gros outillage	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition				
Au 01.01.08	-	114356	314075	428431
Entrées	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2008	-	114356	314075	428431
Amortissements cumulés				
Au 01.01.08	-	(99442)	(128402)	(227844)
Pertes et transferts sur amortissements	-	(14913)	(39259)	(54173)
Amort. année par apte de résultat	-	-	-	-
Amort. année par apte de résultat (y.c. pertes)	-	(14913)	(39259)	(54173)
Sorties	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	-	(14913)	(39259)	(54173)
Amortissements cumulés au 31.12.2008	-	(114356)	(167661)	(282017)
Valeur nette au 01.01.2008	-	14914	185673	200587
Valeur nette au 31.12.2008	-	0	146414	146414
2007	Informatique	Machines et gros outillage	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition				
Au 01.01.07	-	114356	314075	428431
Entrées	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2007	-	114356	314075	428431
Amortissements cumulés				
Au 01.01.07	-	(84529)	(89143)	(173672)
Pertes et transferts sur amortissements	-	(14913)	(39259)	(54173)
Amort. année par apte de résultat	-	-	-	-
Amort. année par apte de résultat (y.c. pertes)	-	(14913)	(39259)	(54173)
Sorties	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	-	(14913)	(39259)	(54173)
Amortissements cumulés au 31.12.2007	-	(99442)	(128402)	(227844)
Valeur nette au 01.01.2007	-	29827	224932	254759
Valeur nette au 31.12.2007	-	14914	165673	200587

9 Passifs transitoires

	2008 CHF	2007 CHF
Divers produits reçus d'avance	23,950	20,050
Charges à payer	41,422	31,247
Salaires et indemnités à payer	246,319	116,484
Passifs transitoires sur titres	1,500	161,498
Provision vacances non prises	25,144	25,760
Passifs transitoires à court terme	338,335	355,039

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions HEDS	Etat des provisions au 01.01.2008	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2008
Provision pour rattrapage PPI	289'829				84'417	374'246
Provision pour pénalités OFFT					121'715	121'715
Provision spécifiques HES-S2	50'000		-36'784	-13'216		0
Total des provisions	339'829	0	-36'784	-13'216	206'132	495'961

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT à été comptabilisé pour l'HEDS en raison de sa filière "Technique en radiologie médicale" qui apparait comme sous-critique selon les standards de l'OFFT.

Provision pour litiges

L'unique litige en cours a été soldé courant 2008.

11 Fonds de tiers et fonds propres

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
LBS Aide humanitaire à l'Albanie	80'230	-	(683)	79'547
Fonds Cameroun	5'630	20'653	(12'250)	14'034
Dons et legs (sans condition)	148'446	72'267	(54'917)	165'796
Fonds Michard	1'571'519	82'375	(54'917)	1'598'977
Fonds Sage-Femmes	19'038	-	(1'272)	17'766
Fonds Soins Infirmeries	675'459	200'500	(8'742)	867'217
Fonds Vergotis	3'791'336	3'442'185	(3'791'336)	3'442'185
Dépôts divers HES	8'500	5'310	(3'255)	10'555
Fonds Wildorf	5'814	33'230	(25'486)	13'558
Fonds Barbour	20'160	94'267	(72'902)	41'525
Compte résultat Fonds Spéciaux	34'794	116'843	(371'302)	(219'666)
Total fonds alloués par des tiers avec conditions	6'360'927	4'067'630	(4'397'063)	6'031'494
Détail et mouvements des fonds propres affectés	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
Réserves	483'896	-	-	483'896
Total fonds propres affectés	483'896	-	-	483'896
Détail et mouvements des financements spéciaux	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008

12 Subventions

	2008	2008 Budget ("non audité")	2007
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiant)	15'117'325	15'705'600	15'109'293
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	1'229'658	1'256'150	1'219'151
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	547'429	210'000	367'782
Autres subventions reçues	3'844'094	3'293'450	3'485'667
Subventions de fonctionnement	20'738'506	20'465'200	20'181'893
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement	-	-	-
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	1'321'507	-	1'359'570
Subventions en nature	1'321'507	-	1'359'570
Remboursements de subventions			

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2008.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.). La couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions Locales Particulières (CLP) ou déficit des écoles est versée par le Canton de Genève directement à la HES-SO Genève. Ces CLP peuvent être liés à plusieurs facteurs: coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience... Par ailleurs, le Canton de Genève finance les indemnités de stage versées aux étudiants.

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

Fondation de la Haute Ecole de santé - Le Bon Secours, Genève

13	Autres produits	2008	2007
		CHF	CHF
	# 427 Revenus divers	846,486	849,255
	# 435 Vente fournitures diverses	138,444	102,564
	# 436 Remboursements divers	257,961	285,916
	# 439 Produits exceptionnels	1,074,416	25,282
	Autres produits	2,317,307	1,263,017
14	Contrats de location		
	Contrat de location de photocopieuses:		
	Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2008	à 1 an:	113,856
		2 à 5 ans (inclus):	347,984
		à plus de 5 ans:	-
		Total	461,840
	Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2008	2007
		CHF	CHF
		56,199	41,808

Le paiement de location sur l'année 2008 comprend les comptes de location photocopieuses, location audio-visuels, locations diverses ainsi que de matériel et machines

Fondation de la Haute Ecole de santé - Le Bon Secours, Genève

15 Comparaison avec le budget 2008

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2008	2008 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	14	22,060,013	20,465,200
Total subventions		22,060,013	20,465,200
Produits			
Ecolages		1,120,292	1,029,000
Mandats et prestations de services		280,192	300,000
Contributions de stages		816,040	1,000,000
Produits financiers		1,719	-
Autres produits	15	2,317,307	780,000
Dissolution du ducroire	5	-	-
Dissolution des provisions	11	13,216	-
Total produits		4,548,765	3,109,000
Total revenus		26,608,778	23,574,200
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel		17,340,568	16,695,000
Charges de biens, services et marchandises		1,809,672	1,927,000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		168,174	-
Charges d'infrastructures		1,807,429	690,000
Charges communes		708,000	738,000
Indemnité de stage		3,125,600	3,259,200
Frais financiers		6,499	25,000
Amortissements	9	54,173	150,000
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	7,268	-
Attribution aux provisions	11	205,515	90,000
Total charges		25,232,898	23,574,200
Résultat d'exercice		1,375,880	-

16.1 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le bilan au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements	Ref.	Retraitements sur bilan d'entrée	Retraitements de l'exercice	Situation au 31.12.2008 après retraitements
	CHF		CHF	CHF	CHF
ACTIF					
Actifs circulants					
Autres actifs circulants	10,477,246		-	562,629	11,039,875
Total actifs circulants	10,477,246		-	562,629	11,039,875
Actifs immobilisés					
Immobilisations corporelles	146,414	A	-	-	146,414
Subventions d'investissement obtenues	-		-	-	-
Autres actifs immobilisés (sans changement)	-		-	-	-
Total actifs immobilisés	146,414		-	-	146,414
TOTAL ACTIF	10,623,660			562,629	11,186,289
PASSIF					
Fonds étrangers à court terme					
Autres fonds étrangers à court terme (sans changement)	3,003,642		-	-	3,003,642
Total fonds étrangers à court terme	3,003,642				3,003,642
Fonds étrangers à long terme					
Passifs transitoires	-	C	-	498,639	498,639
Provisions	495,961		-	-	495,961
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	33,541		-	-	33,541
Emprunts hypothécaires	-		-	-	-
Fonds affectés (alloués par des tiers avec conditions)	6,031,494		-	-	6,031,494
Fonds libres (alloués par des tiers sans conditions)	-		-	-	-
Total fonds étrangers à long terme	6,560,996			498,639	7,059,635
Fonds propres					
Fonds propres affectés	483,896	B	-	-	483,896
Fonds propres libres	575,125	B	-	63,990	639,115
TOTAL PASSIF	10,623,659			562,629	11,186,288

16.2 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Réf.	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
PRODUITS				
Subventions	22,060,013	D	287,043	22,347,056
Autres produits (sans changement)	4,548,765		-	4,548,765
TOTAL PRODUITS	26,608,778		287,043	26,895,821
CHARGES				
Charges de personnel	17,340,568	D	223,052	17,563,620
Frais Financiers	6,499		-	6,499
Amortissements	54,173		-	54,173
Autres charges (sans changement)	7,831,658		-	7,831,658
TOTAL CHARGES	25,232,898		223,052	25,455,950
Résultat de l'exercice	1,375,880		63,991	1,439,871

16.3 Conversion du bilan et du compte d'exploitation au 31 décembre**A. Immobilisations corporelles**

En conformité avec la norme DiCo-GE 13, un seuil d'activation doit être défini pour chaque catégorie d'immobilisation. Ce seuil s'établit à CHF 50'000 pour toutes les catégories.

B. Fonds affectés

La norme DiCo-GE 25 fait référence au traitement comptable des fonds affectés ou libres provenant de tiers ou de l'entité elle-même.

C. Provisions

Conformément à la norme DiCo-GE 11, une provision doit être comptabilisée pour les engagements à long terme en faveur du personnel. Cette provision est égale à la valeur actuelle de l'obligation, elle-même déterminée au moyen de la méthode des unités de crédit projetés.

Les ponts de retraite (voir note 12) concernent deux catégories d'employés:

- les employés déjà à la retraite et profitant d'un pont financé par la HES Genève;
- les employés en service de la HES Genève et pouvant profiter de ces ponts à l'âge de la retraite.

Le calcul de l'obligation relative à la seconde catégorie d'employés s'avérant difficile, celle-ci n'est pas comptabilisée ce qui est conforme à la norme DiCo-GE 11 qui exige que la provision soit enregistrée pour autant qu'elle puisse être calculée avec fiabilité. Par conséquent, l'impact de l'enregistrement de cette provision pour engagements à long terme au faveur du personnel est de CHF 0 au 31.12.2007 et de CHF 498'639 au 31.12.2008.

D. PLEND

Charges / subventions liées aux PLEND payés en 2008

Fondation de la Haute Ecole de santé - Le Bon Secours, Genève

17.1 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le bilan au 31.12.2007

	Situation au 31.12.2007 avant reclassements	Réf	Reclassements	Situation au 31.12.2007 après reclassements
	CHF		CHF	CHF
ACTIF				
Actifs circulants				
Liquidités	280,551	A	351,652	632,203
Débiteurs envers des tiers	566,063		-	566,063
Dettes envers des parties liées	2,641,525		-	2,641,525
Actifs transitoires	17,360	A	9,260	26,620
Titres	-	A	6,041,178	6,041,178
Total actifs circulants	3,505,499		6,402,090	9,907,589
Actifs immobilisés				
Immobilisations corporelles	200,587		-	200,587
Fonds spéciaux	6,402,090	A	(6,402,090)	-
Total actifs immobilisés	6,602,677		(6,402,090)	200,587
TOTAL ACTIF	10,108,176		0	10,108,176
PASSIF				
Fonds étrangers à court terme				
Fournisseurs	143,045		-	143,045
Passifs transitoires	167,781	B	187,258	355,039
Dettes envers des parties liées (anciennement c/c Etat GE)	3,139,030		-	3,139,030
Provisions	365,589	B	(365,589)	-
Total fonds étrangers à court terme	3,815,445		(178,331)	3,637,114
Fonds étrangers à long terme				
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D				
Provisions	-	B	339,829	339,829
Fonds de tiers affectés	6,522,424	B	(161,498)	6,360,926
Total fonds étrangers à long terme	6,522,424		178,331	6,700,755
Fonds propres				
Fonds propres affectés	483,896		-	483,896
Perte reporté	(1,159,605)		-	(1,159,605)
Bénéfice reporté	446,016		-	446,016
Total fonds propres	(229,693)		-	(229,693)
TOTAL PASSIF	10,108,176		-	10,108,176

A. Comptes courants envers des parties liées

La norme DiCo-GE 2 (Présentation des Etats financiers) impose une distinction entre les actifs courants et les actifs non courants. Par conséquent, les fonds spéciaux sont donc présentés séparément des comptes de liquidités, des actifs transitoires et des titres pour un montant de Fr. 6'402'090.-

B. Provisions

En 2007, nous avons présenté dans le bilan les provisions aux passifs transitoires mais avec l'adoption des normes DiCo-Ge 12, seule la part à court terme des provisions (vacances non-prises et heures supplémentaires) doit figurer dans les passifs transitoires.

18.1 Explication sur les charges et produits des exercices antérieurs

	Situation au 31.12.2007 avant retraitements CHF	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2007 après retraitements CHF
PRODUITS			
Subventions	21,475,533	65,930	21,541,463
Autres produits	1,262,697	320	1,263,017
TOTAL PRODUITS	22,738,230	66,250	22,804,480
CHARGES			
Charges de biens, services et marchandises	-	-	-
Frais Financiers	-	-	-
Amortissements	-	-	-
Autres charges (sans changement)	-	-	-
TOTAL CHARGES			
Résultat de l'exercice	22,738,230	66,250	22,804,480

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
PRODUITS			
Subventions	17,209,621	130,947	17,340,568
Autres produits	1,305,403	1,011,994	2,317,397
TOTAL PRODUITS	18,515,025	1,142,950	19,657,975
CHARGES			
Charges de biens, services et marchandises	1,809,632	40	1,809,672
Frais Financiers	-	-	-
Amortissements	-	-	-
Autres charges (sans changement)	-	-	-
TOTAL CHARGES	1,809,632	40	1,809,672
Résultat de l'exercice	16,705,393	1,142,910	17,848,203

18.2 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2007

En 2007, nous avions présenté dans le compte d'exploitation un poste "Produits exercices antérieurs" et un poste "Charges exercices antérieurs". En conformité avec la norme DiCo-GE 5, ces éléments doivent être présentés avec les produits ou charges de nature correspondante. Ainsi, un produit pour un montant de CHF 320.- a été reclassé dans le poste "Autres produits" et un autre de CHF 65'930.- dans le poste "Subventions".

**Fondation de la Haute école de travail social
Institut d'études sociales, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
Comptes annuels 2008**

KPMG SA
Genève, le 8 mai 2009
Réf. BD/FC



KPMG SA

Audit

14, Chemin De-Normandie
CH-1206 Genève

Case postale 449
CH-1211 Genève 12

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux règles genevoises en vigueur.

Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la remarque 3.1 dans l'annexe des comptes annuels, où il est fait mention de la phase transitoire que constitue cet exercice 2008 quant à la première application du référentiel comptable IPSAS DiCo-GE, phase transitoire qui devrait permettre une conformité totale aux normes IPSAS DiCo-GE d'ici à fin 2009.



Fondation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil de fondation pour l'établissement des comptes annuels était en cours de documentation. Deux processus principaux sont en cours d'élaboration et devraient être achevés d'ici la fin de l'exercice 2009.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

KPMG SA

Beat Doerig
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Françoise Chemin

Genève, le 8 mai 2009

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe

Fondation de la Haute école de Travail social - Institut d'études sociales, Genève

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	975,641	919,487
Débiteurs:	5		
- envers des tiers		331,083	359,541
- envers des parties liées	6	2,400,717	1,032,045
Actifs transitoires	7	590,460	760,500
Total actifs circulants		4,297,901	3,071,573
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	8	13,994,545	14,506,710
Autres actifs financiers		56,257	56,030
Total actifs immobilisés		14,050,802	14,562,740
TOTAL ACTIF		18,348,703	17,634,313
PASSIF	Notes	2,008	2,007
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		127,949	165,138
Dettes envers des parties liées	6	44,420	-
Passifs transitoires	9	1,441,757	1,248,311
Total fonds étrangers à court terme		1,614,126	1,413,449
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	315,960	242,598
Subvention reçues d'avance pour projets Ra&D		78,728	78,728
Emprunts hypothécaires	11	10,867,200	11,093,600
Fonds de tiers affectés	12	57,119	67,026
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D			
Total fonds étrangers à long terme		11,319,007	11,481,952
Fonds propres			
Capital de dotation		4,150,000	4,150,000
Fonds propres affectés	12	1,263,762	1,263,762
Bénéfice reporté		(862,199)	(1,143,568)
Bénéfice de l'exercice		864,007	468,718
Total fonds propres		5,415,570	4,738,912
TOTAL PASSIF		18,348,703	17,634,313

Fondation de la Haute école de Travail social - Institut d'études sociales, Genève

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	16,414,436	16,569,846
Total subventions		16,414,436	16,569,846
Produits			
Ecolages		1,560,344	2,965,454
Mandats et prestations de services		1,106,413	31,240
Refacturation des charges communes HES-SO Genève	6	-	-
Produits financiers		3,173	3,636
Autres produits	14+18.3	950,079	284,007
Dissolution des provisions	10	-	978,904
Total produits		3,620,010	4,263,240
TOTAL REVENUS	16	20,034,445	20,833,087
CHARGES	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Charges de personnel		14,080,278	14,887,167
Charges de biens, services et marchandises	15+18.3	1,946,614	2,140,820
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		131,627	130,967
Amortissements	8	512,165	541,216
Part des charges communes HES-SO Genève		588,000	620,000
Charges d'infrastructures		1,405,797	1,278,495
Frais financiers		429,323	437,624
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	558	14,975
Attribution aux provisions	10	76,077	313,105
TOTAL CHARGES	16	19,170,438	20,364,369
Résultat de l'exercice		864,007	468,718

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Fonds propres affectés	Perte reportée	(Découvert) / fortune	Résultat de l'exercice	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2006	4,150,000	1,263,761	(1,376,000)		295,103	4,332,864
Attribution résultat 2006					(232,432)	-
Remboursement résultat 2006			232,432		(62,671)	(62,671)
Dissolution de réserve						-
Résultat de l'exercice					468,718	468,718
Au 31 décembre 2007	4,150,000	1,263,761	(1,143,568)		468,718	4,738,911
Attribution résultat 2007					(281,370)	-
Remboursement résultat 2007			281,370		(187,349)	(187,349)
Dissolution de réserve						-
Résultat de l'exercice					864,007	864,007
Au 31 décembre 2008	4,150,000	1,263,761	(862,198)		864,007	5,415,569

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituable à l'Etat selon des modalités à définir.

Fondation de la Haute école de Travail social - Institut d'études sociales, Genève

Tableau de flux de trésorerie

	2008
	CHF
Activités d'exploitation	
Résultat de l'exercice	864,007
Amortissements	512,165
Utilisation subvention investissement pour amortissements	-
Attributions aux provisions	76,635
Dissolutions de provisions	-
Attributions aux fonds	-
Dissolutions de fonds	-
Capacité d'autofinancement	1,452,807
Variation débiteurs	(1,296,352)
Variation autres débiteurs	-
Variation stocks	-
Variation actifs transitoires	170,040
Variation créanciers	(37,189)
Variation passifs transitoires	193,446
Variation provisions	(2,715)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	480,037
Activités d'investissement	
Achats d'immobilisations corporelles	-
Ventes d'immobilisations corporelles	-
Achats autres actifs financiers	(227)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(227)
Activités de financement	
Consommation de fonds de tiers affectés	(9,907)
Remboursement résultat de l'exercice 2007 / 2006	(187,349)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	-
Remboursements emprunts hypothécaires	(226,400)
Flux de trésorerie des activités de financement	(423,656)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	56,154
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	975,641
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	919,487
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	56,154

Annexe au 31 décembre**1 Activité et missions**

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2)	2008	2007
Haute école de travail social (HETS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HETS sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DiCo-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". La HETS est ainsi en phase transitoire pour répondre aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS DiCo-GE édictées par le Département des Finances. A cet effet, les notes 17.1, 17.2 et 17.3 présentent les retraitements du bilan et du compte d'exploitation 2008 afin de présenter les données conformes à DiCo-GE. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

Afin de respecter les exigences de comparabilité, les états financiers 2008 présentent les chiffres 2007 ajustés des reclassements conformes (bilan et compte d'exploitation) aux normes DiCo-GE. Ces reclassements sont présentés sous les notes 18.1 et 18.2. De plus, les informations complémentaires exigées par les normes DiCo-GE ont été également présentées pour l'année comparative 2007.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires et postaux. Les placements à court terme sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées dès qu'elles sont constatées. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Machines et matériel audiovisuel	4-8 ans
Matériel et mobilier	8 ans

3.6 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.7 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur nominale.

3.8 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.9 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.10 Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont initialement évalués à leur juste valeur et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (selon méthode IPSAS). Toute différence entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et la liquidation ou le rachat d'emprunts est comptabilisée sur la durée de vie des emprunts.

3.11 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.12 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

3.12.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles (subventions d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que la HES-SO Genève achète, construise ou acquière des immobilisations corporelles. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée et vient compenser l'amortissement de l'immobilisation corporelle concernée.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.13.1 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de l'échéance à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2009. Cependant, l'intégralité des charges ne peut pas être garantie dans la mesure où les charges mixtes (HES-non HES) doivent être enregistrées avant le 1er janvier 2009. Il est à mentionner que les charges mixtes représentent une faible part des charges totales de la HES-SO Genève.

3.16 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.17 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Fondation de la Haute école de Travail social - Institut d'études sociales, Genève

4	Liquidités et équivalents de liquidités	2008	2007
		CHF	CHF
	Avoirs en caisse	29,533	19,615
	Avoirs bancaires et postaux	946,107	889,849
	Liquidités et équivalents de liquidités	975,640	909,464

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5	Débiteurs	2008	2007
		CHF	CHF
	Débiteurs:		
	- envers des tiers	346,058	374,516
	- envers des parties liées	2,356,297	1,032,045
	Provision pour pertes sur débiteurs	(14,975)	(14,975)
	Débiteurs	2,687,380	1,391,586

Durant l'exercice 2008, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 558.- (2007 : CHF 0.-). Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'un étudiant.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

a) provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que:

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs	(14,975)	(14,975)
---	-----------------	-----------------

Fondation de la Haute école de Travail social - Institut d'études sociales, Genève

6 Comptes courants et parties liées	2008	2007
	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	1,424,005	536,998
Comptes courants HES-SO	976,712	495,047
Comptes courants actifs	2,400,717	1,032,045
Comptes courants HES-S2	44,420	-
Comptes courants passifs	44,420	-

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
- Haute école de travail social (HETS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant DIP - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'EIG, EIL, HEG, HEAA et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève , alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève .

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

7 Actifs transitoires	2008	2007
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-S2	27,820	101,537
Impôt anticipé à récupérer	2,319	1,198
Autres actifs transitoires	560,320	657,764
Actifs transitoires	590,460	760,500

8 Immobilisations corporelles

2008	Informatique	Machines et mat. audiovisuel	Matériel et Mobilier	Immeuble Pré-Jérôme	Terrain Pré-Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.08	240,000	540,000	733,515	11,346,340	2,750,000	15,609,855
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2008	240,000	540,000	733,515	11,346,340	2,750,000	15,609,855
Amortissements cumulés						
Au 01.01.08	(120,000)	(270,000)	(259,290)	(453,854)	-	(1,103,144)
Pertes et transferts sur amortissements	(60,000)	(135,000)	(90,233)	-	-	(285,233)
Amort. année par cpte de résultat	-	-	-	-	-	-
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	(60,000)	(135,000)	(90,233)	-	-	(285,233)
Sorties	-	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(60,000)	(135,000)	(90,233)	(226,927)	-	(512,160)
Amortissements cumulés au 31.12.2008	(180,000)	(405,000)	(349,523)	(680,781)	-	(1,615,304)
Valeur nette au 01.01.2008	120,000	270,000	474,226	10,892,486	2,750,000	14,506,712
Valeur nette au 31.12.2008	60,000	135,000	383,993	10,665,559	2,750,000	13,994,552
2007						
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.07	240,000	540,000	733,515	11,346,340	2,750,000	12,859,855
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2007	240,000	540,000	733,515	11,346,340	2,750,000	12,859,855
Amortissements cumulés						
Au 01.01.07	(60,000)	(135,000)	(167,600)	(226,927)	-	(589,527)
Pertes et transferts sur amortissements	(60,000)	(135,000)	(91,689)	-	-	(286,689)
Amort. année par cpte de résultat	-	-	-	-	-	-
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	(60,000)	(135,000)	(91,689)	-	-	(286,689)
Sorties	-	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(60,000)	(135,000)	(91,689)	(226,927)	-	(513,616)
Amortissements cumulés au 31.12.2007	(120,000)	(270,000)	(259,299)	(453,854)	-	(1,103,144)
Valeur nette au 01.01.2007	180,000	405,000	565,915	11,119,413	2,750,000	15,020,328
Valeur nette au 31.12.2007	120,000	270,000	474,226	10,892,486	2,750,000	14,506,712

La valeur d'assurance des immobilisations corporelles est déterminée par les services d'assurances de l'Etat de Genève pour l'ensemble du DIP. Dans l'état actuel des informations disponibles, la valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles ne peut pas être déterminée de façon suffisamment fiable concernant la HES-OS Genève seule.

9 Passifs transitoires

	2008 CHF	2007 CHF
Taxes scolaires reçues d'avance	751,029	452,705
Charges à payer	74,361	388,572
Salaires et indemnités à payer	604,146	397,529
Provision pour vacances non prises	12,220	2,978
Provision pour heures supplémentaires	0	6,527
Passifs transitoires à court terme	1,441,757	1,248,311

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions HETS	Etat des provisions au 01.01.2008	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2008
Provision pour rattrapage PPI	242'598				73'362	315'960
Total des provisions	242'598	0	0	0	73'362	315'960

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

11 Emprunts hypothécaires

	2008 CHF	2007 CHF
Juste valeur de l'hypothèque	10,867,200	11,093,600
Échéance	30.06.2008	30.06.2007
Taux d'intérêt effectif	3.705%	3.705%
Emprunts hypothécaires (coût amorti)		
Dont		
Part à court terme	226,400	226,400
Part à long terme	10,640,800	10,867,200
Emprunts hypothécaires (coût amorti)	10,867,200	11,093,600

Conditions générales:

L'immeuble situé au 16 Pré-Jérôme est propriété de la Fondation de la Haute Ecole de Travail Social - Institut d'études sociales. Le terrain a été donné à la Fondation par l'Etat, avec droit de réméré.

Le crédit de construction accordé par la BCGe pour financer la construction de cet immeuble a été consolidé le 1er juillet 2006 par l'octroi d'un prêt hypothécaire à long terme de CHF 11'320'000.--.

Ce prêt hypothécaire est garanti par la cession fiduciaire en plein propriété de CHF 13'240'000.-- de cédulas hypothécaires 1er et 2ème rang et par un cautionnement simple de l'Etat de Genève à concurrence de CHF

La durée de financement est de 50 ans. Un amortissement linéaire de CHF 226'400.-- par année est convenu contractuellement. Payable le 30 juin de chaque année.

Fondation de la Haute école de Travail social - Institut d'études sociales, Genève

12 Fonds de tiers et fonds propres

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
Fonds Cornaz	33'673	42	-	33'715
Fonds prêts d'honneur	22'573	51	-	22'624
Caution	780	-	-	780
Total fonds alloués par des tiers avec conditions	57'026	93	-	57'119
Détail et mouvements des fonds propres affectés	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
Réserves	1'263'762	-	-	1'263'762
Total fonds propres affectés	1'263'762	-	-	1'263'762
Détail et mouvements des financements spéciaux	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
	-	-	-	-
Total financements spéciaux	-	-	-	-

13 Subventions

	2008	2008 Budget ("non audité")	2007
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiants)	10'323'771	10'515'294	10'509'953
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	870'610	884'854	842'676
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	658'839	800'000	401'632
Autres subventions reçues	3'995'307	3'615'902	4'370'398
Subventions de fonctionnement	15'848'527	15'816'050	16'124'659
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement	-	-	-
Subventions en nature			
Subventions cantonales en natures	565'908	-	445'187
Subventions en nature	565'908	-	445'187
Remboursements de subventions			
	-	-	-

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2008.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.) et de la HES-SO. La couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions Locales Particulières (CLP) ou déficit des écoles est versée par le Canton de Genève directement à la HES-SO Genève. Ces CLP peuvent être liés à plusieurs facteurs: coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience... Par ailleurs, le Canton de Genève finance les indemnités de stage versées aux étudiants ainsi que les coûts liés au bâtiment Pré-Jérôme.

Fondation de la Haute école de Travail social - Institut d'études sociales, Genève

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

14	Autres produits	2008	2007
		CHF	CHF
	# 427 Revenus divers	6,208.55	4,594.50
	# 435 Vente fournitures diverses	92,219.39	173,905.31
	# 436 Remboursements divers	127,514.92	122,068.28
	# 439 Produits exceptionnels	684,881.07	-16,561.09
	Autres produits	910,824	284,007
15	Contrats de location		
	Contrats de location simple		
	Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2008	à 1 an:	19345
		2 à 5 ans (inclus):	24,204
		à plus de 5 ans:	-
		Total	43,549
	Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2008	2007
		CHF	CHF
		43,309	36,971

Le paiement de location sur l'année 2008 comprend les comptes de location photocopieuses, location audio-visuels ainsi que de matériel et machines

Fondation de la Haute école de Travail social - Institut d'études sociales, Genève

16 Comparaison avec le budget 2008

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2008	2008 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	16,414,436	15,816,050
Total subventions		16,414,436	15,816,050
Produits			
Ecolages		1,560,344	3,219,450
Mandats et prestations de services		1,106,413	150,000
Produits financiers		3,173	-
Autres produits	14+18.3	950,079	250,000
Total produits		3,620,010	3,619,450
Total revenus		20,034,445	19,435,500
Charges		2008	2008 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel		14,080,278	14,601,000
Charges de biens, services et marchandises	15+18.3	1,946,614	2,360,000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		131,627	-
Amortissements	8	512,165	125,000
Part des charges communes HES-SO Genève		588,000	657,000
Charges d'infrastructures		1,405,797	1,600,000
Frais financiers		429,323	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	558	-
Attribution aux provisions	10	76,077	92,500
Total charges		19,170,438	19,435,500.00
Résultat d'exercice		864,007	-

17.1 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le bilan au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements	Réf.	Retraitements sur bilan d'entrée	Retraitements de l'exercice	Situation au 31.12.2008 après retraitements
	CHF		CHF	CHF	CHF
ACTIF					
Actifs circulants					
Autres actifs circulants	4,297,901	-	-	551,274	4,849,175
Total actifs circulants	4,297,901			551,274	4,849,175
Actifs immobilisés					
Immobilisations corporelles	13,994,545	A	-	-	13,994,545
Subventions d'investissement obtenues	56,257		-	-	56,257
Autres actifs immobilisés (sans changement)	14,050,802		-	-	14,050,802
Total actifs immobilisés	18,348,703			551,274	18,899,977
TOTAL ACTIF					
PASSIF					
Fonds étrangers à court terme					
Autres fonds étrangers à court terme (sans changement)	1,614,126	-	-	-	1,614,126
Total fonds étrangers à court terme	1,614,126				1,614,126
Fonds étrangers à long terme					
Passifs transitoires	-	D	-	610,420	610,420
Provisions	315,960		-	-	315,960
Subvention reçue d'avance pour projets Ra&D	78,728		-	-	78,728
Emprunts hypothécaires	10,867,200	B	15,637	10,682	10,893,519
Fonds affectés (alloués par des tiers avec conditions)	57,119	C	-	-	57,119
Fonds libres (alloués par des tiers sans conditions)	-		-	-	-
Total fonds étrangers à long terme	11,319,007		15,637	621,102	11,955,746
Fonds propres					
Fonds propres affectés	1,263,762	C	(15,637)	-	1,248,125
Fonds propres libres	4,151,808	C	-	(69,828)	4,081,980
TOTAL PASSIF	18,348,703		-0	551,274	18,899,977

17.2 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Réf.	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
PRODUITS				
Subventions	16,414,436	D	312,003	16,726,439
Autres produits (sans changement)	3,620,010		-	3,620,010
TOTAL PRODUITS	20,034,446		312,003	20,346,449
CHARGES				
Charges de personnel	14,080,278	D	371,149	14,451,427
Frais Financiers	429,323	B	10,682	440,005
Amortissements	512,165		-	512,165
Autres charges (sans changement)	4,148,672		-	4,148,672
TOTAL CHARGES	19,170,438		381,831	19,552,269
Résultat de l'exercice	864,007		(69,828)	794,179

17.3 Conversion du bilan et du compte d'exploitation au 31 décembre

A. Immobilisations corporelles

En conformité avec la norme DiCo-GE 13, un seuil d'activation doit être défini pour chaque catégorie d'immobilisation. Ce seuil s'établit à CHF 50'000 pour toutes les catégories.

B. Emprunts hypothécaires

Selon la norme DiCo-GE 21, les emprunts hypothécaires doivent être évalués selon la méthode du coût amorti qui implique la détermination du taux d'intérêt effectif de l'emprunt. L'application de cette méthode implique un retraitement de CHF 15'636.67 au 31.12.2007 et de CHF 10'682.49 sur l'exercice 2008.

C. Fonds affectés

La norme DiCo-GE 25 fait référence au traitement comptable des fonds affectés ou libres provenant de tiers ou de l'entité elle-même.

D. Provisions / passifs transitoires

Conformément à la norme DiCo-GE 11, une provision doit être comptabilisée pour les engagements à long terme en faveur du personnel. Cette provision est égale à la valeur actuelle de l'obligation, elle-même déterminée au moyen de la méthode des unités de crédit projetés.

Les ponts de retraite (voir note 12) concernent deux catégories d'employés:

- les employés déjà à la retraite et profitant d'un pont financé par la HES Genève;
- les employés en service de la HES Genève et pouvant profiter de ces ponts à l'âge de la retraite.

Le calcul de l'obligation relative à la seconde catégorie d'employés s'avérant difficile, celle-ci n'est pas comptabilisée ce qui est conforme à la norme DiCo-GE 11 qui exige que la provision soit enregistrée pour autant qu'elle puisse être calculée avec fiabilité. Par conséquent, l'impact de l'enregistrement de cette provision pour engagements à long terme au faveur du personnel est de CHF 0 au 31.12.2007 et de CHF 610'420 au 31.12.2008.

Fondation de la Haute école de Travail social - Institut d'études sociales, Genève

18.1 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le bilan au 31.12.2007

	Situation au	Réf.	Reclassements	Situation au
	31.12.2007			31.12.2007
	avant			après
	reclassements			reclassements
	CHF		CHF	CHF
ACTIF				
Actifs circulants				
Liquidités	863,241	A	56,246	919,487
Débiteurs envers des tiers	265,503	B	94,038	359,541
Débiteurs envers des parties liées (anciennement c/c Etat Genève)	1,032,045		-	1,032,045
Actifs transitoires	760,500		-	760,500
Total actifs circulants	2,921,289		150,284	3,071,573
Actifs immobilisés				
Immobilisations corporelles	14,507,512	D	(802)	14,506,710
Autres actifs financiers	56,030		-	56,030
Fonds de tiers affectés	56,246	A	(56,246)	-
Fonds divers	94,038	B	(94,038)	-
Total actifs immobilisés	14,713,826		(151,086)	14,562,740
TOTAL ACTIF	17,635,115		(802)	17,634,313
PASSIF				
Fonds étrangers à court terme				
Fournisseurs	165,138		-	165,138
Passifs transitoires	1317534	C	(69,223)	1248311
Dettes envers des parties liées (anciennement c/c Etat Genève)	-		-	-
Total fonds étrangers à court terme	1,482,672		(69,223)	1,413,449
Fonds étrangers à long terme				
Provisions	252,903	C	(10,305)	242,598
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	0	C	78,728	78,728
Emprunts hypothèque	11,093,600		-	11,093,600
Fonds de tiers affectés	67026		-	67026
Total fonds étrangers à long terme	11,413,529		68,423	11,481,952
Fonds propres				
Capital de dotation	4,150,000		-	4,150,000
Fonds propres affectés	1,263,762		-	1,263,762
Perte reporté	(1,143,568)		-	(1,143,568)
Bénéfice reporté	468,719		-	468,719
Total fonds propres	4,738,913		-	4,738,913
TOTAL PASSIF	17,635,114		(800)	17,634,314

A. Liquidités

La norme DiCo-GE 2 (Présentation des Etats financiers) impose une distinction entre les actifs courants et les actifs non courants. Par conséquent, les comptes fonds de tiers affectés sont donc présentés séparément des comptes de liquidités pour un montant de Fr. 56'246.-

B. Débiteurs envers des tiers

La norme DiCo-GE 2 (Présentation des Etats financiers) impose une distinction entre les actifs courants et les actifs non courants. Par conséquent, les comptes fonds divers sont donc présentés séparément des comptes de débiteurs envers des tiers pour un montant de Fr. 94038.-

C. Passifs transitoires

En conformité avec la norme DiCo-Ge 9, les subventions pour projets de Ra&D reçues d'avance sont reclassées du poste de passifs transitoires dans un poste distinct pour un montant de CHF 78'728.-

D. Immobilisations corporelles

Une faute de frappe a été constatée dans les états financiers 2007.

18.2 Explication sur les charges et produits des exercices antérieurs

	Situation au 31.12.2007 avant retraitements CHF	Ref.	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2007 après retraitements CHF
PRODUITS				
Subventions	16,459,707	D/F	110,139	16,569,846
Autres produits (sans changement)	314,878		(30,871)	284,007
TOTAL PRODUITS	16,774,585		79,268	16,853,853
CHARGES				
Charges de biens, services et marchandises	2,084,978	E	55,842	2,140,820
Frais Financiers	-		-	-
Amortissements	-		-	-
Autres charges (sans changement)	2,084,978		55,842	2,140,820
TOTAL CHARGES	14,689,607		23,426	14,713,033
Résultat de l'exercice				

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Ref.	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
PRODUITS				
Subventions	248,587		662,237	910,824
Autres produits	-		-	-
TOTAL PRODUITS	248,587		662,237	910,824
CHARGES				
Charges de biens, services et marchandises	1,837,333	E	70,026	1,907,359
Frais Financiers	-		-	-
Amortissements	-		-	-
Autres charges (sans changement)	1,837,333		70,026	1,907,359
TOTAL CHARGES	(1,588,746)		592,211	(996,535)
Résultat de l'exercice				

18.3 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2007

En 2007, nous avions présenté dans le compte d'exploitation un poste "Produits exercices antérieurs" et un poste "Charges exercices antérieurs". En conformité avec la norme DiCo-GE 5, ces éléments doivent être présentés avec les produits ou charges de nature correspondante. Ainsi, un produit pour un montant de CHF -30'871.- a été reclassé dans le poste "Autres produits" et un autre de CHF 1'107'139.- dans le poste "Subventions" alors qu'une charge de CHF 55'842.- a été enregistrée dans le poste "Charges de biens, services et marchandises".

Ecole supérieure des Beaux-Arts, Genève

**Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)**

Comptes annuels 2008

KPMG SA
Genève, le 8 mai 2009
Réf. BD/FC

**KPMG SA**

Audit
14, Chemin De-Normandie
CH-1206 Genève

Case postale 449
CH-1211 Genève 12

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à l'

Ecole supérieure des Beaux-Arts, Genève

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit les comptes annuels ci-joints de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux règles genevoises en vigueur.

Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la remarque 3.1 dans l'annexe des comptes annuels, où il est fait mention que la phase transitoire que constitue cet exercice 2008 quant à la première application du référentiel comptable IPSAS DiCo-GE, phase transitoire qui devrait permettre une conformité totale aux normes IPSAS DiCo-GE d'ici à fin 2009.

*Ecole supérieure des Beaux-Arts, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale pour l'établissement des comptes annuels était en cours de documentation. Deux processus principaux sont en cours d'élaboration et devraient être achevés d'ici la fin de l'exercice 2009.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

KPMG SA



Beat Doerig
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*



Françoise Chemin

Genève, le 8 mai 2009

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe

*Ecole supérieure des Beaux-Arts, Genève***Bilan au 31 décembre**

ACTIF	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	27,553	1,224,210
Débiteurs:	5		
- envers des tiers		105,250	530,932
- envers des parties liées	6	927,314	1,711,987
Actifs transitoires	7	931,439	29,550
Total actifs circulants		1,991,556	3,496,679
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		65,160	65,160
Total actifs immobilisés		65,160	65,160
TOTAL ACTIF		2,056,716	3,561,839
PASSIF	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		82,470	340,118
Dettes envers des parties liées	6	1,499,444	1,443,613
Passifs transitoires	8	467,228	367,178
Total fonds étrangers à court terme		2,049,142	2,150,909
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	9	195,752	150,641
Fonds de tiers affectés	10	1,670	1,570
Total fonds étrangers à long terme		197,422	152,211
Fonds propres			
Fonds propres affectés	10	-	202,290
Perte de l'exercice		(189,848)	1,056,429
Total fonds propres		(189,848)	1,258,719
TOTAL PASSIF		2,056,716	3,561,839

Ecole supérieure des Beaux-Arts, Genève

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	11	11,509,179	12,713,009
Total subventions		11,509,179	12,713,009
Produits			
Ecolages		200,659	241,500
Mandats et prestations de services		35,313	43,600
Produits financiers		1,057	497
Autres produits	12+19.2	629,177	349,999
Dissolution du ducroire	5	1,861	-
Dissolution / Utilisation des provisions	9	-	336,739
Total produits		868,066	972,335
TOTAL REVENUS	14	12,377,245	13,685,345
CHARGES	Notes	2008	2007
		CHF	CHF
Charges de personnel		8,440,538	8,164,981
Charges de biens, services et marchandises	13+19.2	2,868,110	1,984,374
Part des charges communes HES-SO Genève		411,000	367,000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		71,350	373,766
Charges d'infrastructures		713,628	1,724,998
Frais financiers		2,596	1,531
Pertes sur débiteurs	5	7,079	336
Constitution / Attribution aux provisions	9	52,793	11,930
TOTAL CHARGES	14	12,567,093	12,628,916
Résultat de l'exercice		(189,848)	1,056,429

Tableau de flux de trésorerie

	2008
	CHF
Activités d'exploitation	
Résultat de l'exercice	(189,848)
Amortissements	-
Utilisation subvention investissement pour amortissements	-
Attributions aux provisions	52,190
Dissolutions de provisions	(1,861)
Attributions aux fonds	-
Dissolutions de fonds	-
Capacité d'autofinancement	(139,519)
Variation débiteurs	1,205,137
Variation autres débiteurs	-
Variation stocks	-
Variation actifs transitoires	(901,889)
Variation créanciers	(257,648)
Variation passifs transitoires	100,050
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	6,131
Activités d'investissement	
Achats d'immobilisations corporelles	-
Ventes d'immobilisations corporelles	-
Achats autres actifs financiers	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-
Activités de financement	
Variation des dettes envers des parties liées	55,831
Consommation de fonds de tiers affectés	(202,190)
Remboursement résultat de l'exercice 2007 / 2006	(1,056,429)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	-
Remboursements emprunts hypothécaires	-
Flux de trésorerie des activités de financement	(1,202,788)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(1,196,657)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	27,553
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	1,224,210
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(1,196,657)

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Fonds propres affectés	Perte reportée	(Déconvert) / fortune	Résultat de l'exercice	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2006	-	258,263	(509,000)	-	453,027	202,290
Attribution résultat 2006					(453,027)	(453,027)
Remboursement résultat 2006					0	0
Dissolution de réserve		(55,973)	509,000		1,056,429	453,027
Résultat de l'exercice					1,056,429	1,056,429
Au 31 décembre 2007	-	202,290	-	-	1,056,429	1,258,719
Attribution résultat 2007*					(1,056,429)	(1,056,429)
Remboursement résultat 2006		(202,290)			(202,290)	(202,290)
Dissolution de réserve					0	0
Résultat de l'exercice					(189,848)	(189,848)
Au 31 décembre 2008	-	-	-	-	(189,848)	(189,848)

Les réserves sont créées par la thésauration de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont provisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésauroisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

* Le résultat de l'exercice 2007 a été mis dans un compte de créances "Dettes à l'Etat"

Annexe au 31 décembre**1 Activité et missions**

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Ecole supérieure des beaux-arts de Genève (ESBA) intègre le système de financement de la HES-SO Genève depuis le 1er janvier 2008

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de l'ESBA sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (L.GAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DiCo-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". La ESBA est ainsi en phase transitoire pour répondre aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS DiCo-GE édictées par le Département des Finances. A cet effet, les notes 15.1, 15.2 et 15.3 présentent les retraitements du bilan et du compte d'exploitation 2008 afin de présenter les données conformes à DiCo-GE. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

Afin de respecter les exigences de comparabilité, les états financiers 2008 présentent les chiffres 2007 ajustés des reclassements conformes (bilan et compte d'exploitation) aux normes DiCo-GE. Ces reclassements sont présentés sous les notes 16.1 et 16.2. De plus, les informations complémentaires exigées par les normes DiCo-GE ont été également présentées pour l'année comparative 2007.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires et postaux. Les placements à court terme sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

3.6 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.7 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur nominale.

3.8 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.9 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.10 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.11 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

3.11.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.12 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.12.1 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.13 Produits

Les produits provenant des émoluments et écologies sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.14 Charges

Les charges sont enregistrés selon le principe de l'échéance à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2009.

3.15 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.16 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Ecole supérieure des Beaux-Arts, Genève

4	Liquidités et équivalents de liquidités	2008	2007
		CHF	CHF
	Avoirs en caisse	10,923	2,836
	Avoirs bancaires et postaux	16,630	1,221,374
	Liquidités et équivalents de liquidités	27,553	1,224,210

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5	Débiteurs	2008	2007
		CHF	CHF
	Débiteurs:		
	- envers des tiers	110,288	537,831
	- envers des parties liées	927,314	1,711,987
	Provision pour pertes sur débiteurs	(5,038)	(6,899)
	Débiteurs	1,032,564	2,242,919

Durant l'exercice 2008, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 7'078.82 (2007 : CHF 336.-). Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité des étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

Provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que:

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs	(5,038)	(6,899)
---	----------------	----------------

Ecole supérieure des Beaux-Arts, Genève

6	Comptes courants et parties liées	2008 CHF	2007 CHF
	Compte courant HES-SO Genève	863,256	1,711,987
	Comptes courants Etat de Genève ESBA	64,058	-
	Comptes courants actifs	927,314	1,711,987
	Dettes à l'Etat	1,056,429	-
	Comptes courants Etat de Genève ESBA	-	1,354,853
	Comptes courants HEAA	442,932	88,760
	Compte courant HES-S2 Genève	83	-
	Comptes courants passifs	1,499,444	1,443,613

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
Ecole supérieure des beaux-arts de Genève (ESBA)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer peuvent être comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

7	Actifs transitoires	2008 CHF	2007 CHF
	Produits à recevoir de la HES-SO	879,140	-
	Impôt anticipé à récupérer	299	705
	Autres actifs transitoires	52,000	28,845
	Actifs transitoires	931,439	29,550

Ecole supérieure des Beaux-Arts, Genève

8 Passifs transitoires	2008 CHF	2007 CHF
Taxes scolaires reçues d'avance	7,052	223,350
Divers produits reçus d'avance	70,000	39,150
Charges à payer	110,072	37,759
Salaires et indemnités à payer	261,021	55,519
Provision vacances et heures supplémentaires	19,082	11,400
Passifs transitoires à court terme	467,228	367,178

9 Provisions

Détail et mouvements des provisions	Etat des provisions au 01.01.2008	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2008
Provision pour rattrapage PPI	150641				45111	195752
Total des provisions	150641	0	0	0	45111	195752

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

10 Fonds de tiers et fonds propres

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
Caution	1'570	-	-	1'570
Dépôts divers HES	-	100	-	100
Total fonds alloués par des tiers avec conditions	1'570	100	-	1'670
Détail et mouvements des fonds propres affectés	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
Réserves ESBA	202'290	-	(202'290)	-
Total fonds propres affectés	202'290	-	(202'290)	-
Détail et mouvements des financements spéciaux	Etat des fonds au 01.01.2008	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2008
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Total financements spéciaux	-	-	-	-

11 Subventions

	2008	2008 Budget ("non audité")	2007
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant)	8'925'000	9'860'000	-
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	485'625	536'500	-
Subventions des fonds stratégiques	10'000	-	11'167
Autres subventions reçues	1'414'052	534'300	10'707'891
Subventions de fonctionnement	10'834'677	10'930'800	10'719'058
Subventions d'investissement	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	674'502	-	1'993'951
Subventions en nature	674'502	-	1'993'951
Remboursements de subventions	-	-	-

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2007.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.). La couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions Locales Particulières (CLP) ou déficit des écoles est versée par le Canton de Genève directement à la HES-SO Genève. Ces CLP peuvent être liés à plusieurs facteurs: coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience.

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

12	Autres produits	2008 CHF	2007 CHF
	Somme des comptes # 435 (vente fournitures diverses)	19,778	20,571
	Somme des comptes # 436 (remboursement divers)	85,173	116,604
	Somme des comptes # 439 (produits exceptionnels)	524,226	212,824
	Autres produits	629,177	349,999

Ecole supérieure des Beaux-Arts, Genève

13 Contrats de location

Contrats de location simple

Contrat de location d'une photocopieuse:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2008	à 1 an:	4,200
	2 à 5 ans (inclus):	7,350
	à plus de 5 ans:	
	Total	11,550

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2008	2007
	CHF	CHF
	319,765	191,790

Le paiement de location sur l'année 2008 comprend les comptes de location immobilière, location de matériel et machine, location de moyens audio-visuels, location de véhicules, location de photocopieuses et locations diverses. L'ESBA n'a qu'un seul contrat de location, détaillé ci-dessus.

14 Comparaison avec le budget 2008

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2008	2008 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	11	11,509,179	10,930,800
Total subventions		11,509,179	10,930,800
Produits			
Ecologies		200,659	225,000
Mandats et prestations de services		35,313	-
Produits financiers		1,057	-
Autres produits	12+19.2	629,177	280,000
Dissolution / Utilisation du ducroire	5	1,861	-
Total produits		868,066	505,000
Total revenus		12,377,245	11,435,800
Charges		2008	2008 Budget
		CHF	CHF
Charges de personnel		8,440,538	8,743,000
Charges de biens, services et marchandises	13+19.2	2,868,110	2,295,000
Part des charges communes HES-SO Genève		411,000	416,000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		71,351	-
Charges d'infrastructures		713,628	-
Frais financiers		2,596	-
Constitution / Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	7,079	-
Constitution / Attribution aux provisions	9	52,793	-
Total charges		12,567,094	11,454,000
Résultat d'exercice		(189,849)	(18,200)

15.1 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le bilan au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements	Ref.	Retraitements sur bilan d'entrée	Retraitements de l'exercice	Situation au 31.12.2008 après retraitements
ACTIF	CHF		CHF	CHF	CHF
Actifs circulants					
Autres actifs circulants (sans changement)	1,991,556	A	-	86,057	2,077,613
Total actifs circulants	1,991,556		-	86,057	2,077,613
Actifs immobilisés					
Autres actifs immobilisés (sans changement)	65,160		-	-	65,160
Total actifs immobilisés	65,160		-	-	65,160
TOTAL ACTIF	2,056,716		-	86,057	2,142,773
PASSIF					
Fonds étrangers à court terme					
Autres fonds étrangers à court terme (sans changement)	2,049,142		-	-	2,049,142
Total fonds étrangers à court terme	2,049,142		-	-	2,049,142
Fonds étrangers à long terme					
Provisions	195,752	B	224,355	-24,353	395,754
Fonds affectés	1,670		-	-	1,670
Total fonds étrangers à long terme	197,422		224,355	-24,353	397,424
Fonds propres (sans changement)	(189,848)		-	(113,945)	(303,793)
TOTAL PASSIF	2,056,716		224,355	(138,298)	2,142,773

15.2 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2008

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements CHF	Réf. CHF	Retraitements de l'exercice CHF	Situation au 31.12.2008 après retraitements CHF
PRODUITS				
Subventions	11,509,179	-	-	11,509,179
Autres produits (sans changement)	868,066	-	-	868,066
TOTAL PRODUITS	12,377,245	-	-	12,377,245
CHARGES				
Charges de personnel	8,440,538	B	113,945	8,554,483
Frais Financiers	2,596	-	-	2,596
Autres charges (sans changement)	4,123,961	-	-	4,123,961
TOTAL CHARGES	12,567,094		113,945	12,681,039
Résultat de l'exercice	(189,849)		(113,945)	(303,794)

15.3 Conversion du bilan et du compte d'exploitation au 31 décembre

A. Immobilisations corporelles

En conformité avec la norme DiCo-GE 13, un seuil d'activation doit être défini pour chaque catégorie d'immobilisation. Ce seuil s'établit à CHF 50'000 pour toutes les catégories.

B. Provisions

Conformément à la norme DiCo-GE 11, une provision doit être comptabilisée pour les engagements à long terme en faveur du personnel. Cette provision est égale à la valeur actuelle de l'obligation, elle-même déterminée au moyen de la méthode des unités de crédit projetés.

Les ponts de retraite (voir note 12) concernent deux catégories d'employés:

- les employés déjà à la retraite et profitant d'un pont financé par la HES Genève;
- les employés en service de la HES Genève et pouvant profiter de ces ponts à l'âge de la retraite.

Le calcul de l'obligation relative à la seconde catégorie d'employés s'avérant difficile, celle-ci n'est pas comptabilisée ce qui est conforme à la norme DiCo-GE 11 qui exige que la provision soit enregistrée pour autant qu'elle puisse être calculée avec fiabilité. Par conséquent, l'impact de l'enregistrement de cette provision pour engagements à long terme au faveur du personnel est de CHF 0 au 31.12.2007 et de CHF 113'945 au 31.12.2008.

De plus, la norme DiCo-GE 26 exige une distinction entre les provisions à court terme et les provision à long terme. Cet élément implique un reclassement de CHF 224'355 au 31.12.2007 et de CHF 24'353 au 31.12.2008 dans les fonds étrangers à long terme.

Ecole supérieure des Beaux-Arts, Genève

16.1 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le bilan au 31.12.2007

	Situation au	Réf.	Reclassements	Situation au
	31.12.2007			31.12.2007
	avant			après
	reclassements			reclassements
	CHF		CHF	CHF
ACTIF				
Actifs circulants				
Liquidités	1224210		-	1,224,210
Débiteurs envers des tiers	541562	A	(10,630)	530,932
Débiteurs envers des parties liées	268,374	B	1,443,613	1,711,987
Actifs transitoires	29,550		-	29,550
Total actifs circulants	2,063,696		1,432,983	3,496,679
Autres actifs financiers	65,160		-	65,160
Actifs immobilisés (sans changement)	65,160		-	65,160
TOTAL ACTIF	2,128,856		1,432,983	3,561,839
PASSIF				
Fonds étrangers à court terme				
Créanciers	340,118		-	340,118
Dettes envers des parties liées	-	B	1,443,613	1,443,613
Passifs transitoires	517,819	C	(150,641)	367,178
Total fonds étrangers à court terme	857,937		1,292,972	2,150,909
Fonds étrangers à long terme				
Provisions	-	C	150,641	150,641
Fonds de tiers affectés	12,200	A	(10,630)	1,570
Total fonds étrangers à long terme	12,200		140,011	152,211
Fonds propres (sans changement)	1,258,719		-	1,258,719
TOTAL PASSIF	2,128,856		1,432,983	3,561,839

A. Débiteurs envers des tiers

En 2007, nous avons présenté dans les fonds et dépôts les programmes d'échanges mais avec l'adoption des normes DiCo-Ge, aux débiteurs envers des tiers se sont ajoutés les programmes d'échanges pour un montant de CHF. 10'630.-

B. Comptes courants envers des parties liées

En conformité avec la norme DiCo-GE 2, les actifs et passifs ne peuvent pas être compensés. Par conséquent, les comptes courants passifs sont reclassés dans un poste distinct "Dettes envers des parties liées" pour un montant de CHF 1'443'613.-

C. Provisions

En 2007, nous avons présenté dans le bilan les provisions aux passifs mais avec l'adoption des normes DiCo-Ge 12, la part à court terme des provisions long terme doit être présentée séparément.

16.2 Effets en vue de l'adoption des normes DiCo-GE sur le compte d'exploitation au 31.12.2007

	Situation au 31.12.2007 avant retraitements	Retraitements de l'exercice	Situation au 31.12.2007 après retraitements
	CHF	CHF	CHF
PRODUITS			
Autres produits	346,590	3,409	349,999
TOTAL PRODUITS	346,590	3,409	349,999
CHARGES			
Charges de biens, services et marchandises	1,984,184	190	1,984,374
TOTAL CHARGES	1,984,184	190	1,984,374
Résultat de l'exercice	(1,637,594)	3,219	(1,634,375)

	Situation au 31.12.2008 avant retraitements	Retraitements de l'exercice	Situation au 31.12.2008 après retraitements
	CHF	CHF	CHF
PRODUITS			
Autres produits	418,580	210,597	629,177
TOTAL PRODUITS	418,580	210,597	629,177
CHARGES			
Charges de biens, services et marchandises	2,825,865	42,245	2,868,110
TOTAL CHARGES	2,825,865	42,245	2,868,110
Résultat de l'exercice	(2,407,285)	168,352	(2,238,933)

En 2007, nous avons présenté dans le compte d'exploitation un poste "Produits exercices antérieurs" et un poste "Charges exercices antérieurs". En conformité avec la norme DiCo-GE 5, ces éléments doivent être présentés avec les produits ou charges de nature correspondante. Ainsi, un produit pour un montant de CHF 3'409 a été reclassé dans la rubrique "Autres produits" alors qu'une charge de CHF 190.- a été enregistrée dans la rubrique "Charges de biens, services et marchandises".

**MEMBRES DU CONSEIL DE LA HAUTE ECOLE DE GENEVE (HES-SO GENEVE)
au 30 décembre 2007**

NOM	PRENOM	REPRÉSENTATION
Membres externes		
1. Désigné-e-s par le Conseil d'Etat : 1 président-e et 5 personnes des milieux professionnels et des hautes écoles		
BRUNNER	Chritiane	Présidente
ERKMAN	Suren	Domaine technologie et développement durable
FONTUGNE	Stéphanie	Domaine sciences de l'ingénieur
KELLERHALS	Jean	Domaine hautes écoles
MARSOL	Anne	Domaine arts et culture
2. Désigné-e-s par les partenaires sociaux : 2 membre des syndicats d'employés et 2 membres des employeurs		
WEBER	Françoise	Communauté genevoise d'action syndicale
BOURQUIN	Nicole	Communauté genevoise d'action syndicale
LORENZI	Mauro	Union des associations patronales genevoises
MOIA	Pierre	Union des associations patronales genevoises
Membres internes		
3. Elu-e-s par le corps enseignant : 7 représentants-e-s (un-e par école)		
DAEHNE	Peter	HEG
BERTHOUD	Marianne	HEdS
FEDIER	Barbara	HEAD
LAVANCHY	Nicole	HETS
VINCENT	Michel	HEPIA, site Genève
TRANCHELLINI	Michael	HEPIA, site Lullier
POIATTI	Myriam	HEAD
4. Elu-e-s par le corps intermédiaire : 2 représentants		
BOLOGNA	Guido	HES
5. Elu-e-s par le personnel administratif et technique : 2 représentant-e-s		
GLORIOSO	Mario	HES
GUILLET	Michel	HES
6. Elu-e-s par les étudiant-e-s : 7 représentant-e-s (un-e par école)		
HINNEN	Jessica	HEG
BON	Frédéric	HEPIA, site Genève
GALLAY	Mark	HEdS
PASCHE	Sabrina	HEPIA, site Lullier
GIRARD	Gaetan	HEAD
LUTHI	Badia	HETS

Rapport annuel 2008 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,
Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément aux dispositions des conventions régissant la HES-SO et la HES-S2, la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des parlements qui y ont délégué des membres. Le présent rapport couvre l'année 2008.

Le bureau de la commission est composé des chefs des délégations cantonales, soit Mmes et MM. les députées et députés

Anne-Marie Depoisier	VD	
Jean-Albert Ferrez	VS	
Paul Froidevaux	JU	
Marianne Guillaume-Gentil	NE	
Janine Hagmann	GE	Présidente de la commission en 2008
Jean-Pierre Rérat	BE	
Benoît Rey	FR	Vice-président de la commission en 2008

Résumé

La commission a maintenu en 2008 son rythme de trois séances plénières.

- Elle a reçu, en mars, Mme Ursula Renold, directrice de l'OFFT, pour aborder les conditions d'autorisation de gestion des HES.
- Elle a pris connaissance en avril des boucllements provisoires 2007 et avant budget 2009, avant de prendre connaissance en septembre des boucllements définitifs des comptes 2007 et du budget 2009.
- Le Masterplan Cantons/Confédération 2008-2011 ainsi que les processus de financement fédéral et intercantonal HES ont été commentés.
- La convention de perméabilité UNIS/HES et l'Accord de Nice ont été présentés.
- Un état des lieux sur les travaux de préparation d'une nouvelle convention intercantonale a été demandé.
- Elle a pris connaissance en septembre du rapport d'information des comités stratégiques et propose aux parlements cantonaux d'en prendre acte.
- Elle a abordé, avec les représentants des cantons affiliés à ARC, le contenu d'actes législatifs déposés par des députés, pris connaissance des comptes 2007 et d'une proposition de budget 2009, s'est informée de l'avancement de la préparation de la convention intercantonale et a élu le président et le vice-président pour 2009.

Tous ces points sont repris et détaillés dans le présent rapport.

I. Fonctionnement de la commission

La commission a siégé à trois reprises en 2008, selon un rythme désormais établi : en mars pour traiter de thèmes génériques ayant trait au système HES ou à la HES-SO, en avril pour un premier traitement des comptes (bouclement provisoire) et du budget (lignes directrices), et en septembre pour le rapport d'information des comités stratégiques et les versions finales des comptes et budgets. Le bureau s'est réuni à chaque fois quelques jours auparavant, afin d'organiser les travaux de la commission et de les coordonner avec ceux des délégations cantonales, qui, en règle générale, se réunissent préalablement dans chaque canton.

En 2008, la délégation jurassienne a vu un changement à sa tête à la suite du départ de Mme Anne Seydoux, élue au Parlement fédéral. Cette dernière a été félicitée pour son accession au Conseil des Etats. Elle a été remplacée par M. Paul Froidevaux, qui n'a pas souhaité, à ce stade, reprendre la vice-présidence 2008 laissée vacante par Mme Anne Seydoux. C'est le représentant de la délégation fribourgeoise, M. Benoît Rey, qui a été élu vice-président.

Etant donné que le sort de la HES-SO se décide en partie à l'OFFT, la commission avait déjà souhaité rencontrer Mme Ursula Renold, Directrice de l'OFFT, en 2007. Cette dernière, tout en se montrant favorable à participer à une séance, avait décliné à deux reprises l'invitation, ne souhaitant pas se rendre devant la commission avant que les négociations avec la HES-SO aient abouti. A la session de mars 2008, la commission a reçu Mme Ursula Renold, qui a pu s'exprimer sur cette thématique.

II. Séance du 10 mars 2008

COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE DES COMITÉS STRATÉGIQUES, MME ANNE-CATHERINE LYON

Dans un souci du détail, Mme A.-C. Lyon a souhaité clarifier un certain nombre de termes et acronymes utilisés dans le domaine très complexe du tertiaire. Sur ce plan, la nouvelle loi aura le mérite de regrouper tout sous un même toit et d'harmoniser le langage.

Dans la question des passerelles, par exemple, le document de référence est les Directives de la Conférence universitaire suisse (CUS ; www.cus.ch). Ces directives fixent les principes politiques et autorisent la perméabilité entre les types de hautes écoles du tertiaire. La mise en oeuvre de ces principes a été confiée à la Conférence des recteurs des universités de Suisse (www.crus.ch), et à la Conférence des recteurs des Hautes écoles spécialisées de Suisse (www.kfh.ch). Une troisième conférence a été associée à ce travail, celle des HEP (www.cohep.ch). Ces trois conférences ont été chargées d'établir une table de conversion, à savoir déterminer avec quel titre de l'une des hautes écoles il est possible de poursuivre une formation dans un autre type de haute école, et selon quelles conditions (passage direct ou moyennant un complément de formation pouvant aller jusqu'à 60 crédits). Cette table des conversions a été avalisée au niveau politique par la CUS et par la CFHES (Commission fédérale des HES - <http://www.bbt.admin.ch/themen/hochschulen/00176/00180/index.html?lang=fr>).

Des précisions sur le financement de masters par les étudiants ont été apportées : une possible confusion au niveau du vocabulaire peut surgir, puisque le législateur a choisi deux fois le mot « master ». La première fois dans le sens du cycle de formation de Bologne, c'est-à-dire d'un master d'enseignement public où les étudiants paient une taxe annuelle de 1'000 francs par an, comme pour les bachelors. En revanche, lorsqu'il est question de master de formation continue (master d'enseignement avancé ou Master of Advanced Studies - MAS), ce type de formation doit être autofinancé. Il s'agit de formations suivies généralement en cours d'emploi et qui comportent environ 60 crédits, l'équivalent d'un an et

demi à deux ans d'études. Ce type de produit est offert dans une fourchette allant de 12'000 à 30'000 francs. C'est là notamment une des conséquences du masterplan Cantons/Confédération, qui impose l'autofinancement de ces formations. Il en va de même pour les masters de formation continue des universités.

DÉCISIONS DE LA CONFÉDÉRATION VALIDANT HUIT FILIÈRES MASTER DE LA HES-SO

Il est réjouissant de constater la qualité du débat qui se tient de manière intensive avec la Confédération sur les dossiers majeurs en cours, débat qui génère des solutions constructives. C'est sous la pression forte et constante de la Confédération que les HES ont pu faire monter le niveau des formations qu'elles dispensent.

M. Marc-André Berclaz, président des comités directeurs de la HES-SO, a commenté une présentation des huit filières de masters autorisées par la Confédération. Il en a précisé le contexte, l'organisation et la manière dont la HES-SO va évoluer dans ce domaine. Le fil rouge qui a guidé les HES dans la mise en place des masters est la nécessité de réunir les activités d'enseignement, les ressources, les compétences et de mettre les offres en commun pour en limiter la prolifération.

Les exigences sévères imposées aux HES portent sur le nombre minimal d'étudiants, mais également sur la preuve d'excellence dans le domaine enseigné, qui se démarque par la recherche. Il faut démontrer que la recherche a un impact national ou international, qui se mesure ici par l'obtention auprès de partenaires extérieurs d'un million de francs au minimum par orientation, ou unité de recherche. Les masters sont limités à 90 crédits (c'est le cas aussi pour près de la moitié des masters de l'Université de Lausanne, par exemple) et doivent se distinguer de l'offre des masters de formation continue (Master of Advanced Studies). Ils ne doivent en aucun cas concurrencer les masters des universités. L'offre est limitée à un nombre minimum de masters à répartir de manière adéquate sur le plan suisse. Elle doit être en adéquation avec les moyens financiers mis à disposition dans le cadre du message FRI 2008-2011 et avec les exigences du monde du travail. Chaque HES doit accréditer chacune de ses filières de master.

L'organisation des filières de master a été coordonnée au niveau national par les conférences nationales des directions d'écoles concernées (conférences de branches). Celles-ci ont opté pour une programmation en deux parties : l'une, centralisée, qui offrira environ 30 % du volume des 90 crédits, l'autre décentralisée pour le reste du cursus. Trois sites centraux ont été retenus pour toute la Suisse : Zurich, Berne et Lausanne. Pour la HES-SO, cette manière de faire permet de décentraliser les orientations d'études et les unités de recherche dans chacun de ses sites, dans chacun des cantons. Pour ce qui concerne le domaine des arts et de la musique, l'organisation est plus libre en fonction de leurs modes d'organisation spécifiques. M. Berclaz mentionne encore le concept particulier de la filière information documentaire qui est organisé avec l'Université de Montréal. Ainsi, les étudiants de la HES-SO suivront le programme de première année au Québec et, en retour, les étudiants canadiens se rendront à Genève pour leur deuxième année d'études.

Dans les dossiers en suspens, on retiendra que, dans le domaine de l'économie et des services, la HES-SO n'a pas pu faire certifier toutes les orientations parce qu'elles ne répondent pas aux éléments de qualité ou de masse critique définis. La filière de master en sciences de l'ingénieur-e doit encore faire avaliser ses neuf MRU (Master Research Units) et la filière de master en sciences de la vie doit être organisée avec trois autres HES pour des raisons d'effectifs : cette dernière devrait être autorisée tout prochainement. En ce qui concerne le master du domaine de la santé, dont il a beaucoup été question dans la presse, la Confédération requiert une coordination au plan national entre les différents niveaux de formation et en lien avec les universités. Un groupe de travail planche sur ces questions pour

proposer un projet national cohérent dans le but d'obtenir l'autorisation d'ouvrir ce master en 2009. M. Berclaz précise que pour la rentrée 2008, il n'y avait pas encore de détenteurs de Bachelors HES pour suivre cette formation en santé, puisque les premiers titres de bachelors en soins de la HES-SO seront décernés à compter de l'année prochaine. A terme et globalement, il devait y avoir quelque 500 étudiants dans le domaine des masters en Suisse occidentale. Mme A.-C. Lyon a tenu à souligner que les HES et les HEP n'ont pas la même liberté que les universités et les EPF en matière de création de masters. Elles sont soumises à un modèle réglementé sur autorisation. En effet, si le master fait partie intégrante du grade visé dans le cadre des universités et des EPF, il en va différemment pour les HES, qui délivrent des bachelors professionnalisants et dans le cadre desquelles le master est un titre postgrade. Les deux exceptions à cette règle sont les domaines de l'architecture et de la musique, où le master fait partie intégrante du cursus.

PRÉSENTATION DU DOMAINE MUSIQUE DANS LE CADRE DE LA HES-SO

Mme A.-C. Lyon a fait un utile rappel historique de l'entrée dans la HES-SO des différents domaines qui la constituent aujourd'hui. A la création des HES, seuls les domaines historiques de l'ex-OFIAMT étaient sous la responsabilité de l'OFFT, c'est-à-dire les domaines Sciences de l'ingénieur-e, Economie et services, et Design. Les rejoignaient après coup les domaines SSA (Santé/Social/Arts), jusque-là sous la responsabilité de la CDIP. Dans le domaine de la musique, c'est donc la commission mise en place par la CDIP qui a obtenu la reconnaissance des Conservatoires de Genève et de Lausanne, tandis que les dossiers déposés par les Conservatoires de Fribourg, Neuchâtel et Sion n'obtenaient pas le label pour des raisons de masse critique et d'environnement culturel. Afin de préserver l'enseignement professionnel de ceux-ci, les cantons de Genève et de Vaud ont proposé de les rattacher à leurs conservatoires. Le processus s'est révélé très complexe et la HES-SO a trouvé auprès de l'OFFT une écoute constructive pour aboutir à la mise en place de lieux d'enseignement décentralisés.

Au titre de conseillère d'Etat qui a mené les tractations pour le canton de Vaud avec les cantons de Fribourg et du Valais, Mme A.-C. Lyon a décrit les conditions de mise en place de sites décentralisés. Les conditions de rattachement font l'objet de conventions entre les cantons concernés. En vertu de ce concept, le Conservatoire de Lausanne (CdL) accueille deux antennes, l'une à Fribourg et l'autre à Sion. Le personnel des antennes est rattaché au CdL, qui assume également la responsabilité académique et financière de l'ensemble. Dans le même temps, le CdL, enrichi de la filière jazz en 2006 et aujourd'hui des filières professionnelles de Fribourg et de Sion, doit assurer son accréditation. En tout état de cause, il n'y a pas d'hégémonie de la part du CdL vis-à-vis des filières accueillies. C'est dans cet état d'esprit également que le travail de rattachement des filières professionnelles neuchâteloises au Conservatoire de Genève est engagé. Bien menée, l'opération aura des retombées positives pour toutes les parties, garantissant de manière cohérente un enseignement vivant sur plusieurs sites.

La date de la signature des conventions fixée par protocole de décision au 1er mars 2008 a été abordée. Sur le plan du calendrier, les Comités stratégiques ont eu à coeur de ne pas mettre sous pression le canton de Neuchâtel dans son mode de réflexion. Toutefois, il est maintenant impératif d'établir des bases légales pour ce domaine afin de ne pas perdre le financement de la Confédération. Les Comités stratégiques prenant les décisions idoines lors de leur séance d'avril, il n'y avait donc pas de crainte à avoir quant au dépassement du calendrier s'agissant de la signature des conventions.

PRÉSENTATION DE MME URSULA RENOLD, DIRECTRICE DE L'OFFT : CONDITIONS D'AUTORISATION DE GESTION DES HES

Commentaires sur l'autorisation de gestion des HES dans un système d'éducation qui a subi un grand nombre de changements :

Il faut rappeler l'indispensable coordination des hautes écoles en Suisse (10 universités, 2 EPF, 7 HES publiques, 1 HES privée, puis 13 HEP d'obédience cantonale) pour assurer un système cohérent. Si, à ce jour, la HES-SO n'a pas été en mesure de remplir toutes les conditions d'autorisation requises, c'est principalement en raison des réformes successives du système survenues durant ses dix années d'existence. Aujourd'hui, l'étape impérative à franchir est l'intégration du secteur des arts dans un des concordats, condition sine qua non pour assurer une base légale au subventionnement du domaine par la Confédération. Cette phase est à bout touchant et Mme U. Renold est confiante quant à l'issue du dossier.

L'objectif principal est la qualité cependant, la HES-SO devant remplir aussi une mission de recherche, surtout dans les filières de master. Le Master est un titre d'excellence et se destine à une élite. Dès lors, la question à se poser est de savoir combien de masters il est opportun de créer. Le public visé au niveau master, et cela est vrai également pour les universités, est à vocation au minimum nationale, voire internationale. Par conséquent, le bassin d'emploi est à cette échelle. Descendre en-dessous des minima d'effectifs fixés, sauf exception pour des filières très particulières, entraînerait des coûts trop importants. Un des objectifs de la création de masters est la formation du futur corps enseignant des HES : aujourd'hui, ces filières, voire les doctorats, sont indispensables pour peu à peu en créer la relève et répondre au principe selon lequel le corps enseignant doit justifier d'au moins un niveau de plus que les personnes à qui il enseigne.

Trois questions ont été posées à Mme U. Renold :

1. comment conçoit-elle le problème dans la perspective fédérale, alors même que la loi préconise une politique de proximité avec le tissu économique régional ?
2. L'exigence de lever un million de francs de fonds exogènes pour la recherche est possible dans le domaine des sciences de l'ingénieur-e, qui s'appuie sur l'industrie. En revanche, dans les domaines de la santé et du travail social, il est plus difficile d'obtenir des fonds de la part des collectivités publiques elles-mêmes contraintes de serrer les cordons de la bourse : comment atteindre le quota prévu ?
3. La formation continue constitue une exigence de la Confédération ; or, aucune statistique relative aux effectifs d'étudiants ne comprend les étudiants en formation continue. Est-il prévu d'englober ces derniers dans les statistiques ?

Sur la question des masses critiques, Mme U. Renold a rappelé que le jeu est clair du point de vue de la Confédération et que le problème est lié à la structure d'organisation : soit la HES-SO maintient une organisation en réseau avec de petites écoles, donc des effectifs sous-critiques, soit elle concentre certaines filières sur certains sites pour obtenir la masse critique. A cet égard, l'organisation prévue pour le domaine de la musique est adéquate.

En ce qui concerne la recherche, Mme U. Renold confirme qu'en effet le développement de la recherche dans les secteurs traditionnels (sciences de l'ingénieur-e, Economie et services, Design) est très différent de celui des domaines SSA. Dans les arts (musique), la recherche n'est pas primordiale. En l'occurrence, le master est le seul titre qui permet d'entrer dans la profession, c'est la règle pour entamer une carrière sur le plan international. Dans le domaine social, qui s'est vu attribuer des masters parce qu'il remplit les critères, il existe une tradition de recherche et les montants alloués par les fonds nationaux CTI ou DORE attestent de la performance du domaine. Dans le domaine de la santé, il convient de bien définir les profils. Au niveau master, il faut examiner comment la recherche est organisée. Il est notamment important de veiller à l'interdisciplinarité entre la médecine et les masters en

nursing science qui, il est vrai, bénéficient d'un financement différent de celui des filières traditionnelles (ingénierie, gestion et design).

Pour ce qui est de la formation continue, l'OFFT a cessé d'octroyer des autorisations et de financer ce secteur depuis 2006. Les HES ont toute latitude de se profiler dans ce domaine. Enfin, en ce qui concerne la prise en compte des étudiants en formation continue, l'OFFT ne communique aucune donnée. Le dossier statistique est géré par l'OFS et ne concerne pas le calcul des masses critiques en formation de base. Il est du devoir des politiques de s'interroger sur ces éléments par rapport aux deniers publics, de réfléchir à la meilleure manière de dégager des ressources et de concentrer les efforts sur des filières qui font la force d'une école. Ce type de démarche toutefois est de la seule responsabilité des cantons.

Sur la question de l'enseignement « hors sol », Mme U. Renold considère qu'un regroupement est nécessaire au vu de l'exiguïté du pays. Au niveau HES, il convient de promouvoir la mobilité. Quant au choix du lieu, il n'est pas l'affaire de la Confédération : celle-ci gère le système et fixe les critères-cadre. La concertation du tronc commun permet d'équilibrer les financements au bénéfice du travail de laboratoire de la deuxième partie du cursus. Après le tronc commun théorique, les étudiants en master dans les domaines sciences de l'ingénieur-e et économie se rendront dans les laboratoires les plus pointus dans nos écoles. Sans cours centralisés, l'organisation de la spécialisation ne pourrait se faire pour des raisons économiques ou alors elle serait concentrée sur un ou deux sites, ce qui favoriserait un système organisationnel à deux vitesses. Si, au niveau master, la Suisse veut être un partenaire sur le plan international, il faut concentrer les compétences. Le lieu en soi n'est pas primordial.

Dans le domaine des masters, les hautes écoles sont à la fois dans un contexte de collaboration et de concurrence. Le système de subventionnement fait que chaque étudiant rapporte de l'argent ; la concurrence est vive entre les différentes institutions pour les attirer, il suffit de regarder autour de soi. Il faut se battre. La chance de la Suisse est d'avoir une forte densité de hautes écoles quand on sait que l'ensemble de ses étudiants du tertiaire représente les effectifs d'une université moyenne en France.

En lien avec les exigences de masse critique, il est relevé que la répartition des HES est très fragmentée. Pourquoi une HES pour le Tessin, qui est une très petite zone ? Quant au financement, la Confédération honore-t-elle ses engagements vis-à-vis des HES ?

A la première question, Mme U. Renold répond qu'il s'agit là d'un problème de culture et de respect des minorités, et non pas de chiffres : la SUPSI a été créée pour permettre l'enseignement en italien. L'exception tessinoise au niveau de la formation bachelier doit permettre d'enseigner dans la langue de la région qui emploiera les futurs diplômés. C'est aussi au nom du respect de la diversité culturelle que la Confédération tient compte des différentes spécificités en dépit des directives très strictes qui sont les siennes, et cela vaut aussi pour la HES-SO. Au niveau master, la question de la langue se pose différemment : on ne s'adresse pas au même type d'étudiants. Auparavant, il existait en Suisse plus de 60 écoles aujourd'hui concentrée dans sept HES : on aurait en effet pu n'en créer que deux, ce qui n'aurait pas manqué de compliquer la situation. D'autres HES regroupent plusieurs cantons dans un même concordat. La répartition en sept HES est adéquate.

A l'origine, les cantons romands avaient réfléchi à la création de deux HES pour la Suisse occidentale : un axe rhodanien (Valais, Vaud, Genève) et un axe arc jurassien + plateau (Neuchâtel, Jura, Berne, Fribourg). Finalement, ils ont opté pour une seule HES pour l'espace Suisse occidentale, de sorte à créer un pôle cohérent. Ce choix est celui des cantons et la Confédération n'a fait que suivre la proposition qui était faite. Aujourd'hui, l'OFFT et la Conseillère fédérale Mme D. Leuthard comprennent bien la complexité du système HES et sont convaincus de l'avantage du découpage en sept HES pour le pays :

cette conviction est à transmettre maintenant auprès du Département fédéral des finances et du Département fédéral de justice et police, qui vont se prononcer ces jours sur ces éléments. Pour le surplus, on peut toujours se demander si le nombre de sept est idéal, toujours est-il que la situation est celle-là.

En ce qui concerne le financement des forfaits HES, Mme U. Renold rappelle que depuis 2006, il existe un nouveau régime pour calculer la part qui incombe à la Confédération : celle-ci paie pour les bachelors et la recherche, mais exclut les services et la formation continue. Elle affirme qu'ainsi la Confédération remplit son contrat en conformité avec le masterplan établi de concert avec la CDIP.

La HES-SO doit-elle modifier son système de gouvernance ? Si oui, où en sont les tractations et quel est le modèle qui prévaudra ?

Dans un système aussi complexe que celui de la HES-SO, on ne peut attendre une révolution, mais une évolution de la structure d'organisation, tout en respectant la réalité et prenant en compte les réformes en cours. Ce que la Confédération attend de la HES-SO, c'est qu'elle clarifie maintenant le système de contrats de prestations. Une autre exigence à réaliser est la révision des concordats, à savoir la rédaction d'un concordat unique qui intègre le domaine des arts. Sur ces dossiers, les Comités stratégiques peuvent compter sur la collaboration de l'OFFT.

Quant à la localisation des masters, M. Berclaz précise que toute la mise en place des concepts de masters a été réalisée par les écoles. Il ne s'agit donc pas d'une démarche de haut en bas, mais de bas en haut. Il a été demandé à chacune des écoles de faire ses propositions pour les orientations, respectivement les unités de recherche qu'elle souhaitait organiser sur son site, les conditions étant de garantir un certain volume de recherche et la possibilité d'obtenir un nombre suffisant d'étudiants. L'objectif de cette forme de concours était que chacun des sites de la HES-SO puisse organiser au moins une de ces orientations ou unité de recherche, moyennant le respect des règles fixées. Par conséquent, toute la partie laboratoire ainsi que la partie approfondissement dépendent de l'offre faite par les écoles et de leur performance.

Mme U. Renold a fourni ensuite des explications par rapport au master en santé, rappelant que ce domaine est réglementé par la communauté européenne. Avant 2005, en Suisse, les professions de la santé étaient sous la responsabilité de la CDIP, donc des cantons, et de la CDS (Conférence des directeurs de la santé). L'OFFT a repris les compétences pour le niveau haute école dès la fin 2005. Au niveau ES (écoles supérieures), l'OFFT gère les compétences génériques et le contenu des diplômes, tandis qu'au niveau HES, il ne gère que les compétences génériques. Il est donc nécessaire de vérifier s'il convient de créer une loi fédérale pour les professions de la santé. En effet, un master en santé existe à l'Université de Bâle ; or, le problème est qu'il n'est pas intégré dans la loi sur les médecins. En soi, le master en santé n'est pas contesté, en revanche la Confédération considère qu'il faut maintenant clarifier toutes les questions de niveaux et de compétences à l'échelle du pays, notamment pour garantir un accès sur le terrain à tous les étudiants, mais aussi pour fixer une référence pour la reconnaissance des titres des professionnels de la santé venant de l'étranger, sachant que la Suisse recrute un tiers d'étrangers dans ce secteur.

Dans cette perspective, l'OFFT a mis sur pied deux groupes qui travaillent simultanément. L'un planche sur la clarification des niveaux entre ES et HES et oeuvre à la mise en place d'un cadre uniforme au niveau fédéral pour le contenu et les compétences professionnelles. Parallèlement, un autre groupe de travail s'occupe des critères à mettre en place pour le master, travail qu'il mène en collaboration avec l'Université de Bâle. En ce qui concerne le master en santé, il est regrettable que cette formation n'ait pas pu voir le jour. Dans quelle mesure le report de l'autorisation est-il susceptible de la mettre en péril ? Il existe deux groupes de travail, l'un chargé de revoir toutes les compétences nécessaires aux différents

titres dans tout le système des professions de la santé et l'autre chargé d'analyser dans quelle mesure il est possible d'envisager une interdisciplinarité d'un master santé au niveau suisse.

Quelles sont les garanties que l'OFFT peut donner pour que ces travaux aboutissent au niveau suisse ?

En ce qui concerne le modèle de financement des étudiants étrangers, la question se pose dans tous les secteurs de HES. La proposition de considérer la Confédération comme 27^{ème} canton pour prendre en charge les forfaits pour les étudiants étrangers n'a pas abouti. Actuellement, chacun des 26 cantons doit assumer le coût des étudiants étrangers et il est vrai que ceux-ci sont particulièrement nombreux dans le domaine de la musique. Des modèles financiers sont à l'étude dans le cadre de la HES-SO pour voir comment résoudre cette question. Il n'y a pas d'étude sur le plan national en la matière.

III. Séance du 14 avril 2008

ETAT DES LIEUX PAR RAPPORT A LA NOUVELLE CONVENTION

Mme A.-C. Lyon a relevé l'évolution positive du dossier avec l'autorisation du Conseil fédéral de gérer la HES-SO, confirmée le 2 avril. C'est bien entendu un très grand soulagement pour les Comités stratégiques, puisqu'à un certain moment on pouvait craindre la perte de tout ou partie de la subvention fédérale, voire une mise en danger de l'institution elle-même et des titres qu'elle délivre. Mme A.-C. Lyon s'est réjouie de cette autorisation qui, contrairement à celle qui avait été octroyée en 2003, n'est assortie d'aucune condition.

Ce résultat découle d'un très important travail de recherche de solutions équilibrées, à savoir la bonne articulation entre une centralisation raisonnée des activités qui doivent l'être et la garantie d'une marge de manœuvre et de compétence propre à chacune des écoles. Dans son courrier, la Confédération admet explicitement que la HES-SO est la plus complexe des HES de par sa structure politique et réaffirme la qualité des missions réalisées tant dans l'enseignement que dans la recherche. Elle prend en compte les efforts considérables de simplification qui ont été faits sur le plan de la gouvernance. Elle énonce en revanche des exigences impératives sur le calendrier que les Comités stratégiques ont eux-mêmes proposé, à savoir la remise au 30 novembre 2008 d'un avant-projet de convention unique. Le délai de réalisation est donc fort court. Parallèlement, il s'agira de régler le problème de l'intégration du domaine musique à l'institution, condition sine qua non pour que les conservatoires reconnus et leurs filiales puissent délivrer des titres HES. Cette intégration passe par la signature, d'ici fin juin, d'une déclaration d'intention de chacun des sept Gouvernements cantonaux en faveur du rattachement des nouveaux domaines. Cette procédure agréée par l'OFFT permettra de pallier l'absence de référence légale pour les domaines artistiques jusqu'à la mise en vigueur de la convention unique et évitera de passer devant les parlements.

Cependant, la satisfaction de recevoir l'autorisation de la Confédération a été sévèrement assombrie par le dépôt, le 9 avril, d'une motion auprès du Grand Conseil bernois par un député qui demande rien de moins que dissocier la HE-Arc de la HES-SO. Il préconise la création d'une HES bilingue en fusionnant la HE-Arc et la HES bernoise. Profondément déçue par ce procédé, Mme A.-C. Lyon a souhaité faire part de ses réflexions. Elle a souligné combien la construction de multiples hypothèses pour que tout le monde y trouve son compte l'a préoccupée. Après cette période de travail très intense récompensée par l'autorisation du Conseil fédéral, elle n'est plus encline dorénavant à se soumettre à de nouvelles « contorsions » pour aller à l'encontre d'exigences tous azimuts. Le divorce de la HES-SO préconisé par le motionnaire porte Mme A.-C. Lyon à rappeler que de nombreuses autres hypothèses organisationnelles régionales pourraient être imaginées, notamment dans

le Canton de Vaud qui dispose de la masse critique pour créer un campus de très grande envergure. Mme A.-C. Lyon a demandé aux députés présents de transmettre à leurs collègues que les limites sont atteintes et a rappelé que le travail qui a été fait jusqu'ici a constamment été guidé par la recherche de solutions équilibrées. Ainsi, par exemple, l'hypothèse de créer un établissement de droit public intercantonal indépendant et de réunir l'ensemble du personnel HES-SO sous un employeur unique a-t-elle été abandonnée. Le travail avance, mais les solutions doivent maintenant se concrétiser rapidement, ce que les agitations perpétuelles venant de l'extérieur rendent difficile.

Face aux avertissements de l'OFFT, alors même que la haute qualité des diplômes est reconnue, les comités stratégiques et la direction de la HES-SO étaient tout aussi perplexes d'entendre que la HES-SO pouvait être pénalisée pour des motifs de gouvernance. Lors des entretiens avec Mme D. Leuthard et les responsables de l'OFFT, il a été identifié que l'origine des critiques sur des questions juridiques et de gouvernance relevaient de leur souci d'obtenir pour la HES-SO le feu vert du Département fédéral des finances et du Service juridique. Pour ce dernier, le fait que la convention intercantonale HES-S2 comporte un certain nombre de lacunes, notamment l'absence de mention des domaines artistiques, était un réel sujet de préoccupation. Le dialogue et les solutions esquissées ont heureusement porté leurs fruits.

Mme A-C Lyon a été remerciée pour les efforts qu'elle a consentis et encouragée à poursuivre, à maintenir le cap pour que les restructurations faites ces 10 dernières années permettent l'intégration dans un moule commun. Le dépôt de la motion est le fruit d'une démarche personnelle de son auteur ; elle n'a fait l'objet d'aucune concertation avec la délégation bernoise, qui s'en distancie formellement.

AVANT-PROJET DE FUTURE CONVENTION

Sur le dossier qui devra être remis à la Confédération en novembre 2008, une demande est formulée : la CIP veut l'assurance d'une consultation préalable au niveau parlementaire. La mise en consultation de l'avant-projet de convention doit être soumise à la commission interparlementaire avant d'être remise à la Confédération.

En ce qui concerne l'avant-projet de la future convention, il est évident que les parlements auront un rôle déterminant à jouer : la future convention qui doit être finalisée par les comités stratégiques est régie par le texte de la convention des conventions et postule la mise sur pied d'une commission parlementaire intercantonale ad hoc pour procéder à son examen. A ce propos, il serait souhaitable que les députés qui auront à se prononcer sur l'avant-projet de convention HES au titre de la convention des conventions soient les mêmes personnes que celles qui forment la commission interparlementaire de contrôle, laquelle bénéficie d'une bonne connaissance de la HES-SO. Elle serait ainsi associée très rapidement et complètement au processus de consultation. Les bureaux des Grands Conseils en ont été avertis.

Par ailleurs, en ce qui concerne le fonctionnement des comités stratégiques, Mme A.-C. Lyon a rappelé une fois encore qu'ils sont régis par la règle de l'unanimité : par conséquent, toute décision requiert l'accord de chacun des conseillers d'Etat qui y siègent. Si un objet n'obtient pas l'unanimité, les comités stratégiques cherchent la solution qui saura rallier toutes les voix. Il n'existe aucune possibilité de proclamer un diktat contre l'un ou l'autre canton. En ce qui concerne l'articulation de la HE-ARC, son implantation et les problèmes d'infrastructures qui y sont liés, ils relèvent de la seule responsabilité des cantons partenaires de la HE-ARC. La HES-SO n'a pas à intervenir sur la question. En l'occurrence, durant cette période d'incertitudes dans les cantons de la HE-ARC, les comités stratégiques ne pouvaient que souhaiter une solution consensuelle pour éviter une fragilisation de l'ensemble du dispositif.

En ce qui concerne la recherche de locaux, Mme A.-C. Lyon a rappelé les propos tenus par Mme U. Renold, selon lesquels la décision de regrouper les cours théoriques communs a été prise par les directions des écoles, domaine par domaine. Au plan suisse, ces cours qui représentent un tiers du cursus master, seront centralisés à Berne, Lausanne et Zurich. Pour la HES-SO, les comités stratégiques ont ratifié la volonté des écoles de centraliser l'enseignement théorique à Lausanne, d'où la recherche de locaux adéquats. La suite du cursus master sera organisée sur chacun des sites candidats. Il n'y a pas lieu de s'agiter en coulisses sur des décisions prises à la demande expresse des sites de formation : la procédure en la matière a été parfaitement transparente. De plus, elle permet la décentralisation de la partie pratique de la formation pour le domaine des sciences de l'ingénieur-e dans l'ensemble des sites de la HES-SO, sans exigences complémentaires de masses critiques. C'est une opportunité unique de maintenir des petits effectifs délocalisés et d'éviter la centralisation de filière sur un seul des sites de la HES-SO !

Les comités stratégiques recherchent la meilleure articulation possible entre centralisation et autonomie des écoles. Cette volonté de prendre en compte les intérêts de chacun est évidente.

PRINCIPES DE BOUCLEMENTS PROVISOIRES DES COMPTES 2007

Le directeur financier, M. Grossen, a rappelé l'agenda 2008 du processus financier : les budgets sont présentés en trois phases et les boucllements en deux phases. En avril, c'est une présentation des boucllements provisoires avant de revenir, à l'automne, avec les boucllements définitifs.

Il est demandé qu'au rapport final figurent expressément deux points qui paraissent importants, à savoir une information aux fins de comparaison sur l'utilisation du pot commun avec le détail, par secteur et par site, des performances des écoles en matière de recherche. Par ailleurs, il est constaté une augmentation de deux millions de francs en faveur des écoles privées. Ces dernières sont-elles habilitées à augmenter leurs effectifs sans limitation ?

M. Grossen a précisé que, dans le cas de l'Ecole hôtelière de Lausanne, il y a eu, sur l'exercice 2007, un double effet au niveau des comptes. Le premier est lié à la croissance des effectifs et le second découle du changement du système académique, puisque l'EHL s'est alignée sur la HES-SO, passant de deux rentrées annuelles à une seule rentrée, ce qui a provoqué pour 2007-2008 une augmentation en lien avec la juxtaposition de plusieurs volées d'étudiants. M. Grossen a rappelé que la convention financière avec l'EHL prévoit un financement forfaitaire au-delà duquel un financement supplémentaire est accordé par tranches d'étudiants. Il n'y a pas de plafonnement du nombre d'étudiants puisque la filière n'est pas régulée. Cette spécificité a été mise en évidence dans le rapport 2007, de même que celle mentionnée plus haut, à savoir la répartition des fonds pour la recherche.

PROJET D'AVANT-BUDGET 2009

Une fiche de synthèse de projet d'avant-budget 2009 a été présentée et amène quelques commentaires : une forte différence de coûts standards entre la formation d'un ingénieur et celle d'un musicien, par exemple, est constatée. La différence est directement liée à l'encadrement des étudiants et découle de l'organisation spécifique des études. Dans le domaine de la musique en effet, celle-ci repose principalement sur un enseignement individualisé.

M. Grossen précise qu'il s'agit ici de l'avantage de bien public (étudiants envoyés d'un canton à l'autre dans le périmètre HES-S2). L'explication de la différence est, en sus du coût d'enseignement plus élevé pour les filières des nouveaux domaines, également liée à la proportion d'étudiants étrangers plus forte que dans les domaines existants.

L'éventualité d'une modification, revue à la baisse, des forfaits 2008 est en effet liée aux discussions dans le cadre de l'accord AHES, qui règlemente le financement des étudiants entre cantons. Le financement selon l'accord AHES vient compenser ce qui n'est pas financé par l'OFFT. Dès lors qu'à partir de 2008 l'OFFT élèvera son financement des forfaits S2 à 30 %, le groupe AHES craint un surfinancement et élabore une série de forfaits qui prennent en compte les coûts standards calculés par l'OFFT, lesquels ont servi de base à l'élaboration du Masterplan 2008-2011. Les négociations autour d'un nouveau forfait se tiennent dans le cadre de la CDIP et les écoles n'ont que peu de poids dans la discussion. Une diminution des forfaits pose problème à la fois au niveau de la gestion des écoles et au niveau des budgets cantonaux.

PRESENTATION DU MASTERPLAN CANTONS/CONFEDERATION 2008-2011

M. Berclaz tient à rappeler que le Masterplan est une convention signée entre les cantons et la Confédération. Il ne s'agit nullement d'une émanation de l'OFFT ou de la HES-SO. La construction du Masterplan sur une période de quatre ans est basée sur les plans financiers et de développement de chacune des HES. Celles-ci ont déposé, à fin 2005, leurs plans financiers comportant les chiffres de l'époque et des appréciations de développement. Le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche et l'OFFT ont fait ensemble un projet de budget qui cumule la totalité des besoins pour l'ensemble des hautes écoles, appelé message FRI. Ce dernier a démontré des besoins plus importants que ce que prévoyaient les cantons et la Confédération, ce qui a généré un accord d'économie (Masterplan) cantons/Confédération. Après examen, le Masterplan a été soumis au vote des Chambres fédérales auprès desquelles les HES se sont battues pour obtenir 200 millions supplémentaires par rapport à la proposition de la Confédération. Malheureusement, les HES n'ont pas obtenu gain de cause, d'où la nécessité de réajuster le Masterplan. Pour permettre le démarrage des masters, il a fallu compenser le passage d'un budget de 1,869 milliards à 1,672 milliards pour quatre ans.

Les mesures d'économies prises par la HES-SO portent sur :

- les coûts standards établis sur des objectifs de concentration définis et les coûts moyens effectifs de l'année précédente ;
- la suppression à l'avenir de la réserve de restructuration (p.ex. le type de co-financement obtenu pour la restructuration sur le campus d'Yverdon n'existera plus) et la limitation des fonds pour un certain nombre de projets transversaux (collaboration avec les universités) ;
- la réduction du budget d'infrastructures ;
- le renoncement à l'augmentation du budget en faveur de la recherche, qui aurait dû passer de 100 à 122 millions ;
- des contraintes fortes en matière d'ouverture de filières master ;
- le gel du nombre d'étudiants dans le domaine des arts ;
- le plafonnement à 50'000 francs du forfait étudiant pour le théâtre, fortement en dessous des coûts actuels.

Dans ses choix pour le nombre d'étudiants en master, la HES-SO s'est montrée très raisonnable : elle a choisi de ne pas développer exagérément son offre. Le financement global des filières master sur quatre ans représente un coût de 591 millions de francs pour les cantons et la Confédération, dont 49 % sont attribués à la musique et aux arts. Les montants pour les domaines artistiques existent déjà par ailleurs. Il s'agit en l'occurrence de déplacements de budgets.

En ce qui concerne les investissements immobiliers, M. Berclaz a précisé que pour l'ensemble des HES, il existe des projets pour 500 millions de francs ; or, la Confédération a prévu une enveloppe de 98 millions pour sa part de financement. Il est aisé d'imaginer les choix à opérer et la difficulté à obtenir des autorisations de constructions dans les années à venir.

Toutes les autres hautes écoles ont été soumises aux mêmes mesures d'économies que les HES. Ces dernières ont été bien traitées globalement, voire, dans certains domaines, mieux que les universités. La Confédération paye 30 % au maximum des budgets d'investissements, avec un plancher de deux millions de francs au-dessous duquel elle n'intervient pas. Elle définit ses investissements à travers une série de normes pour que l'objet soit strictement adapté aux filières qui y seront enseignées. Dans son calcul, la Confédération tient compte également de l'inventaire des surfaces. Globalement toutefois, il faut relever que les 98 millions prévus par la Confédération correspondent, peu ou prou, à la réalité des besoins. A titre d'exemple, la HES-SO avait, dans le cadre du dernier Masterplan, inscrit pour 200 millions de francs de projets d'investissements ; or, dans la réalité, un seul (Crêt-Taconnet à Neuchâtel) a été réalisé, le regroupement de la HEIG-VD ressortissant au budget de restructuration et les bâtiments étant loués.

Pour ce qui est de la prévisibilité du système, il est vrai que les importants changements intervenus et la récente pression médiatique se révèlent déstabilisants pour tout le monde, à l'interne comme à l'externe de l'institution. Ce dont les HES ont besoin, c'est un peu de calme pour pouvoir se restructurer tout en assurant l'excellence de l'enseignement. Pour sa part, la HES-SO met tout en œuvre pour qu'à terme l'offre de master qui a été décidée soit effective. Il faut toutefois relever qu'à court terme, on ne constate pas d'ardeur particulière de la part des étudiants en filières bachelors. Ceux-ci sont en fait venus pour trois ans d'études et non pour quatre ans et demi. A cet égard, il est avantageux que la HES-SO ait décidé de repousser l'ouverture de la plupart de ses masters d'une année. En Suisse alémanique, on perçoit quelques soucis à ce niveau.

PRESENTATION ET RAPPEL DES PROCESSUS DE FINANCEMENT FEDERAL ET INTERCANTONAL HES

Une vue synthétique du système financier a été commentée. Une comparaison des forfaits par domaine d'études figurant au Masterplan 2004-2007 et à celui de 2008-2011 montre que la Confédération poursuit sa politique de baisse des forfaits. Le taux moyen de réduction sur les quatre années du plan 2008-2011 se situe entre 2 % et 2,8 % selon les domaines, ce qui se répercute dans les discussions sur le subventionnement des écoles : ce qui n'est plus financé par la Confédération nécessite forcément d'autres moyens.

A la question de savoir s'il existe une limitation du nombre d'inscriptions d'élèves, M. Berclaz a donné une réponse nuancée : pour les filières à régulation (physiothérapie, ergothérapie, etc.), il y a lieu d'établir un rapport annuel sur la situation. Or, dans les filières des domaines artistiques, il y a beaucoup d'admissions sur dossier. Il est donc très difficile de savoir si ce procédé favorise une régulation « cachée ». Dans les écoles du domaine des arts visuels, moins de la moitié des candidatures sont admises. Sans ce frein, les écoles seraient vite débordées et la qualité en pâtirait. Par contre, pour les autres filières, il n'y a en principe pas de régulation.

PRESENTATION DE LA CONVENTION DE PERMEABILITE UNIS/HES ET DE L'ACCORD DE NICE

La convention de perméabilité signée entre la CRUS, les HES et les HEP représente la première démarche de ce type dans notre pays. Le document n'est pas figé. Il va évoluer en fonction des expériences qui seront faites. Il a néanmoins le mérite d'apporter une plus grande transparence pour les étudiants dans un sujet jusqu'ici totalement opaque.

En ce qui concerne l'accord de Nice, il poursuit le même objectif, à savoir permettre aux étudiants suisses, respectivement français, de passer d'un bachelor à un master entre les deux pays. Il faut préciser toutefois que cet accord franco-suisse n'est pas un accord d'Etat à Etat et qu'en l'occurrence, il nécessite des négociations, conférence par conférence, pour atteindre un ensemble réellement eurocompatible.

L'établissement de règles qui permettent aux étudiants de passer d'une filière à l'autre, d'une haute école à l'autre, est salué même s'il est admis que le problème des passerelles est encore loin d'être réglé. N'est-il pas prématuré, tant que le système HES n'est pas stabilisé ? A partir du moment où la formation devient un enjeu de concurrence avec des étudiants qui rapportent de l'argent, n'y a-t-il pas la tentation de se créer des affaires sur leur dos ?

M. Berclaz a admis qu'il est tôt pour l'application de ces accords, cependant il était important pour les HES de les réaliser. En effet, il y a des étudiants qui ont le potentiel de compléter leurs études par un cycle master, voire par un doctorat. Il serait faux de dire que les jeunes qui démarrent avec un CFC ont fait le mauvais choix. Non, ils ont la possibilité de mener des études jusqu'au plus haut degré. L'objectif des HES, hormis le domaine des arts, reste la formation bachelor professionnalisante, c'est-à-dire la capacité de mettre sur le marché du travail des diplômés immédiatement opérationnels. Il serait dommageable pour les HES d'académiser à outrance les formations et de prolonger systématiquement les études.

DECISIONS DE LA COMMISSION

1. La commission a renoncé à prendre position sur la motion, considérant que c'est une affaire interne au canton de Berne.
2. La proposition de tenir une séance supplémentaire à fin juin/début juillet a été mise au vote :

Elle a été soutenue à une très large majorité (1 abstention).

Par conséquent, le Bureau soumettra des propositions de dates pour une séance supplémentaire, dont la présidente précise que le seul objet à l'ordre du jour sera l'examen de l'avant-projet de convention.

3. La proposition de déléguer au Bureau la rédaction d'une lettre à l'intention des Grands Conseils, les enjoignant à anticiper la mise sur pied d'une commission interparlementaire et d'y désigner les délégués du bureau a également été soumise au vote :

Cette proposition a été approuvée (1 abstention).

IV. Séance du 29 septembre

PROJET DE CONVENTION INTERCANTONALE UNIQUE HES-SO : PROCESSUS D'ELABORATION DU TEXTE – SITUATION DES TRAVAUX EN COURS

Au nom des Comités stratégiques, Mme A.-C. Lyon a affirmé qu'il n'y a aucune velléité de cacher quoi que ce soit à la commission interparlementaire. La difficulté réside dans le laborieux cheminement pour trouver un accord dans le cadre duquel chaque canton, chaque école partenaire se sente à l'aise. Le récent dépôt de motions, respectivement résolution, des parlements de la région ARC n'a pas simplifié la tâche, d'autant plus que les trois textes ne se recoupent que partiellement.

Les décisions des Comités stratégiques postulent l'unanimité. Dès lors, entre les différentes voies proposées, il s'agit de trouver celle qui conviendra à l'ensemble des cantons concernés. Or, les positions de fond des uns et des autres vont de la vision d'une HES-SO complètement intégrée, à savoir une institution comportant 21 sites coordonnés par un recteur, soit avec une forte prééminence de la direction générale, à la vision d'un modèle qui confère aux cantons de fortes prérogatives sur les écoles, avec pour objectif notamment leur intégration dans le tissu socio-économique régional.

En ce qui concerne le rapport que les Comités stratégiques doivent déposer auprès de la Confédération dans le délai de fin novembre 2008, il s'agira d'y consigner les intentions politiques sur le pilotage de l'institution : dessiner clairement une ligne de force sur la

structure de conduite et sur la répartition des compétences. La mise en œuvre du nouveau dispositif pourra être réalisée ultérieurement.

Le processus de préparation d'une nouvelle convention intercantonale HES-SO rappelle la procédure fédérale d'autorisation. Les mois consacrés à des négociations très ardues avec la Confédération pour la HES-SO ont permis d'obtenir le droit de s'organiser différemment des autres HES. Finalement, cette négociation a été couronnée de succès, puisqu'elle a obtenu le sésame de la Confédération qui reconnaît de manière explicite que la HES-SO dispense des diplômes de très haut niveau et que ses activités de recherche sont jugées très performantes.

Mme A.-C. Lyon a rappelé que, parallèlement aux travaux visant à obtenir l'autorisation du Conseil fédéral, la HES-SO a mené avec succès l'intégration des nouveaux domaines Santé/Social/Arts, qui font l'objet d'une convention intercantonale S2 séparée de celle qui régit les domaines dits traditionnels, soit les Sciences de l'ingénierie, Economie & services, et Design. Les rédacteurs de la convention S2 ayant malheureusement omis d'ouvrir le contrat à d'autres domaines, il a été nécessaire de créer une base légale pour l'intégration des domaines de la Musique et des Arts visuels, ce qui est aujourd'hui chose faite. La voie autorisée pour l'intégration des nouveaux domaines a permis de raccourcir considérablement la procédure traditionnelle et, surtout, de ne pas perdre la subvention fédérale de 18 millions liée à cette intégration. Actuellement, le travail se poursuit sur le dossier de l'intégration de la Haute école de Théâtre de Suisse romande (HETSR), elle-même soumise à un concordat intercantonal, dont il conviendra d'adapter les dispositions, pour qu'elle puisse être intégrée et subventionnée par le système HES-SO et par la contribution de la Confédération.

Dans le même temps, l'évolution des accords de Bologne postule la recherche d'une plus grande mobilité des étudiants et d'une meilleure lisibilité sur le marché de la formation et de l'emploi de leur titre, évolution où il s'agit impérativement de définir une dénomination commune avec les autres pays.

Sur le plan de l'environnement national et international, Mme A.-C. Lyon a souligné que la future LAHE va fortement bouleverser le paysage des hautes écoles. Les HES ne seront plus alors sous un régime d'autorisation par la Confédération, mais sous un régime d'accréditation institutionnel par des instituts indépendants. Le rôle des autorités cantonales, respectivement fédérales, sera modifié et l'ensemble des hautes écoles sera piloté par une conférence mixte Confédération/Cantons, sous la présidence d'un Conseiller fédéral ou d'une Conseillère fédérale, avec la difficulté supplémentaire du fait qu'actuellement ces secteurs ne sont pas sous la tutelle du même département fédéral. Concrètement, il faudra mettre autour de la table les cantons universitaires et une représentation des cantons qui abritent des HES, soit tous les cantons de Suisse. Sur le plan institutionnel, les couches se superposent et il conviendra de régler les articulations entre les unes et les autres. Le système financier, entre autres, sera fort difficile à gérer pour éviter que les cantons qui abritent une université plus que centenaire se trouvent pénalisés par un système qui favoriserait par trop les nouveaux intervenants dans l'espace du tertiaire.

Dans la philosophie de cette future loi, il convient de se demander si, plutôt qu'entre HES d'un même système, il n'est pas plus opportun d'intensifier les relations entre universités, HES et HEP qui disposeront d'une très grande autonomie pour établir des relations approfondies entre elles et avec leurs homologues de l'étranger. Or, tant que la nouvelle loi n'est pas en vigueur, la HES-SO reste assujettie à la Confédération et sa direction politique doit mener de front les réflexions sur sa gouvernance et sur ce que devra être l'institution dans le cadre de la LAHE.

Dans ce contexte mouvant et avec l'ensemble des contraintes qui sous-tendent leur travail, les Comités stratégiques ont souhaité délibérer à huis clos et élaborer une « feuille de route » politique, confiée à la Commission développement pour réaliser sa transcription sur le plan juridique : ce travail d'une grande complexité est en cours.

Lors de la séance du 18 septembre des Comités stratégiques, la Commission développement a présenté l'état de ses travaux. En parallèle, un groupe technique a été mis sur pied pour réfléchir au système financier HES-SO : son rapport est attendu incessamment. Par ailleurs, la commission « Statut du personnel » doit déposer un rapport sur le statut des fonctions. A ce sujet, et après un long différend de nature linguistique avec l'OFFT, il a enfin été confirmé que la notion de « statut unique » recouvre une description de chacune des fonctions avec les pré requis y relatifs, c'est-à-dire que les exigences doivent être les mêmes partout lors de l'engagement d'un professeur HES. Il ne s'agit donc pas de créer un statut unique avec un même salaire pour chacune des catégories, ni de transférer l'ensemble du personnel dans une structure centralisée, ainsi que cela avait été compris au départ.

Le 23 octobre 2008, les Comités stratégiques se réuniront pour une première discussion approfondie sur le plan juridique d'un « avant-avant-projet » qui devra être finalisé pour le 28 novembre 2008.

En ce qui concerne le calendrier prévisionnel qui a été présenté, il y est mentionné une prise de position fédérale en mars 2009 sur la recevabilité du rapport des Comités stratégiques. En suite de quoi il sera procédé à la rédaction de l'avant-projet de convention, qui sera nourri des remarques de la Confédération. C'est alors seulement que pourra intervenir la procédure de consultation traditionnelle.

Toutes ces étapes postulent un travail très soutenu, l'essentiel restant de trouver la voie adéquate pour le pilotage de l'institution. Dans ce contexte, il faut véritablement que les opinions, une fois émises, ne changent pas, au risque de remettre en cause le travail antérieur. Tout en respectant les positions de chacun des cantons et leurs contingences, il faut trouver une manière d'avancer et Mme A.-C. Lyon considère que chacun, aujourd'hui, est là pour contribuer à cette mission.

MOTIONS DES PARLEMENTS BERNOIS, JURASSIEN ET NEUCHÂTELOIS AU SUJET DE L'AVENIR DE LA HE-ARC

Le chef de la délégation bernoise, M. Jean-Pierre Rérat, s'est exprimé sur les textes déposés par les parlements des cantons ARC, à savoir :

- Extrait du procès-verbal du Conseil exécutif du canton de Berne acceptant la motion relative à l'« Avenir de la HE-ARC » (M 141/2008 INS du 13 août 2008)
- Résolution adressée au Gouvernement jurassien par le Parlement de la RCJU (25 juin 2008)
- Motion de la délégation neuchâteloise à la CIP HE-ARC auprès du Grand Conseil neuchâtelois (08.153 du 29 avril 2008)
- Recommandation au Comité stratégique de la HE-ARC émanant de la CIP HE-ARC (9 avril 2008)

Ainsi, M. J.-P. Rérat a tenu à rassurer Mme A.-C. Lyon affirmant que les trois projets de motion sont parfaitement identiques à une phrase près : « La direction de l'école ou de l'entité régionale est directement sous les ordres de la direction générale de la HES-SO », laquelle ne figure pas dans le texte déposé par le Parlement jurassien, ni même neuchâtelois. M. J.-P. Rérat considère que c'est une phrase d'interprétation et de sensibilité cantonale. En effet, le service juridique du canton de Berne a demandé de l'ajouter pour clarifier la structure hiérarchique. Or, s'agissant de la direction de l'école, M. J.-P. Rérat a précisé qu'il s'agit de la direction opérationnelle et non pas stratégique. Par conséquent, la volonté est de placer tout le fonctionnement de la HES-SO du point de vue organisationnel sous la haute main de la direction générale. En revanche, il est clair, dans l'intention des motionnaires, que les décisions stratégiques restent du ressort des autorités politiques des cantons concernés.

Il est précisé ensuite l'origine des motions déposées par les cantons ARC, qui tenaient par leur intervention à contrer la motion du député Zuber, laquelle préconisait l'éclatement de la HES-SO. C'est donc dans le but d'apporter une réponse constructive à cette discussion que les parlementaires de la région ARC ont adopté une résolution commune que les cantons, par leurs parlements respectifs, ont ensuite modifiée. Sur le fond, les députés de la région ARC souhaitent pour les établissements cantonaux une certaine autonomie, qui seule permettra d'assurer la proximité avec le tissu économique régional tant au niveau de l'enseignement que de la recherche ou la formation continue, comme d'ailleurs le veut la loi sur les hautes écoles.

Une discussion nourrie entre les députés des différents cantons a permis de clarifier les positions. Certains considèrent que la Berne fédérale a le droit de fixer des normes minimales en ce qui concerne le nombre d'étudiants par filières, les coûts moyens, ou encore la qualité dans l'enseignement et la recherche ; en revanche, avec 30 % de subvention, ils lui dénie le droit de fixer l'administration des écoles jusqu'au dernier détail. En ce qui concerne l'attribution linéaire de 10 % du budget alloué à la recherche, ils considèrent qu'il pourrait être adéquat de la reconsidérer pour les domaines S2, Santé/Social/Arts, estimant que les besoins sont plus élevés dans les domaines de l'ingénierie et de l'économie & services.

S'agissant du pilotage commun à toutes les hautes écoles dans le cadre de la LAHE, le danger d'un pilotage gouvernemental et non parlementaire est à craindre. Petit à petit, on dépouille les parlements de leurs compétences. La planification présentée pour l'élaboration de la convention ne permet pas de mener un travail d'étude et de proposition.

Une clarification sur la position des cantons dépositaires de motions est demandée : une scission avec la HES-SO n'est pas à l'ordre du jour. Pour les délégations parlementaires, la seule possibilité de se manifester était d'interpeller leurs gouvernements respectifs pour qu'ils prennent leurs doléances en considération, à savoir bénéficier d'une forme d'autonomie pour permettre aux régions décentralisées de répondre à leur économie par rapport à leurs propres besoins. C'est là l'unique objectif de ces interventions.

La démarche commune qui a été faite défend les intérêts de chaque école, au-delà de la région ARC. C'est une proposition positive au profit de chaque canton et chaque école.

L'intérêt de l'étudiant doit rester prioritaire. Sur le plan suisse et international, la mobilité des étudiants est un point crucial, tant dans l'intérêt des étudiants que dans celui du pays. Les entreprises engageront des gens formés ici ou ailleurs en sélectionnant les meilleurs. Dans ces conditions, l'esprit local n'est pas celui qui défend le mieux les étudiants.

Seul le canton de Vaud aurait la taille nécessaire pour abriter une HES autonome. Il est clair que la solution passe par un travail au niveau régional et non pas cantonal : la HES-SO a énormément progressé. Les trois motions proposées par les cantons de la région ARC donnent un sentiment de régression, même si leur souci est reconnu. Genève se prononce plutôt en faveur d'un modèle beaucoup plus intégré, qui est nécessaire pour l'avenir, dans un contexte qui se mesure à l'échelle internationale. Se diviser, c'est s'affaiblir. On a opposé la HE ARC avec les cantons de l'Arc lémanique. L'effort du canton de Fribourg pour regrouper ses sites a amené une augmentation considérable du nombre d'étudiants. L'intérêt d'un modèle intégré est rappelé, mais il n'est pas très utile de s'arrêter trop sur ces questions de structures. Il est souhaité obtenir le plus rapidement possible les éléments sur la manière dont s'organisent, au niveau de la nouvelle convention, les liens entre la direction HES-SO, les sites et les filières, de manière à pouvoir recenser les points de convergence et que la commission interparlementaire puisse s'y rallier le plus rapidement possible.

Mme A.-C. Lyon, précisément en raison de l'absence d'accord sur les questions fondamentales de gouvernance, a rappelé que c'est la règle de l'unanimité qui prévaut dans le cadre des Comités stratégiques composés de sept cantons qui disposent chacun d'une voix. Or, force est de constater qu'il est difficile d'avancer lorsque trois cantons sur sept prennent des options différentes en cours de route. Mme A.-C. Lyon s'est dite aussi frustrée

et préoccupée par l'absence, à ce stade, de rapport. La difficulté est de définir l'intensité de la centralisation, de l'autonomie, définir ce qui est coordonné, ce qui est laissé aux écoles, comment s'articule le lien entre canton et école, quel est le mandat de prestation, autant d'éléments fondamentaux.

En ce qui concerne l'autonomie revendiquée, s'agit-il d'une autonomie pour la gestion des écoles ou doit-elle être octroyée à toutes les écoles, tous les cantons ? On peut en déduire que la planification est le meilleur moyen d'obtenir des résultats. La HES-SO a obtenu de la Confédération de ne pas transférer tous les contrats – quelque cinq mille – dans une structure centralisée. Une telle disposition relèverait d'un système totalement intégré et non pas d'une holding.

Les cantons veulent avoir leur mot à dire sur l'avenir de l'institution qui les concerne. Il était important pour les cantons ARC de s'adresser aux gouvernements concernés par voie de motion, quand bien même il apparaît clairement qu'ils n'obtiendront pas l'entier de ce qui est souhaité : selon le principe démocratique, il faudra trouver un moyen terme entre ce que proposent les uns et les autres.

Chacun s'est accordé pour reconnaître que 13'600 étudiants représentent une très grande responsabilité à assumer.

ELECTIONS POUR 2009

a) du président / de la présidente de la commission

Sur proposition de la délégation fribourgeoise, par M. Nicolas Repond, c'est à l'unanimité et sous les applaudissements de l'assemblée que **M. Benoît Rey** a été désigné à la présidence de la commission pour l'année 2009.

b) du vice-président / de la vice-présidente de la commission

La vice-présidence, sur proposition de la délégation jurassienne, par Mme Marlyse Fleury, sera assumée par **M. Paul Froidevaux**, élu à l'unanimité par acclamation.

Les nouveaux élus ont été remerciés pour leur engagement et leur disponibilité.

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES COMPTES 2007 (BOUCLEMENT DEFINITIF)

Le directeur financier de la HES-SO a présenté les chiffres de façon synthétique. Les comptes détaillés sont disponibles dans leur intégralité sur le site intranet de la HES-SO, dans la rubrique réservée à la commission interparlementaire.

La commission interparlementaire a pris acte du bouclement définitif des comptes 2007 qui lui ont été soumis.

PRESENTATION ET DISCUSSION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DE LA HES-SO ET DE LA HES-S2

Il est revenu à M. Berclaz, président du Comité directeur de la HES-SO, de commenter le rapport d'activité qui a mis en évidence les réussites de la HES-SO. L'on peut s'en réjouir ! Ainsi, M. Berclaz a-t-il relevé l'augmentation des diplômés dans toutes les régions de la Suisse occidentale, au service des PME et des institutions socio-sanitaires.

Il a attiré notamment l'attention sur les conséquences du Masterplan élaboré conjointement par la Confédération et les cantons, conséquences qui se concrétisent à travers un manque de 45 millions de francs par rapport à ce qui était attendu de l'OFFT. L'effet inquiétant serait une poursuite de l'érosion des forfaits par étudiant, qui empêcherait les écoles de travailler et qui, à terme, aurait un impact sur la qualité des diplômes délivrés.

Les statistiques de l'OFS intégrées au dossier montrent qu'un important travail quantitatif a été réalisé par la HES-SO.

PRESENTATION DU BUDGET 2009

M. Grossen a rappelé brièvement le processus budgétaire de la HES-SO divisé en trois phases, processus qui pourrait à l'avenir être réduit à deux phases de manière à se synchroniser avec les budgets cantonaux qui, dans la plupart des cantons, sont remis entre fin juillet et fin août.

Il a commenté ensuite les budgets 2009, signalant que le budget HES-S2 relatif aux domaines Santé et Travail social a subi une modification du fait que les Comités stratégiques ont demandé d'y réintégrer les coûts relatifs à l'année préparatoire pour le domaine de la Santé. En effet, en vertu d'une décision de décembre 2004, il était prévu de transférer ladite année préparatoire sous la responsabilité du secteur Secondaire II dès 2009 ; or, pour des raisons techniques, ce transfert ne pourra s'effectuer qu'en 2010.

A ce sujet, Mme A.-C. Lyon a précisé que l'augmentation du budget HES-S2 provoquée par la réintroduction des coûts de l'année préparatoire n'a aucun impact sur les budgets des cantons. Il s'agit en l'occurrence d'un amendement technique qui consiste à transférer les sommes prévues au Secondaire II dans le budget de la HES-S2.

Mme A.-C. Lyon a ajouté que la question du transfert de l'année préparatoire d'un secteur à l'autre est due à la situation particulière de la filière de formation en soins infirmiers qui, avant de passer sous la houlette de la HES-S2, se déroulait en quatre ans. Or, avec la réforme de Bologne, la Confédération a imposé un cursus en trois ans, soit 180 crédits ECTS, tandis que la France répartit la formation sur 240 crédits. Pour la HES-SO, il reste actuellement un certain nombre d'éléments à régler avant de transférer l'année préparatoire au Secondaire II. En tout état de cause, cela n'entraîne pas de dépense supplémentaire ; il s'agit simplement de retourner la somme dans le bon ordre d'enseignement.

En ce qui concerne la formation en soins infirmiers, il est trop tôt pour dire si un transfert de l'année préparatoire aura un impact en termes d'économie sur les budgets cantonaux, compte tenu de qui seraient les enseignants qui assureraient la formation en année préparatoire. Quoi qu'il en soit, les classes de salaires entre professeurs HES et du secteur Secondaire II sont très proches, donc le différentiel serait faible.

En ce qui concerne le master en soins infirmiers, M. Berclaz a confirmé qu'il est dûment inscrit au budget. Sur le plan national, le projet avance bien et la HES-SO est optimiste sur son issue : la réponse définitive du Conseil fédéral devrait lui parvenir en janvier 2009, mais l'information définitive est attendue avant Noël. Il sera possible d'annoncer en même temps que les universités l'ouverture du master.

Pour ce qui est de la planification du nombre d'étudiants dans les filières de master, les HES sont dans une situation délicate. Ce qui s'est avéré dans toute la Suisse, c'est un manque d'engagement pour ce diplôme. Heureusement, la HES-SO avait été très prudente en remettant d'un an l'ouverture, notamment de tous les masters des sciences de l'ingénieur-e. Même avec ce report, le taux de 20 % qui était le plafond sur lequel les calculs ont été faits ne sera pas atteint. On peut imaginer que durant deux à trois ans encore, le nombre de candidats sera relativement restreint.

V. Remerciements

Le bon fonctionnement de la commission ne peut être assuré que grâce à la collaboration des responsables de la HES-SO. Nous tenons en particulier à remercier Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, présidente des Comités stratégiques. Elle assume le relais politique entre la commission et les organes de la HES-SO. Régulièrement interpellée par les membres de la commission, elle a toujours répondu de manière précise et complète.

Nos remerciements vont également à M. Marc-André Berclaz, président du Comité directeur, qui est toujours présent aux séances de la commission ainsi qu'à nos séances de bureau et nous facilite ainsi la tâche.

M. Patrick Grossen, directeur financier, complète cette équipe. Sa collaboration est précieuse.

Nous remercions finalement le secrétaire permanent de la commission, M. Olivier Rapin, ainsi que Mme Lydia Christe, qui se charge des procès-verbaux des séances plénières, pour leur indispensable appui logistique.

VI. Conclusion

J'ai ouvert l'année 2008 de la commission le même jour que l'ouverture à Genève de la semaine du cerveau. Nous avons eu, en cette année 2008, moult possibilités de nous poser la question : comment optimiser ce qui sort de notre cerveau ? 2008 n'a pas été un long fleuve tranquille pour la HES-SO, qui a pourtant entamé la rentrée scolaire en ayant atteint une « vitesse de croisière ». 31 écoles réparties dans 7 cantons, 13'600 étudiants...ce n'est pas simple à faire fonctionner à la satisfaction générale. Une certaine complexité due à la spécificité de la HES-SO est évidente.

L'année 2008 a eu la grande satisfaction de recevoir, du Conseil Fédéral, l'autorisation d'exploiter sa HES-SO. Si le bilan de 2007 pour la commission interparlementaire de contrôle fut composé d'incertitudes et de satisfactions, celui de 2008 peut être partagé entre constats et risques :

Constats : un recentrage sur les cantons est perceptible.

Risques : une perte de vue de l'ambition initiale et de vision.

Constats : une concurrence interne forte voit le jour.

Risques : une démotivation des collaborateurs-trices et un gaspillage.

Constats : l'OFFT agit plutôt au travers d'instruments quantitatifs (masse critique).

Risques : une perte de subventions et une augmentation de la concurrence.

Heureusement, le bilan global des onze ans d'existence des HES est positif :

- Les diplômes sont reconnus par le marché du travail

- Une offre de formation très riche est disponible

- 34% du nombre total d'étudiants-es des Hautes Ecoles passe par les HES

- Le développement des activités de recherche (40% des fonds CTI) est visible

- La reconnaissance dans le cadre de coopérations internationales est affirmée.

Quelques inconnues demeurent. Les débats internes vont être vifs, car les gouvernements doivent absolument élaborer une convention unique pour la HES, intégrant les domaines de la santé, du social et des arts, et surtout, traduisant la demande fédérale, une organisation moins opaque aux niveaux de décision plus clairs. Les membres de la commission interparlementaire de contrôle ont clairement exprimé le désir d'être associés à cette réflexion. Ils ne sont plus d'accord d'être placés devant le fait accompli et de n'avoir plus que la possibilité de dire oui ou non à une convention de l'importance de celle qui doit être rédigée avant fin novembre 2008. Evoquer ensemble des préoccupations facilite la capacité des cantons membres de tenir la cohésion du réseau face à la tentation toujours présente de l'*Alleingang* ! Un cantonalisme exacerbé nuit à la réussite de la HES-SO. Une vision large et prospective permet une évolution positive, indispensable à l'évolution de notre région.

La commission a constaté que face aux enjeux à venir, la HES-SO est déterminée à rester une seule école, la plus grande de Suisse. Certaines propositions extrêmes ne résistent pas face au consensus. Le bilan de la commission est satisfaisant : cette dernière joue

pleinement son rôle de contrôle et de lien entre une institution intercantonale et les parlements des cantons qui la composent.

Au nom du bureau de la commission, je tiens à remercier tous les membres de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et HES-S2 pour leur travail assidu durant l'année écoulée.

La commission, à l'unanimité, recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, de prendre acte du rapport d'information 2007 présenté par les comités stratégiques de la HES-SO et de la HES-S2.

Genève, le 8 octobre 2008

Janine Hagmann
Députée du canton de Genève
Présidente de la commission interparlementaire
de contrôle de la HES-SO et HES-S2

Annexe 5

ETAT 2011
02-04-09

Liste des responsables des Réseaux de Compétences de Suisse Occidentale - RC SO

Hes-so
Haute école spécialisée
de Suisse occidentale
Université de application
des sciences appliquées

Dénomination des CC (anciens)		Domaine	Pôle	Dénomination du RCSD (provisoire)	Dénomination du RCSD (définitive)	Coordonnées des responsables des RCSD						
Nom	Prénom	Fonction	Titre	Nom école	Adresse école	Localité école	Téléphone	E-mail				
AGCCO	Sciences de l'ingénieurs	Construction & Environnement	AGCCO	GOACT Géométrie, Architecture, Construction, Territoires	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud	1401 Yverdon-les-Bains	02 45 57 83 46 07 93 11 58 02	andrea.bonasso@hes-so.ch				
RT	Sciences de l'ingénieurs	Chimie & Sciences de la vie	RT	Real Tech Recours aux alliages, Technologies environnementales et chimiques	HES-SO Valais-Wallis	1950 Son	02 76 06 86 57	urban.frey@hes-so.ch				
IN-TLOP*	Sciences de l'ingénieurs	Technologies de l'information et de la communication	TIC	TIC Technologies de l'Information et de la Communication	HEPA - Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture	1202 Genève	02 25 46 25 46	gerard.litzorf@hes-so.ch				
SAI	Sciences de l'ingénieurs	Technologies industrielles	Tind. SI + part AI	ISYS Intégration et Systèmes	Haute école valaisanne	1950 Son	02 76 06 87 58	piere.pompli@hes-so.ch				
E-AI	Sciences de l'ingénieurs	Technologies industrielles	Tind. Energie + part AI	IE Techniques Energétiques	HES-SO Valais-Wallis	1950 Son	02 76 06 87 51	michel.bonasso@hes-so.ch				
MIC-TDH-AI	Sciences de l'ingénieurs	Technologies industrielles	Tind. MIC + TDH + part AI	MECHAP Mécatronique, Holographie, Productique	Haute Ecole d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	1401 Yverdon-les-Bains	02 45 23 23 09	philippe.bonasso@hes-so.ch				
ISNETLOP*, MEAMP-UR, PPA	Economie & Services	--	Systèmes d'information et d'automatisme de gestion	Isnet Information Services Network	HES-SO Valais-Wallis	3960 Sierre	02 76 06 80 15 07 93 32 82 55	laurent.kobler@hes-so.ch				
	Economie & Services	--	Economie d'entreprise	Economie et management	Haute Ecole Arc Gestion	2000 Neuchâtel	03 29 30 20 20	francois.pedroni@hes-so.ch				
DI	Design	--	Design	Design	ÉCAL/École cantonale d'art de Lausanne	CP 55 1001 Lausanne	02 13 16 92 46 07 63 95 01 34	luc.bergnon@eocal.ch				

* formation financée par le département de l'Éducation de la Haute école de la Suisse occidentale (HES) pour la formation d'enseignants

État au
08.05.09

Liste des comités scientifiques des réseaux de compétences Domaines Santé/Travail social

Hes-so
Haute école spécialisée
de Suisse romande
University of Applied Sciences
Western Switzerland

Dénomination du réseau	Ecole	Nom	Prénom	Fonction dans le réseau	Fonction/Titre	Nom école	Adresse école	Localité école	Téléphone	E-mail
CEDIC	HETS Genève	Bözman	Claudio	coordinateur	sociologue	Haute école de travail social Genève	Rue Pavot-Martin 26, Case postale 265	1211 Genève 4	022 388 94 51	claudio.bozman@hesge.ch
CEDIC	HES-SO/Valais-Wallis SZ	Bleuler	Gabriel	chercheur	historien, sociologue	HES-SO/Valais-Wallis SZ	Rue de Grégoire 5, Case postale	1950 Sonz Nord	027 606 84 41	gabriel.bleuler@hes.ch
CEDIC	HEB La Source	Droz	Matton	chercheur	ethnologue	Haute école de Santé La Source	Avenue Virel 30	1004 Lausanne	021 642 38 00	m.droz@ecolesource.ch
CEDIC	HETS Genève	Eckmann	Monique	chercheuse	sociologue	Haute école de travail social Genève	Rue Pavot-Martin 26, Case postale 265	1211 Genève 4	022 322 14 61	monique.eckmann@hesge.ch
CEDIC	Haute Ecole Arc Santé	Graber	Myriam	chercheuse	infirmière et pédagogue	Haute Ecole Arc Santé	5, rue de la Maladière	2000 Neuchâtel	022 930 12 05	myriam.graber@hes-arc.ch
CEDIC	Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population	Ribbi	Rosita	experte externe	politologue	Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population	Rue St-Honoré 2	2000 Neuchâtel	022 718 39 23	rosita.ribbi@unine.ch
CEDIC	FAPSE Uni OE	Perreux	Christiane	experte externe	pédagogue	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation - FAPSE	Unité de Genève 40, Boulevard du Pont-d'Arve	1211 Genève 4	022 379 90 06	christiane.perreux@scs.unige.ch
RECSS	HEF-TS	Colombo	Annamaria	coordinateur		Haute école bourgeoise de travail social	Rue Jean Proxvi 10	1762 Gréviroz	026 429 62 84	annamaria.colombo@hef-ts.ch
RECSS	HEF-TS	Caselli Dransart	Dolores Angela	membre	professeure	Haute école bourgeoise de travail social	Rue Jean Proxvi 10	1762 Gréviroz	026 429 62 72	angela.caselli@hef-ts.ch
RECSS	HEB La Source	Fontaine	Michel	membre	professeur, responsable de formation universitaire	Haute école de Santé La Source	Av. Virel 30	1004 Lausanne	021 641 38 72	m.fontaine@ecolesource.ch
RECSS	HEF-TS	Rey-Baeriswyl	Maria-Claire	membre	professeure	Haute école bourgeoise de travail social	Rue Jean Proxvi 10	1762 Gréviroz	026 429 62 73	marie-claire.rey-baeriswyl@hef-ts.ch
RECSS	HETS Genève	Voilin	Sabine	membre	professeure	Haute école de travail social Genève	Rue Pavot-Martin 26, Case postale 265	1211 Genève 4	022 388 94 50	sabine.voilin@hesge.ch
RECSS	HEB Genève	Mailard Striby	Françoise	membre	professeure	Haute école de santé Genève	Av. Champel 47	1206 Genève	022 388 56 06	francoise.mailard-striby@hesge.ch
RECSS	HES-SO/Valais-Wallis	Rey	Jean-Charles	membre	professeur	HES-SO/Valais-Wallis	Rte de la Plaine 2	3960 Siern	027 606 89 52	charles.rey@hens.ch
RECSS	Haute Ecole Arc Santé	Lambiel	Catherine	membre	professeure chargée d'enseignement	Haute Ecole Arc Santé	Rue de la Jeunesse 1	2800 Delémont	022 930 12 25	catherine.lambiel@hes-arc.ch
RECSS	ISSP, Uni Lausanne	Krüsel	René	expert externe (politiques sociales et sanitaires)	professeur et directeur	Institut sciences sociales et pédagogiques (ISSP)	Anthropole	1015 Lausanne	021 692 32 32	rene.krusel@unil.ch

Dénomination du réseau	Ecole	Nom	Prénom	Fonction dans le réseau	Fonction/Titre	Nom école	Adresse école	Localité école	Téléphone	E-mail
Ré-Sa-R	HEGS Genève	Lanza	Danièle	coordinatrice	responsable unité de recherche et d'évaluation	Haute école de Santé Genève	Avenue de Champ 47	1205 Genève	022 388 56 81	daniela.lanza@hesge.ch
Ré-Sa-R	HEGS Genève	Dopayre	Jocelyne	chercheuse	enseignante-chercheuse	Haute école de santé Genève filière diététique	Rue des Cocubiers 25	1227 Chêne	022 388 34 60	jocelyne.dopayre@hesge.ch
Ré-Sa-R	HEGS Genève	Longchamp	Philippe	chercheur	enseignant-chercheur	Haute école de santé Genève	Av. Champ 47	1205 Genève	022 388 56 00	philippe.longchamp@hesge.ch
Ré-Sa-R	HES-SO/Vallais-Wallis S2	Archidi	Amick	chercheuse	enseignante-chercheuse	HES-SO/Vallais-Wallis S2	Chemin de l'Hayasse 5, CP	1960 Son 2 Nord	027 606 84 24	amick.archidi@hsw.ch
Ré-Sa-R	HES-SO/Vallais-Wallis S2	Lorenz	Suzanne	chercheuse	professeure	HES-SO/Vallais-Wallis S2	Chemin de l'Hayasse 5, CP	1960 Son 2 Nord	027 606 84 34	suzanne.lorenz@hsw.ch
Ré-Sa-R	HES-SO/Vallais-Wallis S2	Talini	Véronique	chercheuse	enseignante-chercheuse	HES-SO/Vallais-Wallis S2	Chemin de l'Hayasse 5, CP	1960 Son 2 Nord	027 606 84 44	veronique.talini@hsw.ch
Ré-Sa-R	Haute Ecole Arc Santé	D'Onofrio	Andriana	chercheuse	enseignante-chercheuse	Haute Ecole Arc Santé	5, rue de la Maladière	2000 Neuchâtel	032 930 12 12	andriana.donofrio@hwa-arc.ch
Ré-Sa-R	Institut de Langue et Civilisation Française, Uni GE	Gajo	Laurant	expert externe	Institut de Langue et Civilisation Française, Université de Genève	3, rue de Candolle		1211 Genève 4	022 379 74 38	laurant.gajo@hcf.unige.ch
Ré-Sa-R	HEGS Genève	Ferreira	Cristina	chercheuse	professeure	Haute Ecole de Santé Genève	Av. Champ 47	1205 Genève	022 388 56 00	cristina.ferreira@hesge.ch
REA	HETS et de la Santé	Bonvin	Jean-Michel	coordonneur dans l'attente de la nomination du remplaçant de Mme Marin	membre du groupe de travail Master TS	Haute école de travail social et de la santé	Chem des Aballes 14	1010 Lausanne	021 651 62 00	jmbonvin@hessp.ch
REA	HETS et de la Santé	Modak	Marianne	coordinatrice dans l'attente de la nomination du remplaçant de Mme Marin	professeure	Haute école de travail social et de la santé	Chem des Aballes 14	1010 Lausanne	021 651 62 00	mmodak@hessp.ch
REA	HETS et de la Santé	Modak	Marianne	chercheuse	professeure	Haute école de travail social et de la santé	Chem des Aballes 14	1010 Lausanne	021 651 62 85	mmodak@hessp.ch
REA	HETS Genève	Rodari	Sophie	chercheuse	professeure	Haute école de travail social Genève	Rue Prévoist-Martin 28, Case postale 205	1211 Genève 4	022 322 14 21	sophie.rodari@hesar.ch
REA	HES-SO/Vallais-Wallis S2	Pott	Murielle	chercheuse	professeure	HES-SO/Vallais-Wallis S2	Rue de Genève 5	1960 Son	027 606 42 29	murielle.pott@hsw.ch
REA	HECV Santé	Despland	Béatrice	chercheuse	professeure	Haute école cantonale vaudoise de la Santé	Av. Beaumont 21	1011 Lausanne	021 314 06 00	beatrieced@hcevc.ch
REA	HETS et de la Santé	Bonvin	Jean-Michel	chercheur	professeur	Haute école de travail social et de la santé	Chem des Aballes 14	1010 Lausanne	021 651 62 74	jmbonvin@hessp.ch
REA	Université de Lausanne	Clémence	Alain	expert externe	Dean of the Faculty of Social and Political Sciences	Université de Lausanne		1015 Lausanne	021 692 31 11	alain.clemence@unil.ch
REA	Institut universitaire Ages et Générations	Hugentobler	Valérie	experte externe	collaboratrice scientifique	Institut universitaire Ages et Générations	co. IUG, Case postale 4176	1950 Son 4	027 205 73 17	valerie.hugentobler@iug.ch
REA	HES-SO/Vallais-Wallis S2	Pischie	Geneviève	experte de la C-Read	professeure	HES-SO/Vallais-Wallis S2	Chemin de l'Hayasse 5, CP	1960 Son 2 Nord	027 606 84 44	genevieve.pischie@hsw.ch

Légende :

responsable/coordonneur du réseau de compétences

Le Centre d'études de la diversité culturelle et de la citoyenneté dans les domaines de la santé et du social

RECSO : Le Réseau des centres de recherche en soins infirmiers, en soins communautaires, en soins de santé publique et en soins de santé mentale

RE-SAR : Le Réseau des centres de recherche en soins infirmiers, en soins communautaires, en soins de santé publique et en soins de santé mentale

RE-SAR : Le Réseau des centres de recherche en soins infirmiers, en soins communautaires, en soins de santé publique et en soins de santé mentale

RE-SAR : Le Réseau des centres de recherche en soins infirmiers, en soins communautaires, en soins de santé publique et en soins de santé mentale

RE-SAR : Le Réseau des centres de recherche en soins infirmiers, en soins communautaires, en soins de santé publique et en soins de santé mentale

RE-SAR : Le Réseau des centres de recherche en soins infirmiers, en soins communautaires, en soins de santé publique et en soins de santé mentale

RE-SAR : Le Réseau des centres de recherche en soins infirmiers, en soins communautaires, en soins de santé publique et en soins de santé mentale

RE-SAR : Le Réseau des centres de recherche en soins infirmiers, en soins communautaires, en soins de santé publique et en soins de santé mentale

RE-SAR : Le Réseau des centres de recherche en soins infirmiers, en soins communautaires, en soins de santé publique et en soins de santé mentale

LISTE DES ABREVIATIONS

ARE	Office fédéral pour le développement territorial
BIRD	Bureau d'investigation sur le recyclage et la durabilité
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CFHES	Commission fédérale des hautes écoles spécialisées
CRFP	Conférence romande des offices et services de la formation professionnelle
CSHES	Conférence suisse des hautes écoles spécialisées
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
CUEH	Centre universitaire d'écologie humaine (UNIGE)
CUSO	Conférence universitaire de Suisse occidentale
DG	Direction générale de la HES-SO Genève
DIP	Département de l'instruction publique
DIS	Conférence suisse des écoles d'ingénieurs
DORE	(DO REsearch), organe du Fonds national suisse (FNS) pour la recherche en travail social, santé, musique, théâtre, arts, éducation, psychologie appliquée et de la linguistique appliquée.
EAWAG	Groupe de travail pour l'e-agriculture
ECTS	European credit transfer system (1 crédit = environ 30 heures de travail)
EPG	Études postgrades
EPF	Écoles polytechniques fédérales
ESBA	École supérieure des beaux-arts
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
HEAD	Haute école d'art et de design – Genève (nouvelle entité créée à l'automne 2006)
HEG	Haute école de gestion

HEM	Haute école de musique
HEPIA	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HES-S2	Haute école santé-social de Suisse romande, aujourd'hui englobée dans la HES-SO mais figurant sous cette appellation dans les comptes
HEdS	Haute école de santé
HETS	Haute école de travail social
ICAST	Institut pour la communication et l'analyse des sciences et des technologies
IJD	Institut Jacques Dalcroze
INTERREG	Aide aux projets des régions transfrontalières financée par la Suisse et l'Union européenne
LHES	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie